

OPÉRATEURS ET CONSTRUCTIONS SYNTAXIQUES

ÉVOLUTION DES MARQUES ET DES DISTRIBUTIONS

DU XV^E AU XX^E SIÈCLE

**OPÉRATEURS
ET CONSTRUCTIONS
SYNTAXIQUES**

Dans la Collection *Études et documents en histoire de la langue française* :

- *Mélanges de Langue et de Littérature française offerts à Pierre Larthomas* (1985).
- *Autour de Féraud : la lexicographie en France de 1762 à 1835*. Actes du colloque international organisé à l'École normale supérieure de jeunes filles les 7, 8 et 9 décembre 1984 par le Groupe d'Études en Histoire de la Langue Française (GEHLF), (1986).
- *Supplément manuscrit au Dictionnaire Critique de la Langue Française de l'Abbé Féraud* et 1^{er} tome des *Études Critiques sur « Féraud lexicographe »*, (1987).
- *Rhétorique et discours critiques. Échanges entre langue et métalangues* par le Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française (GEHLF), (1989).
- *Grammaire des Fautes et français non conventionnels*, Actes du IV^e colloque international organisé à l'École normale supérieure les 14, 15, 16 décembre 1989 par le Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française (GEHLF), (1992).

À paraître :

- *Études Critiques sur Féraud lexicographe*, volume II
- Wendy Ayres-Bennett et Philippe Caron : *Les Remarques de l'Académie Française sur le Quinte-Curce de Vaugelas*. Contribution à l'histoire de la norme en France.

GROUPE D'ÉTUDE EN HISTOIRE
DE LA LANGUE FRANÇAISE

**OPÉRATEURS
ET CONSTRUCTIONS
SYNTAXIQUES**

évolution des marques
et des distributions
du XV^e au XX^e siècle

Actes du V^e Colloque international
organisé à l'École normale supérieure
les 11 et 12 décembre 1992 par le GEHLF

PRESSES DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
45, rue d'Ulm - 75230 PARIS Cedex 05
1994

Le Groupe d'Étude en Histoire de la Langue Française est un regroupement de collègues français et étrangers dont les intérêts de recherche tournent principalement autour du moyen français et du français classique mais qui reste constamment ouvert à l'ensemble des problèmes posés par la description du français en diachronie large. Le bureau de ce regroupement est constitué des personnes suivantes :

Responsable du G.D.R. : Philippe **CARON**, professeur des Universités, directeur du RESSAC, laboratoire fédéré, Université de Limoges

Conseil de Laboratoire

Wendy **AYRES-BENNETT**, professor Tutor, Queens'college Cambridge U.K.

Janine **BAUDRY**, maître de Conférences, Université de Limoges

Danielle **BOUVEROT**, professeur émérite, Nancy II

Bernard **COMBETTES**, professeur des Universités, Nancy II

Nathalie **FOURNIER**, professeur des Universités, Caen

Louise **DAGENAIS**, professeur agrégée au département de Linguistique et de Philologie de l'Université de Montréal, représentant le laboratoire Morin-Dagenais, laboratoire fédéré

Gérard **GONFROY**, maître de Conférences, Responsable du T.E.L.M.O.O., laboratoire fédéré, Limoges

Isabelle **LANDY-HOUILLON**, maître de Conférences, Paris VII

Pierre **LARTHOMAS**, professeur honoraire, Paris IV

Jean-Pierre **SEGUIN**, professeur des Universités, Poitiers.

Réseau de laboratoires et de chercheurs, il est reconnu par le C.N.R.S. avec le statut de Groupement de Recherche (G.D.R. 08410) et fait partie de l'**Institut National de la Langue Française** (INaLF). Il fédère actuellement les programmes que voici :

— publications sur l'œuvre lexicographique de l'abbé Jean-François Féraud et informatisation du *Dictionnaire Critique de la langue française*, indiscutablement l'un des meilleurs témoignages que nous ayons sur la langue française à la fin du XVIII^e siècle.

— édition critique du manuscrit inédit des *Remarques de l'Académie Française* sur le *Quinte-Curce* de Vaugelas.

— recherches et publications sur l'évolution syntaxique du français entre 1540 et 1680 à partir d'un corpus peu étudié : les récits de voyage.

Il offre en outre un lieu mensuel de séminaire sur son site, 48, boulevard Jourdan à Paris, et envoie chaque mois un bulletin de nouvelles brèves à plus de 100 correspondants.

Il est enfin responsable de la présente collection aux Presses de l'École Normale Supérieure *Études et Documents en Histoire de la Langue Française*.

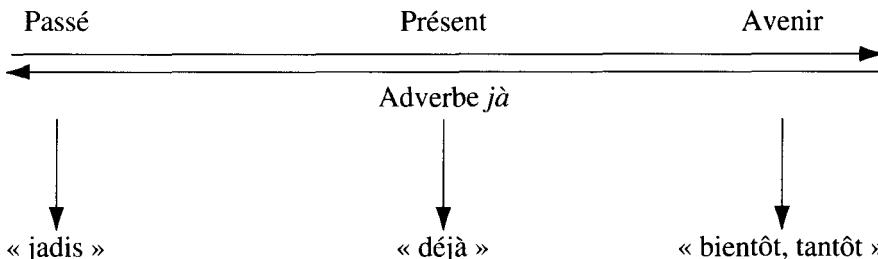
Pour tout contact, écrire à **GEHLF-CNRS**, École Normale Supérieure, 48, boulevard Jourdan 75690 PARIS CEDEX 14 FRANCE.

SUR LE DESTIN DE JÀ

On connaît la vitalité et la richesse d'emplois de *jà* en ancien français. En moyen français, *jà* conserve toute la gamme de ses usages. Et pourtant, c'est l'époque où, peu à peu, il s'efface devant des vocables où il entre comme élément composant : *desjà, jamais, jadis*.

La très grande variété des emplois est illustrée par l'article du *DMF* que l'on trouvera reproduit plus loin. Deux sortes d'usages s'y trouvent distingués : en contexte positif (I) et en contexte négatif (II).

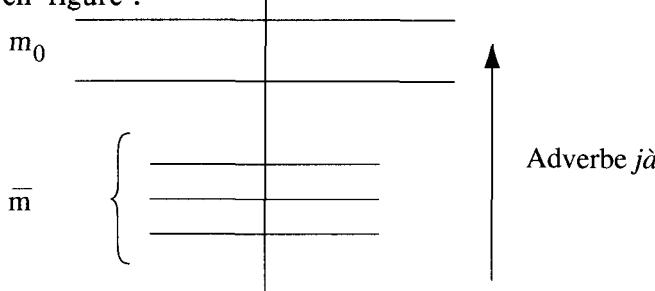
En contexte positif, *jà* connaît des emplois temporels (IA) et des emplois non temporels (IB). Dans le premier cas, son rôle consiste à marquer que le procès a lieu, non pas plus tard comme on pouvait le penser, mais au moment où effectivement il a lieu. Cela signifie qu'en liaison avec un temps imperfectif (présent, imparfait) ou un auxiliaire imperfectif (celui du passé composé ou du plus-que-parfait) ou avec un temps perfectif mais pris imperfectivement (notamment le passé simple au sens d'un imparfait avec des lexèmes imperfectifs, IA1e'), *jà* a le sens de « déjà » (IA1) ; qu'avec les temps de l'avenir, il marque la proximité temporelle (« bientôt, tantôt », IA2) et avec les temps comme le passé simple ou le plus-que-parfait, il signifie l'éloignement dans le passé (« dans un passé plus ou moins lointain, jadis », IA3). Soit en figure¹ :



1 Cf. *Temps et aspect*, 1971, 262.

Mais *jà* n'est pas toujours temporel. Il peut signifier aussi que le procès n'est pas à situer dans quelque monde contrefactuel, mais qu'il a lieu effectivement, vraiment, assurément, bref dans la réalité.

Soit en figure :



En contexte négatif (II), les valeurs de *já* sont tout simplement inversées. On sait qu'en emploi temporel *ne...já* « ne jamais » accompagne en principe un temps de l'avenir (par opposition à *ne...onques*, lié aux temps du passé) : la négation inverse l'idée de proximité dans l'avenir et l'idée d'éloignement ainsi obtenue (« pas de sitôt ») est interprétée en termes d'inexistence (« jamais », IIA). En dehors de l'emploi temporel, et quel que soit le temps grammatical, la négation inverse l'idée que le prédicat verbal est réel, effectif, en sorte que *já* signifie alors « nullement, d'aucune manière » et peut correspondre à la limite à « pas » ou « point ».

Já reste donc, en moyen français, d'une étonnante richesse. Il n'en demeure pas moins qu'on le voit progressivement perdre de sa vitalité. Les chiffres parlent d'eux-mêmes² :

Le déclin est régulier. L'explication du phénomène est sans doute à chercher dans la faiblesse de plus en plus manifeste de la négation *ne*. Celle-ci peu à peu fait office de simple « discordantiel », en sorte qu'elle ne suffit plus pour inverser la valeur par ailleurs restée positive de *já*. Comme le montre le tableau suivant, *desjá* et surtout *jamais* prennent de plus en plus d'importance au détriment de *já*.

2 Une des opérations prévues dans Frantext (dont relève le corpus du *DMF*) permet d'obtenir immédiatement ces résultats. On est cependant confronté en l'occurrence à une difficulté inhabituelle : la forme *ja* est parfois suivie de deux points (*ja..*) ; il s'agit alors (à moins que les deux points ne soient eux-mêmes suivis d'un nombre en chiffres romains) de l'abréviation d'un prénom (Jacques). Cela se produit 106 fois au total (dans l'éd. de Nicolas de Baye et celle de Clément de Fauquembergue). Je remercie bien vivement Willy Stumpf qui, grâce à sa dextérité dans le maniement informatique, a pu me procurer les chiffres exacts.

Dates	Nombre total d'occurrences du corpus	Nombre d'occurrences de <i>jà</i> (fréquence absolue)	Fréquence relative (rapportées à un million d'occurrences)
1 ^{re} moitié du XIV ^e s. -1349	239 004	232	970,70
2 ^e moitié du XIV ^e s. 1350-1399	2 261 828	1 296	572,99
1 ^{re} moitié du XVI ^e s. 1400-1449	1 295 841	586	452,22
2 ^e moitié du XV ^e s. 1450-	1 661 828	545	327,95
	5 458 501	2 659	487,13

Formes attestées dans le corpus	1 ^{re} moitié du XIV ^e s.	2 ^e moitié du XIV ^e s.	1 ^{re} moitié du XV ^e s.	2 ^e moitié du XV ^e s.	
<i>desja</i> <i>desjà</i> <i>des ja</i>	0	17	49	159	225
	0	7,52	37,81	95,65	
<i>jamais</i> <i>iamais</i> <i>jamaiz</i> <i>jamay</i> <i>jamès</i> <i>jamés</i> <i>jameis</i>	163	731	344	1 056	2 294
	682	323,19	256,46	635,44	
<i>ja...mais</i> (en deux mots)	2	56	0	4	62
	8,37	24,76	0	2,41	
	165 690,37	787 347,95	344 256,46	1 060 639,58	2 356

L’ambivalence du mot *jà*, à la fois positif et négatif, et la faiblesse de *ne*, qui perd sa valeur de négation pleine pour des fonctions de « discordantiel », font donc préférer progressivement des formes composées : le déclin de *jà* sera consommé au XVI^e siècle.

Robert MARTIN

Institut National de la Langue Française,
Université de Paris-Sorbonne

ANNEXE

JA, JÀ, adv.

[Modifie toujours un prédicat verbal]

I. — [En cont. positif]

A. — [Avec valeur temporelle] « Non pas plus tard comme on pouvait penser, mais à ce moment-là »

1. [Avec un temps imperf. ou pris dans un sens imperf.]
« Déjà »

a) [Avec le prés.] Dame, vous faites grant savoir De servir la vierge Marie. Vostre filz (Diex le beneie !) Est *ja* amendez grandement. (Mir. enf. diable, c. 1339, 20). Aler m'en vueil grant aleure La ou la vierge si m'envoie ; Car je sui *ja* bien en la voie. (Mir. fem. roy Port., c. 1342, 197). Il est jounes, je sui *ja* viex (Mir. marq. Gaudine, 1350, 166). Delivre toy sanz plus parler ; Il est *ja* tart. (Mir. enf. ress., 1353, 39). Il nous fault aler reposer, Si que levons *ja* de bonne heure (Mir. Theod., 1357, 118). Il est de jour *ja* plus de prime. (Mir. Amis, c. 1365, 35). De son hostel voy *ja* la porte Ouverte, bouter me vois ens. (Mir. ste Bauth., c. 1376, 121). Puis qu'armez sommes, alons ment ; Devant me vueil a chemin mettre. Noz soudoirs voy *ja* la estre Ou nous attendent. (Mir. fille roy, c. 1379, 72). Et te voy *ja* plongié en l'onde Des flos perilleus de ce monde (DESCH., M.M., c. 1385-1403, 40). Saichiez que mon intencion Est de moy brieftment marier Et femme en l'eglise espouser, Sur quoy j'ay eu certain avis. Si y ay *ja* un jour prefix Ouquel les noces estre doient (Gris., 1395, 21). Certes, bien sera tenu court Le cerf : il n'en fault plus parler, Maiz a la chace fault aler, Car *ja* sommes prez de la proye. (Gris., 1395, 26)... nous treterons d'avoir .I. respit

a durer .XV. jours tant seulement, et se la en dedens nos-
tres sires, li contes de Hainnau, ne vient si fors que pour
combattre les François et lever le siege, nous renderons la
forterece. Aussi n'i avons nous *ja* ensi que riens, puisque
il nous fault demorer ens es celiers et que chil enghien nous
travellent ensi que il esfondrent couvretures et planciers.
(FROISS., Chr. D., p. 1400, 397). Car ses faiz *ja* monstrent
assez Que plus prouesse Dieu lui donne Qu'à tous ceulz
de qui l'on raisonne. (CHR. PIZ., J. d'Arc, 1429, 36).
« Abbé, voulez vous je [l. *ja*] disner ? » — « Disner ? »
dist il, « et ! ma dame, n'est il pas temps ? Voiez ci
l'oloige », (qu'il avoit fait avancer d'une heure et demi,
que sur l'eure de midi frapper estoit). (LA SALE, J.S.,
1456, 247). ... comme *jà* est dit dessuz (SIMON DE PHA-
RES, Astrol., c. 1494-1498, 141). Soyez certain que, les
mains jointes, Vous actendent *ja* longuement En l'eglise
personnes maintes (LA VIGNE, S.M., 1496, 543).

— [Avec le prés. habituel ou générique] Et avecques ce,
toute chose de quoy l'en a opinion est *ja* determiné et tenue
vraie. (ORESME, E.A., c. 1370, 349). Aucuneffoiz il fait
tant que le vient et la maine par dessoubz l'esselle come
une espousee que l'en maine digner, et est *ja* la viande
froide tant l'a fait actendre, et encore fait elle telle conte-
nance et telles serimonies que elle ne mengera ne lui auxi,
qui est si beste qu'il s'en donne malaise. (Quinze joies mar.,
c. 1390-1410, 50).

— *Il (y) a jà* + indication de temps + (*que*) : Car il
a *ja* un an, ou près, Que touzjours as esté et es En ce
point ci. (Mir. st J. Cris., c. 1344, 279). Mais je tieng que
fouiz s'en est, Car entre gentilz ne villaines Ne fu, bien
a *ja* trois sepmaines (Mir. Amis, c. 1365, 35).

• *Il a jà pièce* [de temps] (*que*) : LIPAGE. (...) Estes
vous preste ? A brief parler, Dites le moy. SABINE. Oil,
chier sire, en bonne foy, Il a *ja* pièce. (Mir. st Alexis, 1382,
302). *Grand pièce a jà* : Il me fault huy mais avancier
D'aler savoir se s'en venra Ma dame, que grant piece a
ja Qu'avec li au moustier alay. (Mir. enf. ress., 1353, 5).

— *Jà pieça*. « Il y a déjà un certain temps » : Si te
membre que *ja* pieça Comment la dame te baixa Et te
monstra signe d'amour Pour garder et toy et t'onnour (Mir.
marq. Gaudine, 1350, 159). Si li direz du roy comment Il
a voué que nullement Femme n'ara par mariage, Se res-
samblant n'est de corsage A celle qu'il ot espousée *Ja* pieça,
qui est trespassée (Mir. fille roy Hongrie, c. 1371, 8). ...

lequel, et par serement sur ce requis, dist et afferma pour vérité qu'il estoit clerc, et que *jà pieçà* l'évesque de Carpentras, lors arcevesque de Rouen, lui donna couronne en la ville de Lysieux. (Reg. crim. Chat. I, 1389-1392, 74). Et dist que vérité est que *jà pieçà*, ainsi comme elle et sondit ami Ainsselin se jouoyent ensamble, et qu'il se voulut partir plus tost de sa compagnie que elle ne vouloit, elle qui parle print le chaperon de sondit ami, et... (Reg. crim. Chat. I, 1389-1392, 331). Par ma foy, fait elle, il est come ung innocent et du tout tourné en enfance *ja piecza*. (Quinze joies mar., c. 1390-1410, 76). ... dont mencion *Ja pieçà* je feys ci dessus (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 12). ... et pour ce le roy Charles le saige, a la fin de ses jours, luy estant au lit de la mort, dit ces parolles, lesquelles en effect d'un autre roy *ja pieçà* furent dictes (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 162). Il est vray que *ja pieçà* j'ay esté adverty que vostre fille qui cy est me gardoit tresmal la loyaulté qu'elle me promist en la main du prestre. (C.N.N., c. 1456-1467, 323). Et *ja pieçà* ay bien avisé comme... (BUEIL, I, 1461-1466, 115). ... pour avoir le double des loix que Solon avoit *jà pieçà* ordonnées (SIMON DE PHARES, Astrol., c. 1494-1498, 57). ... *jà pieçà* (...) les Venissiens luy avoient osté le Polestan (COMM., III, 1495-1498, 274).

b) [Avec le passé composé] Ne je ne croy de rien ce dit Que *ja* par deux foiz m'avez dit (Mir. pape, 1346, 381). J'ay *ja* mis, un grant temps, m'entente. (Mir. march. larr., c. 1349, 97). J'ai *ja* servi un temps moult grant Et obey a ton coumant (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 42). Et *jà* sont descendus aval Pluseurs à piet et à cheval (MACH., P. Alex., p. 1369, 151). Li bons roys fist une retraite Et entour lui resgarde et gaite, Et trouva qu'il ont *ja* tué De ses chevaus et afolé Tant qu'il n'en a que IIIJxx. (MACH., P. Alex., p. 1369, 214). Repassé a *ja* touz les pors (Mir. ste Bauth., c. 1376, 121). Car, ains c'on ait la chose pourpensée, L'ont il *ja* dit par tout et revelée. (MACH., L. dames, 1377, 66). Se ce dure longuement, à ce qu'ilz monstrent, ilz bouteront le roy hors de son royaume, car ilz y vont de puissance, et le roy n'y va que par doulcheur. *Ja* ont-ilz fait morir ce vaillant chevalier et preud'omme, sans nul tiltre de raison, messire Symon Burlé (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 60). En non Dieu, dist Jossellins que je voy la, sachiez qu'il a fait son hoir de Hervy de Leon, et croy qu'il l'ait enchanté, et les barons du pays aussi,

car les lettres en sont *ja* passees, et y pendent leurs seaulx avec le seel du roy. (ARRAS, c. 1392-1393, 57). Ne veez la Oruble qui n'a pas Vij. ans acompliz, qui a *ja* occiz deux de mes escuiers (ARRAS, c. 1392-1393, 253). Traiez vous devers le marquis, Car longuement vous ay *ja* quis Pour vous devers lui faire aler. (Gris., 1395, 21). Perdra ? Mais est il *ja* perdu ! (CHART., D. Her., p. 1415, 434). Ilz esperent ce qui *ja* est advenu, et mescroient ce qui leur advendra. (CHART., L. Esp., c. 1425-1430, 106). Or regardez doncques, madame, ce pouvre suppliant qui onques ne le vist ne le cognost ne parla a lui. Comment pourroit il avoir si tost choisie dame ? Car ceulz qui *ja* en ont esté acointés, doubtans le reffus, y font de pensemens assez. (LA SALE, J.S., 1456, 14). Je dy que la royne et Mesdames qui en ont *ja* dit ont si bien dit c'on ne pourroit mieulz (LA SALE, J.S., 1456, 305). PERROCQUET. De moy jour et nuytee *Ja* tant l'ay agistee Qu'aller la feray droict. LA CHOSE PUBLICQUE. Je suis debilitee, Se j'estoye alectee Mieulx a point m'y viendroit. (Sots mal., c. 1480, 90). Tresorier, est tout appresté Ce qu'il fault pour dire la messe ? Car a monsieur j'ay *ja* esté. (LA VIGNE, S.M., 1496, 543).

— [Avec le passé composé habituel ou générique] Mais quant le prince escoute et respond benignement, il a *ja* le requerant a moiictié sactiffait (LA SALE, S., 1442, 13). ... on doit demander conseil a son amy que on a *ja* experiménté en loyauté, preudommie, prudence et diligence (JUV. URS., Nescio, 1445, 458).

c) [Avec l'imp.] Mais Poncious leur respondi que il estoit *ja* tout bataillié (BERS., IX, 1, c. 1354-1359, 6). Li Samnicien regardans que en lieu de leur orgueilleuse pais guerre tres aspre et tres atainneuse estoit bastie et nee et tout ce qui puis leur avint estoit *ja* non pas seulement en leurs courages mais aveuques ce devant leurs yeux comme se il fust *ja* avenu, commencierent, mes ce fu trop tart et pour noient, a louer et a aprouver les deux conseilz diverz, (...) lesquelz avoit donné li veillars Poncious (BERS., IX, 1, c. 1354-1359, 21). Adont chantames haut et cler, Comme les dames de Vauscler, Une fois, deus fois et la tierche ; *Ja* passoit li heure de tierche, Point n'avoie lors le coer tristre. (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 61). Et *jà* estoit ledit Jehan Eutasse hors dudit hostel et à l'uis. (Reg. crim. Chat. I, 1389-1392, 412). Quant il fut couchiez, il commença à trambler de froit, et ne se povoit reschauffer, car

ja avoit-il, pour ces jours, grant aaige, environ LX. ans. (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 187). Et lors le roy Urien appella Guyon, son frere, qui *ja* savoit bien les nouvelles de la mort du roy (ARRAS, c. 1392-1393, 142). ... et se departirent de Eltem, et *ja* estoit tout tart (FROISS., Chr. D., p. 1400, 100). ... et *ja* estoit tart qant li Espagnol aprochierent. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 884). Et *ja* oultre passer vouloit Thideüs (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 306). Damps Abbés, qui estoit gracieux sires, estoit *ja* devant, qui avoit fait tout apprester. (LA SALE, J.S., 1456, 275). Elle fut tant fort enserrée à la voix de son mary que a pou que son loyal cuer ne failloit ; et ne savoit *ja* plus sa contenance, si le bourgeois et ses gens ne l'eussent reconfortée. (C.N.N., c. 1456-1467, 25). Les ordonnéz à ceste entreprinse estoient *ja* sur la rivière (COMM., I, 1489-1491, 65). Il estoit *jà* près de heure de midy, et n'avoient point baillé les ostages. (COMM., I, 1489-1491, 98). *Jà* sentoient-ilz le traicté de paix encommencé (COMM., I, 1489-1491, 132). *Jà* estoit assez près de la nuyt quant ledict duc eut ceste nouvelle (COMM., I, 1489-1491, 151). Notre matière d'Angleterre estoit *jà* accordée, comme avez ouy, et se menoient tous ces marchéz en ung temps et en ung coup. (COMM., II, 1489-1491, 52). ... et craignoit la rompture dudit mariage pour la mocquerie qui *jà* s'en faisoit en Angleterre (COMM., II, 1489-1491, 247). Icelui Naptanebus voulut speculler ès estoilles aucunes fortes constellacions pour bailler les assaulx, et congneut, par les influences, la mort prouchaine d'un roy et ne povoit trouver qui il estoit, pour ce que *jà* avoit feble veue. (SIMON DE PHARES, Astrol., c. 1494-1498, 69). Pour laquelle cause, ledit seigneur partit, et tira aux terres des Florentins pour les faire declairer pour luy ou pour prendre de leurs villes, qui estoient foibles, pour s'y povoir loger pour l'iver qui *jà* estoit encommencé. (COMM., III, 1495-1498, 52). Et *jà* tenoit et tient quatre ou cinq places fortes en Calabre (COMM., III, 1495-1498, 290). Mais *jà* approuchoit la nuyt quant je arrivay sur le bort de ladite rivière (COMM., III, 1495-1498, 201).

— *Il (y) avoit già + indication de temps* : ... il y avoit *ja* trois ans que le roy Phelippe estoit sacré et couronné vray roy (JUV. URS., T. crest., c. 1446, 30). Et fist faire pour ledit conte des chausses fourrées, une jaquette fourrée et des houzeaulx fourrez, pour ce qu'il avoit *ja* long-

temps qu'il n'avoit monté à cheval. (LE CLERC, Interp. Roye, c. 1502, 170).

d) [Avec le plus-que-parfait] Après ce que ces paroles furent dites, le seigneur qui fist establir le cheval revint amont, qui *ja* avoit enquis le convine de Berinus (Bérinus I, c. 1350-1370, 42). Et la nouvelle si estoit *ja* venue en la cité d'Oursaire et de sa gent (Bérinus I, c. 1350-1370, 380). ... laquelle chose ne semble pas estre vraye, quar il avoit *jà*, quant il fu pris, demeuré en ladite ville plusieurs journées (Reg. crim. Chat. I, 1389-1392, 385). Et quant elle scot leur venue, si fu moult joyeuse, car *ja* lui avoit on compté comment ilz orent exploictié. (ARRAS, c. 1392-1393, 238). ... et nous fut juré et certiffié par icellui drugement qui illec estoit avec nous et par autres ainsi, que *ja* estoient mille ans passés que l'en avoit commencié a escorcher et descouvrir iceulx greniers, et si ne sont que a moitié descouvers (Voy. J., c. 1395, 66). *Ja* avoit il mandé ses hommes, et se mist aussi a poissance a l'encontre de ses ennemis. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 168). Et la estoient lor vassiel tout prest, et entrerent dedens, et traverserent la mer et vinrent a Zandvich ; et *ja* estoient departi grant fuisson de lors gens par l'Escluse et par Anwiers et retourné en Engleterre. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 459). Ou temple celle s'est posee, Qui *ja* avoit bien ouy dire Que Paris, venus a navire, Fu celle part, le filz au roy De Troye, a moult noble conroy. (CHR. PIZ, M.F. III, 1400-1403, 65). Et un chascun avoit *ja* pris Et choisy un seul loyal per. (CHART., L. Dames, 1416, 199). ... car il se voulloit peu a peu enseignourir dudit royaume et s'estoit *ja* enseignoury du Chastel Neuf de Napples, aussy de la cité de Gayette et de pluiseurs chasteaulx (LA SALE, S., 1442, 196). ... mais Saintré, qui le premier coup avoit *ja* bien senty, se couvrast de sa haiche tellement qu'il ne fut point touchié. (LA SALE, J.S., 1456, 127). Ledit duc de Bourgongne s'estoit *ja* mis hors de son parc et en bataille (ROYE, Chr. scand. II, 1460-1483, 37). ... car *ja* s'estoyent mys à pied hommes d'armes et archiers (COMM., I, 1489-1491, 22). Entre ledict duc Jehan de Bourgongne et le duc d'Orléans y avoit *jà* eu grant different (COMM., II, 1489-1491, 61). ... et, pour ce que Alexandre devint fier et cruel, et que *jà*, par sa cruaulté, avoit occiz Amicheas, son cousin et Cleopatras, sa marastre et ses freres, plusieurs princes de sa chevalerie le doub-

terent (SIMON DE PHARES, *Astrol.*, c. 1494-1498, 73). Fait assembler avoit *ja* tous ses gens (LA VIGNE, V.N., p. 1495, 207). Mais *jà* d'emblée avoient prins ceulx dudit archiduc Arras et Sainct-Homer (COMM., III, 1495-1498, 26). Depuis ladicte deliberation, mondit seigneur vostre frere nous a dict que aucuns l'avoient adverty de donner de la vesselle d'argent ausditz Bourguignons, pour ce que c'est chose acoustumée de faire à ambassadeurs soit d'amys ou de ennemys et qu'on avoit *ja* trouvé laditte vesselle, mais qu'il ne le vouloit point faire sans nostre conseil. (LE CLERC, *Interp. Roye*, c. 1502, 223).

e) [Avec le passé simple ou le passé ant.]

e¹) [Le passé simple (d'un verbe imperf.) a la même valeur que l'imp.] Mais treuve l'en en escript que cil Romulus conquist par force pluseurs royaumes et pluseurs pays et les subzmist a la loy de Romme, si qu'il fu *ja* telle heure et tel temps que toutes terres rendoient treü a la cité de Romme (Bérinus I, c. 1350-1370, 3). Et le lendemain s'en party, et vint tant par ses journées qu'il vint a Meurvent, et la trouva son pere et sa mere, qui *ja* sceurent tout l'affaire, comment il avoit fait, et ses freres, oultre la mer. (ARRAS, c. 1392-1393, 238). Lors retourne a son cheval, et prent sa lance, et monte, et devale le tertre, et vint a ses gens et aux IJ. chevaliers, qui orent grant merveille quant ilz le virent repairier sain et sauf. Et y ot *ja* venu grant foison des gens du pays (ARRAS, c. 1392-1393, 265). Cellui fait ne fu pas teüs Et *ja* fu en maint lieux sceüs Que roy orent li pastourel (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 195). *Ja* fist obscur, car nuit estoit, Et, quant ceulx de l'ost apperceurent Les femmes, tantost la coururent. (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 222). Les chaceurs au roy Polibon De Micienes, ce lui fu bon, Le trouverent. Le fist nourrir Le roy, tant que *ja* pot courir Avec les enfens et jouer. (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 286). Et ja oultre passer vouloit Thideüs, quant li traïtour Lui furent *ja* trestout autour, Dont durement fu esbahi, Quant ainsi se vid envay. (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 306). Un jour, que les grans osts *ja* furent En champ et assembler se durent, La royne a toutes ses femmes, Ou moult y ot de belles dames, Sault hors (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 184). Et quant il le eust ou Chastel Neuf, le fist arrester et soubitemment monta a cheval avec toute la gent de son hostel et vint pensant

prendre madicte dame et ledit chastel soubz umbre de la veoir, comme il soulloit faire ; mais les gens en furent *ja* advisez, qui tenoient le pont du chastel cloz et levé (LA SALE, S., 1442, 196). Et a l'entrer qu'il fist en la cité, messire Anguerran, qui *ja* plus d'une lieue fut au devant, tresbien accompagnié, et pluseurs autres seigneurs, chevaliers et escuiers, qui au devant de lui venoient, furent tres esmerveilliez de deux choses... (LA SALE, J.S., 1456, 106).

e²) [Le passé ant. a la même valeur que le plus-que-parfait] Qant li rois d'Engleterre ot osté a Haspre deus jours et que *ja* moult de ses gens furent passet et venu a Nave, a Cacongle et la environ, il se departi et vint viers Cambrai (FROISS., Chr. D., p. 1400, 314). *Ja* puni en ot plus de .XX. (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 194). Si fu *ja* de l'ost accointié, Qui sur lui vient, a grant effort (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 202). *Ja* ot duré si longuement La souffrette, que d'eaue eurent, Que des Juïfs plusieurs s'esmurent... (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 221). Sur les destriers s'en vont ferant Après le chevalier errant, Qui s'en vait tout le petit pas. *Ja* fu venu a un trespas Destroit decoste la montaigne... (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 306). Ce lot n'asseoient se non Sur les jouvenceaulx de la ville. *Ja* devouré ot plus de mille, Quant le filz du roy a eüs Le lot (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 330). La royne a toutes ses femmes, Ou moult y ot de belles dames, Sault hors, si en y ot d'enceintes, Et *ja* enfanté orent maintes (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 184). Comme doncques le marchant eut *ja* pluseurs jours esté absent des doulx yeulx d'elle, pou a pou il fut mys en obly. (C.N.N., c. 1456-1467, 567).

e³) [*Ja* signifie « dans un premier temps, pour commencer, dès ce moment-là »] Et lors, comme l'en se fust essayé a saillir hors du peril par mainz efforcemens, mais ce fu pour noient, et en oultre en tentes rommainnes eust *ja* defaulte de tous vivres (BERS., IX, 1, c. 1354-1359, 6). Là demourerent-ilz au nud ciel, en grant doubtance de leurs vies, ne nulz n'en osoit parler, et voulut-on bien supposer que par constrainte il fust venus à son entente, car *ja* en fist-il jusques à troix morir et decoler qui estoient, tant comme à son oppinion, le plus rebelles, pour donner creameur et exemple aux aultres. (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 187). La fu nourris en mon enfence, Sans recevoir ne grief, n'offence. Si pris *ja* a devenir grant Et de plus enquérir engrant Comment peüssé pour servir Le gré ma

dame desservir (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 24). Si ont, en la fin, roy esleu Alixandre, si com j'ay leu, Car preux le virent et vaillant. Ainssy acrut *ja* son vaillant Alixandres (CHR. PIZ., M.F. IV, 1400-1403, 32). Et s'en vint a Valenchiennes, et descendri a la Sale dou conte, et trouva *ja* des barons et des chevaliers de Hainnau qui estoient venut. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 63). Ce saige propoz, dont je vous parle, luy commença *jà* ung peu à changer le jour qu'il sceüt ladicte mort (COMM., II, 1489-1491, 169). Le roy se trouva *jà* comme au dessus, et encores cuydoit que les choses vinrent myeulx à son plaisir, car il estoit bien informé que leurs gens de guerre estoient mortz et defaictz partout (COMM., II, 1489-1491, 192). Arrivé que fut le roy à Pavye, commença *jà* quelque poy de souspeçon (COMM., III, 1495-1498, 47).

f) [Dans un système hypothétique (complet ou incomplet)]

f1) [Avec le cond. ou l'imp.] Et si scet bien le pecheur qui icellui Seigneur est si piteux et si misericors que pour trespetite priere, mais qu'elle fust de cuer contrict et repenant, il aroit tout pardonné, voire mesmes se la sentence estoit *ja* donnee contre le pecheur (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 16). Et avecques ce, il se mocquoit du duc de Bourgongne, qui despendoit son argent à vouloir defendre la mer, disant que *jà* le vouldroit en Angleterre ! [« disant (p. iron.) qu'il voudrait qu'il soit déjà en Angleterre »] (COMM., I, 1489-1491, 204). Encores me semble que, quant la guerre seroit *jà* commandée, si ne doit-l'on rompre nulle pratique ne ouverture que on face de paix (COMM., I, 1489-1491, 219).

f2) [Avec le subj. imp. ou plus-que-parfait] Seigneurs, heure est passée et temps Que je deusse avoir *ja* dite Complie (Mir. ev. arced., c. 1341, 109). ... et tout ce qui puis leur avint estoit *ja* non pas seulement en leurs courages mais aveuques ce devant leurs yeux comme se il fust *ja* avenu (BERS., IX, 1, c. 1354-1359, 21). Pleust a Dieu qu'a mon devis Feussiez *ja* assemblez ensemble. (Mir. chan., c. 1361, 152). Mais le roy Selodus avoit fait armer ses gens, et faisoit fort assaillir la cité, car il avoit grant desir de la prendre, et faisoit moult asprement assaillir, et ceulx de dedens se deffendoient moult laschement. Bien s'en appercoivent Sarrasins et assaillent tant plus courageusement. Et *ja* feust la besoingne mal tournée quant cellui chevalier vint,

qui bien apperceut l'assault et la feble deffense de ceulx de dedens. (ARRAS, c. 1392-1393, 182). Adont commença grant tençon Par la sale, car les barons Disoient : « A grant tort lairons Cestui, contre les ordenances, Regner oultre les couvenances. » *Ja* en voulsissent delivre estre Et que Pollinicés a maistre Eussent (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 304). Si s'arma, tout fust il *ja* vieulx (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 111). ... adont, Pirrus a dit De Fabriciūs un tel dit : « Que le souleil ains de son cours Ystroit que cil, pour nul recours, De sa loyauté *ja* yssist Ne faulseté faire voulsist. » (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 207). Nous deuussions *ja* estre a la ville. (LA VIGNE, S.M., 1496, 322). JUGE. La chose est en vous bien comprise ; Or ça, ou est l'autre partie ? L'USURIER. Deffault quiers pour toute reprise ; Elle deust *ja* estre partie. (LA VIGNE, S.M., 1496, 526).

g) [Avec un subj. à valeur imperf.]

g¹) [Subj. prés. du verbe *estre* ou subj. passé] Que veut ce dire, dist il, o tu, Api Claudien, comme nous soions *ja* en l'an centain de celuy temps que Mamertus Emilius, le dictateur, fist ceste loy (BERS., IX, 1, c. 1354-1359, 60). ... il semble qui vous oït que vous les ayez *ja* desconfiz (ARRAS, c. 1392-1393, 136). ... et il n'y a rien de finances qui ne soit *ja* emploié et mengié jusques au mois de juing prouchain (FAUQ., I, 1417-1420, 17).

g²) [Subj. imp. d'un verbe imperf. ou subj. plus-que-parfait] ... et bien voulsist que ses oncles lui eüst *ja* donné a mary et a seigneur (Bérinus I, c. 1350-1370, 165). ... et aussi que li Sampnicien d'autre part cuidoient que li Rommain en rebellant eussent *ja* vaincu. (BERS., IX, 1, c. 1354-1359, 21). Pleust a Dieu que ceste nuit, Mon chier seigneur, fust *ja* passée, Si que maishuy de m'espousée Me deportasse. (Mir. fille roy, c. 1379, 91). Après disner, luy bien accompagné, Ce nonobstant qu'il eust *ja* besongné En quelque affaire touchant sa bienallee, Le pape vint, par une longue allee, Parler a luy pour aucuns cas exprés... (LA VIGNE, V.N., p. 1495, 239). Toutesfoiz, avant que le roy partist, ilz avoient jà garny Regis en Calabre, qui est près Cecille, et plusieurs foiz j'avoys escript au roy que là devoient descendre, car l'ambassadeur de Napples le m'avoit dict, cuydant que *jà* y fussent. (COMM., III, 1495-1498, 135).

h) [Dans les tournures ell.]

h¹) [Avec un part. passé] ... car a moy souffist bien l'esprenve *ja* faicte par la bonne renommee de vos predecesseurs et de vous (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 73). Et, quant le champ estoit couvert Des mors *ja* tuit pourris et vert, Treves prenoient (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 84). Quant .XXII. ans *ja* passez Ot regné, si lui meschey Que la fouldre sur lui chay (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 188). Et ont esté esleuz et commis à estre au fait des empruns avec aucun de la Chambre des Comptes et autres *ja* deputez à ce par le Roy (FAUQ., I, 1417-1420, 22). ... et qui comparage le temps de paix *ja* passez a celui qui est de present, longue difference trouvera entre les aides faiz au prince en cellui temps paisible et cellui que on lui fait en ce temps besongneux. (CHART., Q. inv., 1422, 51). « Que vous plaist, monseigneur ? — Je vous feray tousjours ce change quand vous vouldrez. — Quel change ? dist il. — D'une vieille *ja* toute passée, deshonneste et desloyale, a une belle, bonne et fresche jeune fille ; ainsi m'avez vous party, la vostre mercy. » (C.N.N., c. 1456-1467, 250). On tira droit à eux pour recevoir les ostages ou pour les combattre, s'il y avoit faulte. Nous les trouvassmes *jà* separéz, et se departoyent par bendes et en desordre, comme peuple mal conduyt. (COMM., I, 1489-1491, 98). Après, en demanda au seigneur de Contay, que plusieurs fois ay nommé, qui fut de ceste oppinion, disant que jamais n'auroit si beau party, et les luy montra *jà* separéz par bendes, comme ilz s'en alloient, et loua fort de ne tarder plus. [les luy montra [qui estoient] *jà*...] (COMM., I, 1489-1491, 98). ... comme je sceüz par aulcuns d'entre eux et par ledit duc propre, qui vint passer par Moulins, où lors me tenoie, pour les differans de court, avec ledit duc Jehan de Bourbon, *jà* son entreprise demye perdue pour la longue attente. (COMM., III, 1495-1498, 9).

h²) [Avec un part. prés.] Car, *jà* cessans les fictions, Très mauvaises conjonctions Des devantdictes sept Planètes Alors venues... (LA HAYE, P. peste, 1426, 40). Cy commence la seconde partie de ce livre, en laquelle est touchié le gouvernement du Jouvencel en l'estat moyen, nommé yconomique ; et comment le Jouvencel, *ja* considerans sa bonne fortune, proposa faire une course sur ses ennemys et demanda congé et gens au capitaine de Luc (BUEIL, I, 1461-1466, 60).

h³) [Avec un adj. ou un adv.] Premiérement vous nommeray Une dame *ja* bien viellete Qui veuve est, appellée Huguette (Mir. Pierre Changeur, c. 1378, 232). Les ordonnez à ceste entreprinse estoient *ja* sur la rivière, au moins partie, et veirent les autres *ja* bien loing, qui se retiroyent à Paris. (COMM., I, 1489-1491, 65).

h⁴) [Dans un syntagme nom.] Et là cuidoient passer le Tibre pour aller enclore don Ferrand, qui estoient dedans Rome, avecques *jà* faveur et ayde des Coulonnois (COMM., III, 1495-1498, 73).

h⁵) *Voici jà* : Tandis que ceste grand chere se faisoit, et veez cy *ja* retourné de son voyage bon mary (C.N.N., c. 1456-1467, 25). Veez cy *ja* la cinquiesme nuyt que je suis avecques vous, et si ne m'avez daigné approucher. (C.N.N., c. 1456-1467, 300). Vecy *jà* la quaresme annee Que m'avés prisne et espousée (C. Riffl., c. 1480-1520, 58). Me voicy *jà* armé de pied en cappe. (Cene dieux, c. 1492, 117).

i) [En combinaison avec un autre adv. de temps ou un autre syntagme adv.] Et, d'autre part, tu me tiens bien pour nice, qui maintenant me cuides asservir, et sans moy montrer que tu y aies cause. Dy, va, qui es tu, qui as levé le mien larrecineusement *ja* l'espace de XIIIJ. ou de XV. ans ? (ARRAS, c. 1392-1393, 298). Dont, dist messires Gau tiers de Manni, je voel, *ja* sus l'eure dou souper aler veoir ce grant enghien. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 527). Semblablement avoit bien le nombre de trois mil Angloys, très gens de bien, et ses subiectz en très grant nombre, bien montéz et bien arméz, et qui *jà* long temps avoient exercé le faict de guerre (COMM., II, 1489-1491, 8). Et, ce jour, furent empruntéz cinquante mil ducatz d'ung marchant de Millan (...) *Jà* paravant on avoit emprunté du banc de Solly, de Gennes, cent mil francs (COMM., III, 1495-1498, 35).

j) *Dès jà. V. desjà.* « A partir de ce moment » : ... la cause est que chascun naturellement desire monter a honneur pour soy enrichir et estre prisié, et, que pis est, il n'est nul, se il ne est ami de Dieu, que, quant plus ait, que plus ne desire avoir ; dont comment puelt le seigneur retenir et gouverner ce qui est de chascun tant amé et sy désiré, et dès *ja* est le monde sy tresenrachiné a exurper, par quelque maniere que soit, les drois des ungs et des aul-

tres, qu'il n'est seigneur qui a paines les en peust garder ? (LA SALE, S., 1442, 18).

k) *Très jà.* « Á partir de maintenant, d'ores et déjà » : Adont me prist par la main nue Et me dist : « Bien soiez venue ! Fille ! Tres *ja* je vous retien De nostre court, que je maintien. » (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 38).

2. [Avec un temps de l'avenir (XIV^e s. ; rare au XV^e)]
« Bientôt, tantôt »

a) [Avec le fut.] Marie dame, or m'escoutez. Ceens ara *ja* si grant presce, Que maint y seront a destresce (Mir. nat. N.S.J.C., c. 1343, 229). La recluse nous a mandé Que *ja* verrons, pour verité, Ma fille Anthure. (Mir. st J. Cris., c. 1344, 304). Et elle d'umble cuer et tendre M'a prié que je li pardoingne, Car il li sourdi une essoine Par quoy a moy ne pot venir, Mais que *ja* venra sanz faillir (Mir. nonne, 1345, 333). Or te tais, mon frére, et par m'ame Je te doinray *ja* une noiz. (Mir. nonne, 1345, 348). PREMIER CLERC. Mon chier seigneur, a voz conmans, Puis qu'il vous plaist, obeirons. Alons men ; ici bien sarons *Ja* retourner. (Mir. ev. N.D., c. 1348, 69). A Dieu, biau niez, je revenray *Ja* ci a toy. (Mir. march. larr., c. 1349, 97). Mais *ja* vous diray qu'il en avint depuis. (Bérinus II, c. 1350-1370, 22). Alons men ; mouvoir devant vueil ; *Ja* parleray aus ennemis. (Mir. prev., 1352, 260). ... *ja* en ferons moullier De vin noz pances. (Mir. st Panth., 1364, 350). Il a tant oy de toy dire Qu'il te veult veoir ou visage ; Or parra conment seras sage *Ja* devant li. (Mir. ste Bauth., c. 1376, 87). ... de ma dame chiére Tien que j'aray *ja* bonne chiére (Mir. ste Bauth., c. 1376, 121). Alons : chascun bonne escuelle Ara *ja* devant li, ce tieng. (Mir. st Alexis, 1382, 284). LE MARQUIS. Bien soyez vous venu, beau sire ! *Ja* savrez ce que nous voulon. Saichiez que mon intencion Est de moy briefment marier Et femme en l'eglise espouser (Gris., 1395, 21). Et puis je verray *ja* l'onneur De l'espeuse au noble marquis. (Gris., 1395, 34). « Et pourquoi ne me amainne chils qui a pris le roi d'Escoce mon adversaire, son prisonnier et le mien ? Je le veroie ja moult volentiers. » — « Madame, respondirent li chevalier, ou que il soit, il est vostres et est bien. N'en aiés nulle soupeçon ; espoir le vous amenra il *ja* au souper, pour vous plus honnourer et conjoir. » (FROISS., Chr. D., p. 1400, 782).

b) [Avec le fut. ant.] Et quant *ja* failli sera jour Ou que soit les enterrerons (Mir. st Panth., 1364, 369).

Rem. Var. de *jà quand, infra d)*

c) [Avec l'impér.] ... va bonne erre Et reviens *ja*. (Mir. nonne, 1345, 313). Biaux oncle, alez, a Dieu alez, Et *ja* ci endroit revenez, Et sur ce que vous m'avez dit Ma voulenté sanz contredit Vous desclorray. (Mir. march. larr., c. 1349, 96). Alez *ja* ; si tost ne venra Que ci tout prest me trouvera : Faites bonne erre. (Mir. march. larr., c. 1349, 99). Alez et revenez *ja* cy (Mir. ste Bauth., c. 1376, 122).

d) *Jà assez tost.* « Bientôt » : Il sera temps d'aler couchier *Ja* assez tost. (Mir. fem. roy Port., c. 1342, 184). Dame, ci vous esbaterez : *Ja* assez tost me reverrez ; Ceens a noble lieu et sain. (Mir. fem. roy Port., c. 1342, 188). Il te fault *ja* assez tost mettre En la chambre de la marquise. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 134). Doulx amiz, or vous vueillez apaisier, car *ja* assez tost nous y irons. (Béri-nus I, c. 1350-1370, 364). Agnesot, que Dieu preu te face, Va t'en garder l'ostel bonne erre. *Ja* assez tost me reviens querre, Quant point sera. (Mir. enf. ress., 1353, 3).

— *Jà si tost.* « Aussitôt » : ... et que le dictateur et le maistre des chevaucheurs en estoient coupable et que trop estoient mieulx digne de estre enquis sur ceste besoingne que de estre inquisiteur couvenable seur celuy crime et que ce leur monsterroit on *ja* si tost ne seroient hors de leur magistrat ! (BERS., IX, 1, c. 1354-1359, 48).

— *Jà tantost.* « Bientôt, vite » : Vous requier, se c'est vostre grez, Qu'en cest jour d'ui me delivrez De l'ennemi qui cy me chace. Se vous n'y mettez vostre grace, Vierge, et de moy n'avez pité, Il m'ara *ja* tantost hapé, Car plus n'ay respit nuit ne jour. (Mir. enf. diable, c. 1339, 44). Temps est d'aler ailleurs maishuit. Il sera *ja* tantost bien nuit (Mir. st Lor., 1380, 141).

— *Jà par temps.* « Bientôt » : Monseigneur ! Desormais est temps Que vous amiés, car *ja* pas temps Arez .XV. ans ou .XVI. d'aage. (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 52).

— *D'ore(s) àjà.* « Maintenant ou très bientôt ; d'un moment à l'autre » : Pense comment tu dois a jour morir ne scez quant, ou t'ame yra. Voy comment la nuit et le jour te gastent le temps, et garde comment tu as ton temps oublié, dont il couviendra que de chascune heure tu rende compte d'ores a *ja*. (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 40).

Le quart degré est jeuner et avoir tousjours remembrance de la mort qui te peut soudainnement happer et prendre dores a *ja* se tu ne t'en gardes. (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 45).

— *Ore(s) ou jà*. « Maintenant ou un peu plus tard » : Galot, je n'y met nulz contens Que tu ne t'en puisses aler, Soit ore ou *ja*, a brief parler, Puis que le veulz. (Mir. Pierre Changeur, c. 1378, 272).

— *Jusques à jà (que/quand)*. « Jusqu'à un moment proche » : A Dieu vous vueil je commander Jusques a *ja*. (Mir. pape, 1346, 392). Si vous plait, vous l'i laisserez, Jusqu'a *ja* que vous revenrez, Que dormy ait. (Mir. Berthe, c. 1373, 211). PATHELIN. Or, sire, les voulez vous croire [les six écus] Jusques a *ja* quant vous vendrez ? Non pas croire ; vous les prendrez A mon huis, en or ou monnoye. (Path. D., c. 1456-1469, 74).

— *Jà quand*. « Aussitôt que, dès que » : nous ironn a la ville *ja*, Quant j'aray esté a la messe. (Mir. enf. diable, c. 1339, 16). ... mes ses deulx (...) commencera *Ja* quant ses biens partir verra (Mir. st J. Cris., c. 1344, 263). Et *ja* quant nuit sera venez Et m'atendez en ce lieu la (Mir. nonne, 1345, 321). Si vous pri vostre amour m'offrez, Et *ja* quant point sera souffrez Qu'avecques vous viengne couchier, Comme avecques mon ami chier Que j'ain de cuer. (Mir. Theod., 1357, 97). Lorens, ce cierge ci arez, Lequel offrir *ja* vous irez Quant on ara chanté l'ofrande. (Mir. femme, 1368, 226). Diex ! qu'il sera *ja* esbahy Quant ce que je diray orra ! (Mir. Oton, c. 1370, 350). Alons y *ja* quant sera nuit (Mir. st Lor., 1380, 139).

— *Jà tost quand*. [Même sens] Pour ce, vecy qu'i y fera ; *Ja* tost quant on t'appellera Pour comparoir en jugement, Tu ne respondras nullement Fors « bee », pour rien que l'en te die. (Path. D., c. 1456-1469, 150).

3. [Avec le passé simple ou le plus-que-parfait] « Dans un passé (plus ou moins) lointain, jadis »

a) [Avec le passé simple] Trop sui, dame, esbahis de celle Qui assez tost arce doit estre, Conment elle a peu commettre Tel meffait, que *ja* l'essaiay, Mais si vraie en cuer la trouvay Et si bonne que ne puis croire Que ce meffait soit chose voire (Mir. marq. Gaudine, 1350, 157). Je suis cil qui de pechiez tant Ay fait que je ne sçay le nombre ; Mais celui qui le plus m'encombe C'est d'un mien curé qui *ja* fu, Qui en sentence m'a tenu Pour plusieurs griefs qui li

ay fait ; Or est mors, et de mon meffait Onques absoldre ne me volt (Mir. parr., 1356, 60). Amours, je te fis *ja* hommage Pour la plus belle et la plus sage, La mieuls adrechie en corage, A mon samblant, Qu'onques veisse en mon eage (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 41). Tu dis qu'il t'a en son liien Et qu'oumage *ja* li fesis Et que ses homs devenis Et qu'ossi je le te fis faire. (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 48). Mon signeur, vechi vostre fil Qui dist qu'il vit en grant peril Puis l'eure que *ja* le bleçastes D'une flece dont le navrastes (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 65). ... Gardon sera bien paiez de sa desserte. *Ja* lui occist Hervieu, mon pere, son ayol en Pointieuvre (ARRAS, c. 1392-1393, 239). (Meseür leur a tous ostez, Sanz leur laisser vaillant .II. miches) Et *ja* furent leurs peres riches D'offices et de grans estas. (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 100). Ha ! Justice, la fort armee, Que tu fus *ja* des bons amee ! Ne dit David en son Psaultier, En apprenant le droit sentier Aux roys, de maintenir justice Des meffaiteurs et de leur vice... (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 27). ... le chevalier estoit *ja* dedens la cave entré, ainssy comme les messaigiers sceurent par les pastours qui sur le mont gardoient les avoires, a qui le chevalier avoit parlé en disant : Mes amis, se nulles nouvelles oyez de gens qui quierent ung chevalier qui *ja* fut tresrepentans de ses pechiez, a qui le Pappe ne vault pardonner pour ce qu'il avoit été dedens ceste cave de la royne Sibille, dittes leur que je suis cellui que, puis que n'ay peu avoir la vie de l'ame, que ne vueil perdre celle du corps (LA SALE, S., 1442, 109). C'est ung isle, la plus puissant du monde, qui *jà* fut habitée par Albine, fille du Roy Diodinas. (LA MARCHE, Mém. I, c. 1470, 118).

Rem. Ds l'ex. suivant, *soel* est vraisemblablement une forme de prés., où *souloir* a le sens de « Avoir pour caractéristique, pour propriété, pour habitude dans le passé (mais plus maintenant) » [cf. T-L IX, 809a] Pour quoi me fesis tu offrir Et tout donner sans retollir A ceste qui me fait languir ? *Ja* te soel Honnourer, löer et cherir, Mais je te maudis par air. (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 45).

b) [Avec le plus-que-parfait] ... Carles de Blois avoit a fenme et a espouse une sienne niece, fille dou conte de Pen-tevre, qui disoit a avoir droit de par sa femme a l'iretage de Bretagne, et *ja* l'avoit relevé de Phelippe de Valois qui se disoit rois de France (FROISS., Chr. D., p. 1400, 480).

Pour ceste question dont je parle avoit *jà* esté tué le duc d'Orleans à Paris, unze ans avoit. (COMM., II, 1489-1491, 61).

c) [Avec le part. passé] Et li contes de Honstidonne a toute sa cargo a flun de la mer se desancra, et vint celle premiere maree jessir a l'ancre en l'abouqure de la mer. Et enmenoit si grant avoir *ja* conquis en Normendie que merveilles seroit a penser (FROISS., Chr. D., p. 1400, 696).

d) *Jà ancienement* : Or vindrent ces gens en sa presence, en la sale bas, hors du neuf ouvraige où le hostelz fut *ja* ancienement. (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 29).

— *Jà autre fois* : Certes la glorieuse vierge monta au jour de son absumpcion es cieulx pour veoir et oir la sapience Dieu le père, son benoit chier fil, qui *ja* autre foiz avoit descendu en lui (Mir. st J. Cris., c. 1344, 253).

Rem. Ds l'ex. suivant, *jà*, qui accompagne le passé composé au sens de l'antériorité, peut signifier « jadis » : Certes, il est de grant merite. Et de haulte perfeccion Devant Dieu, a m'entencion. Comment autrement peust il Avoir eschapé du peril Qu'a *ja* passé ? (Mir. st Ign., 1366, 94).

B. — [Sans valeur temporelle] « Non pas dans quelque situation hypothétique, irréelle, mais effectivement, vraiment, assurément »

1. [Valeur assertive]

a) [Avec le prés.] LE ROY. *Ja* me vueil a vous conceillier, Seneschaux. (Mir. fem. roy Port., c. 1342, 169). A ces paroles respondi Postumius et parla aux consulz : « Alez doncques, seigneur, dist il, et si vous livrez qui sommes *ja* personnes priveez, et puis une autre fois vous dederiez et liverrez ces sacrossainz, quant il auront feni le temps de leur dignité !... » (BERS., IX, 1, c. 1354-1359, 15). *Ja* l'acors, sire (Mir. emper. Romme, 1369, 290). Et opinion n'est pas question ou inquisicion, mais est *ja* enunciacion ; c'est a dire, affirmacion ou negacion. (ORESME, E.A., c. 1370, 349). Se vous pri, dame d'onner pleine, Que, se vos cuers est *ja* certains Que li miens loyaument se peinne D'amer, sans *ja* estre refreins, Que vous souffrez à tout le meins Qu'il vous serve, loiaus cuers dous, Comment que soie long de vous. (MACH., L. dames, 1377, 30). Se faire sçay chançon desesperée, Faire la doy *ja* par bonne occoi-

son (MACH., L. dames, 1377, 70). Ce fut ung grant emblavemens, trop sans raison, car *ja* scet-on bien par toutte Espaingne et ailleurs aussy que ilz et ses freres, les ducs Ammons, ont les heritieres de ce pays, filles du roy dan Pietre, tant que du conquest ne que de faire rendre ne retourner ville, chité, ne chestiau, les dames y font trop petit. (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 86). Et Janicola, son seigneur En son hostel a grant honneur A retenu tant qu'il vivra, Dont je suis tant esjoyz *ja* Que plus liez estre ne pourroye. (Gris., 1395, 100). Aussi est il *ja* a croirre que Dieu a donné sa sentence contre eulx (JUV. URS., Loquar, 1440, 418). « Mes beaux seigneurs, j'ay tant ouy parler du Roy et de la très grant noblesse de sa court, vraiment je le vueil aller veoir ; si me donnera ung cheval. » A quoy luy respondist l'un de ses compaignons : « Ha-a ! que c'est bien dit ! Voulez-vous *ja* aller faire la beste ?... » (BUEIL, I, 1461-1466, 41). FINE. Chacun se veult *ja* gouverner Selon le Temps, soit bien ou mal. (Sots triumph., c. 1475, 45).

b) [Avec le passé composé] Vous n'estes pas assez soubtil, Qui d'esconmeniez parlez. Un po estes trop emparlez, Quant *ja* nous avez menacié. (Mir. parr., 1356, 22). Egar ! qu'est ce, dame espousée ? Estes vous *ja* si tost levée ? Diex y ait part. (Mir. chan., c. 1361, 177).

c) [Avec le fut.] **Rem.** Il se mêle souvent à ces empl. la valeur temporelle de « bientôt, tantôt » relevée plus haut (I A 2) : Mettez cest enfant près de moy Et si alez querre son père, Qui sera *ja* en grant misére, Quant il orra telles nouvelles. (Mir. enf. diable, c. 1339, 14). Il semblera *ja* qu'il nous tence, Tant sermonnera lourdement : Car de soz moz dit largement En son preschier. (Mir. abbeesse, 1340, 60). **DEUXIESME FIL.** (...) Il me donnit de son blanc pain Et des pommes dedanz mon sain, Se m'aist Diex. **L'ESCUIER.** Tu diz voir. Or torche tes yex ; Encore t'en donrra il *ja*. (Mir. nonne, 1345, 348). Cuvert, *ja* y mourrez que nul ne vous en puet garantir, car vous avez luitié mauvaisement comme traïstre (Bérinus I, c. 1350-1370, 371). Alons nous en sanz demourée En enfer ; nous y serons *ja* Miex venu que ne fu pieça Diable nesun. (Mir. emp. Julien, 1351, 184). **LE VALLET.** (...) Je vous dy bien, j'ay fain greigneur Que n'oy pieça. **LE BOURGOIS.** De tant mangeras tu miex *ja*. (Mir. enf. ress., 1353, 9). Si pense que nous trouverons La relevee de nouvel, Qui *ja* nous fera grant

revel, Et si verray mon petit filz (Mir. enf. ress., 1353, 51). Car j'espoir quant il parlera *Ja* a li qu'il le tournera A nostre loy. (Mir. Barl. Josaph., c. 1363, 286). Et j'en saray le voir sanz faille ; Car *ja* la suiveray a l'ueil De loing, pour ce que pas ne vueil Qu'elle me voie. (Mir. Amis, c. 1365, 24). E ! Diex, pourray j'a mon desir Advenir *ja* jour de ma vie, Par quoy de ceste maladie Soie gariz a mon vouloir ? (Mir. emper. Romme, 1369, 258). Il s'en est alez en rivière ; Mais il y revenra arrière *Ja* sur le tart. (Mir. Rob. Dyable, c. 1375, 25). Alons ; grant joie ara, par m'ame, Quant ces nouvelles li dirons. Diex ! com *ja* bien venuz serons En sa maison ! (Mir. ste Bauth., c. 1376, 142). Par foy, dist-elle, je croy que cilz jeunes homs dort sur son cheval, ou il est sours et muet. Mais je croy que je le feray *ja* parler, se il oncques parla nul jour. (ARRAS, c. 1392-1393, 24). Et quant Gieffroy sent le cheval fondre soubz lui, si sault jus appertement, et s'en vient vers le jayant, l'espee traicte, et le joyant lui vint, la faulx empoignie. *Ja* y aura fiere bataille. (ARRAS, c. 1392-1393, 246). Descochier feray *ja* si fort Ma saiette au large barbel Que je croy puis le temps Abel Ne vistes plus beau cop ferir. (Gris., 1395, 26). Resjoëssons nous, pastoureaux, Et mettons paine de venir A honneur, affin qu'avenir Puissons a noblesse une foiz ; *Ja* sera pour nous vive voix Et nostre bon estat creü. (Gris., 1395, 43). Signeur, nous trouverons la proie *ja* sus l'eure de prime, que chil de la ville bouteront hors ens es praiories (FROISS., Chr. D., p. 1400, 653). Il se tanceront et hoderont, et *ja* sus le soir, nous les irons combatre, se il nous vient bien a point. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 775). « Amis ! Deppartir De cy il nous couvient atant ! C'est mau fait que nous parlons tant ! Mais *ja* vous envoyeray querre, Si ferons paix de ceste guerre ! » (CHR. PIZ, M.F. III, 1400-1403, 40).

— [Avec le fut. générique] Armer se doivent volentiers, Pour ce que c'est leur drois mestiers, Car *ja* princes qui s'armera Envis preus se desarmera. (MACH., F. am., c. 1361, 185).

d) Rare. [Avec le passé simple] ... car parfaictement ilz amerent monseigneur le prince, son pere de bonne memoire, et *ja* luy monstrerent-ilz quant les vilains se revelerent et leverent (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 60). Et en deviant avec damp Abbés il vist en son doy le tresbel et gros rubi balay qu'il avoit a Madame autrefois veu porter, si

n'en dist mot, mais *ja* pour tant n'en pensa mains. (LA SALE, J.S., 1456, 260). Et combien que *jà* y eut trèves, si y survint cas de malveillance. (COMM., III, 1495-1498, 24).

e) [Avec le subj. ; dans le monde possible où on l'envisage, ce qui est dit est assuré, effectif]

Rem. Il peut se mêler là aussi la valeur de « bientôt, tantôt ».

e1) [Subj. prés. ou passé] Je vueil, Agnès, et vous, Cris-
tine, Que vous deux *ja* l'ame prenez Et que vous deux
anges venez Devant tenans alumez cierges, Et chanterezen,
vous et ces vierges. (Mir. st Guill., c. 1347, 52). Sire, je
lo que de la croys Faciez *ja* le signe sur li (Mir. prev., 1352,
268).

e2) [Subj. imp. ou plus-que-parfait] Mais quant le prince
escoute et respond benignement, il a *ja* le requerant a moic-
tié sactiffait, et supposé que sa requeste fust *ja* du tout
desraisonnable, sy s'en va il a moitié contens, et lui dou-
lement remontrant que sa requeste seroit au prejudice de
partie, ou qu'elle seroit contre la utilité publicque ou contre
les loys (LA SALE, S., 1442, 13). ... quant ilz oyoint les
fueilles trembler et les arbres bruire, ilz cuidoient que l'en
les tenist *ja* par la queue. (BUEIL, I, 1461-1466, 66). Et
incontinent retourna ledict duc à la grant eglise de Sainct
Lambert, où ses gens vouloient entrer par force pour pren-
dre des prisonniers et des biens ; et combien que *jà* eust
commis des gens de sa maison, si n'en povoient-ilz avoir
la maistrise (COMM., I, 1489-1491, 162).

f) [Ds la princ. d'un syst. hypothétique (complet ou incomplet) pour garantir la réalité de la relation : « (si *p*,
il sera/serait assuré, effectif que *q*) »] Dame, vezci parole
oiseuse : Je seroie *ja* trop grant maistre. Laissons ester, il
ne peut estre (Mir. mere pape, c. 1355, 364). Et s'il m'oste
le mal qui tant me nuit Qu'i m'eüst *ja*, s'il ne fussent, des-
truit, Onques amans n'ot tel honneur, ce cuit, En mer n'en
terre. (MACH., F. am., c. 1361, 176). Et bien entendent
que Gieffroy a a forte partie a faire, et *ja* y feussent venus
les deux freres, se ne feust ce que Gieffroy leur avoit def-
fendu. (ARRAS, c. 1392-1393, 298). Et pourquoi ne me
amainne chils qui a pris le roi d'Escoce mon adversaire,
son prisonnier et le mien ? Je le veroie *ja* moult volentiers.
(FROISS., Chr. D., p. 1400, 782). Bien a cil sa foy acquic-

tié, Dont mainte cronique et dictié *Ja* composé Deust estre (CHART., L. Dames, 1416, 223). Ha dya, Jehanne, gardés que vous dictes ; *ja* penser pourroit on quelque chose entre elle et moy. (C.N.N., c. 1456-1467, 370).

2. [Valeur concess.]

a) *Ja* + subj. + sujet inversé (tour particulièrement fréq. chez Froissart). « Même si effectivement... » : Se vo devoir Volés faire dou conforter, Je m'i voel dou tout acorder, *Ja* m'ait il hui moult laidengie Fausse appellee et esragie. (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 47). ... je ne l'en pense jamais a enquester, *ja* soit il mon frere (ARRAS, c. 1392-1393, 44). Homs, qui voels venir a vaillance par Proece, considere comment on asciet a table dou roi, de duch et de conte le preu, et on met arriere le couwart preceus, *ja* soit il de plus hault linage. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 39). ... li hiretages de la couronne de France ne devoit ne pooit en riens descendre, ne venir a ces filles ne as enfans de la roine d'Engleterre par les previleges et estatus anciens de France ; et en estoient hiretier li fil au conte de Valois, Phelipes et Carles, *ja* fuissent ils de plus lointain degré (FROISS., Chr. D., p. 1400, 53). Vous devés sçavoir que pour celi cause pluisseur en Engleterre entrerent en doublet et en soupeçon mauvaise, *ja* n'i euist nulle cause, a l'encontre des desus dis (FROISS., Chr. D., p. 1400, 172). ... mais le disfameront et querront sur lui voies et adreces obliques, *ja* soit il preudons en consience (FROISS., Chr. D., p. 1400, 221). ... mais pour ce temps la cours dou roi de France estoit si lointainne en tous esplois que on n'en pooit avoir nulle delivrance, *ja* seuissent ils, li rois et ses consauls, que ses adversaires li rois d'Engleterre estoit, a poissanche de gens d'armes et d'archiers, en Bretagne, et que sa venue et son afaire pooit trop grandement adamaigner le roiaulme de France. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 580). Vous devés savoir que li dus de Braibant qui tendoit et avoit tendu un lonc temps a marier sa fille Margerite au jone conte de Flandres, fu trop grandement resjois, *ja* fust il cousins germanins au roi d'Engleterre, qant il sceut la verité comment li contes de Flandres avoit tronpé le roi d'Engleterre et les Flamens. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 808). Et quant les VI aultres le oyrent, *ja* fussent ilz de puissance pareille a Dairès, toutteffoiz descendirent ilz tantost de leurs chevaulz et se getterent a terre (LA SALE, S., 1442, 30). Les consulles firent savoir les parol-

les au senat ; lequel, *ja* n'eust il nulle suspicion sur les Voltes, toutefois fut il esmeu de la parole de Tulle, leur duc (LA SALE, S., 1442, 36).

— [Avec effacement du sujet.] Et encor leur fait pis Meseur *Ja* soient vieillart et meur (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 86).

b) *Jà soit/fust (ce) que.* « Bien que assurément »

b¹) *Jà soit (ce) que* + subj. : Car *ja* soit ce que Suzanne se soubzmesist si en la paour de Dieu qu'elle ammiex estre condampnée que perdre sa chasté, toutesvoies la glorieuse vierge Marie fu et est de si grant purté et chasté, que onques n'en fait n'en pensée ne pot pechier (Mir. st J. Cris., c. 1344, 253). Vous savez bien que, *ja* soit ce que je n'aye mie receüe l'ordre de chevalerie, si sui je bien de l'extraction que je le peüsse avoir fait (Bérinus I, c. 1350-1370, 158). Car *ja* soit ce que crestien Puist femme avoir, je te dy bien, Ceulx en sont hors pour verité Qui de garder virginité Ont fait les veuz. (Mir. Barl. Josaph., c. 1363, 292). Aussi disons nous que felicité de tous les biens humains est la tres plus eslisible, posé que elle fust toute seule ; mais se un autre bien, *ja* soit ce que il soit tres petit, est adjousté et nombré avecques elle, tout ensemble sera plus eslisible. (ORESME, E.A., c. 1370, 119). Et donques est aucune delectacion tres grant bien, *ja* soit ce que il en soit pluseurs mauvaises. (ORESME, E.A., c. 1370, 405). Ceste femme ne me peut plaire ; Ne me plut onc en mon aé, *Ja* soit qu'ait mon filz espousé. (Mir. roy Thierry, c. 1374, 261). Mais, par m'ame, toudis, sans repentir, De loyal cuer et de parfaite amour, La vueil amer et loyaument servir Com vrais amis, long de son noble atour, *Ja* soit einsi qu'en dueil et en tristour Me conveingne estre adès, où que je soie, Quant je ne voy ma dame simple et coie. (MACH., L. dames, 1377, 134). Desquelx biens il n'a pu avoir ou recouvreraucuns, *jà* soit ce que plusieurs fois les ait requis. (Reg. crim. Chat. I, 1389-1392, 82). Monsieur, puisque vous me volés cargier de si grant cose, *ja* soit que point ne le vaille, j'en ferai mon devoir et mon pooir. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 165). Et demourra avec sa femme en la façon que ung homme maryé honorablement et sans reproche et seront ses enfans legitimez et non bastards, *ja* soit que le pere soit prestre. (C.N.N., c. 1456-1467, 288).

b²) *Jà fust (ce) que* + subj. : Et requeroit d'avoir s'amour, *Ja fust einsi que la clamour N'en parvenist a ses oreilles Et qu'autre part feist ses veilles Ses cuers qui gue- res n'i pensoit, Mais atant de li se passoit.* (MACH., D. Lyon, 1342, 217). Et semblablement madicte dame, *ja fust ce que elle eust par terre moult a souffrir, sy passa a la fin sans dommaige de elle ne de ses gens.* (LA SALE, S., 1442, 174).

b³) *Jà soit (ce) que* + ind. : Salomé, je me doubt qu'en ire Dieu contre vous meu ne soit Pour aucun pechié qu'en vous voit, Qui par aventure est en vous, *Ja soit ce que nous pechons touz* (Mir. nat. N.S.J.C., c. 1343, 216). Vous dites une grant merveille, Et trop grant don voulez donner D'un tel fait a plain pardonner, *Ja soit ce que pour bien le dites.* (Mir. enf. ress., 1353, 48). Car le bien principal ou le mal d'un homme n'est pas en telles fortunes, *ja soit ce que les biens de fortune ont aucunes fois mes- tier* (ORESME, E.A., c. 1370, 133). Mais delectacion ne parfait pas l'operacion en la maniere que la chose sensible ou le sens la parfait, *ja soit ce que ces .II. choses sont bonnes.* (ORESME, E.A., c. 1370, 507). Et dist, sur ce requis, qu'il ne se recorde pas jusques à quel nombre ou somme d'argent il et ledit Robinet firent lors d'icelle monnoye, *jà soit ce qu'il est bien record que d'un marc d'argent qu'ilz mettoyent oudit aloy, ilz faisoient quatre mars de ladite monnoye de blans de VIIJ deniers la piece.* (Reg. crim. Chat. I, 1389-1392, 489). ... du nombre desquelx il n'est record, *jà soit ce qu'il scet bien que d'iceulx draps ainsy par lui et lesdiz varlez mal prins il a eu à sa part la somme de dix frans et plus.* (Reg. crim. Chat. II, 1389-1392, 14). Toutesvoyes, se muer le voulez, il le couvient paistre de chaude viande comme de gelines, soriz, ratz, et d'autres oiseaulx gaigniez aux filez et a l'arbaleste. *Ja soit que c'est le meilleur que l'esprievier vole tant comme l'en trouvera a voler, et par especial tout le Karesme, car a fort et souvent gecte il plus naturellement ses plumes pour muer.* (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 162). Et ainsi est il du poisson de mer, *ja soit ce que poisson d'eaue doulce il couvient premierement que l'eaue soit fremiant.* (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 238). Maiz *ja soit ce que je douboie A enquérir De son mal et l'en seurquerir, Si osay ge bien requerir Que vers elle peusse acquerir Si privé bien...* (CHART., L. Dames, 1416, 211). Et pour l'amour de sa

dame sera armez a cheval et a pié, et *ja* soit ce que on pourroit dire que ses armes sont faiz de vanité qui sont par l'Eglise deffendues, ainsin que aux decrez est escript (LA SALE, J.S., 1456, 30). Vous, et vous heraulz, qui estes cy, donrez ceste petite bague a ce tres gracieux escuier Jehan de Saintré, en moy de tres bon cuer recommandant a lui, et direz que *ja* soit que son bracelet appartenoit trop plus et mieulz a sa tresbelle dame que a moy, toutefois a sa requeste je l'ay prins. (LA SALE, J.S., 1456, 132). Mais, s'il vous plait, dictes ou faites dire les autres, *ja* soit ce que l'on s'en devroit taire (LA SALE, J.S., 1456, 305). ... lesdiz Bretons et Bourguignons furent es terrouers de Clignencourt, Montmartre, la Courtille et autres vignobles d'autour Paris, prendre et vendenger toute la vendenge qui y estoit, *ja* soit ce qu'elle n'estoit point meure, et en firent du vin tel quel pour leur boire. (ROYE, Chr. scand. I, 1460-1483, 102). Et en icellui parc y furent bruslez trois tentes et tout ce qui estoit dedens, et en une d'icelles y furent tuez deux hommes de grant façon, *ja* soit ce qu'ilz promettoient de paier moult grant finance. (ROYE, Chr. scand. I, 1460-1483, 278). ... *jà* soit que les lances n'estoient rompues, ordonnées à rompre par les chappitres, ne les armes accomplies, toutefois tous deux avoient si bien et si chevaleureusement besongné qu'il tenoit les armes pour accomplies (LA MARCHE, Mém. II, c. 1470, 103). Vous scavez que vous ay aymee Autant que je fis oncqques femme, Long a encore, par mon ame, *Ja* soit qu'en ay perdu mes pas. Maintenant ne vous ayde pas, Et croyez que je suis celuy Qui plus vous feroit de service En ce que vous seroit propice, Pourveu que j'eusse vostre amour. (P. Jouh. D.R., a. 1488, 28).

b4) *Jà fust (ce) que* + ind. : Jacques Colompne de Romme fist conte chambbellain du royaume. Messire Jacques Candolle, cappitaine, fist duc de Bar en Puille. Anthoine Candolle, son filz, fist conte de Trivend, *ja* fust que il estoit de sa mere. (LA SALE, S., 1442, 205).

c) *Jà soit il chose que*. « Bien que cela soit, à savoir que » : Dont viennent elles [les âmes appelées au paradis] ? Quel part vont ? D'Egipte, et encores respont L'Escripture, par bel arroy, Qu'aux nopus vont du fil du Roy Souverain, et *ja* soit il chose, Si comme je treuve en la glose, Que sotes et mendiens soient Et que innobles povres se voient, Toutevoyes le droit Seigneur Des nopus leur fait tant d'onneur Qu'a

chascune d'elles largit ses biens fais... (DESCH., M.M., c. 1385-1403, 241).

II. — [En cont. nég.]

A. — [Avec valeur temporelle, accompagnant un temps de l'avenir ; la nég. inverse l'idée de proximité dans le temps (cf. supra I A 2) ; l'éloignement est interprété en termes d'inexistence] « Pas de sitôt, jamais »

1. *Ne ... jà/jà ... ne*

a) [Avec le fut.] Puis qu'a Dieu en convent l'avons, S'il vous plaist, nostre veu tenrons ; *Ja* ne sera par moy brisiez. (Mir. enf. diable, c. 1339, 5). *Ja* pour cela ne sera mis Hors de mes las, quoy qu'il aveingne (MACH., D. verg., a. 1340, 22). Ne *ja* si soutil parabole Ne dira qu'elle ne l'entende (MACH. R. Fort., c. 1341, 66). *Ja* ne le lairay par peresce : Elle m'a esté vraie amie, Si ne la doy oblier mie (Mir. fem. roy Port., c. 1342, 202). Mère, de ce vous vueilliez taire ; Car puis que de mari sui veuve, *Ja* n'avenra c'on me repreuve, De ce, mère, soit voz cuers fis, Que parastre doingne a mon filz Jamais nul jour. (Mir. st J. Cris., c. 1344, 255). Et si lui vueil faire savoir que du regne ne de la damoiselle ne joïra il *ja* (Bérinus I, c. 1350-1370, 158). Ne la pourrons *ja* tant servir, Que le bien puissons desservir Que fait nous a. (Mir. emp. Julien, 1351, 215). Certes, creez, mon seigneur doulx, Que *ja* de mot n'en mentiray (Mir. enf. ress., 1353, 46). ... *ja* ray pucelle Qui sera bonne et sera belle, Et avecques ce sera riche, Ou *ja*, ce vous jur et affiche, Ne li mettray annel en doit (Mir. chan., c. 1361, 152). Tu n'aras *ja* de che creanche. (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 48). ... *ja* recreu Ne m'en verrez (Mir. st Panth., 1364, 369). *Ja* par ce quitte n'en serez. (Mir. Amis, c. 1365, 25). Mais *ja* pour bien ne pour mal endurer Je ne lairai qu'adès, sans mesprison, De cuer, de corps, de desir, de penser Je ne serve, sans faire traïson, Ma douce dame humblement. (MACH., L. dames, 1377, 50). Mais il ne sera *jà* sceu ou prouvé contre lui qu'il feust venus en leur compagnie (Reg. crim. Chat. II, 1389-1392, 229). Selon l'avis que je ay, je vous dy tout premierement que je ne puis croire, et *ja* ne creray, que la greingneur partie des Londriens en amour et faveur ne s'enclinent devers le roy (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 60). Et le bon homme vient et enquiert que elle a (...) mes, pour enquête qu'il puisse

faire, il n'en avra *ja* aultre chouse. (Quinze joies mar., c. 1390-1410, 50). Par foy, dist ly roys, il souffist. Ne vous n'en tendrez *ja* prison (ARRAS, c. 1392-1393, 61). Et telz est mes vouloirs entiers : *Ja* par moy n'en sera menti. (Gris., 1395, 38). Et puis faites ce que devrez faire liement, car *ja* mal ne vous en pourra venir. (LA SALE, J.S., 1456, 42). ... si vous maintenez ceste folie, jamais vous n'arez bien et ne ferez que songer et muser, et secherez sur terre comme la belle herbe dedans le four chault, et serez homicide de vous mesmes ; et si n'en arez *ja* gré (C.N.N., c. 1456-1467, 177). Auf-
fort, par Dieu, tel les payera [les souliers que le personnage va faire réparer et que personne ne paiera] Que *ja* bon gré ne m'en saura. (Sav. serg., c. 1480-1490, 30). AFFRICQUEE. De donner vous estez tant plains, Ennement vous avez grant tort. Or ça puis qu'au fait c'est au fort, Vous n'en serez *ja* parjuré. (P. Jouh. D.R., a. 1488, 31). Car en toy j'ay mon cuer bouté Ne *ja* n'en sera debouté (LA VIGNE, S.M., 1496, 302).

— [Dans un système hypothétique] Eins sera loiez en ses las, Ne *ja* pour scens ne pour avoir Ne porra de li joie avoir, Se de moy ne vient proprement. (MACH., D. verg., a. 1340, 22). Je leur feray telle mençonge Entendant, s'il me veulent croire, Qu'ilz n'aront *ja* si bon memoire Que ne les mette en desespoir. (Mir. mere pape, c. 1355, 383). Et par ma loy, s'il n'y avoit que moy et ma gent, si n'en repasseront il *ja* pié dela la mer. (ARRAS, c. 1392-1393, 226). ... car se ilz s'i boutent vous n'en eschapperez *ja* sans esclande ou debat. (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 126). Et, se ce serpent n'est dompté, *Ja* par la ne sera monté Cellui, qui se laira dompter (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 117).

• *Ne ... jà/jà ... ne ... se Dieu plaist* : *Ja*, se Dieu plaist, tel deshonneur Ne feray envers mon seigneur (Mir. marq. Gaudine, 1350, 133). ... se Dieu plaist, je ne seray *ja* si oultre-cuidiez que j'aie seigneurie sur vous (Bérinus II, c. 1350-1370, 85). Ne, se Dieu plaist, *ja* n'en seray repris (MACH., Prol., 1377, 6). Hellas ! je voy bien que je avroye assez a souffrir ou temps avenir, si je avoye ou .X. ou .XII. enfans, que *ja* ne sera, si Dieu plest ! (Quinze joies mar., c. 1390-1410, 23).

— [Avec un fut. à valeur générique] Vous dictes qu'il se plaint de ce qu'il a une dent pourrie en sa bouche, qui moult de mal lui fait, ne *ja* depuis qu'aucune chose y avra touché, il n'avra santé ne repos tout le jour (Bérinus I, c. 1350-1370, 141). Et qui use de mon mestier, *Ja* desconfis il ne sera Pour

cose qui li avenra. (FROISS., Par am., c. 1361-1362, 59). Car puis qu'argent vaint amour et mestrie, *Ja* povres homs ne sera bien amé. (MACH., App., 1377, 641). *Ja* femme bneurée N'iert qui enfans porta souvent ; Ce n'est que doleur et tourment De les porter, de les nourrir, Et dueil de les veoir mourir. (DESCH., M.M., c. 1385-1403, 100). *Ja* n'iert saines homs mal vestuz, Mais uns cocars, uns malostruz, Uns paillars ou une paillarde, *Ja* nulz d'eux gaillars ne gaillarde Ne seront fors que detirez, Desrompuz et deffigurez. (DESCH., M.M., c. 1385-1403, 282). Mais, qui peut s'acointance avoir [d'Eür] *Ja* ne faudra a grant avoir (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 70).

— [Avec le fut. ant.] Point ne m'en mue, Eins continue Et m'esvertue D'amer pour faire mon deü, N'en moy, se vie m'est tolue, N'iert *ja* venue Desconvenue Ne mon cuer pour faus congneü. (MACH., Lays, 1377, 292). Tu ne avras *ja* dicte si petite parole dont il ne te couviengne rendre compte devant Dieu. (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 35).

— [En oppos. avec *onques* accompagnant un temps du passé] Que Jhesus fil de Dieu le pére (...) Qui n'ot onques commencement Ne *ja* n'avra deffinement En deité. (Mir. st Val., c. 1367, 147). C'est d'un penser, le quel je continue Tres liement et si songneusement, Qu'aillours ne puis entendre nullement Ne ne voeil, car g'i prent si grant deport Que nuit ne jour n'ai bien s'il ne l'aport, Ne n'avrai *ja*, ne aussi onques n'oi (FROISS., Orl., 1368, 96). ... mais onques de fait ne fu et *ja* ne sera fors que un seul monde corporel (ORESME, C.M., c. 1377, 178). ... quar moult de choses sont possibles qui onques ne furent et *ja* ne seront. (OREMES, C.M., c. 1377, 220). ... ne il ne se trouvera *ja* par cronicques ne aultrement que oncques ilz y renonçassent. (JUV. URS., T. crest., c. 1446, 144).

— [En relation à la fois avec le passé simple et le fut.] ... et *ja* pour ce ne pleut ne ne pleuvra dedans, car c'est trop noble massonnage (Voy. J., c. 1395, 66).

— [Avec une indication de durée ou d'origine] ... ne *ja*, tant comme je vive, je n'ystray de vostre conseil (Bérinus I, c. 1350-1370, 152). ... ne *ja*, tant comme je soye vif, il ne recevra couronne (Bérinus I, c. 1350-1370, 158). Et avecques ce il vous octroye que, *ja* tant [1. *ja*, tant] qu'il soit royst, a vesve femme ne orfelin il ne laira faire denree de tort ne de desraison (Bérinus I, c. 1350-1370, 188). *Ja* puis ne m'en entremettray. (Mir. march. juif, c. 1377, 203). ... car se vous le courroucez une seule foiz *ja* puis ne vous aimera. (Menag.

Paris B.F., c. 1392-1394, 149). Rifflart, c'est trop mal entendu. Saichez de vray, se n'y allés, *Jà aux Pasques ne men-gerés Ne flans ne tarte, par ma foy.* (C. Riffl., c. 1480-1520, 58).

— [En liaison avec un autre mot nég.] *Ja* par moy ne sera desdit De riens qui soit, se Dieu me voie. (Mir. ev. arced., c. 1341, 124). ... car par la foy que je vous doy, Berinus voz filz n'ara *ja* sueffrette de riens tant comme je vive (Bérinus I, c. 1350-1370, 14). ... sy vous prie pour Dieu, mon chier maistre, que vous ne me laissiez point, car je vueil que vous soiez sire de quanques j'ay et aray, ne *ja* chose que vous vueilliez commander ne vous sera escondite ne contredite. (Bérinus I, c. 1350-1370, 155). Car, se Dieu plaist, je ne seray *ja* si oultrecuidiez que j'aie seigneurie sur vous, ne *ja* ceste honnour ne sera mie mienne (Bérinus II, c. 1350-1370, 85). *Ja* tu n'aras De ta dame nesuns confors (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 42). ... et tantoust tout sera ars, et n'en sera *jà* plus parlé. (Reg. crim. Chat. I, 1389-1392, 158). Et je vous jure, par le peril de l'ame de moy, que jamais cellui jour je ne feray *ja* chose qui vous puist estre atournee fors a toute honneur. (ARRAS, c. 1392-1393, 26).

• [Avec (*fors*) *que* exceptif] *Ja* n'aura nom que « biau filz » (Mir. enf. diable, c. 1339, 20). « Entens, Geronnnet », dist Perros, « tu me dois mettre en la ville ; mais, par ce parti que tu me monstrez, je n'y entreray *ja* fors que par la porte. » (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 213).

b) [Avec le cond. temps] Moult doucement me respondi Tantost, que plus n'i attendi, Que moult volentiers me diroit Tout ce, ne *ja* n'en mentiroit. (MACH., D. verg., a. 1340, 21). Adonc lui respondirent les mariniers que *ja* il ne retourneroit, car en trop grant aventure il mettroit son corps. (Bérinus I, c. 1350-1370, 331). Je qui trop le mau temps douttoie Li dis que *ja* n'y enterroye. (Mir. mere pape, c. 1355, 406). Et cils qui estoit en son lieu Jura plus de C. fois son dieu Que *ja* le traitié ne tenroit En la guise que fais estoit (MACH., P. Alex., p. 1369, 187). Car je li juray et plevis Que *ja* femme n'espousseroie Ne ma compaigne n'en feroye, S'elle n'estoit de sa semblance, De son sens et de sa puissance (Mir. fille roy Hongrie, c. 1371, 4). Mais elle s'estoit revestue incontinent, partit de la chambre en disant qu'elle ne coucheroit *ja* en chambre ou il fut (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 86). Chils contes fu assés chevalereus ; mais ses gens disoient que il estoit trop françois, et que *ja* nul bien ne lor feroit.

(FROISS., Chr. D., p. 1400, 261). La damoyselle, soudainement meüe et courroucée, dist sur le champ qu'il ne seroit *jà* trouvé estre vray que ladicte lettre eust esté escripte ne veüe. (COMM., II, 1489-1491, 198).

c) [Avec le subj. prés.] Seigneur, li roys Berinus vous mande par moy que, se vous avez besoing doresenavant de lui ne de son conseil, qu'il vous sera appareilliez, ne *ja* n'aiez disete de riens qu'il ait (Bérinus I, c. 1350-1370, 188). Mais les anciens en descort Furent de ceste chose emprendre, Car dient que par elle prendre, Si com leur prophecies dient, Seront destruis, par quoy ilz prient Au roy que *ja* Paris n'y voit, Ou destruis sont (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 63).

— [Avec le subj. de souhait] *Ja* Dieu ne vueille qu'en fait tel Soie reprise ! (Mir. femme, 1368, 184). Et *ja* Ihesu Cris ne consente Qu'en fil de roy traïson s'ente (MACH., P. Alex., p. 1369, 264). *Ja* Diex ne sueffre qu'il aviengne ! (Mir. Oton, c. 1370, 323). « *Ja* ne me viegne pié d'ourgueil », car en ce pié sont trebuchiéz ceulz qui font pechié et iniquité. (FOUL., Policrat., IV, 1372, 69). *Ja* nulz autres dis N'en soit dis (MACH., Lays, 1377, 480). Amours le vuet qui ainsi me doctrine Nulz homs ne puet plus loyaument amer Ne honnourer, sans estre desloyaus, Qu'Amours m'a fait, sans folie penser, Celle qui dist et tient que je sui faus. Mais se *ja* Diex ne m'alige mes maus, Qu'en li servir onques jour de ma vie Je n'i pensay qu'onneur et courtoisie, Si m'en convient meinte peinne endurer Et recevoir les tres crueus assaus Qu'Amours me vuet baillier et delivrer (MACH., L. dames, 1377, 109). *Ja* Diex pooir ne me doint ne loisir Ne tant durer que j'aie *ja* pensée Ne volenté ne pooir ne desir D'entroublier ma dame desirée (MACH., L. dames, 1377, 152). Le prestre Jehan d'Inde la grant Et le grant Kan, qui est engrant De nuire a la christienté, Le Soubdan (qui *ja* n'ait santé !) Y sont longiez trop richement. (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 131). Et se vous voulez — que *ja* n'aviengne, Sire ! —, se vous voulez user envers moy de justice... (GERS., Trin., 1402, 165). Haa, ma dame ! *Ja* Dieu ne plaise Qu'autre droit y vueille querir (CHART., B. Dame, 1424, 343). Se je tens honneur surquerir, Dieu et Fortune me confonde Et ne me doint *ja* acquerir Une seule joye en ce monde. (CHART., B. Dame, 1424, 343).

• *Se jà ne vous meschièce* : Non fas, se *ja* ne me meschiéce. (Mir. Theod., 1357, 105). Vous dites merveilles, sanz faille. Conment, se *ja* ne vous meschiéce, Pourray j'estre cy si grant

pièce Sanz vous veoir ? (Mir. Berthe, c. 1373, 199). Amis, se *ja* ne vous meschiéce, Ce que sur vostre espaule voy, Est ce a vendre ? (Mir. Pierre Changeur, c. 1378, 258). Seigneurs, se *ja* ne vous meschiéce, Considerez l'entencion Et regardez l'occasion Que Clovis encontre moy quiert (Mir. Clov., c. 1381, 215). Sa donc, que *ja* ne vous meschiéce, Venez vous ent. (Mir. st Alexis, 1382, 302).

d) [Avec un verbe au prés. régissant un inf. (entraînant une idée de postériorité)] Je pense par cuider tenir Ce qui *ja* ne peut advenir : C'est que telle dame aie amie. (Mir. emper. Romme, 1369, 255). Las ! et Amours, pour qui tant mal endure Que *Ja* sans mort n'en cuit estre garis, M'a oublié (MACH., L. dames, 1377, 62). Ne *ja* ne vueil ma dame entroublier (MACH., L. dames, 1377, 95). Gloutonnie semble a Deable, Qui *ja* ne peut estre assouvi (CHR. PIZ, M.F. II, 1400-1403, 76). ... et *ja* pour ce, je ne doy laissier ou cesser de vous amer, servir et honnourer (GERS., Trin., 1402, 165).

— [Le verbe au prés. gouverne une sub. conj.] Lequel fist taillier la chaussie de ladicte illette qui est dedens le lac, pour ingromans qui tant y alloient, et fist rompre le pas de la couronne du mont de la Sibille, adfin que nul n'y peust monter, et combler l'entree ; mais *ja* pour ce, qui que l'ait fait, n'est mie que l'en ne y monte, combien que soit a grant peril. (LA SALE, S., 1442, 102).

— [Avec un prés. générique marquant une successivité conséquentielle] Mais helas ! je fais doublet que pluseurs de nous ne ressemblent a la corneille qui se baigne souvent, et *ja* pourtant ne devient blanche. (GERS., Concept., 1401, 427).

e) [Avec un impér. ou un subj. à valeur d'impér.] JHE-SUS. De par Dieu, en aussi bon point Que le bailliez, le vous rendray : Car de ci ne me mouveray Tant que le vous aie rendu : N'en aiez *ja* cuer esperdu. (Mir. nat. N.S.J.C., c. 1343, 232). ... ne *ja* n'aiez fiance en nully qui te puist aidier (Bérinus I, c. 1350-1370, 126). Alez devant, alez, Lambert, Et ne faictes pas le truber[†] *Ja* a la court. (Mir. ste Bauth., c. 1376, 87). Ne desirez pas a vengier tous voz tors faiz, mais prendre amende. Ne despisez *ja* nul de voz ennemis, tant soit il petit, mais soiez sur vostre garde a toutes heures. (ARRAS, c. 1392-1393, 86). Ne faictez *ja* long traictié a voz ennemis, car en longs traictiez gist aucunes foiz grant decepcion et grant perte pour la plus puissant partie (ARRAS, c. 1392-1393, 87).

Et ne soyez *ja* envieux de gaigner trop excessivement. (JUV. URSS., T. Rever., 1433, 78).

f1) [Ds la princ. d'un système hypothétique (complet ou incomplet), l'apodose étant logiquement postérieure à la protase]

f1) [Avec le cond.] Mais einsois la faut desservir Et lui laissier moult asservir. Car vraiment, *ja* desservie, Tant peüst dame estre servie, Ne seroit de tous les servans Qui en ce monde sont vivans. (MACH., D. verg., a. 1340, 36). Un tel chevalier *ja* blasmer Ne devroit nulz. (Mir. Amis, c. 1365, 20). Pour ce li pri qu'elle n'ait c'un amy, Tant pour s'onneur, com pour la pais de mi. Car *ja* si bien ne se saroit couvrir Qu'elle n'en fust de mesdisans blasmée, S'en tant de pars voloit son cuer partir (MACH., L. dames, 1377, 66). Mais *ja* son goust n'en perdroit Ne mueroit, Qu'adès seroit Eau et nature d'eau aroit. (MACH., Lays, 1377, 408). Car *ja* sans vous que j'aim tres loyaument Ne sans Amours emprendre nel saroie. (MACH., Motés, 1377, 503). ... elle n'en savroit *ja* rien s'il vous plaisoit (Quinze joies mar., c. 1390-1410, 86). ... car se ne fust ce meschief, et un que bien congnoy a mon plaisir me requeroit de marier, *ja* ne lui refuseroie. (Ev. Quen. II, c. 1466-1474, 141). *Ja* lie chere Jamaiz n'aroye De Dieu le pere (Pass. Auv., 1477, 276).

f2) [Avec le subj. imp. ou plus-que-parfait] Car s'il t'en fust bien souvenu, *Ja* ce ne te fust avenu. (MACH., R. Fort., c. 1341, 116). Mais *ja* ne fust si despaisiez Qu'il ne soit tantost rapaisiez, Car la dame le rapaisoit Toutes les fois qu'il li plaisoit. (MACH., D. Lyon, 1342, 180). Et quant estoient revenu, Les dames souvent et menu Les appelloient doucement Et prioient courtoisement Qu'il leur deüssent des nouveles ; Mais *ja* ne deüssent a elles Chose qui touchast a leur fait (MACH., D. Lyon, 1342, 208). La les vëoient vis a vis Longuement et a bon loisir, Si qu'elles pouoient choisir Grant partie de leur pensée ; Ne *ja* autrement demoustrée Ne leur fust leur amour, ne dite Par parole grant ne petite. (MACH., D. Lyon, 1342, 208). Et s'il demourassent dis ans, *Ja* n'eüssent parfaite joie (MACH., J.R. Nav., 1349, 239). ... mais se il sceüst qu'il menast, *ja* Hanibal ne se fust mis en peine de le mener avecques lui. (Bérinus I, c. 1350-1370, 79). Et soiez certains que *ja* Logre n'eüst ceste voye emprinze, ne il ne fust venu ceste terre chalongier ne mouvoir guerre contre toy, se ta gent mesmes ne l'eüssent mandé (Bérinus I, c. 1350-1370, 195). ... et bien sçay que *ja* ne fussions eschap-

pez vif de ce tourment, se ne fust par l'aide de vous. (Bérinus I, c. 1350-1370, 214). ... dont s'en parti pour aler aisier Morel son destrier, car il ne voulsist en nulle maniere qu'il eüst mesaise et, se pour son cheval n'ust esté, il n'eüst *ja* laisssé pour les corps qu'il n'y fust demourez toute la nuit pour les armes assés regarder, qui moult durement lui plaisoient. (Bérinus I, c. 1350-1370, 248). Et sachiez que s'il n'y eüst eü que les deux chevaliers que vous veïstes, je m'en feusse tantost delivré, ne *ja* la damoiselle n'eüssent enmenee. (Bérinus I, c. 1350-1370, 331). Ce conmant trespassa li las, Qu'il crut au conseil de sa femme, Dont il chey en tel diffame Que se gouste n'en eust point, De mort n'eust esté *ja* point (Mir. Barl. Josaph., c. 1363, 266). Certes s'en vous ne se fust mis [Dieu], N'eüssiez *ja* sens ne puissance D'avoir parlé de sa naiscance Ne de s'amére passion Ne de sa resurreccion Si haultement con fait avez (Mir. Barl. Josaph., c. 1363, 287). Et s'avons Dieu de no partie, Qui a ceste emprise bastie, Que *ja* ne se fust soustenue S'elle ne fust de lui venue (MACH., P. Alex., p. 1369, 105). Se sceüssiez qu'il me desplait, *Ja* prié ne m'en eüssiez (Gris., 1395, 13). Si en i ot mors sus les camps, que par haies que par buissons, ensi que il fuoient pour euls sauver, environ .VIII. mille ; et se il euist fait cler sans brume, il n'en fust *ja* piés escapés. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 737). Tantos aprochierent li Espagnol, qui bien s'en fuissent alé sans combattre, se il vosissent ; car selonc che que ils estoient bien freté et en grans vassiaus, et avoient le vent pour euls, il n'euissent *ja* parlé as Englois, se il vosissent. Mais orgoels et oultrequidance les fist traire avant, et par samblant de grant volenté commençier la bataille et par bonne ordenance. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 884). *Ja* n'en eschappast vif atant (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 67). Ce avés vous fait, vous qui en estes separés de France qui avés fait tout ce mal, car se vous ne l'eussiés fait Angleterre n'eust *ja* entreprins ce qu'elle a fait (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 264). Et venez ça, mon mary, est ce la bonne chere que vous me ferez ? Veez cy *ja* la cinquiesme nuyt que je suis avecques vous, et si ne m'avez daigné approucher. Et par ma foy, si je ne cuidasse qu'on feist aultre chose en mariage, je ne m'y fusse *ja* boutée. (C.N.N., c. 1456-1467, 300).

Rem. Ds l'ex. suivant, *ja* figure à la fois dans la protase et dans l'apodose. L'occurrence de la protase équivaut à « ne ... pas » (cf. *infra* II B 9b) : La estoit li commencemens Des regars et des parlemens, Des amours, de joliveté ; Car, se

ja n'eussent la esté Ou entreveuz, *ja* ne s'amassent. (DESCH., M.M., c. 1385-1403, 134). *Jà* peut aussi se trouver dans une consécutive enchaissée dans une hypothétique : Mais ce qu'on aimme chierement Ou a acheté chierement, Qui le verroit dou tout perir, Si que *ja* ne peüst garir, Venir en porroit tel meschief Qu'on y metteroit bien le chief Et tout le corps entierement. (MACH., J.R. Nav., 1349, 222).

g) *Jà mais*. V. *jamais* : Car *ja* mais ne retourneray Cy endroit pour biens qui g'y aie. (Mir. nonne, 1345, 347). Or me donnes tu un los tel Que qui bien croire te vodroit, *Ja* mais par amours n'ameroit. (FROISS., Par. am., c. 1361-1362, 48). Se je n'avoie plaisir En ma dure maladie, *Ja* mais n'aroie puissance Dou souffrir (MACH., L. dames, 1377, 49). C'est sa nature et son droit, ne *ja* mès Tristece en li ne fera lonc séjour (MACH., App., 1377, 639). *Ja* maiz pour dolour que je sente Ne diray, ne demanderay, Ne feray, ne ne penseray Chose que je puisse savoir Qui soit encontre ton vouloir. Ne *ja* maiz rien ne me feroies, Non pas se morir me faisoies, Que je ne souffre voulentiers (Gris., 1395, 38).

2. [Sans *ne*, dans des cont. « forclusifs »] « A un moment quelconque, à un moment donné » [« jamais » au sens positif]

a) [En interr. dir.] Glorieuse vierge Marie, Pourray je *ja* avoir bonté Autant comme j'ay de biauté ? (Mir. st J. Cris., c. 1344, 258). Dieux ! me verray je *ja* delivre De l'angoisse dont sui attainte ? (Mir. st J. Cris., c. 1344, 279). Vezci mon filz orphelinet De mère, car trespassée est. Dites moy, sera il *ja* grant ? De savoir ay le cuer engrant Quelx il sera. (Mir. Barl. Josaph., c. 1363, 243). E ! Diex, verray je *ja* le temps ? (Mir. Oton, c. 1370, 374). O come benoite sera l'eure quant le crueux, le fel, le despitueux tirant, et ses detestables pillars seront hors boutez de nostre droit heritage et propre mansion ! He Dieux ! les verrons nous *ja* ? (GERS., Concept., 1401, 394).

b) [En interr. indir.] Ne sçay se *ja* vous amera (Mir. prev., 1352, 233). Dont, pour ouvrir une grant quantité De mes secrés, et savoir s'en pité Je serai *ja* receüs de vous, dame, Segurement vous jure corps et ame Qu'en tous cas ai tres grande affection Qu'en mon coer ait tele discretion Que ma parole en gré soit receüe. (FROISS., Orl., 1368, 100).

c) [Dans une sub. hypothétique (ou une prop. qui en dépend)] Lors me commanda que je fusse Loyaus, secrez, et que j'eusse Memoire des autres vertus Qu'il m'avoit moustré par dessus, Se je voloie *ja* joir De ce que j'aim tant et desir (MACH., D. verg., a. 1340, 51). Mais aussi vueil qu'il soit sceu Que se je suis *ja* pourmeu A femme avoir, j'aray pucelle Qui sera bonne et sera belle, Et avecques ce sera riche, Ou *ja*, ce vous jur et affiche, Ne li mettray annel en doit (Mir. chan., c. 1361, 152). Dame, comment que vous soie longtains, Pleins et espris d'amoureuse dolour, N'est pas en moy li dous voloires estains De vous amer et servir sans sejour, Ains mouteplie et croist de jour en jour. Dame, et se *ja* estes de ce certainne Ne me soiés de vostre amour longtainne. (MACH., L. dames, 1377, 28). Dame, et se *ja* mes cuers riens entreprend Dont mes corps ait honneur n'avancement, De vous venra, com lontains que vous soie, Car *ja* sans vous que j'aim tres loyaument Ne sans Amours emprendre nel saroie. (MACH., Motés, 1377, 503). Clermont est une puissant ville et fort peuplée, et les gens bien pourveus d'armures. Se nous l'avions *ja* estourmy, ilz s'assambleroient et se metteroient à deffense. (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 211). Chiers compains et amis, je voai une fois a Dieu, et ce veu je l'ai tousjours tenu en sacré, que, se je pooie *ja* veoir le temps et les jours que le roiaulme d'Escoce je peuisse obtenir en paix a l'encontre des Englois, en l'onnour de Jhesu Cris qui volt mort recevoir en crois pour nous et son sanch espandre, je voloie faire un voyage sus les ennemis de Dieu et la exposser mon corps et mes biens. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 165). Mais, supposé que *ja* la voye, Remedier je n'y scauroye, Tant est ma douleur entassee. (REGN., F.A., 1432- c. 1465, 117). LE DRAPPIER. (...) Il vault mieulx, pour le plus honeste, Que je le porte. PATHELIN. Male feste M'envoise la saincte Magdalene Se vous en prenez *ja* la paine ! (Path. D., c. 1456-1469, 76).

d) [En tournure compar.] Par foy, jamais n'avray joye ne deduit, car mieulx ameroye estre morte que Logre m'eüst *ja* en sa baillie. (Bérinus I, c. 1350-1370, 175). Je m'aim trop miex tout à paressillier En ma dame servir et honnourer Que j'aie *ja* voloir ne desirier Ne pensée de li entroublier (MACH., L. dames, 1377, 145).

e) [Après une princ. nég. ou qui comporte un élém. nég.]

e1) [En prop. conjonctionnelle] Vierge, ne vueillez consentir Par vostre debonnaireté Qu'ennemis ait *ja* poosté Dessus le fruit qu'engendré ay (Mir. enf. diable, c. 1339, 12). Et quant sa dame le regarde, En l'eure est garis, n'il n'a garde Qu'il soit *ja* si desconfitez Qu'il ne soit tous reconfortés (MACH., D. Lyon, 1342, 182). Il pert bien comme es negligens Et fol, quant nous fais mencion Qu'il soit *ja* resurreccion N'autre siècle qu'il a icy. (Mir. nat. N.S.J.C., c. 1343, 236). Seigneurs, entendez mon courage. Je vueil ci demourer touz seulz Et vueil que chascun de vous deux Voit besongnier ou li plaira. Mais que vous retournez ci *ja*, Plus ne demans. (Mir. ev. N.D., c. 1348, 69). Et pour ce vous fas je savoir, Prenons que je voulisse amer, Ne se pourroit mon cuer donner A ce que m'amour eussiez Ne que *ja* de moy joissiez ; Nanil, sanz faille. (Mir. marq. Gaudine, 1350, 133). « C'est bien verité vraiment Que cis roys tous nous destruira, Et en tous estas nous nuira. Et vous n'estes mie d'affaire Que vous nous doiez *jà* mieus faire. Pour quoy me tollez vous mes chiens, Que j'ay norri et qui sont miens ? » (MACH., P. Alex., p. 1369, 256). Ja Diex pooir ne me doint ne loisir Ne tant durer que j'aie *ja* pensée Ne volenté ne pooir ne desir D'entroublier ma dame désirée (MACH., L. dames, 1377, 152). Et seul pour ce que je ne die pas Que *ja* mes cuers ait chose qu'il desire, Mors ne me vuet penre ne deingne occire (MACH., Lays, 1377, 303). Helas ! je ne suy que acouchee et ne me puis soustenir et il vous tarde bien que je soye *ja* appattroiller par la meson, a prendre la paine qui m'a tuee. (Quinze joies mar., c. 1390-1410, 23). ... qui n'apprendra son mestier de jeunesce, c'est fort qu'il en soit *ja* ouvrier. (ARRAS, c. 1392-1393, 156). Par la foy que je doy a Dieu, je croy que ce ne soit que fantosme de ceste femme, ne ne croy pas que *ja* fruit qu'elle ait porté viengne a perfection de bien (ARRAS, c. 1392-1393, 253). Estiagés, qui ce ouy, De la parole s'esjouy, Car, pour ce, ot ferme creance Que plus ne deust avoir doubtance De l'enfant, que *ja* pourchaçast Le royaume et lui en chaçast (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 196). Mais, pour son honneur mieulx garder, Veult que, la nuit, sans plus tarder, A force, ou temple la ravissee ; Ne veult qu'on croye que tel vice En elle ait que *ja* accordee S'i fust. (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 66). Le dieu respont « ne que le faiz Pourroit porter d'une monteigne, N'a il garde que *ja* remaigne Son emprisë » (CHR. PIZ., M.F. IV, 1400-1403, 37).

Bien m'est Fortune estrange archiere Et ennuyeuse, Si semble qu'el soit envieuse Que j'aie *ja* vie joieuse (CHART., L. Dames, 1416, 244).

— [Avec *ne* explétif] Par serment lier Vous vueil, amis ! Et, toutevoye, Gardez que *ja* faulx ne vous voye, Car plus grant mal vous en vendroit (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 41). Mais ledict de Contay estoit comme homme sans pacience d'avoir ouy telle sorte de gens ainsi se mocquer de son maistre et veü encores les traictéz qu'il menoit avecques luy ; et luy tardoit bien que *jà* ne feüst à cheval, pour l'aller compter à sondict maistre le duc de Bourvongne. (COMM., II, 1489-1491, 52).

e²) [En prop. rel.] Sire, or soiez asseür, car je vous prens en mon conduit, car ja vous ne trouverez si hardis qui *ja* vous mefface de riens. (Bérinus II, c. 1350-1370, 74).

e³) [Avec un inf.] Certes, car mon affeccion N'est point ne mon entencion D'avoir *ja* femme. (Mir. chan., c. 1361, 145). Alons ; tantost a li serons ; N'y a que deux pas a aler ; Mais garder nous fault de parler *Ja* devant li. (Mir. st Val., c. 1367, 149). Ensi que il se dormoient en lors lis, un petit apriés l'eure de mienuit, chil Flamenc tout generaument en lor host se resvillierent en tel esfroi, paour et hisdeur, que il ne quidierent *ja* a temps estre levé. (FROISS., Chr. D., p. 1400, 447). Sy sachent tous princes que il ne est chose au monde que pis se comporte et qui face(nt) les cuers deshonestes, que fait le mesprisement de leur seigneur. Et de tant que le cuer mesprisé est plus esleu, de tant a il plus a souffrir et a pensser. Sy ne croye nul prince avoir *ja* nul, tant soit il son prouchain ne son familier, que se il se voist du tout de sa grace mesprisé, que son bon voulloir ne se change (LA SALE, S., 1442, 13).

f) [En corrélation avec *à peine*]... car a paine verrez vous *ja* si viel homme qui ne prengne voulentiers jenne femme. (Menag. Paris B.F., c. 1392-1394, 91).

g) [Après *sans* ou *sans (ce) que*]

g¹) [Sans] La ne fait il fors que penser A sa dame au viaire cler, Et la ramembrance a toudis Dou regart et dou très dous ris Par quoy il a l'amoureus fais Empris, sans *ja* estre retrais. (MACH., D. verg., a. 1340, 35). Se vous pri, dame d'onner pleine, Que, se vos cuers est ja certains Que li miens loyaument se peinne D'amer, sans *ja* estre refreins, Que vous souffrez à tout le moins Qu'il vous

serve, loiaus cuers dous (MACH., L. dames, 1377, 30). Et s'il vous agrée, Gentil dame honnourée, Que j'aour, Qu'en moy soit doublée, Sans estre *ja* finée, Ma langour, Si vueil je la dolour Et l'amoureuse ardour, Qu'en moy est entrée, Endurer nuit et jour (MACH., Ch. bal., 1377, 592). ... c'est la grant mare, Que saint Augustin accompare Au feu d'Enfer, qui, sanz sejour, Ne cesse de prendre et tousjour Reçoit, sanz *ja* estre assouvi. (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 51).

g²) [Sans (*ce*) *que*] Tant soit ses cuers de grant desroy, Durs ou hauteins ou pleins d'orgueil, Que ne le face, se je vueil, De fin cuer loial sans amer Cent fois mendre de lui amer, Sans ce qu'il en ait *ja* solas (MACH., D. verg., a. 1340, 22). Par mes paroles tant feray, Se je puis, qu'elle s'en yra Sanz ce que *ja* ne vous verra Enmy la face. (Mir. Berthe, c. 1373, 213). Sanz que *ja* riens lui en appere (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 56). Si dit qu'il veult, s'il n'a essoine, Aler conquerir Babiloine La noble cité renommee, Qui fu lors et depuis nommee Dame et chief des autres citez, Sanz ce que *ja* fussent citez, Ne deffiez ceulx qui manoient En la cité (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 178). ... le procès sera revisité et veu en la Grant Chambre, sans qu'il soit *ja* mestier que les seigneurs des Enques-tes y soient. (BAYE, I, 1400-1403, 310).

B. — [Sans valeur temporelle ; la nég. inverse l'idée que le prédicat verbal est réel, effectif (cf. supra I B)] « Nullement, daucune manière »

1. [Avec le prés.] *Ja* n'a le roy plus de hoirs que moy. (ARRAS, c. 1392-1393, 57). ... ce ne sera sceu ne trouvé ; et s'il est autrement, si nous faictes pugnir selon raison, car nous n'en voulons *ja* grace, mais droit. (ARRAS, c. 1392-1393, 211). Qui mieulx mieulx s'en fuyent armer Et toutes cueurent vers la mer, Que *ja* l'une n'y atent l'autre. (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 15). Après ces choses recordees *Ja* n'attens plus misericorde. (REGN., F.A., 1432 -c.1465, 28). Pour m'enfuir s'on me menace Et pour tantost vider la place, *Ja* n'en crains archier de la garde. (Rapp., c. 1480, 60).

— *Ne convenir jà...* : Ilz nous desconfiront et sans donner bataille. Il ne convient *ja* qu'il nous combatent (FROISS., Chr. M., XIV, 1390, 86). Et ne convient *ja* que aucun me oppose en blasmant saint Pierre qu'il renia troys

foys son maistre (GERS., P. Paul, a. 1394, 489). Je suis cy pour en satisfaire Et pour au cas remedier. *Ja* ne te convient si hault braire, Car je le suis venu ayder. (Mir. st Nic. juif, c. 1480-1500, 146).

— *Ne cuidier jà...* : Je ne cuide *ja* a nul fuer L'eure veoir, a brief parler, Que meuz soie a y aler. (Mir. st Panth., 1364, 333).

— *Ne devoir jà...* : Amours ses les, Ses testamens et ses delés, Ne fait mie de chappellés ; Qui ne le scet, essaie les. Maiz *ja* muser N'y doit aucun ou s'abuser, S'il veult grans douleurs refuser... (CHART., L. Dames, 1416, 246). *Ja* ne doit tourner le blasme de ton iniquité en reprochue sur sa misericorde (CHART., L. Esp., c. 1425-1430, 98). Mais en ce, sire, vous ne vous devez *ja* arrester (JUV. URS., Loquar, 1440, 372).

— *N'estuet jà...* : *Ja* doubter ne vous en esteut, Tristan (Mir. enf. ress., 1353, 34).

— *Ne falloir jà* : Ne fault *ja* que plus t'en debates :... (Mir. fille roy, c. 1379, 55). Par foy, dist cil, il ne te fault *ja* doubter. (ARRAS, c. 1392-1393, 298). Ne les me faut *ja* tous nommer (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 131). De vins, de viandes et de diverses façons furent ilz servis, et ne les fault *ja* deviser, car chascun puet penser et savoir que ce fut haulte chose. (LA SALE, J.S., 1456, 160). ... et vous le savez bien, madamoiselle, il ne fault *ja* qu'on le vous die (C.N.N., c. 1456-1467, 187). Quelles prudence, sapience et pacience avés eue, se pardant que avés esté hors de la compagnie du roy vostre pere dont Dieu ait l'ame, il ne les fault *ja* declairer (JUV. URS., Prop. II, 1468, 430). Il est tout mort ; la chouse est seure. Il ne le fault *ja* plus fraper. (Pass. Auv., 1477, 230). C'est ung mignon especial. Je le congnoys bien a sa myne, Il ne fault *ja* qu'on l'examine, Par ma foy, je le congnoys a l'œil. (Sots gard., a. 1488, 106).

— *N'avoir jà garde de* : MALIFERAS. De la corde luy fault donner Deux tours, JANUS, de ta partie. JANUS. J'ay desja fait, je t'en affie. Il n'a *ja* garde d'eschaper ! (Pass. Auv., 1477, 208).

— *Ne querir jà...* : Je ne te le quier *ja* celer :... (Mach., D. verg., a. 1340, 26). Et s'est seur tous de moy chierie, Qui tant l'aim, pris, serf et tien chier Que *ja* ne m'en quier destachier. (MACH., D. verg., a. 1340, 55). *Ja* ne quier estre departie De vous, dame, s'il vous agrée, Tant que vous soiez relevée Tout a vostre aise. (Mir. nat. N.S.J.C.,

c. 1343, 219). Pour ce avoir autre conseil *Ja* ne quier ne vueil (MACH., Lays, 1377, 428).

— *Jà n'est mestier de/que* : De pluseurs choses parlent ensemble, dont il n'est *ja* mestier que je vous en face mencion (Bérinus I, c. 1350-1370, 42). La trouveras un hermitage Ou est un mien confesseur sage ; N'est *ja* mestier que le te nomme : Il est devost et saint preudomme (Mir. Rob. Dyable, c. 1375, 40). De Dormans fut maistre Guillaume, Et Jehan Maillart pour le royaume, Tous clers, excepté le bourgeois, Et pluseurs autres celle fois Qu'il n'est *ja* mestier que je nomme. (DESCH., M.M., c. 1385-1403, 381).

— *Jà n'est besoing de/que* : *Ja* n'est besoing de multiplier exemples en cest endroit. (CHART., L. Esp., c. 1425-1430, 141). ... j'ay voullu prendre paine d'escriper et racompter les causes mouvans le Jouvencel (...) d'aller à la court pour trouver aucun avantaige, et comment l'un de ses compagnons lui remonstre qu'il n'est *ja* besoing qu'il y aille (BUEIL, I, 1461-1466, 41). Vous estes du temps que toutes ces choses sont advenues ; par quoy n'est *jà* besoing de si très justement vous dire les heures ne les saisons. (COMM., I, 1489-1491, 190). ... et n'est *jà* besoing que desormais vous essayez de parvenir à voz fins (LE CLERC, Interp. Roye, c. 1502, 260).

2. [Avec l'impér. ou une forme à fonction d'impér.] Ainsi l'ay a Dieu en convent Et a sa doulce mère chiére. Ne m'en faites *ja* mate chiére (Mir. enf. diable, c. 1339, 5). Mon ami chier, ne vous desplaise, Je say et voy vostre besoing : Ne soiez *ja* pour lui en soing. (Mir. enf. diable, c. 1339, 37). Tantost l'arez sanz detrier, N'en doubtez *ja*. (Mir. ev. arced., c. 1341, 117). Alez a Dieu, si ferons nous ; *Ja* n'en doubtez. (Mir. fem. roy Port., c. 1342, 188). Maistre de la loy et docteur, Ne le tenez *ja* a merveilles, Qu'aujourd'hui est en voz oreilles Ceste prophecie acomplie, Et ceste escription aemplie Par vérité. (Mir. nat. N.S.J.C., c. 1343, 232). ... ne *ja* n'en soiez en doubtance (Bérinus I, c. 1350-1370, 68). De ce *ja* ne vous esmaiez : J'en saray bien vers Dieu chevir (Mir. parr., 1356, 6). Mon neveu est riche orfelin, Et, n'en soiez *ja* esbahiz, Il n'a si riche en ce pais. (Mir. chan., c. 1361, 148). Taisiez, fille, et ma foy tenez Que je vous donray tel mari, N'aiez *ja* le cuer si marry, Dont en puissance monterez (Mir. chan., c. 1361, 179). Ne pensés *ja* que foiblement vous aimme

(FROISS., Orl., 1368, 102). Il est verité qu'ay jeu A vostre femme charnelment N'en parlez *ja* si haultement (Mir. Oton, c. 1370, 377). Sire, *ja* plus n'en debatez (Mir. Oton, c. 1370, 378). Vierge sur toutes pure et monde, Ne consentez *ja* qu'il appére Que je soie femme mon père (Mir. fille roy Hongrie, c. 1371, 14). Ne pensez *ja* que d'amer me repente (MACH., L. dames, 1377, 176). Beaulx seigneurs, ferez du plat, et ne me donnez *ja* tant de loz, car je ne suiz mie cellui que vous pensez. (ARRAS, c. 1392-1393, 41). Car on ne pourroit gens mieulx tondre, Se simples sont, que d'eulz semondre A celle court, *ja* n'en doutbons (CHR. PIZ., M.F. II, 1400-1403, 55). Sire Guilleme, ne vous esmaiez *ja* (La SALE, S., 1442, 257). ... quant a moy, j'aymeroie plus cher morir mille foiz, si possible m'estoit, que d'avoir fait a ma dame si grande faulseté. Et *ja* Dieu ne me laisse tant vivre que j'aye non pas tant seulement le vouloir ne une seule pensée de jamais amer ne prier aultre qu'elle. (C.N.N., c. 1456-1467, 177). ... mais n'en soiez *ja* mal content, mon amy (C.N.N., c. 1456-1467, 184). M'ameye, ne vous desconfitez *ja*, vous estes arrivée en bon hostel (C.N.N., c. 1456-1467, 340). Mais quoy vous asseurez vous là ? Ne prenez *jà* vostre fiance. (B. veoir, p. 1480, 19). N'ayez *ja* peur qu'en rien je me deslye (LA VIGNE, S.M., 1496, 247).

3. [Avec le fut.] Rem. Il se mêle parfois à ces empl. la valeur temporelle de « jamais » relevée plus haut (II A 1 a) : Vous n'y passerez *ja* pour mains, Mon ami, seur en soiez. (Mir. enf. diable, c. 1339, 31). ... *ja* ne tardera Qu'il ne t'aide (MACH., C. ami, 1357, 56). Sire, nous mesmes l'irons querre, *Ja* autres n'y envoierons, Et ycy le vous amenrons (Mir. st Sev., 1362, 206). « Fi, Mauvaise gent, mors y serez, Si que *ja* n'en eschaperez (MACH., P. Alex., p. 1369, 75). *Ja* pour ce ne demourra. (Mir. st J. Paulu, c. 1372, 129). Si vueil je la dolour Et l'amoureuse ardent, Qu'en moy est entrée, Endurer nuit et jour, Ne *ja* n'en serés meins amée. (MACH., Ch. bal., 1377, 593). N'arez *ja* qui si vous sequeure Que touz ne soiez a mort mis. (Mir. fille roy, c. 1379, 75). Ne t'ara *ja* pour ce mains chiére, Mais d'elle touzjours bonne chiére Aras, m'amie. (Mir. fille roy, c. 1379, 88). Et sachiez que, se vous estes desconfiz, vous et vostre pere, n'eschapperez *ja* que vous ne soiez tous deux penduz (ARRAS, c. 1392-1393, 61). Cevauçons avant, ou nom de Dieu et de saint Gorge ! Se la journee doit estre

nostre, nous ne le perderons *ja* pour le conte de Pennebrug (FROISS., Chr. D., p. 1400, 618). Vous ne leur mesferez *ja* ; et seroit très grant folie à vous de les y assaillir (BUEIL, I, 1461-1466, 193). Boy, doncques, Jhesus, maintenant ! Ne boiras *ja* ? Boy, si tu veulx ! (Pass. Auv., 1477, 222). *Ja* ne luy larrons os entiers. (Pass. Auv., 1477, 229).

— *Jà si tost* + fut. « Pas de sitôt » : Chier sire, a voie vous mettez ; Les veneurs, ne vous en doubtez, Et les chiens au bois trouverez Touz prez, *ja* si tost n'y venrez ; Avancez vous. (Mir. roy Thierry, c. 1374, 297).

— *Jà si tost* + fut. ... *que* ... « Pas si tôt que ... ne » : Alez, et ne demourez mie ; *Ja* si tost cy en reviendrez Que tout apresté trouverez Pour aller ent. [« Vous ne reviendrez pas si tôt que tout ne soit prêt pour... »] (Mir. st J. Paulu, c. 1372, 121).

— *Jà (pour) maintenant* + fut. « Pas maintenant, pas dans l'immédiat » : Je vous requier, dit elle, que je y aille ; par ma foy, je retourneray tantost. — Nostre Dame, dist il, vous n'y entrerez *ja* maintenant. (C.N.N., c. 1456-1467, 217). Il est de la langue gouteux ; *Ja* ne boera pour maintenant. (Pass. Auv., 1477, 222).

— *Vous n'en aurez jà moins*. « Ce ne sera pas moins (et ce n'est pas rien !) » : Par le Dieu que j'aour hautime, C'est Baal, n'en aras *ja* mains. Avant : mettez a li les mains. (Mir. st Panth., 1364, 350). Sire, vous n'en arez *ja* mains. (Mir. Rob. Dyable, c. 1375, 62). AFFRICQUEE (...) Dea, d'ou vous vient ceste largesse ? C'est trop. GLO-RIEULX. Sacrement de la messe ! Vous n'en aurez meshuy *ja* mains. (P. Jouh. D.R., a. 1488, 31).

4. [Avec le subj.] « Beaux hostes, or pensés que nous soions bien aisés et que nous ayons planté de char de pain, de vin, vollaile et venoison et encores mielx, se on le puet avoir ne trouver, ne *ja* pour denier ne demeure. — Sire », dist l'oste, « moult voulentiers en penseray ». (Bérinus II, c. 1350-1370, 111).

5. [Avec l'imp.] Et nonpourquant, quoy qu'il deïst, il ne cuidoit *ja* venir a temps a la luite (Bérinus I, c. 1350-1370, 369). Il usoit de tout comme l'enfant qui seroit en pays estrange useroit du jouel que son pere luy envoyroit. Il consideroit que pour lui et pour son usaige Dieu avoit fait ung tel monde, ne *ja* pour ce moins estoit il fait pour luy s'il estoit fait semblablement pour les autres, mais plus assez, de tant que bien sans compagnie n'est

point joyeux. (GERS., P. Paul, a. 1394, 514). ... il crooit fermement que le battement de ces portes ne estoit *ja* plus perilleux que le dangier de la vaynne du vent, ne le peril du pont (LA SALE, S., 1442, 87). Il y a en ces parolles et fourme de langaige chose, se semble, que il n'estoit *ja* mestier de exprimer (JUV. URS., Verba, 1452, 372). Nous sommes trompez, ces dyables de cordeliers nous ont deceuz. Ilz se sont mis en nostre place et nous ont monstré nostre folie. Car, si nous ne voulions pas coucher avecques noz femmes, il n'estoit *ja* mestier de les faire coucher hors de nostre chambre. (C.N.N., c. 1456-1467, 205). Le cas de l'Angloix fut fort porté par la duchesse, et mesmes n'estoit *jà* ledit seigneur de Ternant fort en grace (LA MARCHE, Mém. II, c. 1470, 142). Et leur sembloit n'estre *jà* besoing d'attendre le roy et le duc de Bourgongne, qui estoyent sept ou huyct lieues derrière eulx. (COMM., I, 1489-1491, 148).

— [En discours indir.] De ce se rirent tuit, et dirent que il ne lui en failloit *ja* tesmoing, car c'estoit bien chose crea-ble. (ARRAS, c. 1392-1393, 41). Lors lui respondy le prieur que de ce ne le failloit *ja* doubter, car il en feroit bien son devoir. (ARRAS, c. 1392-1393, 279). Et me dit que ce n'estoit que ung songe et que il n'estoit *ja* necessité de le mettre en escript (JUV. URS., Aud. celi, 1435, 277). Et quant Mons. de Bourbon oyît ainsi parler son oncle, il luy dist que s'il luy plaisoit rescripre quelque chose, qu'il [le] resjouyroit ; à quoy le duc respondit qu'il ne faisoit *jà* mestier (LE CLERC, Interp. Roye, c. 1502, 153).

6. [Avec le cond.] Et loiaument te puis jurer Que tous les jours en mil manieres, Riches, precieuses et chieres, Elle te guerredonneroit, Que *ja* plus povre n'en seroit (MACH., R. Fort., c. 1341, 60). Mais bien avoit laiens personne Dis-crete, raisonnable et bonne Qui moult bien tout ce me diroit, Si que *ja* ne m'en mentiroit. (MACH., D. Lyon, 1342, 187). Sire, ne vous courroucez pas ; Car ne vous en seroit *ja* miex. (Mir. roy Thierry, c. 1374, 287). Et sachiez que, se vous estes desconfiz, vous et vostre pere, n'eschap-perez *ja* que vous ne soiez tous deux penduz ; et vostre adverse partie n'en auroit *ja* moins, s'ainsi lui en avenoit. (ARRAS, c. 1392-1393, 61). Sire soudant, se vous aviez veu le roy Urien et le roy Guion, et leur fiere contenance, et le maintieng de leurs gens, et la grant, horrible et resoin-gneuse fierté de cellui au grant dent, son frere, il ne vous

tendroit *ja* cure de les envahir comme vous dictes. (ARRAS, c. 1392-1393, 226).

— [En discours indir. (cond. temps)] Achillés respondeoit que « brief N'iroit *ja*... » (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 120). ... et oultre disoit que aucuns desdiz reformateurs, comme messire Hector de Chartres, chevalier, avoit dit qu'il n'entreroit *jà* en la Court de Parlement sur lesdictes erreurs (Baye, I, 1400-1410, 76).

7. [Avec le passé composé] LE CHANOINE. Méré Dieu, que me secourez ! En moy sens un trop dur assault. La char me bout, tressue et sault De ce que *ja* dedans ce lit [la chair] N'a pris et eu son delit Et son vouloir de la pucelle Qui y gist (Mir. chan., c. 1361, 174).

8. [Avec le passé simple] En pou d'eure fu estourmi Le temple, *ja* si endormi N'i ot, qui moult tost ne s'esveille (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 66). Pour ce, sont les hosts departies Jusqu'a l'endemain, qu'ilz revindrent Ou champ, mais *ja* plus tost n'y vindrent Que plus fort que devant commence L'orage (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 221). ... mais *ja* pour tant ne demeura que leur assemblee ne fust si grande que merveilleuse chose estoit (LA SALE, J.S., 1456, 207). Et en cest estat la ramena, dont elle ne fist *ja* feste. (C.N.N., c. 1456-1467, 374). Adonc leurs mariz les firent deffuler, qui pareillement furent trouvées coronnées comme la premiere, de quoy ilz ne firent *ja* trop grand feste, nonobstant qu'ilz en feissent grandes risées. (C.N.N., c. 1456-1467, 376).

Rem. On se rapproche parfois du sens de « jamais » (en principe exprimé par *onques* avec un temps du passé), notamment quand le verbe au passé simple construit un inf. auquel *jà* peut être rapporté : Celle part courri sans demeure, Car *ja* vœoir ne cuidai l'eure Que je fusse outre la riviere, S'entray dedens a lie chiere. (MACH., D. Lyon, 1342, 164). Certes, ne cuiday *ja* venir Jusques ici. (Mir. Amis, c. 1365, 56).

9. [Avec le subj.]

a) [Prés.] ... je vous en tien bien pour excusé, et vous pry, se vous ne voulez autre chose, que vous ne laissiez *ja* a retourner pour ceste querele. (ARRAS, c. 1392-1393, 8).

b) [Imp. ou plus-que-parfait] Mais par aventure, aucun diroit que Aristote suppose que toute chose pardurable

durera touzjours et de necessité. Et je di donques que il ne convenist *ja* faire telz arguemens comme il fait, mais souffisist dire seulement ceste chose est nécessaire, et donques elle ne puet non-estre et, par consequant, elle est incorruptible. (ORESME, C.M., c. 1377, 216). Hault m'en monte et en mer plungiee Je me fusse, et *ja* n'y faillisse, Qui ne me tenist, je y saillisse (CHR. PIZ., M.F. I, 1400-1403, 49). La dolente mere et les seurs, A pou que ne leur part les cuers, S'occisissent, *ja* ne tardassent, S'il n'y eust gent qui les gardassent. (CHR. PIZ., M.F. III, 1400-1403, 108). Et ne s'en fut *ja* Loys parti d'Engleterre, mais il n'avoit point d'argent et son pere ne luy en osoit ayder, obstant lesdictes sentences d'excommuniemens, et pour ce s'en revint (JUV. URS., T. crest., c. 1446, 144). ... et fit dire audit messire Jaques que *jà* à Dieu ne pleust que ung si noble et tant renommé chevalier comme luy se partist du royaulme d'Angleterre (LA MARCHE, Mém. II, c. 1470, 111).

10. [En corrélation avec *point, jamais...*] Toujours ay scœü et savoye, Et assez souvent me pensoye, Que entre ta magnificence, Ta valeur, et ta grant puissance, Et ma povreté ne povoit *Ja* point avoir, ne ne devoit, Aucune comparacion (Gris., 1395, 81). Jamaiz manger Ne puisse *ja*. (Pass. Auv., 1477, 277).

11. [En réponse ell.] BASILLE. (...) Voulez vous que je vous convoie Jusques au lieu ? LIBANIUS. Nanil *ja*, sire [« non pas »] (Mir. emp. Julien, 1351, 213).

VARIATION DES OPÉRATEURS DISCURSIFS DU XIV^e AU XVI^e SIÈCLE*

INTRODUCTION

Le terme « opérateur » regroupe un ensemble d'éléments qui n'ont pas le même statut selon le cadre théorique qu'on adopte. En grammaire générative, l'opérateur est une catégorie abstraite engendrée en structure profonde dans une position supérieure à la proposition et qui, dans l'interprétation sémantique de la structure syntaxique, doit lier une variable. Ainsi dans la représentation (1)b de la phrase (1)a, l'opérateur WH interrogatif lie la trace (t) laissée par le mouvement du syntagme wh ; cette trace est considérée comme une variable. L'interprétation correspond à la lecture (1)c.

- (1)a Avec qui voyagez-vous ?
(1)b Avec qui op vous voyagez t ?
(1)c [Avec quel x : x un humain] vous voyagez avec x.

En plus des morphèmes interrogatifs, les opérateurs comprennent les morphèmes négatifs (*personne, rien, pas*) et le quantificateur *tous* ; dans certaines analyses, le temps est également vu comme un opérateur liant une position d'événement dans la structure verbale¹. Dans tous ces cas, l'opérateur participe à l'interprétation

-
- * Cette recherche a été menée dans le cadre d'une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada : dossier 410-89-1409. Je tiens à remercier tous les membres de mon groupe de recherche qui ont participé à la constitution du corpus et qui partagent avec moi le désir de comprendre et d'expliquer les changements syntaxiques majeurs de l'histoire du français.
1. Dans cet article, le modèle de grammaire générative que j'assume est celui de Chomsky (1981), (1986). C'est une grammaire modulaire qui comprend un niveau de structure profonde, un lexique incluant les contraintes catégorielles et sélectionnelles et des opérations de transformations ; l'application des opérations à ces différents niveaux produit une structure intermédiaire

en forme logique d'une structure syntaxique. Dans cet article, je voudrais suggérer qu'on désigne comme opérateurs discursifs un ensemble des particules énonciatives qui jouent un rôle par rapport à la contrainte V2 en ancien et en moyen français : dans la langue de cette époque, la classe des éléments sujets à cette relation comprendrait principalement *et*, *or*, *ne*, *mais* et, dans certains de leurs emplois, *ou* et *car*, dont il ne sera pas question ici. *Si* est également sensible à une certaine interprétation discursive, bien que selon des modalités différentes des particules ci-dessus.

Dans la section 1, je rappellerai les manifestations de la contrainte V2 en moyen français ; je montrerai, dans la section 2, l'importance des particules énonciatives dans la vérification de cette contrainte ; la section 3 présentera quelques indices de l'évolution du phénomène et la section 4 délimitera la problématique d'analyse qu'on peut envisager pour en rendre compte dans le modèle génératif.

1. MANIFESTATIONS DE V2 EN MOYEN FRANÇAIS

La contrainte du verbe en deuxième position s'applique de façon stricte au XIV^e et au XV^e siècle dans les propositions principales et l'influence de cette contrainte sur l'ordre des mots est facilement vérifiable dans les constructions où le sujet est omis ou postposé comme on le voit dans les exemples (2) et (3) :

(2) Or s'en vient lendemain bien matin...

Quinze Joyes de mariage, p. 5

(3) Au moins fusse je quicte de vous faire desplesir et de la honte du monde...

Ibid., p. 6.

En (2), le sujet de troisième personne est omis, le verbe est en deuxième position, car les pronoms clitiques ne comptent pas comme des éléments autonomes, et la position préverbale est remplie par *or*. Dans la phrase (3), le sujet pronominal est postposé et le syntagme adverbial occupe la première position.

Comme l'a démontré Skårup (1975) dans son étude sur ces

qui sert elle-même d'entrée à deux composants interprétatifs autonomes : le composant phonétique et la forme logique (interprétation sémantique). Le modèle est également dit « modulaire » par des principes auxiliaires qui portent aussi le nom de théories : la théorie des Cas, la théorie X-barre, la théorie du gouvernement et du liage, la théorie des rôles thématiques.

constructions en ancien français, les phrases à sujet postposé et à sujet omis constituent des diagnostics de l'ordre V2, car elles sont régulièrement « déclenchées » par un mot ou un groupe de mots qui occupe la position préverbale. Aussi longtemps que la langue a le statut de langue V2, la plupart des exceptions où le verbe est en première position dans le corpus que nous avons analysé sont analogues aux cas mentionnés dans les langues germaniques qui obéissent également à cette contrainte sur l'ordre des mots, à savoir les optatives au subjonctif, comme en (4)² :

(4) Plût au ciel que...

certaines constructions avec des verbes ergatifs, comme en (5) (par ailleurs encore possibles dans un style soutenu en français) :

(5) Arrivèrent tous les invités

et les propositions commençant par le morphème de négation *ne*, comme en (6)³ :

(6) Sire, n'ai cure de mal faire...

Passion de Palatinus, p. 12

Même si on mentionne dans la littérature que, dans les constructions typiquement V2, n'importe quelle catégorie peut occuper la position préverbale, on remarque que le plus souvent la position devant le verbe est remplie par une classe d'éléments privilégiés que nous pourrions appeler adverbes de phrase, par opposition aux adverbes qui figurent dans le syntagme verbal. Marchello-Nizia (1985) adopte en effet cette terminologie pour *si*⁴.

Il est relativement facile de distinguer les adverbes qui figurent dans la position préverbale suite à un déplacement et ceux qui y sont placés directement à la base. Ainsi dans les phrases (7) et (8), on peut dire que les adverbes ont été déplacés dans la position pré-

-
2. Cette affirmation vaut pour les principales uniquement ; la situation est différente en subordonnée. Voir à ce sujet Hirschbühler et Junker (1988) et Hirschbühler (1992).
 3. En principe le morphème négatif est un clitique qui ne participe pas à la vérification de la contrainte V2 ; par ailleurs, comme les vocatifs n'ont aucune influence sur la position du verbe, dans la phrase (6) *ne* ne compte pas comme un élément indépendant et le verbe serait en première position. Skárup : 303 cite quelques contextes où *ne* occupe la position du fondement et entraîne l'omission du sujet, à savoir devant les modaux comme dans (i) : N'en vront oír nulle parole... et les impersonnels comme dans (ii) : Ne tarda gue-
res que...
 4. Elle s'inspire entre autres de la définition d'adverbe de phrase proposée dans Martin (1974).

verbale car on sait qu'ils peuvent également occuper d'autres positions dans le syntagme verbal. Par ailleurs *si* et *or* dans les phrases (9) et (12) occupent leur position de base. Acceptons, pour l'instant, l'étiquette adverbe de phrase pour ces deux éléments, en dépit du fait qu'ils ne partagent pas toutes les caractéristiques des adverbes de phrase du type *manifestement*, *heureusement*, etc.

- (7) La me volt ma dame envoyer.
Mutacion, p. 19
- (8) ... oncques ne fu si malade...
CNN, p. 37
- (9) Si monterent à cheval...
Cleriadus et Meliadice, p. 54
- (10) Si trouva le messaigier la ville belle...
Ibid., p. 31
- (11) Or estoit le roi de moult...
Ibid., p. 13
- (12) Or advint ainsi que les deux chevaliers...
Ibid., p. 27

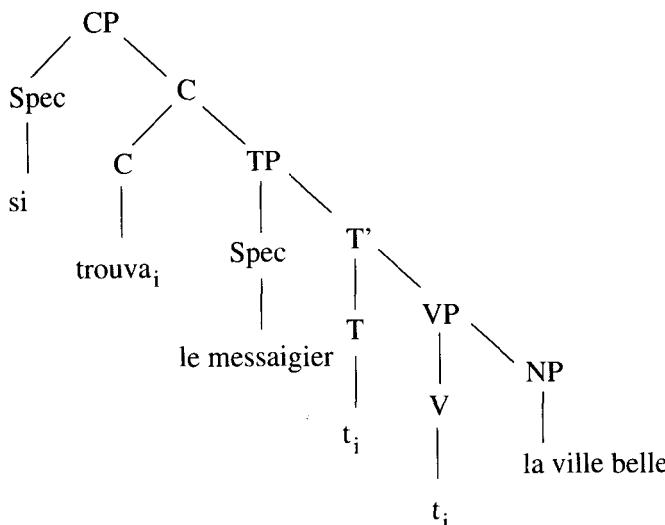
Dans la majorité des analyses de grammaire générative, on postule que les adverbes qui précèdent le verbe conjugué en proposition principale comme dans les exemples (9) à (12) sont placés avec le verbe dans une position de complémenteur, c'est-à-dire au-dessus de la position habituelle du verbe dans les langues qui ne sont pas des langues V2⁵.

Depuis la diffusion de la thèse de Marianne Adams (1987), la grande majorité des travaux sur l'omission et la postposition du sujet en ancien et en moyen français ont repris son hypothèse de l'asymétrie entre les principales et les subordonnées, hypothèse sous-jacente à l'ensemble des travaux de grammaire générative sur les langues germaniques⁶. Dans toutes ces études, on postule que dans les langues qui obéissent à la contrainte V2, la position vide du complémenteur est accessible au verbe de la proposition matrice et non à celui de la subordonnée qui est occupé par un complémenteur lexical. On propose que la configuration V2 de la principale s'obtient par un mouvement du verbe jusqu'à la tête de Comp. La position de spécifieur du complémenteur est disponible pour un élément de type XP qui « remplit » la première position, soit par mou-

-
- 5. On postule donc que Comp (ou CP pour *complementizer phrase* en anglais) est engendré aussi bien dans les propositions principales que dans les enchaînées. Dans les principales, on rend compte de l'interrogation par une montée du verbe dans la tête de Comp (C) et par une montée du mot wh interrogatif dans le spécifieur de CP.
 - 6. Voir en particulier Besten den (1983) et Haider et Prinzhorn (1986). L'hypothèse proposée par Adams reprend, en la reformulant, une idée maintes fois exposée dans la grammaire traditionnelle.

vement soit par insertion. La représentation en (13) illustre la dérivation de l'exemple (10) où l'adverbe *si* est engendré dans la position de spécifieur de Comp :

(13)



Selon moi, cette analyse ne rend pas compte des faits : l'omission et la postposition du sujet en subordonnée ne constituent nullement un phénomène marginal, comme on peut le constater dans le tableau 1 illustrant les données brutes de ces deux constructions dans 23 textes du corpus⁷ :

Le tableau page suivante représente l'ensemble des constructions illustrées dans les phrases comme (7) à (13) dans un corpus de trois siècles, c'est-à-dire des constructions où le sujet est soit omis, soit postposé. On constate que l'omission et la postposition du sujet ne sont pas marginales en subordonnée et que dans certains textes en vers (entre autres *Miracles de Notre Dame* et *Poésies* de Charles d'Orléans), elles sont tout aussi fréquentes dans chaque type de proposition. Le plus archaïque de nos textes, *Le roman d'Auberon*,

7. Le corpus informatisé comprend environ 800 verbes conjugués par texte. Quelques-uns des textes nous ont été fournis sous support magnétique par des collègues que nous remercions : *Mémoires de Commynes* (Serge Lusignan), *Les Cent nouvelle nouvelles* (Paul Hirschbühler), *La vie de St-Augustin*, extrait de *La légende dorée*, édition en cours (Brenda-Dunn Lardeau).

Tableau I : Ensemble des propositions à sujet nul et à sujet postposé avec déclencheur (decl) et sans déclencheur (sans decl)

Textes	Principales		Total	Subordonnées		Total	Grand total
	Decl	Sans Decl		Decl	Sans Decl		
Auberon	472	35	507	74	28	102	609
Palatinus	241	23	264	42	30	72	336
St-Augustin 1	116	2	118	5	5	10	128
Bérinu	188	2	190	22	3	25	215
Miracles de ND	160	9	169	107	44	151	320
Mélusine	211	3	214	17	2	19	233
St-Louis	126	1	127	20	1	21	148
Froissart	258	0	258	10	1	11	269
Policie	148	7	155	28	29	57	212
XV Joies de M.	113	2	115	11	7	18	133
Mutacion	244	11	255	65	30	95	350
Cleriadus	179	1	180	31	4	35	215
Cent N.N.	155	7	162	43	11	54	216
P. Chastelain	199	5	204	87	34	121	325
Vaillant	183	5	188	50	48	98	286
Orléans	165	4	169	82	69	151	320
Commynes	213	4	217	34	16	50	267
St-Augustin 2	136	2	138	11	8	19	157
Robertet	148	1	149	65	40	105	254
Navarre	109	0	109	21	14	35	144
Gênes	164	18	182	86	33	119	301
Labé	76	22	98	22	25	47	145
Montaigne	39	1	40	5	9	14	54

représente davantage la productivité du phénomène en ancien français. On voit qu'avec *Débat de Folie et d'Amour* de Louise Labé et *Essais* de Montaigne ces deux constructions sont en déclin.

Les exemples cités jusqu'ici illustrent surtout des déclencheurs adverbiaux, mais on trouve également des objets nominaux (directs, indirects, circonstanciels), des participes passés, des infinitifs, etc. Ces faits sont bien connus et comme ils ne sont pas pertinents pour la discussion, ils ne sont pas illustrés. Par ailleurs, une autre classe d'éléments qui peuvent occuper la première position devant le verbe a un statut ambigu entre adverbe de phrase et coordonnant : *et*, *mais*, *ne/ni*, *ou* et *car*. Ces éléments peuvent avoir une influence sur la syntaxe de la phrase, plus précisément sur la configuration V2 et je m'attarderai surtout aux trois premiers car cette influence est pour ainsi dire nulle dans le cas de *ou* et très rare dans celui de *car*⁸. Les effets discursifs de ces pseudo-coordonnants ne se limitent d'ailleurs pas aux seuls cas où ils occupent la position préverbale.

2. LES PARTICULES ÉNONCIATIVES ET V2

Le double statut de ces éléments, tantôt coordonnants, tantôt quasi-adverbes amène Skårup à dire, soit qu'ils occupent la zone du fondement soit qu'ils précèdent un élément lui-même dans cette position comme dans les cas de cooccurrence *et si*⁹. Sans nier un double statut à *et*, *ne*, *mais*, j'aimerais montrer que dans un modèle configurationnel impliquant une hiérarchie entre les catégories, comme le modèle de grammaire générative qui me sert de cadre, on ne peut soutenir que ces éléments occupent ce que Skårup appelle la zone du fondement, même quand ils sont immédiatement devant le verbe. Une analyse adéquate doit à la fois rendre compte de leur position dans la structure syntaxique et de leur fonction discursive ; la question de leur cooccurrence avec des adverbes dans la configuration V2 se pose dans les mêmes termes que pour *Or si* dont Ollier (1989) a bien montré la dépendance. La notion d'extra-

-
8. Dans mon corpus, je n'ai relevé qu'un exemple d'omission du sujet avec *ou* ; *car* mériterait une étude plus approfondie : élément marginal dans les déclaratives à sujet omis, il joue le même rôle que *et* et *or* dans les impératives.
 9. Les débats sur le statut de *et* sont nombreux. Il se trouve aujourd'hui peu de linguistes pour endosser la position de Foulet sur sa nature adverbiale, ce qui ne signifie pas pour autant qu'on arrive à préciser son statut, tant sur le plan syntaxique que sur le plan sémantique.

position rend mal compte de cette dépendance, que ce soit dans une grammaire de position ou dans une grammaire générative.

Dans les analyses qui expliquent les structures V2 du moyen français par la montée du verbe à Comp, on doit obligatoirement placer les éléments comme *et*, *mais*, *ne/ni* à l'extérieur de la proposition, ce qui ne rend pas compte de leur influence sur la structure propositionnelle. Lemieux, Dupuis et Gosselin (1992) ont montré que l'analyse par montée à Comp ne rendait pas compte des faits. Le principal argument contre cette analyse est que la langue ne connaît pas d'asymétrie principale/subordonnée dans l'omission et la postposition du sujet, comme l'illustrent les faits du tableau 1... Si par ailleurs on veut rendre compte de la fréquence différente des constructions V2 dans ces deux types de propositions (du moins dans les textes en prose), il faut une analyse qui prédit qu'à un niveau quelconque, il y a une différence entre ces deux types de propositions. Or, la différence fondamentale s'exprime au niveau discursif. Les déclencheurs *et*, *mais*, *ne/ni* ne s'emploient pas en subordonnée. Les opérations en cause dans un état de langue comme celui du moyen français peuvent s'exprimer au niveau de la représentation syntaxique et de la forme logique par le recours à un opérateur dont le rôle reste à définir.

Dans l'analyse que j'ai proposée pour *et* assertif, Lemieux (1992), cet élément n'occupe pas la même position que *si* dans la structure syntaxique. La décision de considérer ces particules comme des éléments qui participent à la vérification de la contrainte V2 est cruciale, car la fréquence en est si grande que, selon la décision qu'on prend, on accentue ou on réduit le caractère V2 de la langue. Dans certains textes du corpus, trois particules énonciatives, *et* assertif, *or* et *si*, représentent les déclencheurs les plus fréquents. Pour les 23 extraits étudiés, le pourcentage de ces trois éléments dans l'ensemble des déclencheurs est indiqué dans le tableau 2 :

Postuler que *et* peut avoir une influence sur une telle construction, c'est présumer qu'il est possible de faire la distinction entre *et* coordonnant et *et* d'assertion¹⁰. Je me contenterai ici de résumer deux des critères qui sont pertinents pour reconnaître *et* d'assertion : 1. le changement de sujet comme dans l'exemple (14) et l'emploi en début de phrase comme dans la phrase (15) :

(14) ... Et sur celle mesmes riviere estoient les Sarrasins logiez et n'avoit entre eux deux que une montaigne qui tenoit enuiron une lieue de tour.
Mélusine, p. 134

10. Moignet (1965) ne fait pas cette distinction, ce qui implique que pour lui la catégorie absente est de même nature dans les deux cas.

Tableau II : Répartition des éléments déclencheurs
dans les propositions principales à sujet nul et à sujet postposé

Textes	Et	Or	Si	Total	%	Grand total
Auberon	7	7	18	32	6,77	472
Palatinus	3	20	29	52	21,57	241
St-Augustin 1	32	0	13	45	38,79	116
Bérinus	26	10	51	87	46,27	188
Miracles de ND	1	8	23	32	20,00	160
Mélusine	65	9	39	113	53,55	211
St-Louis	49	4	13	66	52,38	126
Froissart	124	9	33	166	60,43	258
Police	20	0	25	45	30,40	148
XV Joies de M.	42	8	19	69	61,06	113
Mutacion	5	8	44	57	23,36	244
Cleriadus	67	3	55	125	69,83	179
Cent N.N.	26	4	40	70	45,16	155
P. Chastelain	6	5	13	24	12,06	199
Vaillant	20	0	15	35	19,12	183
Orléans	17	2	9	28	16,96	165
Commynes	108	2	4	114	53,52	213
St-Augustin 2	56	0	11	67	49,26	136
Robertet	6	3	10	19	12,83	148
Navarre	22	2	4	28	25,68	109
Gênes	7	3	5	15	9,14	164
Labé	24	0	11	35	46,05	76
Montaigne	27	0	1	28	71,77	39

Dans la phrase (14), *et* dans la deuxième proposition fait en sorte que la contrainte V2 soit respectée : il a une fonction de déclencheur d'omission du sujet. Dans l'exemple (15), *et* introducteur de la proposition remplit la même fonction, indépendamment du fait que la ponctuation représente un choix d'édition.

(15) Et avoient grant merveille Bérinus et sa gent qu'il avoit empensé a faire
Bérinus, I, p. 75

Bien que le phénomène n'ait pas la même ampleur, on trouve *mais* et *ne/ni* dans les mêmes contextes que *et*.

Mais comme *et* peut, en effet, figurer devant le verbe dans une construction où le sujet nominal est postposé (16) :

(16) ... ; mais vouloit demourer ladite trompette la nuyt.
Commynes, p. 25

ou omis (17) :

(17) Mais savez comment s'en chevit Eür...
Mutacion de Fortune, p. 24

Skårup : 232 et 336 cite dans Froissart un exemple de *mais* conjonction (par opposition à *mais* adverbe) avec postposition du sujet et suggère de l'analyser comme occupant la place du fondement. De tels exemples seraient rares avant cet auteur.

La situation de *ne* par rapport à l'omission et à la postposition du sujet est beaucoup plus confuse. On sait que *ne* a un statut ambigu en moyen français, du moins aussi longtemps que la langue ne fait pas la distinction entre *ne/ni* et *ne* de négation. Quand un seul est présent comme dans l'exemple (18) cité par Marchello-Nizia (1979 : 285), il est difficile de savoir si l'on est en présence du morphème de négation *ne* ou de la conjonction *ni* :

(18) ... il ne pooient *ne* voloient plus porter les desrois...
Froissart, 1, p. 18

Mais il ne fait aucun doute que le morphème coordonne deux verbes avec sujets de même personne. Les exemples qui nous intéressent sont ceux où *ne* introduit un verbe avec un sujet nul de nature différente ou un sujet postposé, c'est-à-dire ceux dans lesquels ils se comportent comme des déclencheurs.

Comme pour la classe des clitiques objets, on considère généralement que le morphème négatif *ne* n'intervient pas dans la contrainte V2, pas plus que les autres clitiques. Ainsi en cooccurrence avec *or*, il n'empêche pas la vérification de la contrainte V2 :

(19) ... or ne te puet nulz garantir que...
Bérinus I, p. 19

Pour Skårup, *ne* a le même comportement que *et* : dans les phrases avec postposition du sujet nominal, il place donc *ne/ni* dans la zone du fondement comme *et* s'il précède immédiatement le verbe.

Dans le corpus étudié, la majorité des exemples d'omissions du sujet se trouvent dans « Le temps retrouvé » de Vaillant et tous les cas relevés avec *ne/ni* sont des exemples d'omission du sujet. Il est particulièrement étonnant de voir que *ne* de négation et *ne/ni* peuvent être en cooccurrence, cooccurrence relativement fréquente dans l'œuvre de Pierre Vaillant :

- (20) Cela ne touche le mal d'ame
 Ne ne me semble point qu'ilz faillent
 Vaillant, p. 136
- (21) Je faiz enhardir les honteux
 Tant qu'ilz deffendent leur bon droit
 Ne n'est ne bossu ne boeteux
 Que ne face devenir droit
Ibid., p. 138

Antoine (1958 : 1082) confirme le statut de *ni* introducteur d'une « phrase » nouvelle, ajoutant que cette syntaxe est tout à fait habituelle en ancien français et que la rupture marquée par *ni* dans l'exemple de Robert de Clari est conforme aux règles de la langue :

- (22) Par dehors ches columbes si estoient pourtraietes [...] toutes les con-
 questes qui sont avenues en Constantinoble, ne qui avenir i devoient. Ne
 ne pooient on savoir l'aventure devant la qu'ele estoit avenue... (§ 92).
 Antoine, p. 1082

Si l'on continue à supposer que *ne* de négation n'a pas le rôle d'un déclencheur, il semble bien que, dans de tels cas, *ne/ni* puisse avoir cette fonction.

J'ai même relevé chez Vaillant un cas de cooccurrence *ne si* analogue à la cooccurrence *et/si* (23) :

- (23) Mais il semble que mesprenez
 Ne si n'est pas sens ne preudance...
 Vaillant, p. 142

De tels exemples restent cependant marginaux.

Une particularité souvent notée dans la littérature, c'est en effet l'agrammaticalité de **et* V pronom (comportement pour lequel aucune explication satisfaisante n'a été fournie jusqu'à ce jour). Le même comportement se vérifie avec *mais*, *ne/ni*. La seule exception de postposition d'un pronom est *on* ou *l'on*, ce qui permet

de supposer que ce pronom a davantage les caractéristiques d'un nom dans un exemple comme (24) :

- (24) ... mais les envoie on tantos pestre...
Froissart, LX, p. 127

Nous avons donc des arguments distributionnels pour considérer les particules *et*, *mais*, *ne/ni* comme une classe de morphèmes au statut ambigu : véritables coordonnants au sens moderne du terme quand ils lient deux propositions de sujets identiques et marqueurs d'une opération d'énonciation typique d'un état de langue révolu.

Employés seuls, ils peuvent en effet jouer un rôle dans la vérification de la contrainte V2, mais ils peuvent également être en cooccurrence avec d'autres adverbes qui font V2 comme dans l'exemple (25) :

- (25) et si avoit à Gennes et à Savonne...
Commynes, LX, p. 34

Dans de tels exemples, comme dans les cas du type *or si*, il semble y avoir contradiction entre le statut syntaxique des morphèmes en cooccurrence et leur fonction discursive en quelque sorte complémentaire. Il faut donc prévoir deux positions différentes pour ces éléments et des règles d'interprétation qui mettent en lumière leur spécificité et la conjonction de leurs effets de sens. Ollier (1989) propose une analyse se réclamant de Skårup sur le plan syntaxique et de Culoli sur le plan de l'interprétation sémantique. Selon le modèle E1 *or si* E2, elle analyse *si* et *or* comme deux opérateurs marquant des opérations complémentaires. Cette analyse permet de soutenir que de telles opérations n'empêchent pas de maintenir le caractère V2 des énoncés :

- (26) ... si lor conte tot premierement comment la damoiselle avoit envoié Bertelai a la cort et comment il s'en estoit partiz et par quel traïson li rois avoit été pris. « *Or si* a, fait ele, la damoisele aamee et a mandé a mon seignor Gauvain son neveu et a toz les barons de son regne qu'il s'an aillent a lui, car...

(LP III, 41.21)

Pour Marchello-Nizia, *et si* vont de pair. J'assume également que dans l'exemple ci-dessus, il n'y a pas de violation de V2 et que la particule *et* n'est pas à l'extérieur dans une quelconque position d'extrapolosition ; *et* dans la phrase (25) a une fonction discursive, la même que dans les contextes où il assure à lui seul la vérification de la contrainte V2.

Si nous avons raison de ne pas dissocier les deux cas, comment

peut-on prendre en compte le statut syntaxique de ces particules ? Avant de suggérer une analyse, j'aimerais souligner que la perte des caractéristiques propres à l'omission du sujet sera accompagnée d'une évolution du statut des particules énonciatives dans la langue du XVI^e siècle.

3. ÉVOLUTION DE LA CONSTRUCTION

Même si le corpus du XVI^e siècle n'est pas considérable, il est possible de voir que les constructions où le verbe est en deuxième position diminuent de fréquence à cette époque. Si nous comparons les phrases à sujet omis ou postposé dans les extraits de Marguerite de Navarre et de Montaigne, nous voyons d'après les données du tableau 1 qu'on passe de 109 occurrences en principale chez la première à 40 chez Montaigne, dont 39 déclenchées par *et*. Cependant, on voit dans l'exemple (27) que le sujet ne figure plus après le verbe conjugué comme dans une structure V2 typique, comme (28) :

(27) Sommes, nous nous Latinizames tant qu'il en regorgea jusques à nos villages tout autour, où il y a encores, et ont pris pied par l'usage plusieurs appellations Latines d'artisans et d'utils

Essais : 173

(28) Si fut Cleriadus desarmé et despouillé

Montaigne utilise encore *et* avec les constructions à sujet omis, mais d'autres indices nous permettent d'affirmer qu'il y a chez lui une rupture avec la langue du moyen français ; les seules omissions de sujet qu'il emploie librement sont celles des impersonnels.

Lorian (1973 : 151) souligne que les « chevilles initiales » déparent au fur et à mesure qu'on avance vers la fin du siècle (sans cependant disparaître totalement). Avant 1550, la plupart des auteurs employaient encore ces « vagues coordonnants..., véritables déclencheurs de phrases... » (*Ibid.* : 154). Après cette date, ils sont perçus comme archaïques. Il signale qu'entre deux éditions, Rabelais supprime un certain nombre de conjonctions.

Pantagruel (1532)

Et là commença à parler, disant qu'il avoit veu les diables, et avoit parlé à Lucifer familièrement, et fait grand chère en enfer, et par les Champs Élisées. Et asseuroit devant tous que les diables estoient bons compagnons. Et au regard des damnez, il dist... (160)

Et le pouvre pape s'en alloit pleurant. Et quand il fut devant son maistre patissier, il luy dist... (164)

Pantagruel (1542)

Et là commença à parler, disant qu'il avoit veu les diables, avoit parlé à Lucifer familièrement, et fait grande chère en enfer, et par les Champs Élisées. Et asseuroit devant tous que les diables estoient bons compagnons. Au regard des damnez, il dist... (ibid. var.)
 Le pouvre pape alloit pleurant. Quand il fut devant son maistre patissier, luy dict... (ibid. var.)

Les changements sont encore plus significatifs dans l'édition des *Commentaires* de Blaise de Monluc (1592) comparée au manuscrit, comme en témoignent les extraits suivants rapportés par Lorian : 157 :

manuscrit

... et en retournasmes, monsieur de Bassompierre et moy, à nostre lieu et y vint une enseigne d'Allemans (...) qui venoit au long de l'autre gabionnade, enseigne despliée et pouvoit estre sur les quatre heures et la pouvions veoir aller...

édition

... et nous retirasmes, monsieur de Bassompierre et moy, à nostre lieu. Il y vint une enseigne d'Allemans, qui venoit au long de l'autre gabionnade, enseigne despliée ; cela pouvoit estre sur les quatre heures. Nous la pouvions veoir marcher... (11, 113)

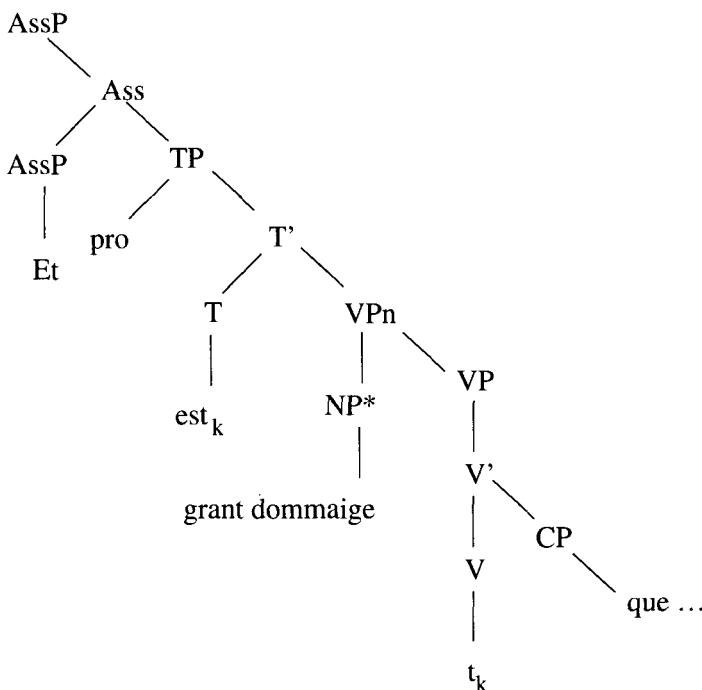
Nous avons donc des indices sérieux pour situer le moment significatif du changement dans la deuxième moitié du XVI^e siècle. L'omission et la postposition du sujet sont largement tributaires d'opérations discursives qui dépendent de la structure du récit, d'une grammaire textuelle. Au moment où la langue a toujours les caractéristiques d'une langue V2 ; de telles opérations sont manifestes dans la structure syntaxique et nous pouvons faire l'hypothèse qu'elles reflètent une interprétation particulière.

4. STATUT DES PARTICULES DISCURSIVES

Dans le modèle de grammaire générative actuel, on postule qu'il y a deux types de catégories : les catégories lexicales (nom, verbe, adjectif, préposition) et les catégories fonctionnelles qui supportent les morphèmes d'accord sur le verbe (Nombre, Personne) ou des catégories mineures comme temps (Temps) déterminant (Det), complémenteur (Comp). Ces catégories auraient les mêmes projections maximales que les catégories lexicales. Le recours à une catégorie fonctionnelle de type Assertion (Ass) illustrée dans la représentation (29) permet de prévoir une place pour les éléments de la classe

de *et* dans la représentation syntaxique, mais il ne dit rien de leur interprétation, ni d'ailleurs de celle de *si* (engendré dans la position de spécifieur de Comp ou de TP, selon le modèle qu'on adopte) qui le plus souvent à l'initiale d'une proposition est intraduisible en français, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il n'est pas interprétable¹¹.

(29)



Je propose que la tête de cette catégorie fonctionnelle puisse être lexicalisée par *et*, *or*, *ne mais* et puisse aussi rester vide sous certaines conditions. Le spécifieur de cette catégorie serait occupé par un opérateur.

Nous avons vu dans la section 1, qu'au niveau syntaxique l'opérateur est une catégorie abstraite dont le véritable rôle se manifeste

11. Laka (1991) propose que les catégories d'assertion et de négation soient le support d'une catégorie plus générale qu'elle appelle Σ (symbole de speech act) ; dans son analyse, la place de cette catégorie varie selon les langues et sert aussi à exprimer l'impératif. Je n'adopte pas nécessairement l'ensemble de la théorie proposée, mais j'exploite l'idée d'une catégorie fonctionnelle qui serait engendrée entre CP et TP.

en forme logique, composant d'interprétation sémantique d'une structure propositionnelle. Même si c'est ce type d'opérateur qui a dominé les travaux de grammaire générative, il n'est pas aberrant d'étendre le rôle des opérateurs à d'autres situations, y compris à certains contextes discursifs¹². Dans cette démarche, deux tendances sont à éviter : premièrement, prétendre que le modèle génératif peut prendre en compte l'ensemble des phénomènes discursifs — il existe indéniablement des phénomènes qui relèvent de la performance et qui échappent aux mécanismes conçus pour dériver des structures strictement propositionnelles — ; deuxièmement, reléguer dans un niveau discursif mal défini, le niveau qu'on appelle forme logique, des phénomènes qui relèvent manifestement de l'interaction entre la syntaxe et la sémantique de la phrase. Dans la mesure où l'on peut soutenir que des morphèmes comme ceux dont j'ai traité dans cet article ont un rôle sur l'omission et la postposition du sujet et, par là sur la position du verbe, il faut en rendre compte à la fois au niveau syntaxique et au niveau interprétatif. La question n'est pas simple et c'est pourquoi je me limiterai ici à poser le problème.

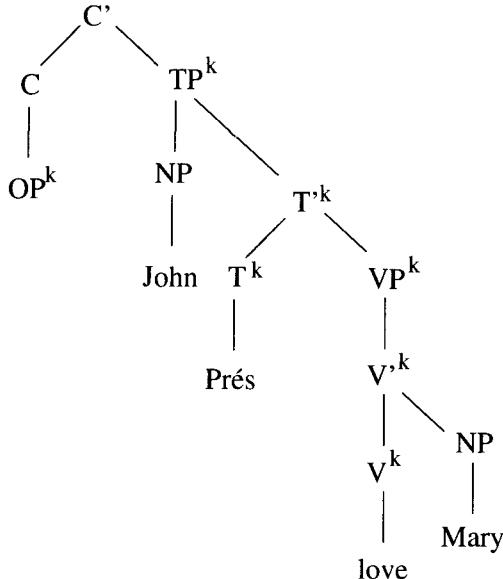
Dans l'analyse que j'ai proposée pour *et* assertif, analyse qui peut s'appliquer, modulo quelques adaptations, à *ne/ni* à *or* et sans doute à d'autres éléments de la même classe, la position de spécifieur d'Assertion est remplie par un opérateur. J'aimerais soumettre l'idée que l'opérateur en question soit en relation avec le temps.

Dans l'analyse de Guéron et Hoekstra (à paraître), la catégorie fonctionnelle Comp (C) contient un morphème abstrait Temps (T) et lie une position d'événement dans la grille verbale. Le morphème Temps est donc en relation avec un morphème de temps abstrait dans la tête C qui reçoit ses traits d'un opérateur temporel engendré dans le spécifieur de Comp. Par percolation, le temps se propage jusqu'au verbe qui contient dans sa grille une position d'événement inhérente à sa structure lexicale (voir 30).

Selon Guéron (communication personnelle), la notion de temps d'événement doit elle-même être subdivisée en temps du procès et temps de l'acte de discours : il y a en effet des contextes où il est nécessaire de faire la différence. Je postule que c'est un peu le rôle que joue *et* dans les contextes d'assertion ; il y a lieu bien entendu de faire des distinctions plus fines entre *et*, *or*, *ne*, *mais* d'une part et *si* d'autre part, mais aucun de ces éléments n'est un simple outil de remplissage, une simple cheville, pour reprendre le terme de

12. Huang (1989) propose qu'un opérateur nul de ce type rende légitime le sujet vide pro en chinois, langue sans morphologie susceptible d'identifier les traits du pronom omis.

(30)



Lorian. Quelle que soit la relation sous-jacente aux phrases du type de « Et Pierre de partir », il est vraisemblable que *et* y est aussi en relation avec une certaine notion du temps, même s'il n'y a pas de temps manifeste.

CONCLUSION

Dans cet article, j'ai voulu exploiter l'idée qu'il y avait une classe d'éléments qui ont joué un rôle important dans la langue ancienne et qui n'ont le comportement ni des adverbes de phrases, ni des conjonctions de coordination usuelles en français moderne. Les structures d'omission et de postposition du sujet nous ont permis d'illustrer leur spécificité, mais il importe de préciser que leur fonction dans la langue n'est pas restreinte à ces contextes. L'opérateur discursif que j'ai proposé pour rendre compte de *et*, *ne/ni* et *or* semble également à l'œuvre avec les adverbes de phrases, du moins avec *si*. L'idée proposée ici est encore intuitive ; il faut la poursuivre et

la formaliser, mais je crois qu'elle peut très bien s'inscrire dans un modèle génératif.

Monique LEMIEUX
Université du Québec à Montréal.

RÉFÉRENCES DU CORPUS

- Le roman d'Auberon*, anonyme, éd. J. Rychner.
- La passion de Palatinus*, anonyme, éd. G. Franck.
- La vie de St-Augustin* (extrait de *La légende dorée* traduite par J. de Vignay), manuscrit.
- Bérinus, roman en prose du XIV^e*, anonyme, éd. R. Bossuat.
- Les miracles de Nostre-Dame*, anonyme, éd. G. Paris et U. Robert.
- Mélusine* de J. d'Arras, éd. L. Stouff.
- La vie de St-Louis* de Joinville, éd. N. Corbett.
- Chroniques, dernière rédaction du premier livre* de J. Froissard, éd. G.T. Diller.
- Le livre du corps de Policie* de C. de Pizan ; éd. R.H. Lucas.
- Les Quinze joies de mariage*, anonyme, éd. J. Rychner.
- Le livre de mutacion de Fortune* de C. de Pizan, éd. S. Solente.
- Clériadus et Méliadice*, anonyme, éd. G. Zinck.
- Cent nouvelles nouvelles*, anonyme, éd. F.P. Sweetser.
- Oeuvres de Pierre Chastellain et de Vaillant*, éd. R. Deschaux.
- Poésies* de Charles d'Orléans, éd. P. Champion.
- Mémoires* de P. de Commynes, éd. J. Calmette.
- La vie de St-Augustin* (traduction de J. Batallier), éd. en cours B. Dunn-Lardeau.
- Oeuvres* de J. Robertet, éd. M. Zsuppán.
- Nouvelles* de M. de Navarre, éd. Y. de Hire.
- Le voyage de Gênes* de J. Marot, éd. G. Trisolini.
- Débat de folie et d'amour (Oeuvres)* de L. Labé, éd. F. Rigolot.
- Essais* de M. de Montaigne, éd. P. Villey.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMS M. (1987), *Old French, null subjects and verb second phenomena*, Thèse de doctorat, Université de Californie à Los Angeles.
- ANTOINE G. (1958), *La coordination en français*, D'Artrey, Paris.
- CHOMSKY N. (1981), *Lectures on Government and Binding*, Foris, Dordrecht.

- CHOMSKY N. et LASNIK H. (1991), Principles and Parameters Theory, à paraître dans J. Jacobs, A. von Stechow, W. Sternefeld et T. Venneman (éd.), *Syntax : An International Handbook of Contemporary Research*, Berlin, Walter de Gruyter.
- BESTEN den H. (1983) « On the Interaction of Root Transformations and Lexical Deletive Rules », W. Abraham (éd.) *On the Formal Syntax of Westgermania*, John Benjamins, Amsterdam.
- DUPUIS F., LEMIEUX M. et GOSSELIN D. (1992), « Conséquences de la sous-spécification des traits de Agr dans l'identification de Pro », dans *Language Variation and Change*, 3 : 275-299, Cambridge University Press.
- GUÉRON J. et HOEKSTRA T. (à paraître), « Chaînes temporelles et phrases réduites », *Structure de la phrase et théorie du liage*, PUV, Paris.
- HAIDER H. et PRINZHORN M. (1986), *Verb Second Phenomena in Germanic Languages*, Foris, Dordrecht.
- HIRSCHBÜHLER P. et JUNKER M.-O. (1988) « Remarques sur le sujet nul en subordonnée en ancien et en moyen français », *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 7.3 : 63-84.
- HIRSCHBÜHLER P. (1992) « L'omission du sujet dans les subordonnées V1 : Les cent nouvelles nouvelles de Vigneulles et les Cent nouvelles anonymes », *Travaux de linguistique* 25 : 2-46.
- HUANG C.T. (1984) « On the Distribution and Reference of Empty Pronouns », *Linguistic Inquiry* 15 : 531-574.
- LAKA MUGARZA I. (1991), *Negation in syntax : On the nature of functional categories and projections*, thèse de doctorat, MIT.
- LEMIEUX M. (1992), « Et dans les constructions à sujet nul et à sujet postposé », *Travaux de linguistique*, 25 : 59-75.
- LORIAN A. (1973), *Tendances stylistiques dans la prose narrative du XVI^e siècle*, Kliencksieck, Paris.
- MARCHELLO-NIZIA C. (1979), *Études de syntaxe de moyen français*, Kliencksieck, Paris.
- MARCHELLO-NIZIA C. (1985), *Dire le vrai : l'adverbe « si » en français médiéval. Essai de linguistique historique*, Droz, Genève.
- MARTIN R. (1974) « La notion d'adverbe de phrase : essai d'interprétation en grammaire générative », dans C. Rohrer et N. Ruwet, *Actes du Colloque franco-allemand de grammaire transformationnelle*, Tübingen, Niemeyer, t. 11, p. 66-75.
- MOIGNET G. (1965), *Le pronom personnel français. Essai de psychosystématique historique*, Klincksieck, Paris.
- OLLIER M.-L. (1989), « La séquence “Or, si” en ancien français : une stratégie de persuasion » (1) *Romania* 110 : 289-330.
- RYCHNER J. (1970), *L'articulation des phrases narratives dans « La Mort Artu »*, Droz, Genève.

SKÅRUP P. (1975), *Les premières zones de la proposition en ancien français*, Études romanes de l'Université de Copenhague, Akademisk Forlag, Copenhague.

TRAITEMENT AUTOMATIQUE ET VARIATION LINGUISTIQUE : LA SYNTAXE DES TITRES

La variation linguistique constitue un tel obstacle au traitement automatique des documents en langue naturelle que le parti le plus généralement adopté, et sans doute le plus raisonnable, est encore de l'ignorer autant qu'il est possible. On admet que le corpus que l'on a à traiter est homogène, et qu'un système unique de règles permet de l'analyser. Si un corpus donné présente des particularités de syntaxe, on lui adaptera une grammaire particulière. Ainsi, le traitement de dossiers médicaux exige la mise au point d'une syntaxe de la phrase nominale, dont on fera aisément l'économie dans le cas de l'indexation d'articles de revues spécialisées.

Mais, malgré tous les stratagèmes, on ne peut éviter de se heurter à un fait de variation qui apparaît fréquemment dans les corpus de presse, qu'il s'agisse de dépêches d'agences ou d'articles de journaux, mais qui n'est étranger à aucun corpus, puisqu'il s'agit de la syntaxe des titres.

Conçu en vue de l'indexation automatique, l'analyseur morphosyntaxique élaboré par l'équipe SYDO a eu comme premier objectif l'extraction de tous les syntagmes nominaux présents dans le texte à indexer, ces syntagmes nominaux étant appelés à jouer le rôle des descripteurs dans le système d'information. La première tâche consistait donc à établir un système de règles permettant de reconnaître les syntagmes nominaux des documents à indexer, le syntagme nominal étant défini, dans une perspective où se croisent la grammaire et la logique, comme la plus petite unité de discours susceptible de servir de base à une relation référentielle autonome.

On est ainsi amené à opposer l'analyse de

le placard de la cuisine,

où on peut déterminer deux syntagmes nominaux, « la cuisine » et « le placard de la cuisine », qui font chacun référence à un objet de l'univers de discours, à l'analyse de

le placard de cuisine

qui constitue un syntagme nominal et un seul, « le placard de cuisine » ; en effet, « de cuisine » indique seulement une propriété, sans que soit présupposée dans l'univers de discours l'existence d'une cuisine.

On constate de manière générale que, dans un texte suivi, en français classique, moderne ou contemporain, le syntagme nominal, s'il n'est pas constitué d'un pronom ou d'un nom propre, commence nécessairement par un déterminant, un article, dans l'acception que donne à ce mot Nicolas Beauzée prolongeant les réflexions de Du Marsais sur les « adjectifs métaphysiques ». Ainsi, dans un texte suivi, il n'y a plus d'« article zéro » en français, si l'on veut bien admettre que l'article comprend nécessairement dans son contenu logico-sémantique un présupposé d'existence.

Cette observation, suffisamment générale dans les textes suivis pour qu'on puisse lui donner le statut de règle pour un système de traitement automatique, ne vaut pas pour les titres. On relève ainsi, dans *Le Monde* du 18 mai 1990, les titres suivants :

Turbulences ivoiriennes,
 Décès de Fernando Claudin,
 Marchands de rêves,
 Relève italienne,
 Célèbre inconnue,
 Régressions barbares,
 Fiers menteurs,

et même

Incertitude sur les contacts que Mme Prunskiene pourra avoir à Moscou.

Tous ces titres peuvent être considérés comme des syntagmes nominaux, et l'absence d'article ne les empêche pas de constituer des termes, en relation référentielle avec des objets logiques.

Que l'alternance entre la présence et l'absence de l'article en tête d'un syntagme nominal dans la position de titre constitue dans certains cas une variation libre, c'est là une évidence. Dans le sommaire du *Nouvel Observateur* du 6 août 1992, on lit : « 22-23 La télévision » ; aux pages indiquées, on a « Télévision », sans article. Le même numéro du *Monde* présente ces deux titres

Décès de Fernando Claudin,
 La mort de Sammy Davis Jr,

sans qu'on puisse trouver une quelconque explication à la différence.

Si les titres présentaient de manière constante une syntaxe distincte de celle des textes suivis, il serait sans doute abusif de parler

de variation. En fait, on constate dans les titres une alternance entre la syntaxe habituelle et une syntaxe spécifique.

Cette alternance ne concerne pas seulement les titres de presse. On la retrouve dans les titres de livres, de poèmes ou d'œuvres d'art. Contrairement à la plupart des faits de variation qui relèvent d'une approche polylectale, la variation dans la syntaxe des titres ne présente pas le caractère transitoire de témoin d'un changement diachronique. Ce qui rend difficile d'y voir la manifestation d'un conflit entre lecte novateur et lecte conservateur, c'est que la répartition des titres entre les deux syntaxes ne paraît pas avoir fondamentalement changé depuis plus de quatre siècles. Certes, quand il s'agit de syntaxe le transitoire ne se confond pas avec l'éphémère, et un état transitoire de la syntaxe peut durer un ou deux siècles, avec toutefois des évolutions des fréquences d'emploi des lectes en concurrence.

La répartition des titres en titres avec article et titres sans article n'est certes pas constante, mais elle traduit plus une dispersion qu'une évolution. Même si *La Rhétorique française* (Fouquelin, Bary, Le Gras) se voit préférer à partir du milieu du XVIII^e siècle *Rhétorique française* (Gaillard, Crevier, Domairon), on ne peut pas généraliser. A *La Perspective curieuse* de Jean-François Niceron (1638) s'oppose le titre de Grégoire Huret, *Optique de portraiture et peinture* (1672). Plus surprenante encore est l'opposition entre *Grammaire générale et raisonnée* (1660) et *La Logique ou l'art de penser* (1662) : la variation est interne à Port-Royal même.

Une analyse plus fine déterminerait sans doute certaines tendances significatives, et certaines constructions conduisent à écarter l'une ou l'autre solution : l'amputation de l'article initial donne à certains titres une allure bizarre. Il faut reconnaître qu'il existe une stylistique du titre ; mais, comme toute stylistique, elle relève de l'esprit de finesse. Le traitement automatique, au contraire, condamne à se limiter à l'esprit de géométrie.

Le traitement automatique de la syntaxe des titres impose, dans la mesure du possible, l'établissement d'un système de règles susceptibles de décrire à la fois l'usage commun des textes suivis et la particularité que constitue la possibilité d'un « article zéro ».

Avant de proposer les solutions envisageables pour le traitement des titres, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que dans l'analyseur morpho-syntaxique de l'équipe SYDO¹ l'analyse syntaxique

1. L'équipe SYDO (pour « Systèmes documentaires ») était composée à ses débuts de Richard Bouché, Jacques Rouault, Alain Berrendonner, Jean-Paul Metzger, Sylvie Lainé et Michel Le Guern. Pour une présentation plus détaillée de l'analyseur, voir Michel Le Guern, « Un analyseur morpho-syntaxique pour l'indexation automatique », *Le Français moderne*, 1991, n° 1, pp. 22-35.

est présentée sous forme de règles de réécriture, et de présenter rapidement quelques-unes de ces règles (on note par N'' le syntagme nominal, par SP le syntagme prépositionnel) :

$$N'' \rightarrow D' + N'$$

Exemples : les deux + chats de la concierge ; le + soleil ; ce + chien-ci

$$D' \rightarrow D \text{ (DEF)} + D \text{ (NUM)}$$

Exemple : les + deux

$$D' \rightarrow D$$

Exemples : le ; ce

$$N' \rightarrow N + SP (+ SP)^2$$

Exemples : chats + de la concierge ; cession + d'un terrain + à une association

$$N' \rightarrow N -ci$$

$$N' \rightarrow N -là$$

$$N' \rightarrow N$$

$$SP \rightarrow P' + N''$$

On pourrait chercher à rendre compte de cette syntaxe spécifique en introduisant, pour le traitement des titres, une règle particulière qui s'ajouteraient aux règles de réécriture de l'analyseur : $N'' \rightarrow N'$. Cela reviendrait à considérer que l'élément D' de la règle de départ, $N'' \rightarrow D' + N'$, peut être absent de la surface du texte. Ce serait caractériser la syntaxe spécifique par la possibilité d'un « article zéro ». En fait, cette solution n'est pas totalement satisfaisante : elle aboutit à des analyses erronées chaque fois que se rencontre la suite préposition + nom, qui serait considérée comme un syntagme prépositionnel : dans ce cas, elle introduirait indûment un présupposé d'existence étranger au contenu de l'énoncé. Par exemple, dans

Nouvelle épreuve de force entre Moscou et Vilnius (*Le Monde*, 15-16 avril 1990),

il est nécessaire que l'analyse décèle un quantificateur devant « Nouvelle épreuve », mais il est ennuyeux que cela entraîne l'apparition d'un quantificateur devant « force ». Même dans les titres, une préposition n'est jamais suivie de l'« article zéro ».

-
2. La possibilité d'un second syntagme prépositionnel est indiquée dans les valeurs lexicales fournies par le lexique pour le nom régissant ; la situation est fréquente avec les déverbaux.

On est donc amené à envisager une seconde stratégie, qui consiste à limiter la possibilité d'un « article zéro » à la place initiale du titre : il s'agirait de rétablir un article non spécifié en tête de tout titre commençant par un nom, un adjectif — à condition de prendre « adjectif » dans son acception restreinte, correspondant aux « adjectifs physiques » de Du Marsais et de Beauzée —, ou l'adverbe *très*. Cette solution, élégante et commode, ne recouvre malheureusement pas la totalité des cas. Elle laisse de côté les cas où le titre est constitué de deux syntagmes nominaux coordonnés, comme

Désir de roi et police d'État (*Le Monde*, 18 mai 1990).

En effet, la place initiale n'est pas la seule possible pour un « article zéro ». Il faut y ajouter la tête d'un second syntagme nominal, voire un troisième, coordonné au syntagme initial, si celui-ci présente l'« article zéro ».

Il semble donc que le traitement le plus adéquat consiste à rétablir un article non spécifié en tête de tout titre commençant par un nom, un adjectif, ou l'adverbe *très*, puis à rechercher l'éventuelle présence d'un *et*, d'un *ou*, ou d'une virgule de coordination à la suite du premier syntagme nominal ; en cas de réponse positive, on rétablit à droite du coordonnant un autre article non spécifié. Ce traitement régularise les variations de surface sans introduire d'analyse erronée.

Le domaine d'application de cette syntaxe des titres caractérisée par la variation sur l'emploi de l'article est encore plus large qu'il n'y paraît à priori. C'est, par exemple, la syntaxe des menus.

Huîtres glacées,
Langouste soufflée des gastronomes,
Caneton aux pêches,
Fromage blanc à la crème

sont bien des syntagmes nominaux à « article zéro ». Après tout, les cuisiniers ont bien le droit de donner des titres à leurs plats, comme nous en donnons à nos articles. Leur syntaxe est peut-être moins variée, l'absence d'article initial étant apparemment la norme ; on note toutefois quelques exceptions, comme

Les salades du moulin.

L'existence d'une variation est donc bien attestée là aussi.

Cette question, apparemment bien mineure, de la variation de l'emploi de l'article dans la syntaxe des titres a des implications considérables, qui concernent en particulier les relations du lexique et

de la terminologie. La comparaison entre les entrées d'un dictionnaire de langue et les descripteurs d'un thésaurus documentaire conduit à considérer que les entrées d'un dictionnaire de langue présentent des prédicats sur lesquels ne porte aucun présupposé d'existence, alors que les descripteurs d'un système documentaire, du fait qu'ils sont liés à un univers de discours, comportent nécessairement un tel présupposé. Sur le plan logique, ces descripteurs se comportent comme des syntagmes nominaux³.

La seule objection qu'on pourrait opposer à cette distinction repose sur l'absence d'article devant les descripteurs. Si l'on veut bien considérer que ces descripteurs sont assimilables à des titres, et que par conséquent il est légitime de les analyser au moyen de la syntaxe des titres, rien n'empêche d'y déceler un « article zéro », et l'objection tombe.

La structure logique des descripteurs d'un système documentaire est aussi la structure logique de toute terminologie, et l'expérience montre combien il est difficile d'établir une frontière stable entre le lexique et la terminologie⁴. Il est vrai que la théorie dessine clairement la ligne de partage, mais la pratique concrète du lexicographe arrive difficilement à éviter les chevauchements.

Et c'est bien la syntaxe particulière des titres, ou, si l'on préfère, de l'« article zéro », qui permet de situer précisément la difficulté. La forme de surface est ambiguë : le fait que n'y apparaisse pas la réalisation morphologique d'un déterminant peut s'interpréter soit par une absence d'article, et alors il s'agit d'un prédicat, soit par un « article zéro », et alors la présence du présupposé d'existence fait que l'on a un syntagme nominal, c'est-à-dire un terme, au sens de la logique. Il n'est évidemment pas question de changer les usages, mais une prise de conscience totalement explicite de cette double interprétation d'une même forme de surface pourrait sans doute aider le lexicographe à éviter le piège qui le menace constamment : le glissement du lexique, où il n'est question que des mots, à la terminologie, où il s'agit des choses.

Ce sont les nécessités concrètes de l'indexation automatique qui ont conduit à observer les variations de l'emploi des articles dans la syntaxe des titres. Il a fallu pour cela opposer à la syntaxe habi-

-
3. Voir Michel Le Guern, « Les descripteurs d'un système documentaire. Essai de définition », dans *Traitements automatiques des langues naturelles et systèmes documentaires*, « Condenser », Supplément 1, Clermont-Ferrand, ADOSA, 1984, pp. 163-173.
 4. Voir Michel Le Guern, « Sur les relations entre terminologie et lexique », Actes du colloque « Les terminologies spécialisées : approches quantitative et logico-sémantique », *Meta*, 34-3, 1989, pp. 340-343.

tuelle des textes suivis la syntaxe des titres, qui se caractérise par une fréquence particulièrement élevée des syntagmes nominaux sans déterminant, ou, si l'on préfère, de l'« article zéro ». Une fois résolu le problème du traitement automatique de ce fait de variation, il convient de se demander si la syntaxe qu'on a appelée la syntaxe particulière des titres leur est vraiment aussi spécifique qu'un premier examen semblait l'établir. En fait, la variation sur l'emploi de l'article apparaît dans les textes suivis — d'une manière sans doute moins spectaculaire, mais tout aussi embarrassante pour l'analyse automatique — en tête des appositions⁵. Ici, les difficultés de l'analyse logico-sémantique sont autrement considérables : le fait que la structure appositive puisse être analysée globalement comme remplissant une fonction prédicative rend difficile à percevoir la différence entre un syntagme nominal sans article apposé et un pur prédicat. Mais c'est déjà une autre question.

Michel LE GUERN
Université Lumière-Lyon 2

5. Le fait a été signalé par Norbert Dupont dans sa thèse de doctorat d'État, *Le Détachement, l'apposition et la segmentation en français* (Lyon 2, 1979), p. 220.

VARIATION ET INTERPRÉTATION DES CONSTRUCTIONS ADJECTIVALES OPÉRATRICES EN FRANÇAIS CLASSIQUE

Ce sont des exemples comme (1) :

La place m'est heureuse à vous y rencontrer (Mol., *EcF* 1143)

qui m'ont orientée, dans le cadre d'un colloque consacré aux opérateurs, vers une étude des constructions adjectivales opératrices en français classique et spécifiquement des constructions à complément infinitif. Mon propos n'est certes pas ici de dresser une liste exhaustive des adjectifs opérateurs du français classique ni de couvrir l'ensemble des problèmes syntaxiques et sémantiques posés par ces constructions, mais à partir d'un corpus assez large, d'examiner les conditions d'interprétation d'énoncés à construction opératrice tels que (1) et de signaler quelques zones de variation diachronique de telles constructions.

Après la présentation de mes données, définition, méthode et corpus, j'examinerai sur quelques points comment se construit l'interprétation des énoncés à construction opératrice, en abordant trois types de rapports syntactico-sémantiques :

1. rapports entre l'adjectif et le nom support,
2. rapports entre le nom et l'infinitif complément.
3. rapports entre l'infinitif et l'adjectif.

I. LES DONNÉES

1. Définition et sélection des adjectifs opérateurs

Je reprends à M. Gross l'opposition établie pour le verbe entre constructions nominales (V N) et constructions opératrices (V

Inf/que P). Cette opposition peut être étendue aux substantifs et aux adjectifs : les adjectifs opérateurs sont ainsi ceux qui peuvent avoir pour complément un infinitif ou une complétive et entrent dans la distribution :

N (est) Adj prep Inf/ que P¹.

J'ai bien entendu procédé à une sélection notamment parmi les participes présents et passés, pour des raisons syntaxiques et sémantiques appuyées sur le travail de L. Picabia, dont je ne peux m'expliquer plus longuement ici².

2. *Le corpus*

En tenant compte des problèmes que peuvent poser certains termes, j'ai recueilli 75 adjectifs opérateurs et un corpus d'exemples constitué pour partie d'un dépouillement de textes classiques autour de 1660-1680 (ce resserrement chronologique ayant pour but de cerner une synchronie), de la collation des exemples proposés par les grammaires historiques et modernes et enfin des exemples proposés par un certain nombre de dictionnaires (XVII^e et XVIII^e siècles et le *Littre*) sous les entrées recueillies par les deux premiers moyens (le détail du corpus se trouve dans la bibliographie).

3. *L'interprétation des énoncés*

Comment interpréter les énoncés à adjectif opérateur, du type : N (est) Adj prep Inf ? Je partirai de l'exemple (1), qui pose à l'évidence un problème d'interprétation du fait de trois points qui font difficulté : 1) l'adjectif *heureux* qui en français classique ne possède pas le trait contextuel / + animé / et détermine ici un N non animé (d'où le sens de « favorable, propice »), 2) l'identification du premier actant de l'infinitif : le verbe *rencontrer* sélectionnant un sujet humain, le N *la place* ne peut remplir ce rôle, qui échoit au complément indirect *me*, 3) enfin l'incidence de l'infinitif, com-

1 Voir sur ce point M. Gross, P. Le Goffic & N. Combe-MacBride, et pour l'adjectif opérateur L. Picabia.

2 J'ai conservé tous les adjectifs préfixés attestés par le corpus, notamment les privatifs du type *incapable* ou *indigne* (soit peu de termes au total) ; pour les participes présents j'ai retenu, *ardent*, *éloquent*, *impatient*, *impuissant*, *plaisant*, *puissant*, *suffisant*, et pour les participes passés, *aisé*, *ébahi*, *éloigné*, *fâché*, *assuré*, *constraint*, *destiné*, *lassé*, *embarrassé*, *surpris*, *persuadé*, *ravi*.

plément de l'adjectif ou circonstant ? L'interprétation se construit à partir de ces trois indices contextuels : - le type d'adjectif, ici indétermination du trait contextuel /+ -animé/, - le type de verbe, ici sélection du trait contextuel / + sujet humain/, - le type de nom support, ici un N non animé, et c'est au terme d'un calcul interprétatif qui tient compte de l'interaction de ces indices que l'on aboutit à la paraphrase 1') qui explicite le sens du vers :

1') La place m'est favorable à ce que je vous y rencontre.

Ce vers de l'Horace de l'*École des femmes* me semble un bon exemple des problèmes d'interprétation que ces constructions posent à un locuteur moderne et par là même une illustration de la variation diachronique. Les problèmes d'interprétation s'articulent autour de trois rapports :

1. le rapport entre le nom et l'adjectif : l'adjectif opérateur possède-t-il ou non le trait de sélection /+ - humain/ ? si oui, y a-t-il accord ou conflit sur la base de ce trait entre l'adjectif et son support nominal ?

2. le rapport entre le nom et l'infinitif ? le verbe catégorise-t-il son sujet comme /+ - humain/, et le nom, lui-même catégorisé, peut-il fonctionner ou non comme son sujet (ou premier actant) ? quelles sont dans ces conditions les relations actancielles entre l'infinitif et le nom et quelle est la valeur diathétique de l'infinitif ?

3. le rapport entre l'infinitif et l'adjectif, c'est-à-dire le problème de l'incidence de l'infinitif, très souvent articulée sur le choix de la préposition introductrice.

Ce sont ces trois points que j'examinerai avec des exemples d'interprétations typiques.

II. VARIATION ET INTERPRÉTATION DES CONSTRUCTIONS OPÉRATRICES

Comment, à partir des trois indices que sont le type d'adjectif, le type de Nom et le type de verbe, l'interprétation de telles constructions se construit-elle en contexte ?

1. L'interaction entre le nom et l'adjectif : le trait /+ - humain/

On sait que, selon les types d'adjectifs, il peut exister des contraintes variables portant sur le Nom, notamment par le biais de

la catégorisation par le trait /+ humain/. L. Picabia (§ 4.1) oppose ainsi en français moderne *heureux*, qui sélectionne un N humain, à *propice*, qui sélectionne un N non humain, et à *propre* qui admet l'un et l'autre type de N.

Dans mon corpus (mes conclusions sont appuyées exclusivement sur des exemples attestés), les adjectifs opérateurs sont pour les 2/3 (soit 50 sur 75) des adjectifs qui sélectionnent un N humain et excluent les N non humains ; 2 adjectifs seulement, soit *pénible* et *nécessaire*, excluent les N humains et n'acceptent que les N non humains ; enfin 19 adjectifs, soit environ le 1/4, acceptent à la fois des N humain et des N non humains. La supériorité des constructions opératrices qui catégorisent le support nominal comme /+ humain/ est donc très nette.

1.1. Les adjectifs affectés du trait /+ humain/

1.1.1. Le trait /+humain/ et les constructions opératrices

Pour certains adjectifs, la construction opératrice est liée à la détermination d'un N humain ; ainsi *admirable* et *ardent*, qui peuvent sans expansion déterminer un N non humain, ne sont opérateurs qu'avec un N humain :

- (2) Vous êtes un homme admirable de vous laisser persuader si aisément de ces bagatelles ! (Fur.)
- (2') Cette saison est admirable (Id.)
- (2'') * Cette saison est admirable de produire tant de fruits
- (3) Ce Parthe, Seigneur, ardent à vous défendre (Rac., *Mit.* III, 1)
- (3') Ce feu est trop ardent (Fur.)
- (3'') * Ce feu est trop ardent à brûler le bois

Les constructions opératrices sont donc pour ces adjectifs liées au trait contextuel /+ humain/. Il faut cependant distinguer les deux cas de *admirable* et *ardent* ; avec *ardent* l'infinitif est un vrai complément d'adjectif (il en a toutes les propriétés), par contre avec *admirable* l'infinitif est un complément causatif³, proche d'un circonstant.

Plus largement les adjectifs du type *admirable*, que l'on peut caractériser comme des évaluatifs axiologiques⁴, admettent deux

3 Selon L. Picablia (§3.3.3 et 5.3), le complément causatif, complétive ou infinitif, peut être accolé à à peu près n'importe quel adjectif, est paraphrasable par *parce que P* ou *du fait que P*, et ne peut pas être en règle générale considéré comme un complément d'adjectif ; d'où la distinction qu'elle opère entre causatif complément d'adjectif (infinitif commutable avec un SN, ex. *fier de* Inf/ de N) et causatif circonstant (infinitif non commutable avec un SN, ex. *gai de* Inf/ *de N).

4 Voir C. Kerbrat-Orecchioni, 1984, p. 90.

types de complément infinitif, un complément causatif en *de Inf*, qui n'est compatible qu'avec un N humain, et un complément en *à Inf*, qui admet aussi bien un N humain qu'un N non humain⁵ :

- (4) *Cet homme est admirable à entendre*
 (4') *Ce discours est admirable à entendre*

1.1.2. Les recatégorisations

Certains types de N non humain (notamment des termes abstraits dénotant des passions) sont recatégorisés en N humain⁶, lorsqu'ils sont déterminés par un adjectif / + humain/, recatégorisation qui est à la base des synecdoques, ainsi avec *éloquent* ou *impatient* :

- (5) *L'amour-propre est fort éloquent à nous persuader ce que nous souhaitons (Fur).*
 (6) *Ton cœur, impatient de revoir ta Troyenne (Rac., And 1377).*

1.2. Les adjectifs affectés du trait / - humain/

Deux adjectifs du corpus sélectionnent un support non humain, *nécessaire* et *pénible* :

- (7) *les titres, les noms et ornements nécessaires pour être nommés dans le contrat de mariage (Sév., 19/12/70)*
 (8) *Un trône est plus pénible à quitter que la vie (Rac., Thébaïde, III, 4).*

ce qui impose une valeur patientale pour le N support et une valeur diathétique passive pour l'infinitif (avec auxiliation explicite en (7) et non auxiliation en (8)).

1.3. Les adjectifs qui neutralisent le trait / + - humain/

Un certain nombre d'adjectifs admettent pour support un N humain comme un N non humain, soit : *aisé, bon, capable, délicat, difficile, digne, dur, facile, heureux, incapable, indigne, lent, long, prêt, prompt, propre, suffisant*, pour lesquels le corpus atteste les deux types de contextes. Cela dit si l'on regarde de près les exemples, on s'aperçoit que l'alternance N humain/N non humain, n'est pas totalement libre et recouvre des distributions préférentielles, ce qui permet d'affiner le classement.

5 Voir L. Picabia, §6.1. Ainsi sur le modèle de : *bon à manger, difficile à expliquer, fâcheux à dire, pénible à faire, facile à faire, aisé à dire, excellent à bouillir*, attestés par le corpus, on peut produire des exemples comme : *beau, agréable, honteux, curieux, plaisant, cruel, délicat, etc., à voir, faire, dire, entendre, comprendre...*).

6 Le phénomène est signalé par L. Picabia, § 4.1.

1.3.1. Les adjectifs à distribution préférentielle N humain

(9) Il ne doutait point qu'elle ne fût capable de l'épouser (Lafay., *Clèves* 259).

Cependant il leur arrive de déterminer des N/-humain/, deux cas sont alors à distinguer :

a) les cas de recatégorisation, quand le N non humain est en relation sémantique étroite avec l'humain (synecdoque ou métonymie) : N de procès (*oraison, louange, action, entreprise, procédé, hymen, etc.*), N d'abstrait personnifié (*mort*), N abstrait collectif (*Rome*), N de qualité (*vertu*), N d'instrument (*fer*) ou N désignant des parties du corps (*main, cœur*) ; soit quelques exemples :

(10) Mettons le sceptre aux mains dignes de le porter (Rac., *Ph* 736)

(11) tant la mort est prompte à remplir ces places vides (Bossuet, *H. d'Angleterre*)

(12) Que votre procédé est violent, mon père, mais qu'il est peu capable de réussir (Pascal, *Provinciales*)

(13) L'ignorance toujours est prête à s'admirer (Boileau)

b) les cas de vrais noms concrets, non recatégorisés contextuellement en N humain :

(14) Cette Église est capable de contenir tant de monde (Fur.)

(14') Cette colonne n'est pas capable de soutenir de si grands fardeaux (Fur.)

(15) vin prompt à boire (Fur., Acad.)

(16) Une maison qui est preste à tomber (Acad.)

pour lesquels l'adjectif peut se paraphraser par un opérateur verbal de modalité (« qui ne peut pas contenir/soutenir », « qui doit être bu ») ou d'aspect (« qui va tomber »).

On a là une zone de variation diachronique sensible pour ces adjectifs qui n'acceptent plus ces emplois en français moderne (Féraud se montre déjà réticent à leur sujet).

A l'exception donc des derniers exemples donnés en *b*), les adjectifs classés sous 1.3.1 possèdent le trait /+humain/.

1.3.2. Adjectifs à distribution préférentielle Nom non humain

On classera ici *aisé, bon, dur, difficile, délicat* et *suffisant*, qui sont fondamentalement affectés du trait /— humain/ ; il leur arrive cependant de déterminer un N humain, ce qui entraîne contextuellement une décatégorisation du Nom, qui est alors nécessairement le patient du procès (l'infinitif prend une valeur passive) et perd de ce fait la propriété caractéristique de l'humain, celle d'être agent

volontaire d'un procès ; ainsi avec *aisé* ou *difficile*, on opposera les contextes à N non humain (17, 18) à ceux à N humain (17', 18') :

- (17) Cela est aisé à dire (Fur.)
- (17') Il est fort aisé à apprivoiser (Voiture, *in* Richelet)
- (18) L'Algèbre est une science difficile à entendre (Fur.)
- (18') Les Princes sont difficiles à gouverner (Fur.).

Le cas de *bon* est très net de ce point de vue ; avec un complément causatif en *de Inf*, *bon* ne peut déterminer qu'un N humain (il garde sa valeur morale, antonyme de *méchant*) :

- (19) Ah ! vraiment je suis bonne De leur ouvrir la porte (LaF., VII, 5)

mais avec un complément en *à Inf*, *bon* a le sens de « utile, profitable » (selon la glose de Furetière « relatif aux choses à quoi il peut servir »), et détermine un N non humain :

- (19') Les artichauts sont bons à manger (Fur.)

ou un N humain qui se trouve décatégorisé :

- (19'') Cet homme est bon à noyer, bon à donner aux chiens (Fur., Acad.).

1.3.3. Les adjectifs sans distribution préférentielle

Certains adjectifs neutralisent l'opposition humain/non humain dans la mesure où ils déterminent aussi bien des N humain que des N non humain ; je classerai ici *propre*, *facile*, et *heureux* :

- (20) Ces grands hauts de chausse sont propres à devenir les récepteurs des choses qu'on dérobe. (Mol., *Av* II, 3)
- (20') Monsieur, je suis mal propre à décider la chose (Mol., *Mis* 298)
- (21) Je serai devant lui trop facile à confondre (Rac., *Ph* 878)
- (21') chose facile à faire (Rich.)
- (22) Il se trouvait heureux d'en faire la proposition (Lafay., *Clèves* 269)
- (22') La place m'est heureuse à vous y rencontrer (Mol., *EcF* 1143).

2. *L'interaction entre le nom et l'infinitif : les rapports actanciels dans la relation prédicative*

2.1. Les conditions de l'interprétation et les valeurs typiques

Les rapports syntaxiques et sémantiques construits contextuellement entre le nom et l'infinitif dépendent des trois facteurs que sont l'adjectif, le nom et le verbe. Ainsi peut-on mettre en place des cas typiques d'interprétation, en faisant varier ces facteurs :

2.1.1. Le type d'adjectif, avec variation du trait contextuel / + – humain/ en a) et b) :

a) Paul est capable de convaincre.

b) Paul est difficile à convaincre

en a) le N *Paul* est peut-être considéré comme le sujet sous-jacent de *convaincre* et d'un point de vue actanciel comme l'agent du procès ; en b) par contre *Paul* ne peut occuper que la fonction objet et il est actanciellement le patient du procès (on parle habituellement dans ce cas d'une valeur contextuelle passive de l'infinitif). La différence d'interprétation tient exclusivement à l'adjectif : *capable*, à trait contextuel / + humain/, oriente le N vers une interprétation « agent » et *difficile*, à trait / – humain/, vers une interprétation « patient ».

2.1.2. Le type de nom, ainsi en c) et d) :

c) Paul est prêt à manger

d) Le dîner est prêt à manger

en c) le N humain s'interprétera comme le sujet-agent du procès et en d) le N non humain comme l'objet-patient du procès.

2.1.3. Le type de verbe et sa construction, ainsi en e), f) et g) :

e) Paul est prêt à se venger

f) Paul est prêt à partir

g) Paul est prêt à tuer

où seul g) est ambigu, dans la mesure où avec un verbe transitif sans complément direct exprimé, le N humain peut être sujet-agent ou objet-patient du procès.

C'est par l'interaction de ces trois indices que va se construire la valeur de la relation actancielle entre le N et le V, relation qui peut être très différente selon les contextes comme le montrent les exemples (23) à (28) :

(23) je suis prêt de l'entendre (Rac., *Ph* 1482)

(24) Il est toujours prêt à partir (Fur.)

(25) Le dîner est prêt à servir (Acad.)

(26) La maison est prestre à tomber (Fur.)

(27) Cet homme est prêt à prendre (Bouhours, *Remarques*)

(28) Le canon estoit prest à tirer (Acad.).

L'interprétation est univoque pour les exemples (23) à (26) : le N humain est agent en (23) et siège du procès en (24), le N non humain est patient en (25) et siège en (26) ; par contre (27) et (28)

sont ambigus : le N humain peut être agent ou patient en (27) et le N non humain instrument ou patient en (28)⁷.

C'est donc l'interaction des trois marqueurs, verbe, nom, adjectif, qui construit la signification contextuelle et permet d'interpréter la relation prédicative établie entre le nom support et le verbe à l'infinitif. On peut distinguer trois valeurs typiques dans l'interprétation des énoncés : univocité, ambiguïté, ambivalence⁸ ; ce sont ces trois valeurs typiques que je voudrais examiner maintenant à travers une sélection d'exemples.

2.2. Univocité

En cas d'interprétation univoque, il y a construction, par la convergence des indices contextuels, d'une seule valeur saillante. On essaiera de hiérarchiser les indices en donnant la priorité au verbe, puis au nom dans cette construction d'une interprétation univoque.

2.2.1. L'interprétation univoque est construite par le verbe : univocité par neutralisation

Le verbe neutralise le trait contextuel /+ – humain/(il admet pour sujet un N humain ou un N non humain) et du même coup l'opposition actancielle agent/patient, pour construire une interprétation actancielle sous-déterminée (siège du procès ou support de propriété).

Cette neutralisation se produit dans deux types de distributions syntaxiques nettement repérables :

a) construction intransitive, verbe à un seul actant, qui ouvre au N humain ou non humain une seule fonction actancielle possible, celle de siège :

(29) Elle se trouvait prête à tomber dans ce qui lui paraissait le plus grand des malheurs (Lafay., *Clèves*, 319)

(30) Regarde quel orage est tout prêt à tomber (Rac., *Iph* 1492)

b) auxiliation passive et factitive

Le passif avec *être* est syntaxiquement et sémantiquement une

-
7. Toutes les grammaires historiques se sont penchées sur (25) et (27) et à tout prendre le commentaire le plus juste me semble celui qui fait état d'une valeur diathétiquement neutre de l'infinitif : comme bien des noms (*la critique de Chomsky*) l'infinitif est indéterminé diathétiquement et c'est au micro-contexte (catégorie sémantique du Nom, syntaxe et sémantique de l'infinitif) de le déterminer.
 8. Sur l'opposition univocité/ambiguïté, ambivalence, je renvoie à C. Fuchs et P. Le Goffic et plus largement à la problématique du laboratoire ELSAP.

construction attributive, qui ouvre pour le sujet, qu'il soit humain ou non humain, la position actancielle de support de propriété, combinable à une valeur patientale dans certains contextes, ici en contrepoint avec l'actif.

- (31) On la croyait incapable ni de tromper ni d'être trompée (Bossuet, *A. de Gonzague*).
- (32) On n'est jamais si facile à être surpris que quand on songe trop à tromper les autres (La Rochefoucauld, *Mémoires*).
- (33) Quoique ce fussent des choses propres à donner de l'étonnement et à être écoutées avec attention (Lafay., *Clèves* 341).

Les factitifs (*faire, laisser*) neutralisent de même l'opposition humain/non humain et ouvrent pour le sujet une valeur moyenne, mixte d'agent et de patient :

- (34) Je parle, et trop facile à me laisser tromper, (Rac., *Mit* 1145)
- (35) La vertu la plus prête à se voir couronner (Corneille, *Imitation*).

2.2.2. L'interprétation univoque est construite par la cooccurrence du verbe et du nom

Le verbe a une distribution spécifique, il est en construction transitive à complément direct exprimé, ce qui n'ouvre au nom support que la fonction de sujet sous-jacent, et dans le cas d'un verbe syntaxiquement transitif et sémantiquement actif, la fonction actancielle agent. Dans un tel contexte l'interprétation se construira selon deux procédures, selon qu'il y a convergence ou conflit des indices verbe/nom.

a) Convergence du V et du N : le nom est un N humain et s'interprétera naturellement comme le sujet et agent de l'infinitif, ainsi en (36) et (37) :

- (36) Je ne les tiens bons Qu'à manger leur part des moutons (La F., XI, 7)
- (37) Elle aimait à prévenir les injures par sa bonté, vive à les sentir, facile à les pardonner (Bossuet, *H. d'Angleterre*).

b) Conflit du V et du N : le nom est un N non humain, qui ne peut remplir le rôle de sujet-agent (non volontaire ici avec *rencontrer*) ainsi dans (1) :

- (1) La place m'est heureuse à vous y rencontrer.

Dans ces conditions, le rôle de premier actant sera dévolu non au nom support de la construction opératrice mais à un autre constituant de l'énoncé, en l'occurrence le complément indirect *me*, procédure interprétative qui permet de réduire le conflit entre le verbe à trait/sujet humain/ et le nom/non humain/.

2.2.3. L'interprétation univoque est construite par le type de nom : univocité par désambiguïsation

Lorsque l'infinitif est un verbe syntaxiquement transitif et sémantiquement actif mais qu'il est construit contextuellement sans complément direct, il ouvre pour le nom support les deux fonctions sujet/objet et les deux rôles actanciels agent/patient ; il y a construction par le verbe d'une ambiguïté, qui peut être réduite par le type de nom (N humain/N non humain) ;

Deux cas sont possibles selon le type de nom :

a) le N humain fonctionnera spontanément comme le sujet sous-jacent et l'agent de l'infinitif :

(39) Cet ami est prompt à servir (Fur. : « complaisant »)

b) le N non humain (et même non animé) s'interprétera comme l'objet sous-jacent et le patient du procès, l'infinitif prenant une valeur contextuelle passive (glosable par *être ppé*) :

(40) vin prompt à boire (Fur.)

(41) procès prest à juger (Id.)

(41') Ce n'était pas le roi qu'ils voyaient, mais son corps prêt à porter en terre (Vaugelas, *Quinte-Curce*)

(42) fruit propre à confire (Rich.)

(42') Cet avis est plus propre à donner à la reine (Corn., *Nicomède* 959)

(42'') A moins que la figure Ne soit d'un éléphant nain, pygmée ou avorton, Propre à mettre au bout d'un bâton (La F, X, 13).

2.3. Ambivalence et cumul de valeurs

Certains contextes construisent une interprétation ambivalente, par cumul de valeurs non contradictoires, dans les conditions suivantes : — verbe factif⁹ (glosable par « rendre Adj », ainsi *vider*, *rassembler*, *extirper*), admettant aussi bien un sujet animé qu'un sujet non animé, — adjectif non catégorisé par le trait /+ – humain/ (ex. *propre*), nom support non humain. Dans ces conditions peuvent fonctionner comme premier actant aussi bien le N non humain, support de l'adjectif, qu'un N humain qui n'est pas un constituant de l'énoncé (glosable par *on*, *nous*), il y a donc cumul sur le même énoncé de valeurs non exclusives :

(43) Ce lieu n'est pas tout à fait propre à vider cette affaire (Mol., *Scapin* II, 2)

(43') les voies les plus propres à extirper l'hérésie (Rac., *Port-Royal*)

(43'') Cette époque est donc propre pour rassembler ce que les temps fabuleux ont de plus certain (Bossuet, *Histoire universelle*).

9. Voir Pottier, 1974, § 83, § 190.

Si on prend l'exemple (43), on peut attribuer au prédicat infinitif *vider cette affaire* comme premier actant, aussi bien un instrumental non animé (*ce lieu*), qu'un plein agent animé, d'où les deux paraphrases possibles : « ce lieu n'est pas tout à fait propre à ce qu'il vide/à ce que nous vidions cette affaire »¹⁰. L'interprétation est donc plurivoque par ambivalence.

Des contextes très proches peuvent par contre tirer vers l'univocité, notamment au moyen de l'indexation d'un possessif sur un référent autre que le Nom support, l'interprétation impose alors de donner à l'infinitif un agent animé autre que le nom, ainsi en (44) :

(44) C'est un vallon affreux tout propre à faire son salut (Sév., 26/1/74 : « à ce qu'on y fasse son salut »).

2.4. Ambiguïté alternative

Il reste des cas ambigus, au sens strict du terme, c'est-à-dire que le contexte construit concurremment deux valeurs mutuellement exclusives, en l'occurrence la valeur agent/vs/patient pour le N humain :

- (27) Cet homme est prêt à pendre (Bouhours, *Remarques* : « pendre qqun » ou « être pendu », ce qui est la valeur choisie par Bouhours).
- (45) Cette ville est plus propre à détruire qu'à humilier (*Id.*)
- (46) Je serai devant lui trop facile à confondre (Rac., *Ph* 878)
- (47) Il n'est bon qu'à noyer (Acad.).

Et c'est sur cette ambiguïté que joue La Fontaine quand il fait dire au cochon :

(47') Mais moi qui ne suis bon qu'à manger
Ma mort est certaine (VIII.12).

Le premier vers construit naturellement, à cause de l'animé *moi*, la valeur active « manger qqch », rectifiée par le vers suivant, qui impose la valeur passive « être mangé ».

Il est à remarquer que certains adjectifs ont notamment évolué entre le français classique et le français moderne, ainsi *facile* qui n'admet plus de déterminer un animé qui soit le sujet sous-jacent de l'infinitif (bénéficiaire en (48) ou agent du procès en (49)) :

- (48) De véritables gens de bien qui sont faciles à recevoir les impressions qu'on veut leur donner (Mol., *Préf. de Tartuffe*)
- (49) Il se rendra facile à conclure une paix (Corn., *Sertorius*, V, 4).

10. On a le même type d'interprétation dans les syntagmes *machines à coudre*, *machine à calculer* : c'est à la fois la machine qui coud et calcule et l'humain qui l'utilise, il y a cumul de deux interprétations actancielles : instrument pour le N non humain explicite et agent causateur pour le N humain implicite.

3. *Le rapport Adjectif-Infinitif : le choix de la préposition introductrice et l'incidence de l'infinitif*

On sait que les constructions adjectivales sont une zone sensible de variation à l'âge classique dans la mesure où les adjectifs admettent plusieurs prépositions introducrices devant leur complément. On peut chercher à interpréter l'alternance de la préposition sur le plan sémantique, l'exemple le plus travaillé dans ce sens par les grammairiens et au total le moins convaincant est celui de *prêt à/de* (la norme qu'ont voulu imposer sans succès les grammairiens est *prêt à* : « disposé à » /vs/ *prêt de* : « sur le point de », voir Grevisse § 357). Ce ne sont pas les variations sémantiques affectant la valeur de l'adjectif que je voudrais examiner ici, mais les variations syntactico-sémantiques affectant la relation de l'infinitif à son support adjectival, telles qu'elles peuvent être construites par l'alternance de préposition.

Dans bon nombre de cas le changement de préposition signale un changement d'incidence du complément infinitif, avec l'opposition entre une incidence à l'adjectif (l'infinitif est alors un vrai complément de l'adjectif) et une incidence au prédicat ou à la phrase (l'infinitif est alors un circonstant)¹¹. L'un des indices d'incidence (mais certes pas le seul, puisqu'il faudrait au moins tenir compte de la position de surface de l'infinitif) est la préposition introducitrice, et c'est à ce point que je me limiterai ici, en examinant quelques oppositions significatives.

3.1. L'opposition *à /vs/ de* : construction personnelle /vs/ impersonnelle

Le choix de la préposition est de façon récurrente dans les exemples lié au type de phrase : *C'est Adj à Inf* (construction personnelle) /vs/ *Il est Adj de Inf* (construction impersonnelle) ; cette opposition est régulièrement consignée par les dictionnaires classiques jusque chez Féraud (s.v. *aisé, facile, difficile, bon, libre*). Je prendrai l'exemple de *facile*, pour lequel l'opposition *à/de* est le signe de l'opposition entre la fonction complément d'adjectif et la fonction sujet extraposé :

(50) Cela est facile à faire (Acad.)

(50') Il est facile de vous contenter (*Id.*).

11. Des différents critères proposés par L. Picabia (§ 3.2) pour trancher entre une incidence adjectivale et une incidence non adjectivale, c'est la non perméabilité du complément qui est retenu comme le plus opératoire ; les deux tests de la pronominalisation par *en* ou *y* et de la commutation avec un SN sont également des critères retenus pour décider du statut du complément.

3.2. L'alternance de préposition correspond-elle à une différence d'incidence de l'infinitif ?

L'infinitif est-il un complément lié à l'adjectif ou délié de l'adjectif ? La préposition est de toute évidence un indice sensible de la portée de l'infinitif (mais non le seul) et je me bornerai à examiner deux cas contraires : 1. La différence de préposition est l'indice d'une différence d'incidence syntaxique, 2. l'identité de préposition recouvre des différences de syntaxe et d'interprétation.

3.2.1. La différence de préposition est l'indice d'une différence d'incidence et d'interprétation de l'infinitif

1) L'opposition *pour* /vs/ *à/de*

Elle peut recevoir au moins deux interprétations syntactico-sémantiques différentes.

a) L'opposition circonstant (*pour*) /vs/ complément de l'adjectif (*à/de*)

Pour introduit un complément délié de l'adjectif (avec l'appui parfois de la position de surface du complément) et s'oppose à *à/de* qui introduisent un complément de l'adjectif. Quelques cas contrastifs :

- (51) Ce malade a fait plusieurs efforts impuissants pour se lever (Fur.)
- (51') Deux princes impuissants à te récompenser (Corneille, *Héraclius*, V, 8)
- (52) Un cœur... ferme pour résister à l'iniquité (Fléchier)
- (52') Soyez ferme à vouloir ce que vous souhaitez (Mol., *FSav* 1571)
- (53) Je ne me trouve point les vertus nécessaires Pour y bien réussir (Mol., *Mis* 1085)
- (53') Voir naître en nous cette inclination si nécessaire à composer une union parfaite (Mol., *Mlm*, II, 7).

Le complément en *pour* est déplaçable et a le statut d'un circonstant extraprédictif, tandis que le complément en *à* dépend de l'adjectif ; cette opposition syntaxique s'assortit par ailleurs d'une différence sémantique sensible, selon que l'adjectif est paraphrasable par un adjectif caractérisant ((51) : « qui n'a pas assez de force » (Furetière), « inefficace ») ou par un opérateur verbal ((51') : « qui ne peuvent te récompenser »).

b) L'opposition circonstant non causatif (*pour*) /vs/ circonstant causatif (*de*)

- (54) Pour bien peindre les gens vous êtes admirable (Mol., *Mis* 650)
- (54') Vous êtes admirable de vous souvenir de ce que j'ai dit de cette Durance (Sév., 19/01/74).

Si le complément en *pour* est sans conteste un circonstant extra-prédicatif, par contre le fonctionnement du complément en *de* (non déplaçable, non pronominalisable, non commutable avec un SN, hors de la portée de la négation) l'oppose à la fois au circonstant et au complément de l'adjectif ; si on accepte de l'analyser comme un circonstant, il est à l'évidence sensiblement différent du circonstant en *pour* dans la mesure où il a pour fonction de valider la relation prédicative (ce serait un circonstant à incidence extraprédicative exophrastique selon l'analyse de C. Guimier¹²).

2) L'opposition à /vs/ *de* : complément d'adjectif /vs/ causatif

Les causatifs sont particulièrement fréquents avec les adjectifs psychologiques (*content*, *heureux*, *fier*, *impatient*, *furieux*, *inconsolable*) et les adjectifs énonciatifs appréciatifs (*plaisant*, *admirable*, *fou*) et ils sont toujours introduits par *de* ; le cas le plus net d'opposition entre *à* et *de* est celui de *bon*, mais les exemples de causatifs sont très fréquents dans le corpus, ainsi avec *honnête* ;

(55) Que vous êtes honnête de vous en être souvenu (Sév., 18/2/71).

3.2.2. L'identité de la préposition recouvre une différence d'incidence et d'interprétation de l'infinitif

C'est ici le cas inverse du précédent : une même construction de surface recouvre des portées et des interprétations très différentes. On en verra quelques exemples avec *de* puis avec *à*.

a) *de* Inf recouvre des interprétations qui vont du complément de l'adjectif au causatif, avec des cas de cumul de valeurs :

(56) Si les ecclésiastiques sont incapables de faire leur charge, ils sont inexcusables d'avoir accepté une charge si importante (Port-Royal, *Logique*).

On interprétera *de faire* comme un complément de l'adjectif *inexcusable*, mais *d'avoir accepté* comme un causatif d'*inexcusables* ; enfin l'exemple suivant cumule les deux interprétations :

(57) Il était inconsolable de lui avoir dit des choses sur cette aventure (Lafay., *Clèves* 370)

dans la mesure où il s'interprète à la fois comme un causatif (il était inconsolable (affligé) parce qu'il lui avait dit des choses...) et comme un complément de l'adjectif (il ne pouvait se consoler de lui avoir dit des choses...).

12. 1988, chap. VI.

b) à Inf peut introduire de même un complément de l'adjectif comme des circonstants de fonctionnement divers. Du côté du circonstant on a (58) (l'infinitif peut se glosser par : « quand vous bravez, pour braver » et il est déplaçable) :

(58) Faites, faites paraître une âme moins commune A braver comme moi les traits de la fortune. (Mol., *FSav* 1698)

du côté du complément de l'adjectif, on a (59) (« qui s'attendrit facilement ») et (37) (« qui les sentait vivement, les pardonnait facilement ») :

(59) Peut-être a-t-il un cœur facile à s'attendrir (Rac., *Ph* 1211)

enfin il me semble qu'il y a place aussi pour des interprétations ambivalentes, comme dans (60) :

(60) Soyez ferme à vouloir ce que vous souhaitez (Mol., *FSav* 1571)

avec les deux paraphrases possibles : « ayez une volonté ferme » (complément de l'adjectif) et « quand vous voulez/pour vouloir ce que vous souhaitez, montrez-vous ferme » (circonstant).

Voilà un bref tour d'horizon des problèmes d'interprétation posés par les constructions opératrices adjectivales en français classique. Ces constructions sont intéressantes parce qu'elles permettent de poser le problème de la construction de l'interprétation en contexte à partir des indices convergents ou divergents que sont l'adjectif, le nom et l'infinitif ; elles méritent également d'être examinées parce qu'elles sont le terrain de variations en diachronie — du français classique au français moderne, et dans la synchronie classique ; à ce titre elles nécessitent des approfondissements ultérieurs, pour creuser ce terrain de la variation.

Nathalie FOURNIER
GEHLF
Université de Caen

BIBLIOGRAPHIE

1) Constitution du corpus

(Je signale entre crochets les abréviations utilisées dans le cours de l'article.)

a) Textes classiques (les exemples hors de ce corpus m'ont été fournis par b et c).

MOLIÈRE, *L'École des Femmes*, *Le Misanthrope*, *Dom Juan*, *L'Avare*, *Les Fourberies de Scapin*, *Les Femmes Savantes*, *Le Malade Imaginaire*, éd. Couton, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 2 tomes, 1971 (Mol., *Ecf*, *Mis*, *DJ*, *Av*, *FScap*, *FSav*, *MIm* + n° de v. ou de scène).

Mme de LAFAYETTE, *La Princesse de Clèves*, éd. Niderst, Paris, Garnier, 1989 (Lafay., *Clèves* + n° de page).

LA FONTAINE, *Fables*, livres VII à XII, éd. Couton, Paris, Garnier, 1970 (La F. + n° de fable).

Mme de SEVIGNE, *Correspondance*, années 1674-1675, éd. Duchêne, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, tomes II, III, 1980 (Sév. + date).

RACINE, *Andromaque*, *Britannicus*, *Mithridate*, *Iphigénie*, *Phèdre*, éd. Morel-Viala, Paris, Garnier, 1985 (Rac., *And*, *Brit*, *Mit*, *Iph*, *Ph* + n° de vers).

b) dictionnaires

RICHELET, *Dictionnaire françois*, 1680 (Rich.).

FURETIÈRE, *Dictionnaire Universel*, 1690 (Fur.).

ACADEMIE FRANÇAISE, *Dictionnaire*, 1694 (Acad.).

FÉRAUD, *Dictionnaire Critique*, 1787.

LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*.

c) Grammaires

BRUNOT F., *Histoire de la langue française*, tomes III, IV, Paris, Colin, 1966.

HAASE A., *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, Delagrave, 1975.

SPILEBOUT G., *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris, Picard, 1985.

GREVISSE M., *Le Bon Usage*, 12^e éd., Paris-Gembloux, Duculot, 1988.

2) Ouvrages linguistiques de référence

FUCHS C., « L'ambiguïté et l'ambivalence linguistiques : le discret et le continu », communication au colloque du CRIAR, Rouen, mai 1993 (à paraître dans *Les Cahiers du CRIAR*).

GROSS M., *Méthodes en syntaxe*, Paris, Hermann, 1975.

GUIMIER C., *Syntaxe de l'adverbe anglais*, Presses Universitaires de Lille, 1988.

GUIMIER C. (éd.), *1001 circonstants*, Presses Universitaires de Caen, 1993.

C. KERBRAT-ORECCHIONI, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Colin, 1984.

P. LE GOFFIC & N. COMBE-MAC BRIDE, *Les constructions fondamentales du français*, Paris, Hachette — Larousse, 1975.

L. PICABIA, *Les constructions adjectivales en français*, Genève-Paris, Droz, 1978.

POTTIER B., *Linguistique générale*, Paris, Klinsieck, 1974.

LES NOMS D'ACTION... DANS LE DICTIONNAIRE DE L'ACADEMIE (1762) ET DANS LE DICTIONNAIRE CRITIQUE DE FÉRAUD (1787-1788)

1. DESCRIPTION ET PRODUCTION DES NORMES DANS LES DICTIONNAIRES

1.1. *Le corpus et les objectifs du travail*

Ce travail participe des enquêtes menées sur la façon dont fonctionnent au XVIII^e siècle les dictionnaires monolingues français, objets culturels chargés dans la société tout à la fois de proposer une description du lexique attesté et de dessiner les contours d'une langue de référence, visant à limiter la variété des usages. S'intéresser aux dictionnaires, c'est aussi réfléchir sur des outils qui jouent un rôle important dans la réflexion théorique. Actuellement par exemple, tout travail de morpho-syntaxe s'appuie sur les listes, mais aussi sur les gloses des dictionnaires, c'est-à-dire sur l'image de la langue qu'ils offrent. Il vaut donc la peine d'en comprendre l'origine et le fonctionnement.

J'analyserai le traitement des noms d'action dans deux éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, celle de 1740 et celle de 1762 (désormais *A3* et *A4*), et dans le *Dictionnaire critique* de Féraud (*DC*), pour examiner le discours que tiennent les dictionnaires dans un domaine du lexique alliant régularité et irrégularité, pour évaluer l'efficacité descriptive de leur métalangage mais aussi les ajustements prescriptifs proposés face aux variations des locuteurs dans l'inventaire lexical, dans le sens et dans les constructions.

J'ai retenu les dérivés en *-age*, *-tion*, *-ment* parce que ces déverbaux permettent d'observer la place faite à la construction verbale (et par là même à la grammaire du mot), et parce qu'ils sont fré-

quents et offrent un nombre d'occurrences suffisant. La lenteur des opérations de saisie exhaustive des données m'a contrainte à réduire l'enquête aux lettres A et B (les 330 premières pages du *Dictionnaire critique* et les 228 premières pages d'*A4*), soit

-tion :	<i>A4</i> : 92 mots	Féraud : 78
-age :	<i>A4</i> : 35 mots	Féraud : 43
-ment :	<i>A4</i> : 98 mots	Féraud : 104

La confrontation systématique des dictionnaires *A3*, *A4*, bases du travail de Féraud¹ et de *DC*, amènera à réfléchir à la signification des régularités et des décalages constatés².

-
1. Quelle est l'édition utilisée par Féraud ? Il semble bien, malgré l'archaïsme relatif de son métalangage grammatical, que le lexicographe utilise 1762, ou du moins qu'il ait eu l'édition sous les yeux. Voici quelques indices concernant les articles du corpus :
- *A3* ne donne pas ABSORPTION, AFFILIATION, ANIMATION, APPROPRIATION présents dans *A4* et dans *DC*. A l'entrée ABSORPTION, Féraud écrit « *l'Académie le met sans remarque* » ce qui ne peut renvoyer qu'à *A4*. Aux entrées ANIMATION, APPROPRIATION, ASSIMILATION, Féraud signale en italiques l'Académie comme sa source.
- A APPELLATION il mentionne comme *A4*, le sens d'*épeller des lettres* que ne signale pas *A3*.
- De *A3* à *A4*, une marque de domaines change : *terme didactique* (employé pour ASSERTION devient *terme dogmatique*. Féraud emploie ce dernier étiquetage.
 - De même, dans *DC*, ATTRACTION s'inspire de *A4* avec notamment une référence à Newton :
- DC* : ATTRACTION. Il ne se dit qu'en physique action d'attirer, ou état de ce qui est attiré. L'attraction du fer par l'aimant ; Attraction Neutoniène. Dans le style plaisant ou critique, on peut le dire au figuré.
- A4* : ATTRACTION, sf. Action d'attirer ou État de ce qui est attiré. *L'attraction du fer par l'aimant* ; *l'attraction Neutonienne*.
- 1740 : ATTRACTION, sfv. Action d'attirer *L'attraction du fer par l'aimant* ; *Quelle est la cause de cette attraction ? Cet onguent a fait une grande attraction*.
- A3* ne mentionne que les cuisiniers pour ACCOMODAGE. *A4* et *DC*, les cuisiniers et les perruquiers.
- Cependant Féraud n'adopte pas toutes les innovations d'*A4*. Par exemple, *A4* donne ALLOCATION, ANNIHILATION, absents d'*A3* ; *DC* n'entre pas ces termes. On remarquera d'ailleurs que *DC* comporte moins de termes en *-tion* qu'*A4*.
2. J'ai rappelé au colloque sur *Les noms abstraits* qui s'est tenu en septembre 1992 à l'Université du Littoral que Féraud, tournant le dos aux problèmes que se posent les grammairiens philosophes, développe l'examen des noms dérivés du point de vue de leur construction mettant ainsi en œuvre une première approche syntaxique des phénomènes de nominalisation.

1.2. *La représentation théorique de la norme dans les dictionnaires*

Pour l'Académie, depuis la première édition, il s'agit, par statut, de dire ce qu'est

La Langue commune, telle qu'on la parle dans le monde, & telle que nos Poètes & nos Orateurs l'emploient (Préface iii).

Les rédacteurs d'*A4*, suffisamment légitimés par leur statut, écrivent ce que doit être la langue ; leurs décisions renvoient à un système de normes intériorisées qu'ils se bornent à déclarer. Mais il en va autrement des concurrents et Féraud, dont le dictionnaire repose sur l'analyse d'un corpus de poètes ou d'auteurs mineurs, journalistes, traducteurs... prenant des libertés avec l'usage, échappe moins que tout autre à la règle. Lorsqu'un énoncé est attesté et qu'il s'écarte de ce qui est imprimé dans *A4* se pose le problème de son statut. S'agit-il d'une faute, s'agit-il d'un cas où l'on doit constater qu'il y a absence de consensus ou encore d'un phénomène d'archaïsme ou de néologie ? Un écart doit donc toujours être envisagé à la lumière de la « critique » ; c'est ce que fait Féraud en ajoutant aux exemples des écrivains les jugements et les remarques métalinguistiques des grammairiens.

Ces remarques sont la partie la plus considérable et la plus intéressante de notre travail. Elles ont pour objet les *régimes* des Verbes, des Noms, des Adverbes, des Prépositions ; la *Construction* des mots, qui nous a paru être, malgré son importance l'article le plus négligé par les Gramairiens et par les Critiques ; la distinction des *persones*, et des *choses* dans l'emploi des mots, du sens *propre* ou *figuré*, du sens *actif* ou *passif* des noms (Préface xj).

Les entrées du *DC* se présentent donc comme un espace de discussion³ d'où le titre de *Dictionnaire critique*. Comme Féraud l'explique dans la préface (p. XV), il s'agit de faire des observations à propos des variations constatées. Le but est cependant identique au travail de l'Académie, censurer les termes et les énoncés ressentis comme déviants, installer une conscience normative de la langue, « grammatiser »⁴ le français du XVIII^e siècle :

-
3. Même lorsqu'il ajoute un mot, Féraud éprouve le besoin de signaler que ce terme est absent de la nomenclature d'*A4* (cf. annexe 1).
 4. S. Auroux, 1992, souligne l'importance des dictionnaires dans la « grammatisation » des langues. Ceci amène à les concevoir non seulement comme des représentations de la langue, mais comme des outils modifiant, transformant les pratiques de langage et donc à terme, la langue elle-même.

Notre Langue a été fixée dans le dernier siècle ; et les Critiques de ce temps-là y ont autant et peut-être plus contribué que les grands Écrivains en tout genre [...]. Il est une foule, non seulement de termes & de mots, mais de manières de parler, de régimes, de constructions, en usage dans le siècle passé, qui sont suranés aujourd'hui ; [...]. D'autre part, il y a un grand nombre de mots nouveaux, de nouveaux tours de phrase, de nouvelles expressions, que l'usage a introduits, qui étaient inconnus au siècle précédent. [La critique est nécessaire aujourd'hui] pour contribuer à la perfection des langues modernes & pour en arrêter la décadence & la dépravation [...] (Féraud, 1787, préface j).

Le modèle académicien est plus rassurant puisqu'il ne laisse pas place au doute⁵ mais la description de Féraud permet de joindre la détermination du bon usage et la réflexion linguistique :

L'Académie, qui ne cite personne, qui propose des exemples de son chef, et décide d'autorité, veut nous apprendre ce qu'on doit dire, mais ne nous enseigne pas pourquoi on doit le dire (préface ii).

Pour ce qui est des noms d'action, une des tâches des lexicographes consiste à évaluer l'écart entre une possibilité dérivationnelle théorique qui permet au locuteur d'encoder ou de comprendre un mot en *-tion*, *-age* ou *-ment* à partir d'une base verbale, et d'autre part les normes qui font que cette possibilité de dérivation n'a pas été enregistrée dans l'usage dominant ou que les régularités de formes n'entraînent pas toujours des régularités de sens et de construction.

Féraud a été amené à prolonger le travail des Académiciens dans deux domaines qui intéressent l'analyse des processus de production de la norme ; tout d'abord, il favorise dans une certaine mesure le rapprochement morphologique du nom et du verbe. Ensuite, ses remarques grammaticales rhétoriques et stylistiques lui permettent de réfléchir explicitement sur les limites de la régularité et sur des problèmes d'ambiguïté qui se posent, notamment dans les constructions en *N de N*.

J'envisagerai successivement :

— D'abord, la mise en relation des dérivés et des bases dans les définitions selon qu'est privilégiée l'approche morphosémantique ou du moins le rapprochement du verbe et du nom, ou au contraire l'idiosyncrasie du nom. Ensuite, les procédés de codage des actants.

— Deux questions parmi les problèmes de métalangage que Féraud déclare vouloir traiter dans ses remarques, la réction des noms et la notion de sens actif ou passif de la construction.

5. Encore que l'Académie, sans le dire explicitement, tienne compte d'expressions variées, qui sont autant de cas particuliers. Même dans *A4*, la norme lexicale ne peut se ramener à un type d'emploi strictement défini.

2. LA MISE EN RELATION DES DÉRIVÉS ET DES BASES

Les choix opérés par *A1* (1694), qui avait préféré les regroupements morphologiques et étymologiques à l'ordre alphabétique, montrent bien le souci des premiers Académiciens de se situer par rapport au système plutôt que de s'immerger dans la description des emplois particuliers. La consultation du dictionnaire s'étant révélée trop difficile, les Académiciens renoncent à ce classement à partir de *A2*. Cependant les procédures définitionnelles permettent aussi de privilégier l'explication morphologique⁶, soit que les lexicographes emploient des rapprochements morphologiques dans les codages définitionnels, soit que le codage des « arguments » les amènent à confronter les constructions verbales et nominales.

2.1. *Les rapprochements morphologiques et les regroupements*

- Dans le cas le plus « régulier », la définition comporte un définitisseur générique comme *action* (ou parfois *acte*) qui insistent sur le déroulement ; *sentiment*, *état* qui renvoient au résultat. Le choix du classifieur n'est pas en soi un critère linguistique, mais il conduit aujourd'hui à des regroupements des mots du lexique en catégories (noms d'action, noms de sentiment...) qui paraissent « naturelles » alors qu'elles découlent peut être au moins en partie de l'usage des têtes de définition qui se sont imposées en lexicographie. Les classifieurs sont suivis le plus souvent d'une base verbale :

ALLEGATION Action d'alléguer.

Le rapprochement morphologique retrace en quelque sorte l'histoire dérivationnelle du mot⁷ qui permet de prédire le sens du dérivé à partir du sens de la base.

À cette procédure, Féraud ajoute le regroupement, c'est-à-dire qu'il place sous une même entrée verbe et nom. Le mot construit est là encore envisagé à partir des relations associatives (au sens saussurien) qui l'unissent au verbe.

DC : AGRÉGATION, AGRÉGER [...] *Association, associer dans un corps.*
DC : AMPUTATION, AMPUTER Termes de chirurgie. Retranchement, action de couper, de retrancher [...].

6. F. Mazière (1992) l'a bien montré pour les dé-adj ectivaux.
 7. Si ces termes sont majoritaires, d'autres apparaissent sans qu'on puisse en dresser une liste fermée.

DC : ASSIMILATION, ASSIMILER. [...] Le verbe est plus usité que le substantif.

Mais, les dictionnaires ont aussi à gérer la tension engendrée dans les phénomènes de dérivation par la coexistence d'une relation relativement régulière (verbe/construction nominale) et de particularités. Plusieurs cas se présentent :

— La relation formelle correspond à une interprétation prédictible, les propriétés sémantiques et syntaxiques se déduisant des emplois du verbe. C'est le cas d'**ALLÉGATION**, interprétable entièrement à partir d'**ALLÉGUER**.

— La relation formelle base/dérivé peut ne pas se retrouver sur le plan sémantique. Dans ce cas, le dérivé se comporte comme un mot isolé.

— Les cas les plus nombreux sont des cas où la correspondance est partielle. Ainsi, dans notre corpus **BRUNISSAGE** est en relation avec les sens 1° et 2° de **BRUNIR**, *faire devenir brun* ; *faire brunir un carosse* et *Polir, lisser, brunir l'or, l'acier*. Le sens 3°, **Devenir brun**, qui se dit des cheveux ou du teint, ne se retrouve pas dans le dérivé. *DC* et *A4* ont renoncé à remonter au verbe et renvoient au nom agent, le **BRUNISSEUR**, qui répond aux sens 1 et 2.

- Quand il s'écarte de la définition morphologique, le dictionnaire peut employer une définition avec paraphrase verbale (souvent la définition que l'on trouve à l'entrée verbale). En parcourant le paradigme, on reconstitue donc quand même l'histoire dérivationnelle du mot :

DC ABDICATION, sf, Action par laquelle **on renonce à une dignité**,
DC ABDIQUER, v.a. **Renoncer** au Souverain Pouvoir, à une dignité,
DC ABROGATION, sf, Action par laquelle une chose est **annulée**. **Il ne se dit que des loix & des coutumes**.

DC ABROGER, v.a. **Annuler**, mettre hors d'usage. **Il ne se dit que des loix et des coutumes**.

- Le dictionnaire peut aussi mettre en œuvre des définitions synonymiques ou des définitions logiques empruntant au vieux modèle aristotélicien du genre suivi de spécifications :

A4 et *DC* : ACCAPAREMENT. s.m. Monopole sur les denrées.

DC : ACCAPARER, v.a. Faire amas de denrées pour les vendre plus cher.
 « Il est défendu d'accaparer les bleds. »

- La définition morphologique, plus satisfaisante du point de vue de la structuration lexicale, est peu explicite puisque le lecteur y trouve un verbe dont le sens lui est tout aussi opaque que celui du défini. L'emploi d'un prédicat synonymique épargne au lecteur

un renvoi à la définition du verbe. Au terme rare *Abdiquer*, le lexicographe substitue donc *renoncer* ; plus connu, et qui d'ailleurs permet encore de coder des actants, le nom étant toujours défini à partir d'un terme prédictif. La coordination de la définition morphologique et de la définition synonymique résoudrait le problème. Elle est rarement pratiquée par *A4* :

A4 : ASPERSION, sf, Action d'asperger, de jeter de l'eau bénite avec l'aspersoir, avec le goupillon.

A4 : ASPIRATION, sf, Action de celui qui aspire, qui attire l'air extérieur en dedans.

A4 : ADMONITION, sf, Action d'admonéter, avertissement.

Il est difficile de dire si la concurrence entre les méthodes est simplement due à l'incohérence où si elle répond à des choix significatifs.

2.2. *Les retouches de Féraud*

J.-P. Seguin (1987) a déjà dit combien Féraud était tributaire des Académiciens. Cet échantillon confirme ses recherches. Même lorsqu'il ajoute un mot, Féraud éprouve le besoin de signaler que ce terme est absent de la nomenclature d'*A4* :

ACCROCHEMENT, sm, Il est peu usité. L'*Acad.* ne le met pas. On le dit en Physique : « *l'accrochement des atomes.* » *Le Gendre.*

AFFINEMENT = l'*Acad* ne met qu'*Affinage* et c'est la même chose.

Pratiquement toutes ses définitions suivent *A4*⁸, Féraud se bornant à modifier l'orthographe. S'il lui arrive de condenser son modèle, on reconnaît quand même la définition sous-jacente :

A4 : ABSOLUTION. Il signifie aussi, L'action par laquelle le Prêtre remet les péchés en vertu des paroles Sacramentelles qu'il prononce.

DC : ABSOLUTION = Sentence du Prêtre, qui remet les péchés.

Les quelques exceptions concernent les mots techniques :

A4 : AGIOTAGE. s.m. On appelle ainsi le profit usuraire & excessif qu'on prend pour convertir en argent comptant quelque promesse, quelque billet, quelque prescription.

DC : AGIOTAGE, AGIOTER, AGIOTEUR. Ces mots expriment l'action de vendre et d'acheter les billets, et sur-tout les fonds publics pour en tirer un certain profit.

8. Le plus souvent, nous avons emprunté [...] les définitions] de l'*Académie*, que nous ne confondons point avec les autres. Elles sont ordinairement les plus claires et les plus précises (préface xj).

Devant une telle soumission toute retouche paraît significative. C'est pourquoi nous nous y arrêterons. Lorsqu'*A4* utilise une paraphrase morphologique, Féraud la conserve⁹. Lorsqu'*A4* préfère une paraphrase synonymique, il a parfois substitué à la glose synonymique le verbe apparenté morphologiquement :

A4 : ABSOLUTION. sf. Jugement juridique, par lequel un homme est déclaré innocent du crime dont il étoit accusé.

DC : ABSOLUTION. sf. Jugement par lequel un accusé est absous.

A4 : ACQUIESCENCE. s.m. Action par laquelle on se soumet à quelque chose, on se conforme aux sentimens, aux volontés d'autrui.

DC : ACQUIESCENCE. s.m. Action par laquelle on acquiesce.

Ces corrections peuvent avoir lieu aussi lorsque *A4* donne une source nominale :

A4 : BOTTELAGE. sf. Action de lier en bottes.

DC : BOTTELAGE. sf. Action de botteler.

Lorsqu'il s'agit de mots rares, *A4* peut coordonner le verbe et une glose synonymique. Féraud étend le procédé :

A4 : ABSTERSION. sf. L'Action d'absterger.

DC : ABSTERSION. sf. Action d'*absterger*, de nettoyer.

Ne sont bien sûr pas concernés les substantifs qui n'ont pas de verbes morphologiquement apparentés : tantôt le dictionnaire n'en mentionne pas même si en français moderne, ce verbe existe ; tantôt le verbe est hors d'usage ou trop néologique. Par exemple, pour *abomination*, *DC* signale qu'*abominer* est vieux, la paraphrase alors n'est pas disponible :

DC : ABOMINATION. sf. Détestation.

* ABOMINER, va. Vieux mot qui ne peut plus être employé que dans le style burlesque, ou satirique marotique. Détester, avoir en horreur.

Un autre cas est celui où les propriétés du verbe et du nom sont différentes : *Anticiper* se dit du payement, du temps, du jour, etc. mais pas, selon *DC*, des objections que l'on présente à un orateur.

A4 : ANTICIPATION, est aussi une figure de Rhétorique, par laquelle l'Orateur réfute d'avance les choses qui peuvent lui être objectées.

9. Dans un des rares cas, où il a éliminé le verbe employé par ses devanciers, il avait préalablement entré l'infinitif :

A4 : AFFINAGE, sm. L'action par laquelle on affine, on purifie certaines choses, comme les métaux, le sucre.

DC : AFFINAGE, AFFINER. Ces deux mots expriment l'action de purifier par le feu, ou par quelqu'autre moyen.

DC : ANTICIPATION 3° Figure de *Rhétorique*, par laquelle l'Orateur réfute d'avance les chôses qui peuvent lui être objectées.

ANTICIPER, v.a. 1° Prévenir, devancer. *Anticiper le payement, le temps, le jour, etc.* *Anticiper un apel.* Faire assigner l'apelant, qui diffère de relever son apel. 2° Usurper sur autrui : Vous *anticipez sur mes droits* ; *anticiper sur son voisin.*

D'A4 à *DC*, on constate une légère montée de la prise en compte des régularités formelles pour le suffixe « jeune » *-age* et pour *-tion*, ce que montre le tableau ci-dessous dont je commente le codage à partir du suffixe *-tion*. Les 92 formes de départ d'A4 ont été ramenées à 73 ; en effet dans 19 cas, il n'y a pas de verbe correspondant. Pour les mêmes raisons, on passe de 78 à 64 dans *DC*. Le restant des formes renvoie au nom ou au verbe, que le rapprochement soit opéré dans la définition ou par regroupement comme dans *agioter/agiotage* ; les rapprochements effectués dans les sous-entrées et dans les remarques et exemples¹⁰ sont décomptés ensemble. Enfin, nous avons indiqué les définitions sans aucun lien morphologique. Le même code vaut pour les autres suffixes. Nous avons considéré qu'il pouvait y avoir à la fois renvoi au verbe et au nom, ainsi pour l'article de *DC* :

BRIQUETAGE, BRIQUETER. Ces deux mots expriment l'action de contre-faire de la brique, avec un enduit de plâtre et d'ocre, sur une muraille.

Un même verbe peut donc apparaître plusieurs fois (en entrée, en sous-entrée par exemple).

Si Féraud s'intéresse à la confrontation verbe/nom, ce n'est pas seulement pour souligner les régularités ; c'est aussi pour traiter, par contraste, l'irrégularité. C'est ainsi qu'il se sert du verbe pour mettre en valeur le sens singulier, l'usage particulier du substantif :

ASPIRER, [...] *Aspiration* ne se dit jamais que dans le propre ; et par une diversité, qui se rencontre souvent dans toutes les langues, le substantif n'a pas un emploi aussi étendu que le Verbe [...].

ASSIGNATION, sf. ASSIGNER, va [...] L'assignation est l'action d'assigner ; [...]. Dans le discours ordinaire, il ne signifie que rendez-vous, je parle du substantif. Il devait se rendre à tel endroit ; il a manqué à l'assignation. On ne dit pas assigner en ce sens, si ce n'est en riant.

ASSIMILATION ASSIMILER. Le verbe est plus usité que le substantif.

Le renvoi au verbe est ici un moyen d'accrocher des singularités.

10. A. Rey a attiré depuis longtemps l'attention sur le continuum de la définition et des exemples. Cependant l'Académie a toujours considéré que la première entrée exprimait « l'idée principale », les sous-entrées étant des idées accessoires.

renvoi au verbe (entrée)	renvoi au nom (entrée)	renvoi verbe (sous entrée remarques)	sans lien morpho.
TION A4 total : 92 → 73 21	2	4	46
DC total : 78 → 64 32	5	9	21
AGE A4 total : 35 → 32 9	14	12	11
DC total : 29 → 28 18		8	3
MENT A4 total : 98 → 92 41		16	40
DC total : 99 → 92 54	6	4	20

2.3. *Les gloses et le codage des sujets*

Même lorsque les lexicographes emploient des gloses synonymiques au lieu de remonter à la construction verbale, ils peuvent placer le définiteur dans une construction pourvue d'arguments.

ASPIRATION. Sf. Action de celui qui aspire.

Deux cas se présentent. *A4* (et donc *DC* qui le suit) emploient souvent des termes très généraux, codant seulement l'opposition des personnes et des choses. Pour les personnes, les pronoms *on*, *celui qui*, *quelqu'un* ; pour les choses *ce qui* ou les quasi pronominaux *chose* et *personne*¹¹.

A4 : ACCUSATION, sf [...] action en justice par laquelle on accuse [...].

A4 : ACCEPTATION, sf. Action par laquelle on reçoit [...].

A4 : ABJECTION, sf. Abaissement, état de mépris où est une personne.

A4 : AMAIGRISSEMENT, sm. État d'une personne qui maigrit.

11. Ce cas est plus rare. La fonction sujet est souvent occupée par un agent humain.

A4 : AFFAISSEMENT, sm. État de ce qui est affaissé.
A4 : ACQUISITION. [...] Signifie aussi, La chose acquise.

Cette opposition binaire des personnes et des choses constitue une sorte d'armature du système des définitions. Cependant *A4* ne la formule pas (ou rarement) explicitement. Elle s'introduit, de biais, par le système régulier des paraphrases. Comme dans le cas des classificateurs, les lexicographes procèdent implicitement à une catégorisation fondamentale qui reste évidemment épilinguistique mais qui n'en constitue pas moins un outil important. Les exceptions sont intéressantes. Elles concernent en particulier la religion. Ainsi pour des termes qui sont des performatifs supposant des agents et qualité :

A4 : ABSOLUTION. [...] Il signifie aussi, L'action par laquelle **le Prêtre** remet les péchés.
A4 : ADJURATION, sf. Formule dont **l'Église** se sert dans les exorcismes.
A4 : BÉATIFICATION, sf. Acte par lequel **le Pape**, après la mort d'une personne, déclare qu'elle est au nombre des Bienheureux.

On trouve également les détenteurs du pouvoir temporel :

DC : ANOBLISSEMENT. Grâce et concession **du Prince** par laquelle il annoblit.

Ou des emplois techniques :

DC : AFFIRMATION. En logique, expression par laquelle **une proposition** affirme¹².

Féraud utilise aussi la formulation en *-par N* notamment pour les non-humains, ici le feu actant privilégié présent dès la définition :

DC : AFFINAGE, AFFINER. Ces deux mots expriment l'action de purifier par le feu, ou par quelqu'autre moyen.

2.4. *Le codage des régimes*

Le codage des régimes peut se faire dès la définition dans la relative, la forme à l'infinitif, voire le nom incluant s'il est prédictif :

A4 : ABJURATION, sf. Action par laquelle on renonce à **une mauvaise Religion**.
A4 : ASPERSION. Action d'asperger, de jeter **de l'eau bénite avec l'aspersoir**.
A4 : ACCÉLÉRATION, sf. Augmentation **de vitesse**.

12. *A4* : avait préféré les génériques. *AFFIRMATION*, sf. Expression par laquelle on assure qu'une chose est vraie.

Le régime peut n'être qu'une pro-forme valant pour toutes sortes de choses :

A4 : ACCEPTATION, sf. Action par laquelle on reçoit volontairement **ce qui** est proposé.

Le lexicographe peut même s'en tenir à la forme nue du verbe :

A4 : ADORATION, sf. Action par laquelle on adore.

A4 : ARRONDISSEMENT. L'action par laquelle on arrondit.

Mais des restrictions peuvent apparaître dès la définition. Normalement, c'est le cas lorsqu'un type de référent est privilégié. On retrouve à nouveau des séries intéressantes, plus ouvertes cependant que pour le sujet : la religion, les emplois et charges.

A4 : BÉNÉDICTION, sf. Action de Religion, qui se fait [...] par le Prêtre qui bénit les **Assistans** [...].

Il se dit aussi De l'action de Religion, par laquelle l'Évêque ou le Prêtre bénit une **Abbesse**, une **Chapelle**, des **Forts**, des **cloches**. Et on appelle **bénédiction nuptiale**, Celle qui se donne par un Prêtre aux **nouveaux mariés**.

A4 : ABDICATION, sf. Action par laquelle on renonce volontairement à une dignité.

Les emplois techniques ensuite. Pour *abordage*, il était important de préciser les choses puisque le verbe *aborder* comme c'est fréquemment le cas, permet une combinatoire plus large que le nom :

DC : ABORDAGE, sm. L'action d'aborder **un vaisseau**.

A4 : AFFUTAGE, sm. La peine, le soin, l'industrie d'affûter **un canon**.

DC : ARBITRAGE, sm. Jugement **d'un différent** par arbitre.

A4 : AMPLIFICATION, sf. Terme de Rhétorique. Discours par lequel on étend le sujet qu'on traite. *Il y a trop d'amplification dans ce discours*.

Quand il y a des restrictions, mais que la combinatoire est plus ouverte, elles sont données sous forme de syntagmes qui suivent la définition :

DC : ACCEPTATION, sf. Action par laquelle on accepte. Il régit la préposition *de Acceptation* d'une donation, d'une lettre de change. Voy accepter.

DC : AFFINAGE, AFFINER. Ces deux mots expriment l'action de purifier par le feu, ou par quelqu'autre moyen.

L'affinage de l'or ; affiner du fer, de l'étain, du sucre.

A4 : ADORATION. Action par laquelle on adore. [...] *L'adoration n'est due qu'à Dieu seul. L'adoration des Idoles est un crime de Lèze-majesté divine.*

On dit aussi, *L'Adoration de la Croix, Aller à l'adoration de la Croix* : mais cela ne se dit que par relation à Jésus-Christ.

On se sert aussi du mot d'*adoration*, en parlant de la cérémonie qui se pratique à l'égard d'un Pape [...] c'est en ce sens qu'on dit, *Aller à l'adoration du Pape*.

L'adoration des idoles a beau être mentionnée pour être interdite, elle fait partie des arguments possibles. De même, apposition est défini de façon très générale et la spécification est donnée dans l'exemple.

DC : APPPOSITION, sf. L'Action d'aposer. *L'apposition du scellé se fit [...]*.

APPPOSITION, se dit aussi en Physique, en parlant de la jonction de certains corps à d'autres corps de même espèce [...].

APPPOSITION, en termes de Grammaire & de Rhétorique, est une figure qui joint un substantif à un autre [...].

Les régimes peuvent n'apparaître que sous la forme de commentaires métalinguistiques juxtaposés. Sans que l'on comprenne clairement si donner les restrictions dans la définition, l'exemple ou le commentaire est un choix significatif, on constate que lorsqu'*A4* adopte une définition par synonymie avec un nominal, les restrictions lexicales sont souvent mentionnées par les collocations :

A4 : ABOLITION, sf. Anéantissement, extinction. Il se dit principalement en parlant des loix & des coutumes. *L'abolition des cérémonies de la Loi. Abolition d'une Loi.*

Anéantissement des loix ne se dit sans doute pas, alors qu'*action d'abolir les lois* aurait été possible.

A4 : AFFILIATION, sf. Espèce d'adoption. Il se dit aujourd'hui en parlant d'une communauté qui en a affilié d'autres.

Espèce d'adoption d'une communauté est étrange ; *action d'adopter une communauté* également ; en fait, *affilier* est le terme réservé dans ce cas. Le choix de la glose synonymique interdit d'accrocher les singularités dès la définition.

3. LE DÉVELOPPEMENT DU MÉTALANGAGE ; APPORT DU DICTIONNAIRE CRITIQUE

Au système de paraphrase de *A4*, Féraud ajoute, comme il l'a annoncé dans sa préface, des remarques portant sur l'orthographe, la syntaxe, les niveaux de langue. Habituellement, on peut dire que ces remarques développent et explicitent ce qu'*A4* présente dans ses exemples, ou encore qu'elles discutent des contre-exemples.

3.1. Les références : absence du métalangage des Lumières

Les déverbaux constituent une classe ouverte de lexèmes pour lesquels les lexicographes n'ont pas proposé de nom. Le courant logique et sémantique qu'il est convenu de désigner sous le nom de grammaire des Lumières avait pourtant abordé les noms construits comme un exemple d'abstraction. Or, aux entrées ABSTRACTION, ABSTRAIT, ni Féraud ni *A4* ne signalent ce sens grammatical. A plus forte raison, ils n'enregistrent pas l'extension de la notion d'abstraction, que Condillac ou Beauzée étendent aux déverbaux. Les lexicographes en restent aux catégories médiévales :

A4 : ABSTRACTION, sf. Terme didactique. Séparation que l'esprit fait d'une qualité, d'une propriété, &c. d'avec le sujet où elle est inhérente. *Considérer les accidens en faisant abstraction des sujets auxquels ils sont attachés. La blancheur considérée par abstraction d'avec son sujet. En faisant abstraction de la qualité des personnes, vous jugerez que &c. [...]* ABSTRAIRE, va. Il se conjugue comme *Traire*. Terme didactique. Faire abstraction. Détacher par la pensée une chose du sujet auquel elle est inhérente. *Pour connaître l'accident comme accident, il faut l'abstraire du sujet, de la substance.*

ABSTRAIT

Il est aussi adjetif & terme didactique, et n'a guère d'usage que dans cette phrase, *Terme abstrait*, Qui se dit d'une qualité considérée toute seule, & détachée du sujet. Ainsi, *la rondeur, la blancheur, la bonté*, sont des termes abstraits. Et, *rond, blanc, bon*, unis à des noms de substances, comme *pain rond, vin blanc, bon prince*, sont des termes concrets.

[...]

Féraud conserve les mêmes définitions et n'ajoute à *A4* que des sens mondains :

DC : ABSTRACTION, séparation que l'esprit fait d'une qualité, d'une propriété, etc. d'avec le sujet où elle est inhérente. *L'Acad.* ne le done que comme un terme didactique.

Cependant on l'emploie dans le discours ordinaire. « *Faisons abstraction*, je le veux, *du ton et de la morgue* de certains Philosophes, leurs maximes sont intolérables. *Abstraction faite des circonstances*, toutes odieuses, l'action ne laisse pas d'être condamnable.

ABSTRAIRE. Faire abstraction. Il est peu usité ; *L'Acad.* le met sans rem. On dit plus ordinairement *faire abstraction de*. Leibnitz l'emploie au participe. Toute action est individuelle et non générale, ni *abstraite de* ses circonstances. On doit regarder ce mot ainsi employé comme un latinisme.

Pour écarter le métalangage de la grammaire générale, les lexicographes auraient pu se réclamer de d'Olivet :

On met dans la classes des noms communs les termes *abstraits*, les *collectifs*, les *primitifs*, les *dérivés*, &c.

J'avoue que ces différences peuvent intéresser la Logique & la Métaphysique ; car la justesse du raisonnement pourroit quelquefois en dépendre.

Mais tous nos Substantifs, à quelque genre, à quelque espèce qu'ils appartiennent, sont regardés du même œil par la Grammaire, qui n'y voit que des masculins, ou des féminins ; des singuliers, ou des pluriels (d'Olivet, cité dans l'édition de 1771, p. 129).

3.2. *La tradition des grammaires morphologiques*

3.2.1. La rection

C'est d'ailleurs, plus largement, à la tradition représentée par les commentateurs de textes comme d'Olivet et par les grammaires pédagogiques comme celles de Wailly que se rattache Féraud¹³. Ses opérations de catégorisation s'appuient d'abord sur des critères morpho-syntactiques tels que rection, pluriel, actif, passif.

Les mots *régime/régir* sont souvent employés :

ACCUMULATION, sf. Amâs de plusieurs chôses, ajoutées les unes aux autres. Il régit *de*.

ACCEPTATION, sf. Action par laquelle on accepte. Il régit la préposition *de*.

ADJUDICATAIRE ADJUDICATION. Acte de justice par lequel on adjuge. Il régit, comme *adjudicataire*, l'ablatif ; *l'adjudication en* a été faite.

ABATTEMENT, sm. Diminution de force ou de courage [...]. Plusieurs l'emploient avec le régime du génitif, (de la prép. *de*) Abattement d'esprit, *abattement de courage* ; je n'ôserais les condamner. L'Acad. ne met que des exemples sans régime : ce malade est dans un grand *abattement*.

On voit avec ce dernier exemple que l'explication des rapports de rection permet de discuter commodément de pratiques déviantes et favorise donc le réglage des usages. Même lorsque Féraud donne des exemples sans commentaires métalinguistiques, l'italique vient marquer la construction :

ADHÉSION, sf. Il se dit au physique : *adhésion de deux corps* ; et au figuré : *adhésion à un traité, à une décision, à une protestation, etc.* Voy consentement.

ABOMINATION, Détestation. Il se dit avec *de* et *en*. Il est l'*abomination des honnêtes gens*.

3.2.2. L'interprétation active (subjective) ou passive (objective) de la construction N1 et N2

Le même infléchissement vers la mise en débat des normes opère quand Féraud utilise les notions d'actif et de passif. *A4* fournit souvent les tours examinés par Féraud qui désigne explicitement leurs propriétés grammaticales. On trouve sens actif lorsque le complément de nom correspond à une relation *sujet-verbé*, ou *sujet se verbé*

13. On trouvera les références en annexe.

et désigne un procès en train de se faire ; sens passif pour une relation verbe objet à valeur accomplie.

A3, A4 : ABDICATION, sf. Action par laquelle on renonce volontairement à une dignité souveraine, dont on est revêtu. Il se dit en parlant de celui qui abdique, & de la chose abdiquée. *L'abdication de Dioclétien. L'abdication de Charles-Quint. L'abdication de l'Empire.*

DC : ABDICATION, sf. Action par laquelle on renonce à une dignité, etc. [...]. Ce mot a le sens *actif* et *passif* : il se dit de celui qui *abdique*, et de la chose *qui est abdiquée* : *l'abdication* de Dioclétien ; *l'abdication* de l'Empire.

La terminologie de *DC* est banale. Elle était employée par les « commentateurs » d'auteurs, Bouhours, d'Olivet par exemple, à propos de substantifs du même type. On remarque qu'*A1* s'en est servi :

A1 : ABANDONNEMENT, sm. Délaissement entier, **il est quelquefois actif & se dit par rapport à celuy qui abandonne**. *L'abandonnement de Dieu. C'est un grand abandonnement de Dieu quand le pecheur vient jusqu'à ne plus sentir de remords.*

Il est le plus souvent passif & se dit par rapport à ce qui est abandonné *Après l'abandonnement de tous ses biens, l'abandonnement des richesses, des plaisirs [...].*

A3 : ABANDONNEMENT, sm, v. Délaissement entier. **Quelquefois il se construit avec le génitif de la personne qui abandonne** ; & c'est dans ce sens qu'on dit *C'est un grand abandonnement de Dieu, quand le pêcheur vient à ne plus sentir de remords. Il est à plaindre dans l'abandonnement où il est de tous ses parents & de tous ses amis. Quelquefois il se construit avec le génitif de la chose abandonnée*. & dans ce sens on dit, Il a fait un abandonnement général de tous ses biens. *L'abandonnement des richesses. L'abandonnement des plaisirs [...].*

A4 : ABANDONNEMENT, sm. Délaissement entier. Il se dit également **& de la personne qui abandonne & de la chose abandonnée**. *Il est à plaindre dans l'abandonnement où il est de tous ses parents & de tous ses amis. Il a fait un abandonnement général de tous ses biens [...].*

DC : ABANDONNEMENT, sm. Délaissement entier. **Ce mot a le sens tantôt actif, tantôt passif**. Il a fait un *abandonnement* général de tous ses biens ; c'est-à-dire il a *abandonné*, etc. Il est à plaindre dans l'*abandonnement* où il est de tous ses parents, et de tous ses amis ; c'est-à-dire étant *abandonné de*, etc. Mais sans régime il correspond au réciproque *s'abandonner*.

Un principe d'économie a peut-être amené les Académiciens à supprimer des explications qu'ils jugeaient redondantes par rapport à l'exemple :

Celui qui (l'agent humain) + le verbe à l'actif.
la chose qui (le non humain) + le verbe au passif

A4 : ABJURATION, sf. Action par laquelle on renonce à une mauvaise Religion. Il se dit & de celui qui abjure, & de la chose qu'il abjure.

DC : ABJURATION. Ce mot a un sens tantôt actif, tantôt passif ; il se dit et de celui qui *abjûre*, il a fait *son abjûration*, et de l'erreur qui *est abjûrée* : *l'abjuration de l'hérésie*.

La lisibilité du système d'*A4* est assurée par le viddage lexical qui rend la structure très visible. Féraud qui a substitué *l'erreur* « qui et *abjûrée* » à la *chose* « qu'il abjure » délimite mieux l'emploi du mot, mais risque de voir l'attention du lecteur se détourner vers le lexique. Le métalangage actif/passif précise ce qui est pertinent dans le contexte et favorise la prise de conscience du lecteur lorsqu'il s'agit de trancher entre ce qui est français et ce qui ne l'est pas, d'éliminer certains exemples qui interviennent dans le corpus.

ACCUSATION. Il se dit proprement d'une action en justice par laquelle on accuse quelqu'un [...]. Rem. 1°.* *Acusation* a un sens actif, et non pas passif ; il se dit de celui qui *acuse* et non pas de celui qui *est acusé*. Le Traducteur de l'Hist D'Angl. de M. *Hume* n'a pas fait cette attention. Pour montrer le peu de foi que l'on doit ajouter à cette *accusation de Richard*, nous observerons, etc. Cette accusation n'était pas intentée par Richard, mais elle était dirigée contre lui : il n'y était pas *accusateur*, mais *accusé*. Il fallait donc dire, non pas, *cette accusation contre Richard*, comme le dit le même Auteur, dans la même page mais *dirigée contre*, ou *intentée contre*, etc.

Car Féraud n'accepte pas toujours la double construction. Il semble l'admettre quand les deux actants impliqués sont l'un humain, l'autre non humain :

DC : ARRONDIR, va [...] *ARRONDI*, partic. [...] *ARRONDISSEMENT*, est l'action par laquelle on arondit, ou l'état de ce qui est arondi. Il a le sens actif et passif. *L'arondissement de ce globe* a beaucoup coûté, voilà le sens actif ; *l'arondissement de cette boule* est parfait, voilà le sens passif.

En revanche, malgré les contre-exemples attestés, il écarte l'un des deux sens, lorsque les actants sujets et objets du verbe sont humains et que le complément en *-deN* est de ce fait ambigu. On remarque que même la désambiguisation par le marquage prépositionnel (*accusation contre*) ne lui suffit pas. La répartition se fait généralement au profit du sens « actif » pour les dérivés en *-tion* :

ABERRATION, sf. [...] *Aberration* a le sens actif, *Erreur*, le sens passif : le 1^{er} se dit de *l'action d'errer*, le 2^e de *l'effet* de cette action. Ces deux mots ne peuvent donc être remplacés l'un par l'autre.

ACCUSATION Il se dit proprement d'une action en justice par laquelle on accuse quelqu'un [...]. Rem. 1°.* *Acusation* a un sens actif, et non pas passif.

ADMINISTRATION Il régit de *l'administration de la Justice* [...].

* *Rem.* Ce substantif verbal a un sens actif ; la prép. *de* qu'il régit, doit affecter *celui qui administre*, et non *celui qui est administré* ; et même en parlant des Sacremens, il ne se dit point des personnes. Quel spectacle

que celui de l'*administration* de M. le Dauphin ! L'Auteur veut dire quand on lui administrera les Sacremens. Cette expression est vicieuse. *L'administration d'une* personne est sa conduite, dans le gouvernement, dans les affaires. Il régit les choses et n'a le sens passif qu'avec le mot justice. **AFFECTATION**, sm, **Tem.* 1° *Affectation* a un sens actif : il se dit de celui qui *affecte*, et non de celui qui est *affecté*. Il en est qui disent mal-à-propos, *son affectation* est visible, pour dire, le sentiment dont il est affecté, sa préoccupation, son chagrin. C'est un barbarisme.

Les dérivés en *-ment* produisent un effet « passif ». Dans l'échantillon, il n'y a pas de dérivés en *-age* pour lequel Féraud présente ces constructions.

ABÂTARDISSEMENT, sm. Altération d'une chose qui déchoit de son état naturel. Il a le sens passif, et se dit au propre et au figuré de ce qui est *abâtarde*. « L'*abâtardissement* du courage : l'*abâtardissement* du plan fait que le vin devient mauvais.

ACCABLEMENT. Il a un sens passif : il signifie non l'*action d'acabler*, mais l'état de celui qui est *acablé*.

AGRÉMENT. Ce mot a un sens passif : il se dit de celui qui est agréé, et non pas de celui qui agrée ; avoir l'*agrément* pour un emploi, c'est être agréé pour cet emploi. *St Evremont* donne à ce mot un sens actif. Ce fut un agrément général pour la conduite d'Auguste ; c'est-à-dire tout le monde agréait, approuvait la conduite de, etc. cela ne se dit point.

ACCOUCISSEMENT, sm. On ne dit point l'*acourcissement* d'une robe etc. Ce mot a le sens passif, et se dit de ce qui est *accourci*.

ASSOUPIR ASSOUPISSEMENT. Le verbe a le sens actif (endormir à demi). Le substantif a le sens passif. Il n'exprime pas l'*action d'assoupir*, mais l'*état* d'une personne qui est *assoupi* [...].

Des limitations viennent pourtant « borner » ces tendances. Ainsi à la lettre C, le vocabulaire théologique impose une fois de plus ses particularités. L'Immaculée Conception ne suit pas les règles habituelles :

CONCEPTION : Action par laquelle un enfant *est conçu* dans le sein de sa mère. Ce mot a un sens passif : il se dit de l'enfant qui *est conçu*, et non pas de la mère qui *le conçoit*. La *Conception de la SV*, ne se dit pas du moment où elle *conçut le Verbe* dans son sein, mais de celui où elle *fut conçue* dans le sein de Ste Anne sa mère. = *Conception*, n'est pas un terme propre, quand on parle du Verbe fait chair : il faut dire, *Incarnation*.

Les efforts de *DC* vers plus d'explicitation sont peut-être à rapprocher du double statut de Féraud. Enseignant, il écrit un dictionnaire scolaire plus redondant que le dictionnaire mondain des Académiciens ; provincial, il explore les incertitudes de l'usage pour une clientèle à qui il faut dire ce qui est incorrect. Les catégories sont alors tout autant des outils permettant de transformer des pratiques que de décrire des usages. Dans le domaine précis de l'orientation active/passive, la norme peut d'ailleurs se réclamer de la lutte

contre les équivoques. Pour autant le *DC* appartient à la série des dictionnaires de langue à faible composante encyclopédique. Il est dans la mouvance des dictionnaires de l'Académie, qui même s'ils utilisent des techniques de représentation épilinguistiques ont permis à travers leurs définitions codées et leurs collocations de « rendre visible » la grammaire du mot, son comportement en discours.

Sonia BRANCA-ROSOFF
(Université de Provence)

BIBLIOGRAPHIE

- Dictionnaire de l'Académie françoise* (1762), 2 vol., 4^e éd., Paris, Vve B. Brunet (= A4).
- FÉRAUD J.-F. (1787-1788), *Dictionnaire critique de la langue françoise*, 3 vol., Marseille, Jean Mossy.
- OLIVET abbé P.J.T. d' (1767), *Remarques sur la langue françoise*, Paris, Barbou (dans l'édition de 1771, Slatkine Reprints, 1968).
- RESTAUT P. (1730), *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire françoise*, Paris, J. Desaint.
- WAILLY N.-F. (1763), *Principes généraux et particuliers de la langue françoise*, Paris, Barbou (éd., 1777).

SOURCES SECONDES

- AUROUX Sylvain (1992), « Le processus de grammatisation et ses enjeux », *Histoire des Idées linguistiques*, t. 2, Bruxelles/Liège, Mardaga, p. 11-64.
- Autour de Féraud : la lexicographie en France de 1762 à 1835* (1985), Actes du Colloque International organisé à l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles les 7, 8 et 9 décembre 1984 par le Groupe d'Études en Histoire de la Langue française (GEHLF), Paris, Presses du Palais Royal, collection de l'ENSJF, n° 29.
- BLINKENBERG (1960), *Le problème de la transitivité en français moderne*, Copenhague, Munksgaard.
- Études critiques sur Féraud lexicographe* (1987), École Normale Supérieure de Jeunes Filles, collection de l'ENSJF, n° 38.
- BRANCA-ROSOFF Sonia (1992), « Noms abstraits et nominalisation », *Colloque sur les Noms abstraits, Université du Littoral, 15-18 septembre* (à paraître).
- LANDY-HOUILLON Isabelle (1985), « Un jalon dans la tradition grammaticale de Féraud : l'Abbé d'Olivet (1682-1768) » dans *Autour de Féraud (opus cité)*, p. 45-52.

- MAZIÈRE Francine (1992), « Les substantifs dé-adjectivaux dans la première édition du « Dictionnaire de l'Académie » *Colloque sur les Noms abstraits, Université du Littoral, 15-18 septembre* (à paraître).
- SEGUIN Jean-Pierre (1987), « L'utilisation des dictionnaires de l'Académie et de Trévoux » dans *Études critiques sur Féraud op. cit.*, p. 21-43.
- STÉFANINI J. (1969), *Un provençaliste marseillais, l'abbé Féraud (1725-1807)*, Publications de la faculté des lettres et sciences humaines d'Aix-en-Provence.
- WIBERG L. (1956), « Étude sur les expressions du type : la fondation de Rome par Romulus » *Studia Neophilologica*, XXVIII.

ANNEXE

Féraud cite explicitement l'Académie. Il reprend fréquemment des articles des *Synonymes* de Girard. Enfin, dans notre échantillon, il utilise 4 fois La Touche. Si les avis de l'Académie semblent fréquemment discutés c'est que Féraud, comme l'a montré J.-P. Seguin, se borne à emprunter sans signaler ses emprunts quand il est d'accord. La référence se fait explicite quand il ajoute des commentaires. Féraud peut limiter l'emploi d'un terme contre l'avis d'*A4*¹⁴ :

A4 : ABSORPTION, sf. L'Action d'absorber.

DC : ABSORPTION, sf. Action d'absorber. Ce terme est bien dur, et peu usité. L'*Acad.* le met sans remarque.

Le plus souvent, Féraud signale des extensions d'emplois ou des décalages de constructions :

DC : AMPLIFICATION. Discours par lequel on étend le sujet qu'on traite. L'*Acad.* ne le donne que comme un terme de Rhétorique. Cependant on le dit dans le discours ordinaire.

DC : AFFECTATION. *Affectation de langage*. L'*Acad.* Je crois qu'il faut dire *dans le langage*. Car avec la prép. *de*, *affectation* a un autre sens, et signifie, *prétention à...* *l'affectation de la tyrannie*. Ou *dessein* marqué ?

Féraud peut aussi juxtaposer les opinions, bien que, d'ordinaire, il approuve le jugement d'*A4*¹⁵ :

ABLUTION. Suivant l'*Acad.* il n'est usité que dans les cérémonies de la Messe. Avant *l'ablution*, après *l'ablution*, quand le Prêtre prend *l'ablution*. Dans le *Rich. Port.* on le met comme un terme d'*Apothicaire*.

ACCOMODEMENT, sm. Au *propre* il est peu usité, quoiqu'en disent le *Dict. de Trév.* le *Rich. Port.* et *La Touche*. On ne l'emploie guère pour signifier *l'action d'acomoder*.

L'*Acad.* ne met que cet exemple : « je louerai votre maison, si vous y voulez faire quelques *acomodemens* ». On ne dit donc point L'*acomodement* d'une chaise, d'une table, d'une chambre, etc.

Il peut retracer l'histoire du mot à travers les variations des jugements des Académiciens¹⁶ :

ALLIAGE, sm. Union de plusieurs choses. D'abord l'*Acad.* avait décidé qu'il ne se dit que des métaux ; et l'Auteur des *Réflexions*, etc. avait repris le P. *Lami* d'avoir dit *l'alliage des lettres (Art de parler)*. Aujourd'hui plus que jamais et l'*Acad.* et l'usage l'admettent au figuré. Quel *alliage*

14. Comme aussi à AMUSEMENT, BRULEMENT.

15. Dans le corpus cf. APPRENTISSAGE.

16. Cf. aussi ALLÉGEMENT.

monstrueux des mœurs si scandaleuses, avec les exercices et les pratiques de la dévotion.

Féraud cite explicitement Girard aux articles **ABDICTION**, **ABOLITION**, **ABROGATION** ; **ABOLISSEMENT**, **ABOLITION** ; **ABJECTION**¹⁷. Il renvoie à *La Touche*, mais pour le discuter :

ABMONITION. Action d'admonéter, avertissement. *Acad.* On le disait autrefois des avertissements qui nous sont faits dans l'Écriture Sainte, et par les Pasteurs de l'Église. *La Touche* lui donne encore ce sens, usité peut-être chez les Protestans.

ABAISSEMENT, sm. Diminution de hauteur.

Rem. Suivant *La Touche*, il ne se dit guère qu'au figuré : je ne crois pas, dit-il que *l'abaissement d'une muraille*, d'une *montagne* soient de bonnes expressions ; mais ont dit fort bien, p. ex. l'élévation des uns vient souvent de l'*abaissement* des autres : et *Racine* a fort bien parlé, quand il a dit dans *Iphigénie*.

Ce triste *abaissement* convient à ma fortune.

ACCOUPLEMENT, sm. Assemblage. Il ne se dit que des animaux.

Rem. *La Touche* dit que ce terme, dans le sens de *Mariage*, ne se dit guère qu'en poésie, et qu'on le joint d'ordinaire à quelque épithète qui le relève. *Accouplement fatal*, et des Dieux détesté.

Je crois qu'on serait plus délicat aujourd'hui, et qu'aucune épithète ne pourrait le faire passer.

AGENCEMENT **AGENCER**, **S'AGENCER**. *La Touche* disait au commencement du siècle que les deux derniers vieillissaient et qu'on ne s'en servait plus guère que dans le style familier, mais qu'*agencement* était toujours fort bon.

17. Féraud reproduit les distinctions de Girard (abjection/bassese) et n'hésite pas à les mettre en doute : « La définition de l'Ab. *Girard* n'est pas exacte. Sa phrase même le prouve : « La piété diminue les amertumes de l'état d'*abjection* ».

DE QUELQUES NOMINALISATIONS

Je me suis seulement « amusée », au sens classique du terme, à relever quelques nominalisations en *-eur* (communément appelées « noms d'agent ») récoltées au fil de la lecture des auteurs d'agrégation ces deux dernières années, puis examinées à la lumière d'un article qui m'avait paru convaincant et complet ; il s'agit de la « Note sur les formations déverbales en *-eur* et *-ant* » d'A. Wintner, parue dans les *Cahiers de Lexicologie*, 1975, n° 26, p. 56. Voici donc ces quelques réflexions.

Tout d'abord l'exemplier remis aux participants atteste la continuité de ce type de transformation depuis l'indo-européen et les plus anciens textes (bien que le relevé ne commence qu'au XVI^e siècle) jusqu'au *Télérama* du 25 novembre 1992 ; l'usage ainsi consigné, c'est-à-dire ce qui s'est dit et ce qui se dit a toutes chances d'être aussi ce qui se dira, s'il est vrai que la structure syntaxique de ces tours, autrement dit la norme, semble bien offrir — en dehors de quelques contraintes sémantiques — toute disponibilité pour la création de séries indéfiniment constituées et continuées au gré de la pratique des utilisateurs. Ainsi le néologisme fameux de Ménage « *prosateur* » attira, comme on le sait, à son créateur les foudres des puristes ses confrères — d'abord parce qu'il n'existait alors, pas plus que maintenant, de verbe *proser* sur lequel on pût construire une nominalisation — mais les « *volumateurs* » que l'on trouve actuellement dans les publicités pour produits capillaires relèvent de la même irrégularité, à moins que l'on ne suppose l'un et l'autre dérivés d'un syntagme verbal paraphrastique : « faire de la prose », comme M. Jourdain, ou « faire du volume ». De même entre les « *susciteurs d'interprétation* » de Clara Malraux et les « *mangeurs d'hommes* » d'Agrippa d'Aubigné, ou les « *redresseurs de torts* », c'est-à-dire de « *tordus* », on ne voit pas trace d'évolution de la langue et on peut donc se demander où se situerait la variation syntaxique dans ce type de structure. Une très grande stabilité au contraire se fait jour à travers une très grande diversité

et, du traditionnel conflit entre l'usage et la raison, ressort plutôt une remarquable conformité entre la congruité des modèles syntaxiques et l'usage qui ferait alors se déplacer la problématique de la variation syntaxique vers l'environnement plus largement contextuel et stylistique.

Je commencerai toutefois par un rappel grammatical directement inspiré d'A. Winther :

1) La nomination en *-eur* s'effectue à partir d'une phrase de base qui se présente ainsi :

Dét. + Pro N + qui Vt (SN) > Dét. + V *-eur* (de SN)

Le relatif introduit une relative déterminative dont le verbe réapparaît dans la base du dérivé : « le celui qui bâcle la besogne > le bâcleur de besogne », l'objet du verbe de base devenant complément prépositionnel du nom dérivé. Notons qu'après nominalisation, la relative déterminative qui avait pour antécédent ou support le pronom démonstratif animé *celui* ou inanimé *ce* fonctionne comme une épithète déterminative à laquelle s'applique la substantivation après effacement du générique *celui qui/ce qui* : le celui qui lit > le liseur, *-eur* étant un suffixe de nature adjectivale. *Le liseur* est donc une sorte d'adjectif substantivé comparable à « une circulaire » ou « un quotidien ». Cette dernière propriété explique que les dérivés en *-eur* puissent fonctionner comme adjectifs (tel personnage de Balzac « insulteur comme un feuilleton, hardi et chippeur comme un gamin de Paris ») mais aussi que, substantifs, ils autorisent la présence d'un adjectif antéposé : « *grands* viveurs, *grands* mangeurs et buveurs intrépides », dont Benvéniste (*Problèmes de linguistique générale*, II, p. 113) a montré qu'il était la transposition du quantifiant verbal *beaucoup* (« qui mange beaucoup ») dans la phrase de base.

2) Les règles de transformation morphonologiques réalisent différemment les nominalisations en fonction du thème verbal ; on a *pondeur* d'un côté, *consolateur* de l'autre. On comprend bien aussi la variation purement synchronique entre *réciteur/récitateur* relevée par Féraud en liaison avec le double sens de « réciter » : faire un récit ou déclamer comme dans un récitatif d'opéra ; mais Bussy loue Bouhours de n'être pas un *exagérateur* tandis que sa cousine, Mme de Sévigné, raille les *exagéreuses* pour éviter sans doute les inélégantes *exagératrices*, comme elle répondra à l'amour « vrai recommenceur » de Bussy en termes d'amitié « vraie recommandeuse ».

3) Les dérivés en *-eur* constituent des noms d'agent animés ou non selon le sens du lexème mais le morphème *-eur* est en lui-même

fondamentalement équivoque : dans la série de Veuillot les *amin-cisseurs*, les *aplatisseurs*, les *avilisseurs*, c'est le trait + Hum., généralement présent dans le verbe « *avilir* » (bien qu'on puisse dire « la pauvreté *avilit* ») qui permet de reconnaître le même trait sémantique dans les *aplatisseurs* et les *amincisseurs* qui pourraient aussi bien figurer parmi les instruments de torture d'une salle de gymnastique. De même le *facteur*, qui n'est pas le *faiseur*, peut être depuis le début du XVIII^e siècle le préposé des postes comme aussi depuis plus longtemps encore « l'un des éléments constitutifs d'un produit mathématique ». On en dirait autant des *distributeurs de réputation* de Costar devenus distributeurs de billets, mais l'écho *rediseur* dans le parc des Rochers n'est pas « un mot de Mme de Sévigné », comme le croit Féraud, c'est seulement la plaisante application métaphorique d'un terme consigné par Furetière et synonyme péjoratif de « *bavard* ».

4) Le verbe dans la phrase de base avant nominalisation est indifféremment au présent non accompli ou accompli. On aura donc la notation d'une activité habituelle dans *le broyeur de lin* ou une *remueuse* dont Furetière dit qu'on la « joint à une nourrice d'un prince pour servir à le remuer (bercer), à le tenir proprement ». Ce peut être aussi une disposition permanente : « moi qui suis une *pleureuse* », ou momentanée : Bouhours ne s'est pas montré un *exagérateur* lorsqu'il rédigeait l'éloge funèbre de Rapin. Plus nettement encore les *soupeurs* de Barbey se rencontrent à un dîner bien particulier où festoient justement « des prêtres, grands *viveurs*, grands *mangeurs* », ceux-là par habitude. Quant aux « *mangeurs* de pommes de terre » de Van Gogh ou « *La diseuse* de bonne aventure » de La Tour, la fixation de leur geste dans l'éternité de l'œuvre d'art interdit, conformément à la valeur du suffixe, toute détermination aspectuelle trop tranchée. Il n'y a donc pas lieu de distinguer deux processus de nominalisation différents comme le suggère Benvéniste, mais un seul suffixe que le sémantisme du lexème verbal ou le contexte s'emploient à désambiguiser.

L'opposition accompli/non accompli n'est pas davantage marquée : « Dieu *facteur* de toute perfection et félicité » dénote bien « la source d'icelles » et donc une antériorité relevant d'un passé accompli mais il n'est pas différent de « Dieu *accepteur* de personne » qui se situe dans un présent atemporel.

5) Dans la très grande majorité des cas, le verbe de base est un transitif direct : aux « *pousseurs* de beaux sentiments » de Scarron correspond la galanterie de Bussy adressée à sa cousine : « A tout hasard je me tiendrais en haleine de beaux sentiments pour les pousser avec vous », et les « *bousilleurs* de l'art » le bousillent.

Toutefois « un grand *joueur* d'échecs » est issu de « celui qui joue bien ou beaucoup *aux échecs* », et dans Renan « les *collaborateurs* de ce beau succès final » vient de « ceux qui auront collaboré à ... », soit dans les deux cas des verbes transitifs indirects. On peut avoir aussi un factif comme dans « le *tombeur* de Lendl », c'est-à-dire celui qui *fait tomber* (cf. l'emploi argotique de *descendre* dans « descendre un flic ») — ou des intransitifs comme dans : des *intrigueuses*, des *soupeurs*, une *pleureuse*. Mais les « *circulateurs* » se contentent de croire contre Aristote que le sang *circule* dans les veines.

Notons aussi que les transitifs directs peuvent se rencontrer en construction absolue ; on rapprochera donc « notre *liseur* » et « les *allégeurs* de proverbes » qui sont les nominalisations respectives de « mon fils lit » (à haute voix pour sa mère Mme de Sévigné les comédies de Molière) et « ceux qui allèguent des proverbes », l'opposition relevée par Féraud de *liseur* : « celui qui aime à lire » à *lecteur* « qui s'emploie toujours relativement à quelque ouvrage dont on parle » paraissant dans ce cas s'appliquer plutôt à l'emploi prédictif de *liseur*, par exemple « c'est une *liseuse* » (Sévigné) où l'on a effectivement le sens de « qui aime à lire ». Quant aux « *ménageurs* » cités par Mme de Sévigné, ce sont ceux qui, comme elle le dit à la ligne précédente, « ménagent la chèvre et le chou », c'est-à-dire, on l'aura deviné, les Jésuites. Le contexte supplée donc à la construction absolue du verbe.

6) La nominalisation en *-eur* ne permet pas la transposition de compléments particularisants : on aura « nos *jugeurs* de comédie » et non pas * nos *jugeurs* de la/cette comédie, car la forme pronomiale présente dans la phrase de base, *celui qui*, est un générique : celui ou ceux qui font profession de juger la comédie en général. Il en va de même pour les « *allégeurs* de proverbes » ou les « *donneurs d'avis* » de Mlle de Scudéry. Si au contraire on passe du générique au particulier situé dans l'univers de discours, c'est-à-dire à la désignation d'un ou plusieurs spécimens à l'intérieur d'une catégorie, le complément du dérivé en *-eur* peut être déterminé : on pourrait alors imaginer « les *jugeurs* de cette comédie » comme on a « les *continuateurs* de nos pieux ancêtres » ; dans ce dernier cas, il s'agit d'un énoncé à la 1^{re} personne, fortement ancré dans la situation du locuteur, Renan, qui se compte évidemment parmi ces continuateurs. Il en va de même avec l'apostrophe de Valéry dans le *Cimetière marin* : « Golfe mangeur de ces maigres grillages (...) ». Au lieu d'une détermination catégorisante qui serait marquée par l'absence d'article « Golfe mangeur de grillages » et qui attribuerait au golfe une propriété permanente, il faut voir dans la

présence du déictique *ces*, associée à la valeur ici momentanée du suffixe *-eur*, la marque du dialogue du poète avec la mer : « Golfe, toi que je vois à cette heure manger les grillages de ces tombes... ». La même réflexion vaudrait pour l'Arbre, « O secret buveur des plus profondes pierreries » : arbre non pas seulement buveur de pierres comme tout végétal qui puise sa substance dans le sol, mais doté d'une spécificité superlatrice due à l'Arbre de la Connaissance, berceau du reptile rêveur...

7) Il est significatif que l'éditeur de Mme de Sévigné au XVIII^e siècle, Perrin, ait corrigé par deux fois (1737-1754) « *intrigueuses* » en « *intrigantes* », éliminant un néologisme suspect mais ruinant du même coup la suite d'homéotéleutes sur laquelle s'appuie le jugement peu amène qu'aurait porté Louis XIV sur les Carmélites : « Je savais bien qu'elles étaient des friponnes, des intrigueuses, des ravaudeuses, des brodeuses, des bouquetières, mais je ne croyais pas qu'elles fussent des empoisonneuses » (15-10-1677). Il existe en effet en français, parallèlement aux noms en *-eur*, des formations en *-ant*, participes présents issus d'une nominalisation de type Celui qui + V et qui fournissent pareillement des noms d'agent ou d'instrument. On opposera pourtant les « *exécuteurs* non testamentaires » de Mallarmé aux *exécutants* de Wagner aux Concerts Colonne, les *réciteurs* aux *récitants* comme les *viveurs* aux *vivants*. Une distinction sémantique systématique se manifeste en effet dans le rapport du sujet au procès, le suffixe *-eur* caractérisant le sujet comme agent, le suffixe *-ant* comme siège de l'action : l'*intrigueuse* serait instigatrice d'intrigues, l'*intrigante* y serait seulement mêlée, les *amincisseurs* délibérément pervers de Veuillot renverraient les *amincissants* devenus noms de produit au domaine plus technique des *nettoyants*, *détachants*, *excitants*, tandis que l'*actant* (\neq *acteur*) répondrait à la définition de Tesnière : « celui qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit même au titre de simple figurant et de la façon la plus passive participe au procès » (*Éléments de syntaxe structurale*, p. 102). Mais où situer l'*écriveur* de Télérama que Barthes n'avait pas prévu dans son diptyque *écrivain/écrivant* ? « L'*écrivain*, dit-il, accomplit une fonction, l'*écrivant* une réalité » : il est le siège de. L'*écriveur* donc se situerait aux côtés de l'*écrivain*, se réservant la fonction spécifique du lexicographe (A. Rey en l'occurrence).

Au terme de ce parcours grammatical ponctué d'exemples indifféremment datés, on est amené à constater que la variation, s'il y en a, se situe non pas dans le mécanisme de la dérivation elle-même ni dans le rapport qu'elle entretient avec la base, mais dans la valeur de la base elle-même, envisagée seule ou en rapport avec le contexte.

1. Variation morphologique de la base

On opposera « facteur d'icelles », « faiseur de filles » (Sévigné à Bussy, 15.3.1648), « faiseurs et destructeurs de réputation » (*Mercurie* cité par Féraud) à l'exemple du *Neveu de Rameau* : « Cette musique de Douni et de nos autres jeunes faiseurs. » Si on laisse de côté les « bienfaiteurs » manifestement construits sur la base nominale « bienfait », on voit qu'on a là l'exploitation de doublets, doublet savant avec *facteur*, doublet vulgaire avec *faiseur*, opposition nettement exploitée par la langue. Voici l'avis de Féraud : « on dit *facteur* d'orgues, *facteur* de clavecin pour dire un ouvrier qui les fait. Ce sont les seuls emplois où ce mot ait un régime car on ne dit point un facteur de chapeau, de même qu'un facteur de fumier serait ridicule. Facteur se dit ordinairement d'un commissaire de marchand et de celui qui porte par la ville les lettres de la poste ». Furetière disait un peu différemment : « on dit *faiseur* de luths, de clavecins, on ne dit pourtant pas faiseur de souliers. On dit par mépris faiseur de vers ». C'est bien le sens du « faiseur de filles » adressé par Mme de Sévigné à Bussy qui venait d'avoir sa troisième fille — ou celui de l'exemple de Diderot dont l'emploi absolu est ainsi défini par Sébastien Mercier : « *faiseur*, fabricant de contes au service de quelqu'un », fabricant de musique sur commande aussi bien. On connaît la fortune de ce mot chez Balzac et jusqu'à la « *faiseuse d'anges* ».

L'exemple emprunté au *Saint-Genest* de Rotrou, « l'*acteur* de moi-même », pose d'autres questions. Rappelons que le comédien Genest joue le rôle du saint et martyr Adrian et que, le jouant, il est lui-même en train de devenir Saint Genest : « Ce jeu n'est plus un jeu mais une vérité Où moi-même l'objet et l'acteur de moi-même Je professe une Loi que je dois déclarer » ; ici l'« objet » au sens étymologique du terme, le personnage extérieur représenté sur scène se confond avec son symétrique l'« acteur » qui représente, ici Genest qui « fait » Adrian comme on dit « faire Tartuffe » ou « faire l'étonné ». On a donc une série qui se présenterait ainsi : « Je joue Adrian > je fais Adrian > je suis le faiseur d'Adrian ou l'acteur d'Adrian », c'est-à-dire au terme de la métamorphose, de moi-même. Au total les deux expressions « facteur d'icelles » et « acteur de moi-même » sont tout à fait comparables et l'on retrouve l'ancien sens d'*acteur* que le terme avait encore en Moyen-Français : l'auteur, le responsable. Ici Genest est l'auteur de sa seconde naissance.

2. Variation sémantique

a) Fondée sur une anomalie sémantique

« La femme du pondeur » (La Font.), « mot forgé », dit Féraud qui reprend l'anathème des puristes du XVII^e siècle mais qui ne précise pas qu'en termes de zoologie courante il y a contradiction entre deux sémantismes, celui du suffixe de nom d'agent masculin, et celui de la base fortement sexuée, *pondre*, contradiction simultanément escamotée et soulignée par le contexte « la femme du V + eur » où tout radical verbal est théoriquement possible sauf précisément *pondre* (ou *enfanter*).

b) Fondée sur la polysémie

« Les hommes laissent les choses et s'amusent à traiter les causes. Plaisants causeurs » (Montaigne). La cause, c'est la raison des choses, mais c'est aussi le procès. Causer, à l'époque de Montaigne, c'est à la fois expliquer, défendre une cause en justice — et bavarder. Le *causeur*, mot récent, est à la fois l'avocat et le bavard. C'est évidemment ce dernier sens que retient Montaigne dans l'*Apologie de Raymond Sebond*.

c) Fondée sur un jeu étymologique

« Terpsichore trouveuse de la danse » (Claudel, *1^{re} Grande Ode*) ; avatar moderne et féminin du *trouveur* ou plutôt du trouvère (*tropatórem*), celui qui compose, qui manie les tropes, le poète. Il s'agit donc ici de la Muse inspiratrice de la danse, évoquée par l'artifice d'un faux archaïsme.

d) Fondée sur la dislocation des phraséologies

« Les entrepreneurs de bonheur public », ces auteurs de livres « où, dit Baudelaire, il est traité de l'art de rendre les peuples heureux, sages et riches en vingt-quatre heures » (*Spleen de Paris*). A partir du composé « entrepreneur de travail public », consigné dans le Larousse du XIX^e siècle et présent dans la langue depuis Cotgrave, il est facile au prix d'une substitution lexicale d'obtenir la formule la plus révélatrice de l'individualisme baudelairien. Il en est de même pour les « exécuteurs véritablement non testamentaires » évoqués par Valéry à propos du projet de porter à la scène le *Coup de dés* de Mallarmé (*Œuvres*, t. I, p. 625). On reconnaîtra facilement le cliché « exécuteur testamentaire » déjà présent chez

Furetière, ruiné par la double modalisation *véritablement non* qui fait de ces exécuteurs indésirables les véritables bourreaux de l'œuvre.

Comme on le voit, aucun de ces faits n'affecte le mécanisme de la nominalisation en lui-même qui semble n'avoir pas varié depuis l'aube de notre diachronie occidentale. La très grande disponibilité du suffixe assure le mouvement d'une néologie toujours vivante où continue d'être perçu le sentiment de la dérivation. C'est cette productivité du morphème *-eur*, capable de s'adapter à tous les lexèmes verbaux pourvu qu'ils ne lui soient pas sémantiquement contraires (**souffreur*, **moureur*, **alleur*), qui apporte à la fois mobilité, fragilité et richesse à cette frange du lexique notoirement instable. C'est précisément là que travaille la liberté du style, manifestant qu'on peut tout dire à condition, comme le rappelle Valéry (t. II, p. 1264), « d'avoir une idée précise des lois majoritaires du langage pour les utiliser à ses fins personnelles », en l'occurrence les lois de la dérivation en *-eur*. La traditionnelle proscription des néologismes laisse du reste percevoir sous la violence des diatribes souvent moins grammaticales que religieuses, politiques ou personnelles une réflexion plus complexe qu'on ne croit. Si le « prosateur » de Ménage reste débattu jusqu'à la fin du siècle, si Bouhours s'emporte en dénichant dans la traduction de l'*Imitation de J.-C.* par M. de Saci (1688) des *coronateurs*, des *insidiateurs* et des *sanc-tificateurs*, si les *Doutes* de 1674 le font encore repousser *l'offenseur* de Chimène sur lequel l'Académie s'était pourtant montrée plus indulgente que Scudéry, il note dans les *Remarques Nouvelles* (1675) que l'égarement néologique est « glorieux lorsqu'on s'égare en suivant de tels guides », Corneille par exemple.

C'est déjà reconnaître que les grands écrivains font la langue ; Marmontel dans son fameux *Discours sur l'Autorité de l'Usage* (6 juin 1785) revendique la liberté pour le génie, « comme si le génie n'avait jamais le droit de parler sans usage et avant l'usage ». Oui, mais seulement dans la limite des écarts permis par les structures de la langue, ceux, dit Valéry (*ibid.*) « qui enrichissent — ceux qui donnent l'illusion de la puissance — ou de la pureté ou de la profondeur du langage ». C'est de tout cela que parlait notre exemplier.

Isabelle LANDY-HOUILLON
Université de Paris VII

EXEMPLIER

XVI^e siècle

- Le facteur d'icelles (grâce et perfection) (Marguerite de Navarre, *Heptameron*, éd. Garnier, p. 152).
- Dieu accepteur de personne (*ibid.*, p. 21).
- Précepteur d'erreur et de mensonge (Montaigne, *Essais* II₁₂).
- Persécuteur de vice
Receleur des larons
Amateur des armes (d'Aubigné, *Les Tragiques*, Princes, Cham-
Mangeur d'hommes bre dorée)
Abuseur (≠ abusé)

XVII^e siècle

- Acteur de moi-même (Rotrou, *Saint Genest*, v. 1327).
- Mon approbateur (*ibid.*, v. 1313).
- Les allégateurs de proverbes, les donneurs d'avis (Mlle de Scudéry, *Clélie*).
- Moi qui suis une pleureuse (Sévigné, éd. Duchène, t. III, p. 923).
- Un écho petit rediseur (*ibid.*, p. 736).
- Ces ménageurs politiques (*ibid.* II 944 ≠ Votre Eminence est une merveilleuse ménagère de ses solides plaisirs (lettre de Costar à Mazarin, 1658).
- L'amour est un vrai recommandeur (Bussy à Sévigné, t. I, p. 29, et Sévigné à Bussy p. 32).
- Vous n'êtes pas un exagérateur (Bussy à Bouhours, 29-11-1687).
- Les justes distributeurs de la réputation et de l'estime (Costar à Mme de La Fayette).
- Le coronateur — insidiateur — pacificateur — sanctificateur (néologismes des Jansénistes critiqués par Bouhours, 2^e *Entretien d'Eugène et Ariste*).
- Prosateur (Ménage, cf. Furetière 1690, Renauld 1697).
- La femme du pondeur (La Fontaine, *Fables* VIII₆).
- Les consolateurs (*ibid.*, XII₆).
- Les circulateurs (Molière, *Malade imaginaire*, II₅).

XVIII^e siècle

- Nos jugeurs de comédie (Beaumarchais, lettre au baron de Breteuil, 1784).
- Le persécuteur du peuple (Robert Challe, *Les Illustres Français*, t. II, p. 283).
- Décernateur d'apothéoses, remetteur de péchés (*id.*, *Difficultés sur la religion*).

- Un grand joueur d'échecs
Les bienfaiteurs du genre humain (Diderot,
La roue d'un tourneur *Le Neveu de Rameau*)
Cette musique de Douni et de nos autres
Jeunes faiseurs

XIX^e siècle

- Le broyeur de lin
Un éveilleur
L'excitateur
Bons appréciateurs de (Renan, *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, éd. Presses-Pocket)
Brûleur d'hommes
Les continuateurs de nos pieux
ancêtres
Le constructeur de Dieu (= son biographe)
Les buveurs
- Les soupeurs (Barbey d'Aurevilly, *L'Ensorcelée*, éd. Folio, p. 130).
- Prêtres grands viveurs (...), pays de grands mangeurs et buveurs intrépides (*ibid.*, p. 129).
- Insulteur comme un feuilleton, hardi et chippeur comme un gamin de Paris (Balzac, *La Maison Nucingen*, cité par Darmesteter, *De la création actuelle de mots nouveaux*, 1877).
- Les bâcleurs de besogne (Zola, *Les romanciers naturalistes*, cité par H.L.F. XIII₂, p. 167).
- Il faut des amincisseurs, des aplatisseurs, des avilisseurs qui ôtent aux doctrines criminelles certaines âpretés (Veuillot, *ibid.*).
- Un multiplicateur de progrès (Rimbaud, lettre à P. Demeny).
- Jean le Baptiseur (ex. de Littré).

XX^e siècle

- Je me reconstruisais le constructeur d'une telle œuvre (Valéry, *Eupalinos*).
- Le futur contemplateur de son œuvre (*ibid.*).
- O secret buveur des plus profondes pierreries (Valéry, *Charmes*, « Ébauche d'un serpent »).
- Une carrière de « définiteur » (Valéry).
- Défendre son passé contre les préparateurs de thèses, les dilueurs d'anecdotes, les étireurs d'analyse, les manieurs de loupe, les inventeurs de signification, les susciteurs d'interprétation (Clara Malraux, *Voici que vient l'été*, *Le bruit de nos pas*, 1973).
- Les massacreurs de l'art, les bousilleurs (Thomas Bernhardt, *Le Naufragé*, trad. B. Kreiss).

- Le tombeur de Lendl (France-Info).
- Les volumateurs (réclame pour produits capillaires).
- L'écriveur de mots (A. Rey, vu par *Télérama*, 25-11-1992).

ÉVOLUTIONS DANS LE DOMAINE DE LA TRANSITIVITÉ

Le problème des fonctions grammaticales et, plus particulièrement, celui de la fonction complément d'objet, auquel nous nous intéresserons ici, est souvent traité, en syntaxe diachronique, dans le cadre de l'étude de l'ordre des éléments de la phrase. Ainsi l'opposition sujet/objet est-elle habituellement à la base du raisonnement sur l'évolution de l'ordre des constituants en Français. Qu'il s'agisse de la place relative des deux groupes, sujet et objet, par rapport au verbe, des degrés relatifs de liberté qu'ils présentent, des possibilités de déplacement qu'ils offrent, la distinction des fonctions, et, par là même, les relations particulières qui s'établissent entre le verbe et ses compléments, sont, dans la plupart des cas, utilisées pour rendre compte des faits de linéarité, des phénomènes de position. Le développement des études typologiques, des travaux sur les universaux, a amené une généralisation de cette approche à l'ensemble des constituants syntaxiques : la notion de « fonction » se trouve ainsi intégrée dans un ensemble qui présente des oppositions telles que déterminant/déterminé (ou, sous d'autres dénominations : operator/operand, cf. Vennemann, 1974 ; Bartsch et Vennemann, 1982), le complément d'objet jouant, par rapport au verbe, le rôle d'un déterminant, de la même façon qu'un adjectif épithète détermine le nom, par exemple ; l'évolution syntaxique est ainsi envisagée sur la totalité du système, la tendance pouvant être, pour une langue donnée, de passer d'un système à ordre déterminant + déterminé à un système à ordre déterminé + déterminant (cf. Bauer, 1987 ; Buridant, 1987) ; la fixation de l'objet à la suite du verbe n'est alors qu'un aspect d'un mouvement plus général. Cette façon de voir, si elle a subi quelques critiques, semble toutefois une bonne base de travail et rend compte de façon satisfaisante d'un nombre non négligeable de phénomènes dans la syntaxe de position ; il n'en reste pas moins qu'une notion comme celle de « détermination » ne se trouve exploitée qu'en ce qui concerne les faits de linéarité

et les relations qui s'exercent sur cette linéarité, et demeure limitée à un champ qui était explicitement mentionné dans le titre de l'article fondateur de Greenberg : « Some Universals of Grammar with particular reference to the order of meaningful elements. » Mais cette opposition entre élément déterminant et élément déterminé ne dit rien, finalement, sur la structuration, la hiérarchisation, des groupes syntaxiques concernés : un complément, quel qu'il soit, « détermine » le verbe ; or, la relation verbe-objet a évidemment un caractère particulier et privilégié dont il convient de rendre compte. Les phénomènes de position ne sont qu'un aspect d'une évolution générale, qui concerne l'organisation du syntagme verbal ; cette problématique doit être placée dans le cadre plus général du passage d'une langue à déclinaison à un état de langue où les marques casuelles ont disparu ; rappelons en effet, à la suite de Hale (1983) et de Haider (1989), les principales caractéristiques qui permettent de distinguer une langue à « système morphologique » (les divers arguments, les relations grammaticales se trouvent identifiés par des moyens morphologiques) et une langue à « système structural » (les relations grammaticales sont construites comme des relations structurales, en termes de positions univoques dans une structure arborescente) : l'absence de marques morphologiques de cas se trouve ainsi corrélée à une hiérarchisation forte des constituants, alors que le marquage morphologique va de pair avec une « mise à plat » des divers niveaux syntaxiques ; ce dernier cas se traduirait par exemple par une grande liberté dans l'ordre des mots, l'absence de SN pléonastique, l'effacement du pronom sujet, l'emploi d'expressions discontinues, etc. Ces observations, qui s'attachent à mettre en évidence le degré de configurationalité de telle ou telle langue, ont surtout permis d'illustrer la dissymétrie sujet/objet, le point crucial étant de déterminer la place du syntagme sujet, comme externe, ou interne, au syntagme verbal ; ainsi, chez Haider « An exclusive VP restricts word order freedom since it imposes an asymmetrical clause structure with a peripheral VP-external position. Object and subject cannot swap their positions freely » (189). Il nous semble cependant que cette caractéristique générale que constitue la plus ou moins grande structuration du syntagme verbal doit être mise en relation, en dehors, pourrait-on dire, du problème du sujet, avec le statut des divers compléments du verbe et, en particulier, avec les modifications successives des propriétés du complément d'objet.

Nous allons nous intéresser ici à quelques-uns des domaines dans lesquels cette évolution a des répercussions, sans prétendre évidemment à une analyse exhaustive de chacune des catégories concernées ; nous essayerons surtout de montrer que des changements qui

sont souvent étudiés de façon indépendante découlent en réalité d'un mouvement général : le passage d'un syntagme verbal « plat », peu hiérarchisé, allant de pair avec un système casuel, à une structuration qui opposera les divers niveaux de complémentation et situera ainsi l'objet direct dans une relation privilégiée avec le verbe. Cette réorganisation est lente, étalée dans le temps ; si quelques traits caractéristiques semblent acquis dès le moyen français, comme la fixation de l'objet après le verbe dans tel ou tel type de proposition, par exemple, d'autres n'apparaissent de façon systématique qu'à la fin de l'époque classique. On peut d'ailleurs remarquer que l'intégration, au XV^e et au XVI^e siècle, de certains des latinismes syntaxiques a été facilitée par le fait que l'évolution qui nous intéresse ici était loin d'être à son terme ; la structure en évolution du syntagme verbal permettait plus aisément l'incorporation au système de la langue de tel schéma de phrase, l'application de telle règle syntaxique.

1. LA « LIAISON » VERBE/OBJET

Nous mettrons ici l'accent sur l'étroitesse du lien qui se crée peu à peu entre verbe et objet ; le problème de la position relative du sujet et du complément peut être traitée dans le cadre de la sérialisation, sans qu'il soit obligatoirement nécessaire de prendre en compte la hiérarchisation du groupe verbal. En revanche, la question des degrés de liaison entre plusieurs constituants relève pleinement de la structuration des groupes syntaxiques : on peut en effet faire l'hypothèse que, dans un système à syntagme verbal nettement hiérarchisé, possédant un constituant verbe + objet nettement différencié, s'opposant à la fois au sujet et aux autres types de compléments, ce groupe unifié, syntaxiquement et sémantiquement, acceptera plus difficilement des insertions que la séquence formée par le sujet et le verbe ou par le verbe et les circonstants. Il est possible de reprendre l'argumentation de Tomlin (1986) : il ne s'agit pas de considérer que la suite verbe-objet est indissociable, mais de constater que l'insertion de matériel entre ces deux constituants peut se produire de la même manière entre sujet et verbe ou entre verbe et circonstants, alors que d'autres insertions, possibles entre ces derniers groupes, ne pourront apparaître entre verbe et objet. C'est donc une dissymétrie qu'il faut mettre en évidence, dissymétrie liée à la relation privilégiée qui se constitue entre verbe et objet : « It is important to point out again the relativistic nature of the

Verb-Object Bonding principle. It involves a comparison of the grammatical behavior of the object and verb with the grammatical behavior of the subject and verb » (Tomlin, 1986, p. 78). L'histoire du français nous permet d'illustrer ce principe sur deux points particuliers ; considérons d'abord l'ordre relatif du sujet et de l'objet à la suite du verbe, dans les cas de « postposition » du sujet. Un conflit semble s'instaurer, en moyen français, entre la règle qui consistait à placer le sujet immédiatement après le verbe et la constitution progressive d'un syntagme verbal dans lequel la liaison verbe-objet est de plus en plus étroite : les deux séquences VSO et VOS apparaissent comme également possibles, sans que semblent jouer les critères rythmiques ou les facteurs « informatifs » (l'opposition thème/rhème). On constatera ainsi que des auteurs comme Christine de Pisan ou Jean Courtecuisse, au début du XV^e siècle, utilisent de façon quasi systématique l'ordre VSO, dans des types différents de propositions, quel que soit le degré relatif de « thématité » des divers groupes :

- si demonstra la sage dame sa largesse en telle maniere (C. de Pisan, 77)
- et combien doit aimer la haute dame ceste honeur (*Id.*, 42)
- comment fera la grant dame ces aumosnes et ces choses ? (*id.*, 39)
- lors prist Caiphe la parole (Courtecuisse, 34).

On remarquera que, dans ce dernier exemple, le sujet se trouve inséré dans ce que l'on pourrait considérer comme une locution verbale (*prendre la parole*). Dans la deuxième moitié du siècle, Chastellain fera alterner, de façon apparemment libre, les deux schémas syntaxiques :

- *si remercia le duc [sujet] moult humblement le saint Pere [objet]* (Chastellain, 233)
- *Laissa toutevoies le duc de Milan [objet] le conte Galiace [sujet]* (*id.*, 247)

alternance qui demeure possible au cours du XVI^e siècle :

- *mais encores reçoivent les fidèles une meilleure consolation de sa promesse* (Calvin, III, 146)
- *je ne sçay d'où a pris ceste histoire ledict Monseieur de Beaune* (Bramôme, 29)

Il est difficile de mener les observations sur une durée plus longue, qui conduirait à la période classique, dans la mesure où les attestations de ces structures deviennent de plus en plus rares, les syntagmes nominaux sujet et objet ne pouvant se trouver ensemble d'un même côté du verbe, évolution liée, d'une part, à la fixation de l'objet après le verbe et, d'autre part, à la limitation, des cas d'inversion du sujet, qui ne s'appliquent plus qu'à des types bien délimités de propositions.

Plus généralement, en examinant les possibilités d'insertion d'un ou de plusieurs constituants entre le verbe et son objet, on constatera que le français a toujours offert une relative liberté dans ce domaine ; le moyen français offre de nombreux exemples dans lesquels le syntagme complément d'objet est éloigné du verbe et cette séquence (S)VXO se continue jusqu'au français moderne : on pourrait ainsi estimer que la distinction objet/circonstant ne se traduit plus par des faits de position. Il convient toutefois de prendre aussi en considération la nature des groupes qui peuvent séparer les syntagmes concernés ; ces groupes intercalés relèvent de catégories fort diverses, allant des « compléments de verbe », expressions de lieu ou de temps, de cause :

- *Le duc milanais mit toujours au dessus de ly le duc de Cleves* (Chastellain, 243)
- *Le roy Philippe le Bel tenait en sa main pour une rebellion et excès toute Guienne* (J. de Montreuil, 182)

aux constituants périphériques, « compléments de phrase », parfois proches des interjections :

- *le soleil (...) qui depuis midi jusques a celle heure avoit retrait, selon l'opinion saint Jerome, ses rais* (Courtecuisse, 99)
- *et n'ont mie, la merci Nostre Seigneur, les entrées qu'ilz ont aucune-foiz eues* (J. de Montreuil, 180).

Cette situation se maintient dans les textes du XVI^e siècle ; un ouvrage comme le *Printemps* de J. Yver offre de nombreux exemples d'insertions identiques à celles que nous venons de citer : des circonstants, mais aussi des « incises », peuvent suivre immédiatement le verbe, comme dans :

- *Trois jeunes gentilhommes, parents et voisins, firent (un jour qu'ils se rencontrerent à propos) entreprise d'aller voir...* (J. Yver, 1135)
- *Il (= Amour) donne (ce semble) des aisles à ses subjects* (id., 11622)

ils peuvent également se trouver placés entre le sujet et le verbe :

- *toute la ville qui (et des vêtements et des yeux) tesmoignaient le deuil qui estoit en leur cœur* (id., 1213)
- *Iceux (comme on voit ordinairement que pareils s'assemblent avec pareils, si l'envie n'y contredit) avoient destiné d'unir leurs maisons par alliance* (id., 1144).

Ces exemples montrent que le facteur rythmique, la longueur des constituants, ne paraît pas jouer de rôle déterminant ; un enchaînement tel que : *Trois jeunes gentilhommes, parents et voisins, un jour qu'ils se rencontrerent à propos, firent entreprise...* semble tout à fait envisageable. Il conviendrait de considérer en détail comment

se développe une « spécialisation » des diverses insertions, une hiérarchisation qui permet de distinguer différents niveaux de complémentation, ces oppositions ne s'établissant pas seulement sur des critères « fonctionnels », mais aussi sur des caractéristiques plus formelles : les subordonnées, les groupes nominaux et les adverbes constituent en effet les trois grandes catégories qui devraient être prises en considération. Certains textes de la fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e sont de bons témoins de cette répartition ; incise entre sujet et verbe :

— *plusieurs qui escripvoient de ce temps (ce dit l'hystoire) blasmèrent fort le jugement de Charles* (Brantôme)

ou ordre : sujet + complément de temps + Verbe + complément de manière + Objet :

— *Or ce traître de Lypandas, aussitôt que je fus parti, fit remettre Lydias en prison plus étroite* (H. d'Urfé, 91)
 — *Mélandre durant ce peu de mots avait toujours trouvé le moyen de tenir le visage de côté* (id., 95)
 — *Et lors le chevalier, après avoir fait une grande révérence à la Nymphe, prit avec un grand soupir la parole de cette sorte pour lui obéir* (id., 95)

On notera, dans le premier de ces exemples, l'utilisation cataphorique du démonstratif (*ce dit l'hystoire*), qui renvoie au contenu du syntagme verbal, phénomène que l'on peut rapprocher de :

— *La faveur, vous le voyez et vous le sentez, ne donne aucune véritable consolation* (Fénelon, 567).

Nous ne soulèverons pas ici la question de l'ordre des clitiques, déjà abondamment traitée (cf., en particulier, De Kok, 1985) ; mis à part le problème de l'ordre relatif des formes « directes » et « indirectes », qui devrait être mis en rapport avec les changements observables dans le domaine de la transitivité, il faut noter la possibilité — rarement attestée, il est vrai — d'isoler le clitique complément comme dans :

— *quant aux faiz, les véritablement raconte* (J. de Montreuil, 98),

possibilité qui nous semble traduire une relative « autonomie » de l'objet ; ici encore, comme dans le cas des syntagmes nominaux, une dissymétrie s'établit : le pronom sujet pourra se trouver séparé du verbe par un autre constituant jusqu'à la période du français classique, alors que le pronom objet se trouvera étroitement lié à l'élément verbal. Rappelons enfin que ce raisonnement sur l'opposition sujet/objet doit prendre en compte, dans le cas particulier du français, le « recul » du verbe dans la proposition. Si les possibili-

tés de détachement des syntagmes concernés n'évoluent pas de la même façon, ce n'est pas seulement parce que la relation verbe + objet se constitue, c'est aussi parce que les débuts de phrase de type Sujet + X + Verbe deviennent de plus en plus fréquents, là où l'ancienne langue n'autorisait que les schémas X + Verbe ou Sujet + Verbe. Deux phénomènes se combinent donc : la constitution d'un début de phrase moins « rigide », le nombre des constituants en position pré-verbale n'étant plus limité, et la fixation de l'objet après le verbe dans un rapport étroit de transitivité.

2. EFFACEMENTS, COORDINATIONS, SUBSTITUTIONS

La question des effacements de constituants est liée au problème que nous traitons ici, dans la mesure où elle est étroitement en rapport avec les faits de coordination. Le degré de « liaison » des divers groupes syntaxiques va jouer un rôle important dans les phénomènes d'ellipse, qu'il s'agisse de l'ellipse du sujet, de celle du verbe ou de celle d'un complément. Il convient par ailleurs de distinguer les cas qui ne mettent en jeu que des formes pronominales de ceux qui présentent des groupes nominaux. En ce qui concerne les pronoms, deux caractéristiques sont à noter : le passage de la séquence : clitique objet + Verbe *et* Verbe à la suite : clitique + Verbe *et* clitique + Verbe témoigne d'un changement de statut du clitique, comme si la coordination s'effectuait à partir de syntagmes verbaux « complets », la liaison, de plus en plus étroite, verbe/objet imposant, en quelque sorte, l'expression du complément régi ; le premier schéma, de règle en moyen français :

- *la sage provision la sauva et garda de nécessité* (C. de Pisan, 40)
- *elle lui dira et monstrarera et fera dire* (id., 58)

évolue ainsi vers :

- *le sobre philosophe le mit en mièces et l'avalà* (Fénelon, 209).

De plus, ce changement s'accompagne d'une accentuation de la dissymétrie sujet/objet, la « répétition » du pronom sujet, dans le schéma : Sujet + Verbe *et* Sujet + Verbe n'apparaissant pas comme obligatoire, au moment où s'impose l'expression systématique de l'objet auprès du verbe. Dans leur analyse de ces constructions, les théoriciens du XVII^e siècle traitent certes de la même façon les deux fonctions, sujet et objet, et préconisent la répétition des clitiques,

chaque verbe conjugué devant posséder son sujet propre et son complément. L'usage réel est toutefois le reflet de la dissymétrie évoquée plus haut ; cette répétition des clitiques dans les structures coordonnées ne s'effectue pas avec le même degré d'obligation pour les deux fonctions. Des remarques identiques peuvent être faites lorsque l'ellipse met en jeu des syntagmes nominaux : le moyen français présente encore des effacements qui obéissent à des règles identiques, qu'il s'agisse du sujet ou de l'objet ; que l'objet soit placé en fin de groupe verbal ou après le premier verbe, il peut n'être exprimé qu'une fois, de la même façon qu'un sujet n'est pas répété dans une structure coordonnée. Citons par exemple, avec l'ordre : Verbe + *et* + Verbe + Objet :

- *la douce parole flechist et brise sa durté* (C. de Pisan, 35)
- *(Nostre Seigneur...) receoit benignement et embrasse les enfans qui lui sont presentez* (Calvin, III, 249)

ou, avec l'ordre : Verbe + Objet + *et* + Verbe :

- *si ne querra elle point leur punicion, ne pourchacera, ne voutra* (C. de Pisan, 30)

exemples où l'on constatera un comportement identique du sujet et de l'objet, les constituants se trouvant exprimés auprès d'un seul des verbes de l'énumération. Cette possibilité disparaîtra peu à peu pour laisser la place à une structure : Verbe + Objet + *et* + clitique objet + Verbe, évolution parallèle à celle des clitiques, que nous avons évoquée plus haut.

Nous rattacherons à cet aspect du changement les cas de coordination de groupes de nature différente, un syntagme nominal se trouvant réuni à un clitique ; nous avons déjà rappelé que le clitique objet n'est pas toujours exprimé dans les structures coordonnées, et la langue classique offre encore des exemples comme :

- *Adam se perdit et tout le genre humain* (Pascal)
- *Je me porte bien... et toute la famille* (Racine, correspondance) (cités par Brunot)

On peut analyser ces tours comme des ellipses du verbe devant le deuxième complément, ou après le sujet. La formation d'un syntagme verbal « étroit » ne permettra plus, par la suite, le rattachement d'un des constituants à un élément extérieur au groupe, les seules possibilités de coordination étant alors : Verbe + SN et SN (un seul complément formé par le groupe coordonné) ou, éventuellement, l'utilisation d'une « apposition » au clitique, par l'intermédiaire d'une forme tonique (*Je le(s) connais, lui et X*). Cet effacement du verbe, qui laisse le complément d'objet comme seule trace

de la proposition de départ, peut survenir dans le cadre de la subordination :

— *comme le poisson quitte la vie aussitôt que l'eau* (La Boétie, 141).

Rappelons enfin que ce type d'ellipse peut survenir devant des formes pronominales, tour attesté jusqu'à la période classique :

— *ils doivent mettre peine de l'attraire a l'amour et non mie elle eulz*
(C. de Pisan, 70)

— *ilz furent fort aises de me voir et moi eux* (Bussy Rabutin)

Cette dissymétrie, qui s'établit progressivement, entre les fonctions fondamentales sujet et objet, apparaît nettement dans les structures de phrase du français moderne ; dans une phrase comme :

— *X a vu Y, et eux aussi,*

le pronom coordonné sera interprété préférentiellement en terme de « sujet » et non d'objet, si l'on excepte le cas où interviendraient des phénomènes contextuels, des faits d'emphase ou de contraste nettement marqués.

Nous terminerons cette partie en mentionnant l'utilisation bien connue du verbe *faire* comme verbe vicaire, qui se substitue à un syntagme verbal ; cette substitution peut concerner, dans l'ancienne langue, le verbe seul, avec maintien de certains compléments essentiels. Là où le français moderne n'autorise que la séquence *le faire + circonstants (il le fait tous les jours)*, le moyen français et le français classique acceptent la construction *faire + objet* ; les exemples de cette construction sont nombreux jusqu'au XVII^e siècle :

— *car pour celle cause trebucha il Lucifer du ciel en enfer, et certes aussi fera il toy* (C. de Pisan, 15)

mais deviennent plus rares par la suite :

— *Charles voulait braver les saisons comme il faisait ses ennemis* (Voltaire, *Histoire de Charles XII*, cité par Brunot).

On peut voir là une preuve assez forte de la hiérarchisation progressive du syntagme verbal ; comme le rappelle Tomlin, ces formes sont un signe de la différence sujet/objet : « If there were no special syntactic relationship between object and verb, there should be an equal possibility of observing either verb-object or verb-subject replacements. The data reveal, however, that there is not an equal possibility for each type of proverbial replacement » (*op. cit.*, 88) ; dans le cas particulier du français, l'opposition s'étend aux divers types de compléments : la possibilité de « substitution »

par le verbe *faire* a été élargie au syntagme de niveau 1 correspondant à l'ensemble verbe + complément(s) essentiel(s) ; ici encore, la dissymétrie objet/circonstants apparaît nettement.

3. LA PLACE DE LA PRONOMINALISATION DE « REPRISE »

La fixation de l'objet après le verbe et la liaison progressive de ces deux constituants sont habituellement analysées comme la cause, l'origine des faits de « reprise » par un clitique, le détachement en début de proposition du syntagme objet s'accompagnant effectivement d'un phénomène de pronominalisation. Il y aurait ainsi une preuve supplémentaire de l'évolution des rapports verbe/objet : le passage d'un ordre des mots relativement libre à un système plus contraignant, plus hiérarchisé, aurait comme conséquence la création des structures segmentées, du type : SN objet, Sujet + clitique + Verbe. Cette constatation, qui va dans le sens général de notre argumentation, ne devrait cependant pas faire oublier que l'utilisation en début de proposition d'un groupe complément correspond en fait à deux possibilités fondamentalement différentes ; il peut s'agir d'abord de cas de thématisation — la dénomination de « thème » renvoyant ici à l'opposition thème/rhème —, qui ont abouti, jusqu'au moyen français, à des linéarisations du type : OVS, OSV, à partir du schéma Thème + Verbe + X de l'ancien français. On peut considérer, dans cette structure particulière, que l'on est en présence d'une transformation d'un « ordre de base », les divers schémas de phrase possibles étant la conséquence des relations entre les constituants ; la pronominalisation correspondrait bien, dans ce cas, à une structuration particulière du groupe verbal. L'ordre Objet + X peut aussi refléter les cas de topicalisation, dans lesquels le constituant détaché n'est pas « extrait » du reste de la proposition, déplacé, mais joue le rôle de constituant périphérique, cadre de la prédication qui va le suivre (cf. Dik, 1981, 129 sq.). Les exemples de cette deuxième possibilité, relativement rares dans les textes narratifs, sont d'ordinaire formés de groupes prépositionnels, introduits par *pour*, *quant à*, *pour ce qui est de*, etc. On peut constater que ce groupe topicalisé se trouve très souvent « rappelé » par un pronom dans la suite de la proposition, sans que cela constitue une contrainte grammaticale ; ce rappel s'effectue d'ailleurs par d'autres moyens que le clitique : démonstratifs, possessifs, paraphrases nominales (cf. Combettes, 1989).

Se trouvent ainsi en parallèle deux séquences, différentes quant à leur « origine » et à leur valeur fonctionnelle, tant textuelle qu'énonciative, mais identiques en surface, dans la mesure où elles peuvent toutes deux correspondre à *Objet + Sujet + clitique + Verbe*. Il faut noter que le schéma OSV recouvrant une thématisation, sans reprise pronominale, se maintient en moyen français :

— (*la bonne grace de son pere...*) *et ceste la il desirait sur toutes riens aultre* (Chastellain, 87)

en face des tours topicalisés, qui entraînent la pronominalisation :

— *Scipion l'Africain, le preux chevalier qui (...), mais quelle en fut la fin ?* (C. de Pisan, *Epistre*, 21)

— *Que elle t'est nécessaire, t'en vueil encor un petit parler* (id., 29)
— *il nous semble que tout ce que (...), que clerement le nous devez dire* (Chastellain, 47).

Cette deuxième possibilité, dans laquelle les faits de pronominalisation ne traduisent pas une « reprise » qui serait due à des contraintes strictement grammaticales, telles que celle de maintenir auprès du verbe une trace du syntagme objet déplacé, aboutit toutefois, en surface, au même résultat, à la même linéarisation que les opérations de thématisation : facteur supplémentaire, qui a pu sans doute favoriser le développement de ce schéma de phrase et qui explique qu'un auteur comme Chastellain présente, à côté d'un exemple comme celui que nous avons cité plus haut (*ceste la il desirait*) une séquence comme :

— *et cecy je le dis pour la sauvageté des aventures...* (89)

qui contient une pronominalisation dans un schéma de thématisation nette, là où l'on attendrait : *et cecy dis je...* ou : *et cecy je dis...* La topicalisation paraît ainsi « renforcer » la tendance à pronominaliser un objet antéposé ; cette tendance doit être comptée au nombre des indices qui attestent d'un changement dans le syntagme verbal, mais elle peut être mise en relation avec des schémas de phrase de même type et être ainsi insérée dans un mouvement plus général.

Les travaux sur la configurationalité des langues ont bien mis en évidence les différences qui peuvent exister entre plusieurs types de syntagmes verbaux (cf. L. Maracz et P. Muysken, éds., 1989 ; W. Abraham et S. de Meij, éds., 1986) ; les résultats obtenus concernant essentiellement la place du syntagme verbal dans son opposition possible au syntagme sujet, problématique qui serait d'ailleurs pertinente dans l'étude de l'évolution de la syntaxe française. Il reste cependant que la catégorisation des divers compléments

demeure, dans une telle approche, quelque peu négligée. Les changements que l'on peut observer, du moyen français au français classique, nous semblent pouvoir être interprétés comme l'effet d'une modification de la structuration du syntagme verbal : ce n'est pas seulement le groupe sujet qui, dans la disparition de la phrase à verbe second, voit son statut modifié, ce sont aussi les divers « niveaux » de complémentation qui constituent le groupe verbal. Les indices de cette évolution, dont nous avons essayé de décrire les principaux, devraient être observés de manière exhaustive dans des corpus particuliers ; il serait ainsi possible de mettre en relation des phénomènes qui sont d'ordinaire datés de façon isolée, et d'essayer d'établir une chronologie de l'ensemble du changement, de l'enchaînement des modifications successives.

Bernard COMBETTES
(Université de Nancy II)

ŒUVRES CITÉES

- BRANTÔME, *Recueil des Dames*, éd. E. Vaucheret, Gallimard, 1991.
- CALVIN, *Institution de la Religion Chrestienne*, éd. J. Pannier, Les Belles Lettres, 1961.
- CHASTELLAIN, *Chronique, les fragments du livre IV*, éd. J.C. Delclos, Droz, 1991.
- COURTECUISSE, *Le Sermon sur la Passion*, éd. G. Hasenohr, Le Moyen Français, n° 16.
- FÉNELON, *Œuvres*, I, éd. J. Le Brun, Gallimard, 1983.
- LA BOËTIE, *Discours de la servitude volontaire*, Flammarion, 1983.
- DE MONTREUIL J., *Opera*, vol. II, éd. N. Grévy, E. Ornato, G. Ouy, 1975.
- DE PISAN C., *Le livre des trois vertus*, éd. C.C. Willard, Bibl. du XV^e siècle, 1989.
- DE PISAN C., *Epistre de prison de vie humaine*, éd. A.J. Kennedy, 1984.
- D'URFÉ H., *L'Astrée*, Gallimard, 1984.
- YVER J., *Le Printemps*, éd. P. Jourda, in *Conteurs français du XVI^e siècle*, Gallimard, 1956.

BIBLIOGRAPHIE

- ABRAHAM W. et de MEIJ S., éds. 1986, *Topic, Focus and Configurationality*, Amsterdam.

- BARTSCH R. et VENNEMANN T., 1982, *Grundzüge der Sprachtheorie*, Tübingen.
- BAUER B., 1987, « L'évolution des structures morphologiques et syntaxiques du latin au Français », *Travaux de Linguistique*, n° 14-15, 95-107.
- BURIDANT C., 1987, « L'ancien français à la lumière de la typologie des langues : les résidus de l'ordre OV en ancien français et leur effacement en moyen Français », *Romania*, 108, 20-65.
- COMBETTES B., 1989, « Ordre des mots, types de textes, diachronie : topicalisation de la subordonnée en moyen Français », *Verbum*, 12, 339-346.
- DE KOK A., 1985, *La place du pronom personnel régime conjoint en français : une étude diachronique*, Amsterdam.
- DIK S., 1981, *Functional Grammar*, Dordrecht.
- HAIDER H., 1989, « θ -tracking Systems-Evidence From German », in L. Maracz et P. Muysken, éds., *Configurationality*, 185-206.
- HALE K.L., 1983, « Warlpiri and the Grammar of Non-Configurational Languages », *Natural Language and Linguistic Theory*, 1, 5-47.
- MARACZ L. et MUYSKEN P., éds., 1989, *Configurationality. The Typology of Asymmetries*, Dordrecht.
- TOMLIN R., 1986, *Basic Word Order : Functional Principles*, Londres.
- VENNEMANN T., 1974, « Topics, subjects and word orders : from SXV to SVX via TVX », in *Proceedings of the First International Congress of Historical Linguistics*, Amsterdam, I, 339-376.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR L'USAGE DES FORMES SURCOMPOSÉES EN FRANÇAIS DU XVI^e AU XVIII^e SIÈCLE

1. INTRODUCTION

Selon Foulet (1925 : 203), « un temps surcomposé est celui qui ajoute à un temps déjà composé un auxiliaire de plus ». Autrement dit, l'auxiliaire en est une forme composée soit d'*avoir* (p. ex. *j'ai eu fait*), soit d'*être* (p. ex. *il a été parti*). Bien que le passé surcomposé — celui qui consiste en un auxiliaire parfait et un participe passé — soit de loin la forme surcomposée la plus souvent utilisée en français moderne, toute une série de temps surcomposés de l'indicatif sont possibles (p. ex. *il avait eu fait*, *il aurait eu fait*), aussi bien que les formes surcomposées du subjonctif (*il ait eu fait*), du participe passé (*ayant eu fait*), de l'infinitif passé (*avoir eu fait*) et même du passif (*il a eu été battu*).

Nous pouvons distinguer deux principaux usages différents des formes surcomposées que nous allons appeler ici type A et type B. Le type A, de plus, peut se subdiviser en trois sous-types¹ :

A₁ — L'usage principal des formes surcomposées se trouve dans une subordonnée temporelle qui marque l'antériorité relativement à une autre action elle-même exprimée d'habitude dans la princi-

1 Notons que ces catégories ont été élaborées relativement à un corpus du français parlé recueilli par ma collègue Janice Carruthers qui est en train d'écrire une thèse de doctorat sur l'usage des surcomposés en français moderne. La catégorie A₂ en particulier a été ajoutée aux fonctions des surcomposés identifiés par d'autres linguistes (A₁, A₃, B), puisqu'il y a dans son corpus des exemples de l'usage d'une forme surcomposée dans une principale sans qu'il y ait un adverbe exprimant une notion de rapidité. Nous allons voir pourtant que dès qu'on commence à considérer les exemples pris dans les textes du passé, il est beaucoup plus difficile de distinguer nettement entre les différents types.

pale par la forme composée correspondante : p. ex. *quand il a eu fini de déjeuner, il s'est endormi*. Les subordonnées temporelles de ce type commencent normalement par une conjonction temporelle exprimant l'antériorité, telle que *quand, lorsque, une fois que, aussitôt que, après que, sitôt que ou à peine*.

A₂ — On trouve assez rarement des exemples dans lesquels la forme surcomposée marque également une notion d'antériorité mais on peut en trouver dans une principale et sans qu'il y ait nécessairement de subordonnée explicite : p. ex. *sans lui j'aurais eu diné de meilleure heure*.

A₃ — Le troisième sous-type des usages des surcomposés est formé par les principales ; ici la forme surcomposée est jointe à un adverbe qui exprime une idée de rapidité : p. ex. *le peuple a eu bientôt fait de décider*. Dans ce cas-là la forme surcomposée indique que l'action est vite terminée. Il faut remarquer que dans chacun de ces trois cas s'il y avait eu un passé simple dans la principale, on aurait trouvé un passé antérieur dans la subordonnée (p. ex. *quand il eut terminé son repas, il alla se coucher*).

B : Le type B se trouve d'habitude dans les principales et souligne l'idée que l'état appartient à un passé révolu, qu'il est définitivement passé. Parfois on y associe aussi la notion que l'événement est relativement rare. Par exemple, la phrase, *j'ai eu fait des foins à la main*, implique à la fois une notion d'éloignement dans le temps et que je ne fais plus l'action. On considère que le type B appartient au français régional des zones linguistiques de l'occitan et du franco-provençal².

Cornu, l'auteur de l'étude majeure des formes surcomposées en français, maintient que « le passé surcomposé... est resté à travers toute l'évolution de la langue française plus ou moins suspect d'incorrection grammaticale » (Cornu 1953 : 12). Dans un article récent (1992) Janice Carruthers et moi avons mis la validité de cette thèse en doute en examinant la description et l'analyse des formes surcomposées dans les textes métalinguistiques du XVI^e siècle jusqu'au présent. Mon but ici est de comparer les commentaires des grammairiens du XVI^e au XVIII^e siècle avec l'usage dont témoignent les textes contemporains. Cette tâche m'a semblé d'autant plus nécessaire que l'on continue à découvrir des idées fausses sur l'usage de ces formes y compris dans les textes bien considérés avec raison. Citons comme exemple Spillebout (1985 : 208) qui en dépit des études d'un Cornu ou d'un Foulet, affirme dans sa grammaire de la langue française au XVII^e siècle qu'il n'a « rencontré les « Temps surcomposés » attestés pourtant en Ancien français ni dans les tex-

2 Voir Cornu 1953 pour une analyse détaillée de leur distribution régionale.

tes qu'[il a] lus, ni chez les théoriciens antérieurs au XVIII^e siècle ». On lit également dans l'histoire de la langue française de Picoche et Marchello-Nizia (1989 : 251) au sujet des formes surcomposées que « Beauzée (1767) est le premier à les avoir introduites dans la grammaire ». D'autres linguistes y compris Gougenheim (1974) dans son étude célèbre de la grammaire française au XVI^e siècle choisissent de ne rien dire sur ces formes controversées.

Bien que les premiers exemples de passé surcomposé dans les textes français remontent au XV^e siècle (Cornu 1953 : 11) et que les exemples du plus-que-parfait surcomposé soient même attestés au XIII^e siècle (*ibid.* : 35), les exemples de ces formes sont relativement rares avant le XVI^e siècle, et il est donc très difficile d'en tirer des conclusions générales. Voilà pourquoi nous avons décidé de commencer notre étude au XVI^e siècle qui est aussi bien sûr l'époque de l'apparition des premières grammaires du français. Nous terminerons avec le XVIII^e siècle, période dans laquelle les grandes lignes de la description moderne des temps surcomposés commencent à s'établir.

2. SEIZIÈME SIÈCLE

Des treize grammaires du XVI^e siècle que nous avons consultées, six font mention quelque part des formes surcomposées³. On pourrait pourtant exclure de l'analyse celle de Palsgrave (1530), puisqu'elle n'en fait mention qu'en passant et comme par accident dans la section où Palsgrave indique la conjugaison d'un verbe impersonnel en se servant de l'exemple de *il advient* (1530 : 131-133). Les surcomposés sont principalement discutés dans les textes métalinguistiques écrits pour les Français et, à l'exception de Cauchie (1570), ne sont pas examinés en détail dans les grammaires à l'usage des étrangers ou celles qui ont un but plutôt pratique, peut-être parce qu'ils ne figurent pas dans les modèles latins utilisés par leurs auteurs ou parce qu'ils sont considérés trop difficiles ou trop recherchés pour ceux qui ne sont pas de langue maternelle française.

La première tentative de description des formes, celle de Dubois (1531), est typique de l'époque en ce qu'elle considère la morphologie des formes sans en examiner l'usage dans les menus détails. Un commentaire indique pourtant que Dubois croit déjà que

3 Une liste complète des grammaires étudiées se trouve dans Ayres-Bennett et Carruthers 1992 : 252-256.

leur fonction principale est de marquer un aspect perfectif (1531 : 124). Il n'indique pas clairement dans quels temps il pense que les formes pourraient être utilisées et ne dit rien au sujet de la fréquence de leur emploi.

Avec la grammaire de Meigret (1550) les formes surcomposées deviennent plus intégrées dans l'analyse puisqu'elles apparaissent aussi bien dans les tableaux des verbes que dans la discussion de la morphologie verbale. Quant aux différentes formes surcomposées, Meigret remarque que le conditionnel passé surcomposé est peu utilisé, que le subjonctif plus-que-parfait surcomposé est plus fréquent et que l'on se sert également du subjonctif passé surcomposé, du futur antérieur surcomposé et du passé surcomposé. Selon Meigret l'indicatif plus-que-parfait surcomposé n'a pas de fonction et du point de vue de la sémantique est donc superflu. Il fait mention de la possibilité de faire conjuguer ces formes avec l'auxiliaire *être* (les formes ne sont pas « incongrués » (fol 98^r)), mais il prétend qu'on ne les trouve que très rarement.

Le traitement de Ramus (1562 : 100-103) presuppose que l'auxiliaire soit toujours *avoir*, et il ne dit rien ni au sujet de leur sens ni de leur emploi. Il ajoute pourtant aux six temps cités par Meigret l'indicatif plus-que-parfait surcomposé.

Robert Estienne, lui, n'inclut dans sa grammaire (1569) que le passé surcomposé, le futur antérieur surcomposé, les deux formes du subjonctif et l'infinitif, *avoir eu aimé*. Il est significatif de voir que Robert Estienne fait un effort pour considérer ces formes dans leur contexte. Il maintient alors que les formes surcomposées : « requierent une cause [sic] precedente ou subsequence le plus souvent avec temps preterit », bien que l'exemple qu'il en donne soit d'une principale (A₂) : *J'ai eu faict avant qu'il arrivast* (1569 : 41). La grammaire de Cauchie fait voir clairement que dans cette première période on éprouve des difficultés à incorporer les surcomposés dans le système verbal français. Les derniers sont omis de la discussion sur les temps de l'indicatif — on n'y trouve donc aucune allusion au passé surcomposé — et Cauchie ne cite que le subjonctif plus-que-parfait surcomposé, le futur antérieur surcomposé (qui à son avis constitue le futur du subjonctif) et ce qu'il appelle un infinitif plus-que-parfait. Il insiste cependant sur la fonction utile des formes surcomposées et soutient qu'il y a une différence nette entre les phrases, *Je voudroi que j'eusse diné à son arrivée* et *je voudroi que j'eusse eu diné à son arrivée* (1570 : fol 47^r).

En somme, l'emphase est bien mise au XVI^e siècle sur la morphologie des formes surcomposées, mais l'explication de leur usage n'est pas du tout systématique. Les différents types n'y sont pas dis-

tingués et les exemples où les surcomposés sont cités dans un contexte précis ne nous semblent pas toujours très typiques du point de vue de l'usage moderne.

Si, au contraire, l'on considère les exemples pris dans les textes du XVI^e siècle (voir l'appendice)⁴, on remarque que 17 des 25 exemples recueillis sont du type fondamental, c'est-à-dire, où la forme apparaît dans une subordonnée qui marque l'antériorité et qui commence par une conjonction temporelle et dont la forme composée correspondante se trouve dans la principale. Disons tout d'abord que nous ne visons pas à examiner les exemples d'usage du point de vue de leur extension régionale ou sociale, ou même d'après le genre des textes dans lesquels ils figurent, ce que Cornu a déjà très bien fait. Cornu indique, par exemple, que les surcomposés se trouvent non seulement dans les textes populaires du XVI^e siècle, mais aussi chez Calvin ou Du Vair, ce qui lui semble prouver qu'ils deviennent plus acceptés dans la langue d'un niveau plus élevé pendant cette période (Cornu 1953 : 51-56). Mon but ici est surtout de les analyser selon leur forme et leur fonction, en considérant en particulier le temps, le mode et l'auxiliaire employés, le type de construction dans laquelle ils se trouvent et le choix du lexème du verbe.

Si l'on regarde de plus près les 25 exemples de l'usage qui en est fait au XVI^e siècle, on constate :

— Qu'il y a une prédominance significative des passés surcomposés (23/25) ; sinon on ne remarque qu'un cas de subjonctif passé surcomposé (ex. 24) et un cas de subjonctif plus-que-parfait surcomposé (ex. 25). Ces observations semblent confirmer l'opinion de Meigret que le conditionnel parfait surcomposé est peu utilisé et qu'on n'accordait pas vraiment à l'époque une valeur particulière à la forme de l'indicatif plus-que-parfait surcomposé.

— Vingt-trois des vingt-cinq exemples comportent des verbes qui prennent l'auxiliaire *avoir*. Il n'y a donc que deux exemples (15 et 25) de verbes intransitifs conjugués avec l'auxiliaire *être* et aucun de verbe pronominal, ce qui semble justifier leur omission par tous les grammairiens de l'époque.

— La majorité des exemples (20/25) sont du type A₁, et il n'y en a que trois où la forme composée de la principale ne correspond pas au temps surcomposé de la subordonnée (ex. 12, 14, 21).

4 Nous avons pris les exemples des textes principaux qui discutent les formes surcomposées : Brunot (1966), Cornu (1953), Damourette et Pichon (1911-1936), Foulet (1925), et Grevisse (1986). Nous avons également consulté des textes spécialisés pour chaque époque, p. ex. Ernst (1985), Haase (1898), Seguin (1972).

Cornu (1953 : 55) observe avec raison pourtant que dans le dernier cas le présent sert à la fois de présent ordinaire et de présent à sens passé. Il est intéressant d'ailleurs que tous les exemples du type A₁ sont introduits par une des conjonctions temporelles suivantes : *après que* (7 fois), *quand* (5), *si tost que* (4) ; *aussi tost que* (2), *comme* (1), *jusqu'à ce que* (1). Si l'on considère les cinq autres citations, l'une est un exemple net du type B (ex. 23), qui, rappelons-nous, n'est pas discuté par les grammairiens du XVI^e siècle, et une autre (ex. 9) représente ce que nous avons appelé type A₃. L'exemple 18 représente un type (?A₁/A₂) qui n'existe pas dans le corpus du français moderne de Janice Carruthers (il y en a pourtant quelques exemples cités par Grevisse (1986 : 1228-29)). Ce type « mêlé » nous intéresse parce que du point de vue sémantique il ressemble au type A₁, mais du point de vue syntaxique il est plus proche de notre type A₂. Les deux autres exemples qui utilisent un subjonctif surcomposé (24, 25) posent plus de problèmes, en particulier le numéro 25 n'entre pas aisément dans notre catégorisation⁵. En somme, c'est non seulement dans les grammairies que l'on peut trouver des exemples qui nous semblent peu typiques du point de vue moderne, mais aussi dans les textes du XVI^e siècle. Cela dit, la grande majorité des exemples appartiennent néanmoins au type majeur (A₁).

— Il y a une grande variété de verbes lexicaux utilisés (en tout 19 verbes différents). Notons que le verbe *dire* est employé trois fois, et *achever*, *disner*, *trouver* et *parler* apparaissent chacun deux fois.

3. XVII^e SIÈCLE

Notre étude n'a pas confirmé l'opinion de Cornu selon laquelle : « comme au siècle précédent, le passé surcomposé, pour ne parler que de lui puisque les autres formes surcomposées semblent avoir été généralement méconnues du XVII^e siècle, passait pour inélégant, voire incorrect aux yeux de bon nombre des contemporains de De la Touche » (Cornu 1953 : 62-63). Au contraire, ces formes apparaissent dans douze des vingt-six grammaires étudiées pour le

5 Le numéro 24 ressemble en quelque sorte à notre type A₂ tandis que le numéro 25 est peut-être plus proche du type A₃, mais ils ne sont en aucun sens des exemples typiques des catégories. Sur le problème des exemples qui contiennent un subjonctif surcomposé, voir Cornu 1953 : 135-143, 187-191.

XVII^e siècle⁶ et il n'y a que celle de Pierre de La Touche qui profère un jugement explicitement négatif. Faute de temps, nous nous concentrerons seulement ici sur quatre analyses-clef, celles de Masset (1606), Maupas (1607), Duez (1669) et de La Touche (1696). En choisissant une dénomination sémantique — « parfait, tresparfait » — Masset suggère la fonction des surcomposés, à savoir qu'ils soulignent le fait qu'une action est définitivement achevée. Quant aux subjonctifs surcomposés, ils servent, selon Masset, à renforcer la valeur affective du subjonctif (1606 : 12-13). Sans distinguer explicitement les différentes fonctions des formes, Masset note qu'elles sont d'habitude associées à quelque « circonscription de temps ». Sa grammaire inclut les même cinq temps que ceux proposés par Meigret ainsi qu'un infinitif surcomposé et aussi ce qu'il appelle trois « gérondifs » : *d'avoir eu chanté, ayant eu chanté et pour avoir eu chanté* ; l'usage de l'auxiliaire *être* y est également toléré.

L'analyse faite par Maupas est peut-être la plus importante du siècle, puisque c'est la première fois que nous est offerte une discussion élaborée sur la syntaxe des surcomposés. Maupas y inclut des exemples de type A₁, A₂ et A₃, même si quelques-unes de ses citations nous paraissent assez bizarres (p. ex. *il a eu dit premier que pensé* (1607 : 299)). Maupas spécifie d'ailleurs que les surcomposés sont fréquemment précédés d'une conjonction — il les appelle « adverbes » — « qui suspendent le sens & insinuent une suite » ou « qui déclarent une suite immédiate & comme sans intervalle de temps », telles que *quand, après que, lorsque, depuis que, si tost que, incontinent que, soudain que* (*ibid.* : 298-300). Bien qu'il parle de la « variété & multitude des redoublez » (*ibid.* : 237), il admet que le conditionnel passé surcomposé n'est utilisé que de temps en temps, que le subjonctif plus-que-parfait surcomposé, l'indicatif plus-que-parfait surcomposé et le futur antérieur surcomposé sont eux-mêmes peu utilisés, et que le subjonctif passé surcomposé n'est jamais employé. Exception faite du verbe *aller*, Maupas permet la

6 Nous tenons à remercier Michel Le Guern (voir aussi son article de 1986, pp. 16, 38-39) de nous avoir offert des commentaires très valables sur cette communication et en particulier de nous avoir signalé que nous avons injustement indiqué que les formes surcomposées sont absentes de la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal (1660) (Ayres-Bennett et Carruthers 1992 : 226). Si les formes surcomposées ne sont pas discutées dans le chapitre XV qui s'intitule « Des divers Temps du Verbe », Arnauld et Lancelot en font mention dans le chapitre XXII qui traite « Des Verbes Auxiliaires » (Arnauld et Lancelot 1846 : 142-143 ; commentaires de l'abbé Fromant, pp. 365-366). Les auteurs acceptent le passé surcomposé, le subjonctif plus-que-parfait surcomposé et le conditionnel passé surcomposé, mais affirment qu'on « ne dit pas, *j'avois eu disné*, ny *j'auray eu disné*, mais seulement *j'avois disné, j'auray disné, & c.* ». ».

conjugaison des surcomposés des verbes qui prennent l'auxiliaire *être*, mais pas des verbes pronominaux à cause, dit-il, de la difficulté de leur formation.

Duez, d'autre part, ne considère que le passé surcomposé et en suggère des constructions alternatives y compris la structure commençant par *après avoir*. Ici l'on rencontre pour la première fois l'observation que les surcomposés sont plutôt familiers et se trouvent surtout dans la conversation (1669 : 295). Enfin, de La Touche traite des surcomposés comme des formes qui posent des problèmes pour les étrangers. On remarque encore une fois qu'ils apparaissent généralement après une conjonction temporelle et les exemples qu'il en donne commencent à sembler plus typiques au lecteur moderne. Comme nous l'avons déjà fait remarquer, c'est chez de La Touche qu'il y a le premier commentaire à sonorité péjorative. Après avoir fait mention de la rareté relative de leur emploi et des alternatives qu'on pourrait y substituer, de La Touche conclut : « ce Tems a quelque chose de fort dur » (1696 : 243).

En somme, tandis que dans les premières années du siècle Masset et Maupas offrent toute une série de temps et de modes pour les surcomposés, on observe une tendance nette à mesure que le siècle progresse à n'inclure dans les grammaires que le passé surcomposé (Oudin, Irson, Festeau, Duez, d'Allais, Pujolas, de La Touche). A la fin du XVII^e siècle de La Touche est le premier à porter un jugement négatif sur le sujet. Avant lui les grammairiens n'avaient fait de remarques que sur la rareté relative de leur emploi, en particulier à propos des différentes formes, à part celle du passé surcomposé.

Selon Cornu, c'est au XVII^e siècle que « le passé surcomposé est établi dans le français de la société cultivée » ; il apparaît, à son avis, en ce qui concerne l'écrit, qu'il appartient plus particulièrement au genre épistolaire, bien qu'il y ait parallèlement un courant plus négatif ou puriste qui condamne la forme (Cornu 1953 : 66-67). Bien qu'il n'y ait pas d'exemples de formes surcomposées chez Corneille, Racine, Boileau ou La Bruyère, il en existe dans l'œuvre de Bossuet, Descartes, Mme de Sévigné et même chez Mlle de Scudéry qui représente, à son avis, « la bonne société » (*ibid.* : 68).

Si l'on analyse selon leur forme et leur fonction les 32 exemples des surcomposés pris dans les textes du XVII^e siècle⁷, on

7 L'exemple 17 est pris du journal d'Héroard dans lequel il essaie autant que possible d'enregistrer fidèlement la parole du Dauphin. Ernst (1985 : 81) remarque que les exemples des surcomposés sont rares dans le journal. Comme nous l'a indiqué Michel Le Guern, il est bien possible que l'exemple 30 ne contienne pas de forme surcomposée et qu'il s'agisse plutôt d'une formule de casuiste.

remarquera de nouveau que la majorité (22) sont composés de la structure essentielle qui comprend d'une part une conjonction temporelle suivie d'une forme surcomposée, et d'autre part la forme composée correspondante dans la principale. Notons de plus :

— Que la plupart des exemples sont encore des passés surcomposés (21/32). Il faut toutefois remarquer que la prédominance des passés surcomposés n'est pas aussi grande qu'au siècle précédent. La seule autre forme qui apparaît régulièrement est en effet l'indicatif plus-que-parfait surcomposé (8 exs) qui n'est pas attesté dans les citations datant du XVI^e siècle. Il n'y a qu'un seul cas respectivement de conditionnel passé surcomposé, de futur antérieur surcomposé et de subjonctif plus-que-parfait surcomposé. Ces observations semblent justifier l'analyse de Maupas. D'autre part ni Masset qui inclut l'infinitif et certains « gérondifs » surcomposés, ni tous ceux qui ne font mention que du passé surcomposé ne semblent refléter fidèlement l'usage qui est fait des formes surcomposées dans les textes contemporains, si toutefois nos exemples sont représentatifs.

— Vingt de nos exemples utilisent des verbes qui prennent l'auxiliaire *avoir* contre douze qui utilisent *être*. Il n'y a aucun exemple de construction avec un verbe pronominal. On peut donc en conclure que Masset, Maupas et Duez ont été justifiés d'exclure les formes des verbes pronominaux de leurs grammaires.

— Les trois quarts des exemples (24) sont du type A₁ et il n'y en a que deux (exs 2, 11) qui n'ont pas le temps attendu dans la principale. Selon Cornu (1953 : 63), l'exemple de Brossette (ex. 2) dans lequel il se sert du passé simple dans la principale pourrait être tout simplement un lapsus, puisqu'il se corrige plus tard. Le choix de conjonctions introductrices confirment la description des grammairiens : *après que* (7 fois), *quand* (5), *aussitôt que* (5), *sitôt que* (2), *depuis que* (2), *dès que* (2), *incontinent que* (1). Il y a en outre deux exemples du type B (exs 31, 32) — encore ignoré des grammairiens —, un exemple de type A₃ (ex 28) et trois exemples (1, 19, 27) du type « mêlé » (?A₁/A₂) que nous avons déjà discuté. Le numéro 29, qui est selon nous très proche d'une construction passive, représente peut-être un cas de A₂. L'exemple 30, comme nous l'avons déjà indiqué (voir note 7), devrait peut-être être exclu de notre discussion. S'il s'agit en effet d'un subjonctif surcomposé, il semble marquer que l'action est terminée, mais comme nous l'avons déjà dit, l'analyse des exemples de subjonctif surcomposé n'est jamais simple.

— On observe de nouveau toute une série de verbes différents (22). Il y a maintenant plus d'exemples de verbes intransitifs qui se servent de l'auxiliaire *être* (*venir*, *partir*, *arriver*, *passer*, *sortir*).

Les verbes qui figurent plus d'une fois dans les citations sont, en ordre de fréquence décroissante : *partir* (4 fois), *venir* (3), *faire* (3), *arriver* (2), *passer* (2), *manger* (2).

4. XVIII^e SIÈCLE

Pendant le XVIII^e siècle les formes surcomposées semblent s'établir de plus en plus dans les grammaires françaises. Elles sont traitées dans 15 des 19 grammaires étudiées et apparaissent dans toute sorte de textes métalinguistiques. Cela ne veut pas dire qu'elles soient toujours discutées en long ; au contraire, elles ne figurent que « par accident » chez Grimarest (1712) et reçoivent un traitement marginal dans la grammaire de Buffier (1709) (cf. Ayres-Bennett et Carruthers 1992 : 231). On ne peut considérer ici que les analyses les plus importantes du siècle et celles qui ont eu le plus d'influence. Citons d'abord les *Essais de grammaire* de Dangeau (1754) dans lesquels on rencontre pour la première fois l'usage du terme *surcomposé*. Après une période marquée par la tendance à ne traiter que du passé surcomposé, Dangeau dresse la liste de toute une série de formes, y compris un « impératif » (*aie eu chanté*, etc.), tout en affirmant qu'il ne considère pas que les formes aient une fonction essentielle en français (1754 : 178). Comme nous le verrons, l'usage dans les textes ne semble pas justifier l'inclusion de toutes ces formes.

Restaut (1757 : 182-83) essaie d'exprimer la distinction entre les différents usages des surcomposés (type A₁ et A₃), mais il maintient que l'usage en est si rare qu'il aurait pu les omettre de sa grammaire. Vallart (1744), au contraire — qui, lui, croit sans raison, que les formes surcomposées ont été négligées par les grammairiens français précédents — souligne l'utilité de ces formes et la régularité de leur formation qui est en parallèle avec les formes composées. Il inclut non seulement un grand choix de temps et de modes mais aussi une variété d'exemples de différents types d'« A », y compris un exemple du type « mêlé » : *Je n'ai pas eu plutôt reçu vos ordres, que j'ai pensé aux moiens de les exécuter* (Vallart 1744 : 243). La tendance à l'exhaustivité atteint son plus haut point chez Beauzée qui intègre ces formes dans ses tableaux très complets des verbes actifs, intransitifs et même pronominaux (1765 : 107-08). Bien qu'il pense que les formes surcomposées marquent « l'antériorité accessoire », il ne les considère pas comme très nécessaires. Selon lui, les surcomposés sont favorisés par certains niveaux

de langue : « dans les comiques, dans les épistolaires, & dans les auteurs de romans » (1767 : 107). L'étude faite par Cornu des textes où apparaissent les formes semble justifier son analyse. Cornu affirme en effet que « la fortune du passé surcomposé reste à peu près la même dans la pratique au XVIII^e qu'au XVII^e siècle » (Cornu 1953 : 81)⁸. Beauzée finit par remarquer qu'il croit pouvoir entendre des exemples des surcomposés même « dans les conversations des puristes les plus rigoureux » (1767 : 107).

L'intérêt de la description de Domergue (1791) consiste en ce que ce dernier cite pour la première fois deux exemples de l'usage du type B (p. ex. *j'ai eu prié Dieu avec ferveur, maintenant je suis toujours distrait*), mais sans en faire aucun commentaire (1791 : 83). On ne trouve pas au XVIII^e siècle après Beauzée un tel tableau intégral des formes surcomposées pour l'actif, le neutre et le pronominal. La grammaire scolaire de Lhomond (1780), par exemple, qui a connu un grand succès, ne note que le passé surcomposé.

En somme : quelques traits de la description des formes surcomposées semblent s'établir au cours du XVIII^e siècle, tel leur usage normal avec une conjonction ou un adverbe temporel ; de plus les exemples cités de type A₁ et A₃ nous paraissent beaucoup plus modernes. Les questions syntaxiques prennent d'ailleurs bien plus de place et on se concentre alors beaucoup plus sur l'emploi des formes surcomposées. On en trouve le premier exemple dans un texte métalinguistique du type B, mais l'usage n'en est pas discuté. Les grammairiens font souvent allusion à la rareté de l'utilisation de ces formes, surtout si l'on met de côté le passé surcomposé. A côté d'une seule référence à leur nature orale, il existe des remarques positives sur le rôle unique qu'elles jouent dans le système verbal (p. ex. chez Sicard). Il nous semble donc impossible de conclure avec Cornu (1953 : 77) que « l'attitude des grammairiens du siècle de Voltaire à l'égard des formes surcomposées s'est raidie en comparaison de celle de leurs devanciers du XVII^e siècle ».

Cornu (1953 : 83) fait allusion à l'existence d'une abondance d'exemples pour la période révolutionnaire mais il n'en cite que quatre (19, 20, 21, 22). Le nombre d'exemples que nous avons donc dressés pour le XVIII^e siècle (33) reste assez près de celui établi pour le siècle précédent (32). Des 33 exemples analysés pour le siècle des Lumières, 24 possèdent la structure fondamentale. Notons de plus les tendances suivantes :

— Malgré la surabondance des temps et modes surcomposés cités

8 Cf. Foulet (1925 : 222) qui doute qu'on en trouverait des exemples chez Voltaire ou Lesage (on les trouve bien dans la correspondance de Voltaire) et Seguin (1972 : 85) qui croit que « les écrivains les emploient normalement ».

par Beauzée, on remarque une nette tendance au rétablissement de la prédominance du passé surcomposé que nous avons bien observée au XVI^e siècle. Il y a donc 31 exemples de passé surcomposé ; à part cela, on ne trouve que deux cas d'emploi de l'indicatif plus-que-parfait surcomposé. On peut donc en conclure que les tableaux de Beauzée reflètent sa préoccupation rationaliste, l'accent étant mis sur la symétrie des formes plutôt que sur l'usage réel⁹.

— Même constat, dans l'étude de l'auxiliaire ; 23 contiennent un verbe qui utilise *avoir*, en comparaison de 10 qui utilisent *être*. On n'a donc aucun exemple d'une forme surcomposée d'un verbe pronominal pendant toute la période.

— Le type A₁ continue à dominer les exemples (25) et il n'y a que l'exemple 12 dans lequel le temps composé correspondant n'est pas présent dans la principale. De plus, on trouve encore les mêmes conjonctions : *après que* (8 exs.), *quand* (8), *dès que* (4), *lorsque* (3), *depuis que* (2). Autrement, il y a un exemple du type A₃ (ex 29), trois exemples du type B (31, 32, 33), et quatre exemples du type « mélisé » dont nous avons vu l'exemplification chez Val-lart (exs 6, 9, 21, 30).

— Malgré la tendance des grammairiens à ne se servir que d'un petit nombre de verbes dans leurs exemples (p. ex. *dîner*, *achever*), on continue à remarquer la même diversité dans le choix des verbes utilisés par les auteurs (27 en tout). Les verbes dans nos citations qui prennent l'auxiliaire *être* sont *partir*, *venir*, *rentrer*, *revenir* et *arriver* ; en effet *partir* est le verbe qui apparaît le plus fréquemment (5 exs). Il y a de plus deux cas de *parler* (notons qu'il y a d'autres verbes d'énonciation) et deux de *faire*.

5. CONCLUSION

A mesure que les siècles se déroulent, la description des formes surcomposées devient de plus en plus intégrée dans les grammaires françaises. La syntaxe comme la morphologie se trouvent considérées, et quelques traits de la description s'établissent : leur usage typique (A₁) dans une subordonnée introduite par une conjonction temporelle, et le type A₃ dans lequel la forme surcomposée est accompagnée d'un adverbe exprimant une notion de rapidité. Il est

⁹ Le fait que l'on ne trouve plus d'exemples de subjonctifs surcomposés au XVIII^e siècle s'explique peut-être par les problèmes qu'ils posent. Voir note 5.

évident que les descriptions les plus complètes qui incluent toute forme surcomposée imaginable — par exemple celles des verbes pronominaux — ne reflètent pas fidèlement l'usage contemporain des textes. Il y a enfin un degré surprenant de stabilité dans la façon dont les auteurs se servent de ces formes controversées et l'usage du type A₁ ainsi que celui du passé surcomposé prédominent à chaque époque. Cela dit, nous avons aussi remarqué que les exemples du XVI^e jusqu'au XVIII^e siècle n'entrent pas toujours facilement dans les catégories établies pour l'analyse de l'usage moderne, et qu'il y a un nombre significatif d'exemples — surtout ceux du type « mêlé » (?A₁/A₂) — qui sont très rares, paraît-il, dans l'usage parlé de nos jours.

Wendy AYRES-BENNETT
GEHLF
(Queens' College, Cambridge)

APPENDICE

Exemples de l'usage au seizième siècle

1. Nommez les ay et baptisez
De droit les Lois de mariage
Après que j'ai eu composez
Les secretz que j'ai advisez
Et cogneuz en celluy voyage.

(Jean d'Ivry, *Les Secrets et Loix de Mariage* ; Cornu 1953 : 50-51. Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 292.)

2. Brief, quand Bon Temps avec sa compagnie
A eu semé pour nous rendre la vie,
Et bien *paré* montagnes et valées,
Il a parlé avecques sa mesgnie,
...

(*La Venue et Resurrection de Bon-Temps* ; Cornu 1953 : 51.
Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 292-93.)

3. Sur ce, après qu'il a eu achevé, nous leur avons à tous trois bien fait congnoistre... qu'il n'y avoit aucune apparence à ce qu'ils demandoient.

(Maréchal Arnaud de Gontaut, *Lettre au roi*, du 24 avril 1574 ; Cornu 1953 : 56. Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

4. Vendost s'en est allé et a laissé tout en désordre, après qu'il a eu reçu de l'argent des provinces pour faire les fournitures de ses munitions.

(*Id.*, *Lettre à M. Des Pruneauxx*, du 29 mai 1583 ; Cornu 1953 : 56 ; Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

5. Aussit tost qu'elle a eu lasché la parolle, j'ay trouvé moyen de le redire à Geneviefve, qui s'estoit retirée en sa chambre.

(Odet de Turnèbe, *Les Contens* ; Cornu 1953 : 51 ; Cf. Damourette et Pichon, 1911-1936 : V, 293.)

6. ... après qu'il m'a eu conté tout au long l'amour que Geneviefve lui portoit, ... il m'a prié de luy prester ceste dame que Saucisson m'avoit amenée...

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 51 ; Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293, Foulet 1925 : 220.)

7. Mais aussi tost que je vous *ay eu nommé*, Louyse m'a renvoyée bien loing...

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 51 ; Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

8. Et comme *j'ay eu passé* le plus vite que j'ay peu ce triste spectacle, j'ay rencontré des femmes qui crioient.

(Guillaume Du Vair, *Traité de la Constance et Consolacion es Calamitez publiques* ; Cornu 1953 : 56 ; Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

9. Très doulx Dieu, *j'ai eu* bien tost *fait*,
Si comme m'aviez commandé,
Au povre Ladre où j'ay esté,
Qui est trespassé de ce monde.

(*La Vie et l'Histoire du Maulvais Riche* ; Cornu 1953 : 49.)

10. et après qu'elle *a eu* longuement *contemplé* l'image avec un visage content et gracieux, je luy ay demandé : Et donc, Madame, recognoissez-vous ce pourfil ?

(François d'Amboise, *Les Néopolitaines* ; Cornu 1953 : 52.)

11. Si tost que mon maistre *a eu disné*, il s'est allé mettre entre deux draps.

(Larivey, *Le Morfondu* ; Cornu 1953 : 53 ; Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V : 293.)

12. Si je n'eusse beau quand *j'ay eu trouvé* Guillemette, je sçay bien qu'Alexandre eust esté constraint augmenter son ordinaire, car il n'y en eust eu pour ma dent creuse.

(Pierre de Larivey, *La Vefve* ; Cornu 1953 : 53.)

13. Mon Dieu, Guillemette, qu'il y a longtemps que je vous attend.
— Je me suis mis en chemin si tost que *j'ay eu parlé* à vostre servante.

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 53. Cf. Foulet 1925 : 219.)

14. Si tost que j'ay *eu dict* à Hippolyte qu'il torchast sa bouche, et que la dame n'estoit proye pour ses levriers, je pense qu'il s'est pourveu d'une autre.
- (P. de Larivey, *Les Escolliers* ; Cornu 1953 : 53.)
15. Quand j'ay *esté arrivé* à la maison, j'ai trouvé deux gentilhommes qui vous attendoient et que deux heures auparavant un message en poste vous avoit apporté ces lettres...
- (P. de Larivey, *La Constance* ; Cornu 1953 : 53.)
16. Si tost que j'ay *esté adverty* qu'elle estoit accouchée, je suis allé parler à l'abbesse..., mais, quand j'ay *eu parlé* à elle, je l'ay faict devenir plus douce qu'un agneau, et avons conclu cest afaire.
- (P. de Larivey, *Les Esprits*, Cornu 1953 : 54.)
17. L'aventure d'Urbain a *esté* bien grande, quand, après qu'il a *eu jouy* d'une fille, il a trouvé qui luy donne quinze mille francz.
- (*Ibid.* ; Cornu 1953 : 54.)
18. Je ne luy *ay eu* si tost *dict* que Vincent seroit bien aise de veoir sa fille, qu'il m'a répondu :...
- (P. de Larivey, *Les Jaloux* ; Cornu 1953 : 54.)
19. Ah ! sire, si tost qu'elle a *euachevé* ses prières, elle l'a reprisne [la coupe de poison] ; et avant que personne survint qui l'en peust détourner, a beu tout ce qui estoit dedans.
- (Mellin de St-Gelais, *Sophonisbe* ; Cornu 1953 : 54. Cf. Foulet 1925 : 219.)
20. Quand i'ay *eu considéré* toutes ces choses, i'ay conneu que toutes pierres et especes de sels, marcassites et autres mineraux, desquels la congelation est faite dans l'eau, apportent en soy quelque forme triangulaire, ou quadrangulaire, ou pentagone,...
- (Bernard de Palissy, *Traité des métaux* ; Cornu 1953 : 55.)
21. ... Car peut estre qu'apres qu'il a *eu trouué* quelque rare médecine... il fait accroire que c'est or potable, pour la faire trouuer meilleure, et s'en faire payer mieux.

(Bernard de Palisy, *Traité de l'or potable* ; Cornu 1953 : 55.)

22. ... toutesfois ie confesse que iamais ie ne me suis contenté moy-mesme iusques à ce que ie l'ay *eu digéré* en l'ordre que vous y verrez maintenant, lequel vous approuuerez, comme i'espere.

(Calvin, *Institution Chrétienne* ; Cornu 1953 : 56.)

23. Item quil aye souvenance de ce quil *a eu dit* au visdonne Mons.^r de Verneau, quil estoit son visdonne et subiect.

(Jean Balard, *Journal ou relation des événements qui se sont passés à Genève de 1525 à 1531* ; Cornu 1953 : 57.)

24. Les escolliers estoient à table, de mode qu'il m'a fallu attendre qu'ils *ayent eu disné*...

(P. de Larivey, *Les Ecolliers*, Cornu 1953 : 59. Cf. Foulet 1925 : 219.)

25. Si entreprindrent que ce seroit au plus prochain et n'estoit encore que lundy, de quoy il ennuyoit bien au compaignon, et eust bien voulu que le vendredy *eust ja esté venu*...

(Nicolas de Troyes, *Le Grand Parangon des Nouvelles Nouvelles* ; Cornu 1953 : 59. Cf. Foulet 1925 : 218.)

XVII^e siècle

1. Enfin donc, je n'*avons* pas plutôt *eu gagé*, que j'avons vu les deux hommes tout à plain, qui nous faisant signe de les aller querir.

(Molière, *Don Juan* ; Cornu 1953 : 63. Cf. Foulet 1925 : 222.)

2. Aussitôt que la future *a eu apposé* son seing, le futur l'embrassa pour lui témoigner sa reconnaissance.

(Brossette, *Correspondance de Boileau et Brossette* ; Cornu 1953 : 63. Cf. Foulet 1925 : 221.)

3. Ils sont tombés en cet état trente huit ans après qu'ils *ont eu crucifié* Jésus-Christ, & après avoir employé à persécuter ses Disciples le tems qui leur avoit été laissé pour se reconnoître.

(Bossuet, *Discours sur l'Histoire Universelle* ; Cornu 1953 : 63. Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

4. Quand le temps *a été venu* que la puissance romaine devait tomber... Rome, devenue la proie des barbares a conservé par la religion son ancienne majesté.

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 63.)

5. ... mais ma surprise est bientôt tombée, après que *j'ai eu médité* que ceux qui ne se connaissent point en pierreries sont trompés par le moindre éclat...

(Bossuet, *Sermon sur l'honneur du monde* ; Cornu 1953 : 64.)

6. Après que la mort de notre Sauveur *a eu rétabli* la justice par la rémission des péchés, la paix, sa fidèle compagne, a commencé de paraître aux hommes.

(Bossuet *Œuvres oratoires* ; Grevisse 1986 : 1230.)

7. Mais sitôt que *j'ai eu acquis* quelques notions générales touchant la physique, et que, commençant à les éprouver en diverses difficultés particulières, j'ai remarqué jusques où elles peuvent conduire, ... j'ai cru que je ne pouvais les tenir cachées...

(Descartes, *Discours de la Méthode* ; Cornu 1953 : 64. Cf. Foulet 1925 : 220.)

8. M. Foucquet a parlé aujourd'hui deux heures entières... Quand M. Foucquet *a eu cessé* de parler, Pussort s'est levé impétument, et a dit :...

(Mme de Sévigné, Lettre du 3 déc. 1664 à M. de Pomponne ; Cornu 1953 : 64. Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293, Foulet 1925 : 221, Grevisse 1986 : 1230.)

9. Aussitôt que *j'ai eu envoyé* mon paquet, j'ai appris, ma bonne, une triste nouvelle.

(Mme de Sévigné, Lettre du 17 juin 1672 à Mme de Grignan ; Cornu 1953 : 65.)

10. Ce matin M. Foucquet est entré dans la chambre... Quand il *a été parti*, M. le chancelier a dit :...

(Mme de Sévigné, Lettre du 4 déc. à M. de Pamponne ;

Cornu 1953 : 65. Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293, Foulet 1925 : 221.)

11. Au demeurant, je crains beaucoup que ma négociation ne se soit guère utile, non obstant beaucoup de faveur que je reçois de presque tous les grans, et mesme du Roy depuis que j'*ay eu presché* devant sa Majesté, car auparavant je ne luy avois pas parlé.

(Correspondance de F. de Sales ; Cornu 1953 : 65.)

12. Mais aussitôt que nostre empereur *a eu atteint* l'âge de gouverner par lui-même, il s'est réservé à sa personne toute l'autorité.

(Lettre de M. de Lionne, Ministre de Louis XIV ; Cornu 1953 : 65. Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

13. Aussitost que j'*ay eu jetté* les yeux sur ma peinture... j'*ay porté* mes regards sur luy...

(Honoré d'Urfé, *Astrée* ; Cornu 1953 : 66.)

14. Un an après que vous *m'avez eu fait* l'honneur de m'escrire, vostre lettre m'est tombée entre les mains.

(Honoré d'Urfé, *Response de l'autheur*, à la suite de : Lettre écrite à l'autheur, dans *L'Astrée* ; Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

15. Dès que i'*ay esté arriué* à la Cour, ie m'y suis donné la cognos-
sance de mon homme...

(Ch. Sorel, *Francion* ; Cornu 1953 : 66.)

16. Quand le jour *a été venu*, j'ai été longtemps à faire mes plaintes.

(*Ibid.* ; Foulet 1925 : 220.)

17. Ce matin j'*ay eu mal au coeu* quan j'*ay eu beu* [he qu'estoit ce qui vous a faict mal ?] je scai pas. mai c'esté quan j'*ay eu mal au coeu* quan j'*ay eu beu*, on m'a mi au li pui j'*ay pi medecine...* (11.04.06).

(Le Journal d'Héroard cité d'après Ernst 1985 : 81.)

18. Incontinent que j'*ai eu dîné*, je m'en suis allé.

(Malherbe ; Haase 1898 : 391.)

19. A l'ouverture de la porte de votre chambre, commença-t-il, je *n'ai pas eu* sitôt *fait* le premier pas, que le premier objet qui s'est présenté à mes yeux a été votre Royale personne.

(Bussy-Rabutin, *Le Perroquet, ou les Amours de Mademoiselle*, post *Histoire amoureuse des Gaules* ; Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 299.)

20. Depuis qu'elle *avoit heu mangé* de celle...

(Cité par Pierrehumbert, *Dictionnaire du parler neuchâtelois* ; Cornu 1953 : 68.)

21. ... alors que Marsault estant de retour, luy conta que ie m'estois enquise ancora bien plus particulièrement de luy, apres qu'il *auoit esté passé*...

(Sorel, *Francion* ; Cornu 1953 : 68.)

22. Mais ils auoient esté bien trompez, car si tost qu'ils *auoient esté partis* redoutant la colere du Gouuerneur, il auoit bien sceu trouuer des forces pour s'en aller...

(*Ibid.*, Cornu 1953 : 68.)

23. Il marcha vers le château qu'il voyait au bout d'une grande avenue, où il entra ; et ce qui le surprit un peu, il vit que personne de ses gens ne l'avait pu suivre, parce que les arbres s'étaient rapprochés dès qu'il *avait été passé*.

(Perrault, *Contes, Le Chat botté* ; Cornu 1953 : 69.)

24. Il étoit mort un moment après qu'il *avoit été sorti* de cette cabane.

(Mlle de Scudéry, *Le Grand Cyr*, Cornu 1953 : 69 cité d'après Haase 1898 : 174.)

25. Aussitôt que la nuit *avoit été venue*, il étoit monté sur un cheval.

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 69 cité d'après Haase 1898 : 174.)

26. Cet homme *avoit laissé tomber* des tablettes qu'il *avoit ramas-sées*, après qu'il *avoit été parti*.

(*Ibid.*, Haase 1898 : 174.)

27. Il n'avoit pas été plutôt *parti* d'auprès du roi, que ce prince étoit entré.

(*Ibid.* ; Haase 1898 : 174.)

28. Les partages furent bientôt faits : ni le notaire, ni le procureur n'y furent point appelés ; ils *auraient eu* bientôt *mangé* tout le pauvre patrimoine.

(Ch. Penault ; Cornu 1953 : 69.)

29. Je ne vois que cet habit bleu : vos hardes n'*auront* point été *arrivées*.

(Madame de Sévigné, Lettre du 11 mars 1671 : Grevisse 1986 : 1230.)

30. S'il s'est fatigué exprès pour être par là dispensé du jeûne, y sera-t-il tenu ? Encore qu'il *ait eu* ce dessein *formé*, il n'y sera point obligé.

(Pascal, *Provinciales* ; Grevisse 1986 : 1230.)

31. On disoit que la mort avoit bien fait de le surprendre, car autrement elle n'*eût* jamais *eu fait* avec lui.

(Tallemant des Réaux, *Historiettes* ; Cornu 1953 : 69.)

32. La cour supérieure est aussi fort petite de sorte que le commandant m'*a eu dit* que sy le feu prenoit au chasteau il ne s'y tiendroit asseuré.

(Rapport de Favarger, maire de Neuchâtel ; Cornu 1953 : 67.)

XVIII^e siècle

1. « La Renommée ne les a mis dans le ciel qu'après qu'ils ont dépoillé ce qu'ils avoient de mortel. » Il fallait « après qu'ils ont *eu dépouillé* » parce que le verbe qui suit « après que » se met au plus que parfait quand celuy qui précède « après que » est au parfait.

(Académie, *Commentaire sur le Quinte-Curce de Vaugelas* ; Cornu 1953 : 76 cité d'après Brunot 1966 : VI, 1788.)

2. Le soir quand il *a été revenu* de Sonvillier...

(Ducommun, *Paysan neuchâtelois* cité par Pierrehumbert, *Dictionnaire du parler neuchâtelois* ; Cornu 1953 : 77.)

3. C'est n'est rien, Madame ; je vous dirai ce que c'est : je l'ai démêlé après que Monsieur *a été parti* ; il n'a que faire de s'alarmer.

(Marivaux, *Fausses Confidences* ; Cornu 1953 : 77.)

4. Cependant la barbe me venait, et quand elle *a été venue* je l'ai fait raser.

(Diderot, *Neveu de Rameau* ; Cornu 1953 : 77. Cf. Brunot 1966 : VI, 1483, Grevisse 1986 : 1230, Seguin 1972 : 85.)

5. ... & c'est après qu'il *a été parti*, que Monsieur de Climal s'est fâché de ce que je refusais de me retirer demain où il me disoit...

(Marivaux, *La Vie de Marianne* ; Cornu 1953 : 77 ; Cf. Brunot 1966 : VI, 1483.)

6. Hélas ! disoit M. l'abbé de Dangeau... à peine *ai-je eu prouvé* à cet étourdi l'existence de Dieu, que je l'ai vu tout prêt à croire au Baptême des cloches.

(D'Alembert, *Eloges lus dans les séances publiques de l'Académie Française* ; Cornu 1953 : 78. Cf. Brunot 1966 : VI, 1483.)

7. ... elle asseure ... que, « lorsqu'il *a été parti*, elle a été tout étonnée de les retrouver dans un carton de fleurs au coin de sa cheminée ».

(Mémoires de Beaumarchais ; Cornu 1953 : 78.)

8. « ... il est très probable qu'après qu'on *a eu touché* mes cent quinze louis de Lejay, l'enchère s'est trouvée couverte par un autre... ».

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 78. Cf. Foulet 1925 : 222.)

9. Si vous n'êtes pas l'ami de ce magistrat... pourquoi la réponse que vous avez exigé du sieur Bertrand, qui, toujours contraire à lui-même, ne l'*a pas eu* plus tôt *envoyée*, et si que vous enten-

diez vous en servir, qu'il a été conter partout qu'il sortait de chez vous...

(Lettre de Beaumarchais à M. Morin ; Cornu 1953 : 79-80. Cf. Foulet 1925 : 222.)

10. ... au reste, dès que je lui *ai eu fait* apercevoir sa méprise, il l'a réformée...

(L'abbé Fromant, *Réflexions sur les Fondemans de l'Art de Parler* ; Cornu 1953 : 79. Cf. Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293, Brunot 1966 : VI, 1483.)

11. On n'a fait, par exemple, des recherches sur l'art de parler, que lorsqu'on a pu observer les tours que l'usage autorise : on n'a observé ces tours, qu'après que les grands écrivains en *ont eu enrichi* les langues.

(Condillac, *Cours d'Étude pour l'instruction du Prince de Parme* ; Cornu 1953 : 79. Cf. Brunot 1966 : VI, 1483.)

12. Après qu'on *a eu parlé* ce matin à une (sc. écolière) pendant une heure, voilà tout ce qu'elle avait retenu : Qu'est-ce que Dieu ? Réponse : Oui.

(Lettre de Marie-Jeanne d'Aumale, secrétaire de Mme de Maintenon ; Cornu 1953 : 79.)

13. Elle m'a bien dit d'abord comme toi : mais quand je lui *ai eu tout expliqué*, elle est convenue que c'était bien different.

(Laclos, *Les Liaisons dangereuses* ; Cornu 1953 : 80. Cf. Grevisse 1986 : 1230, Brunot 1966 : VI, 1483, Seguin 1972 : 85.)

14. Je la savois par cœur ; et quand *j'ai été couchée*, je l'ai tant répétée, que je ne songeais pas à dormir.

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 80.)

15. Dites-moi, ma Cécile, quand votre Maman *a été rentrée* ; quand nous avons été forcés, par sa présence, de n'avoir plus l'un pour l'autre que des regards indifférents...

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 80. Cf. Brunot 1966 : VI, 1483.)

16. Après que l'aveugle *a eu dicté* cette lettre, on lui a dit que c'est madame, et non monsieur, qui lui a fait l'honneur de lui écrire.

(Lettre de Voltaire à la Verpillière, 27 avril 1771 ; Cornu 1953 : 80. Cf. Brunot 1966 : VI, 1483.)

17. Ce sont tous d'excellents horlogers ; ils se sont mis à travailler dès que je les *ai eu logés*.

(Lettre de Voltaire à Bernis, 11 mai 1770 ; Cornu 1953 : 80. Cf. Brunot 1966 : VI, 1483, Seguin 1972 : 85.)

18. Dès que je vous *ai eu nommé*...

(André Chénier, lettre du 29 sept. 1792 ; Cornu 1953 : 80. Cf. Brunot 1966 : VI, 1483.)

19. ... après qu'ils *ont eu fait* cette capture, ils sont retournés dans leurs positions qui étaient sur le Ridau, en avant de Munich, le long de l'Isar.

(Sergent Fricasse, *Journal de Marche* ; Cornu 1953 : 83.)

20. Lorsque nous *avons eu repassé* le Rhin, nous avons été nous reposer près le village de Bourgfeld, sur la route de Bâle et d'Huningue, pendant cinq heures.

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 83.)

21. En sortant de Zurich, nous n'*avons* pas été sitôt *arrivés* dans le cantonnement, qu'une attaque s'est formée entre les Suisses du canton de Schwytz et quelques compagnies de la 76^e demi-brigade de ligne, vers les onze heures du matin.

(*Ibid.* ; Cornu 1953 : 83.)

22. Nous nous sommes retirés que quand nous leur *avons eu mis* leur armée en déroute.

(Lettre du canonnier Martin dans E. Picard, *Au service de la nation* ; Cornu 1953 : 83.)

23. J'ai été si violemment agité depuis que j'*ai eu parlé* à Mme de Maintenon, que j'ai eu peur de me commettre à tout le temps de la matinée.

(Saint-Simon, *Mémoires* ; Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

24. ... c'est pour me sauver de votre colère qu'il s'est jeté devant moi quand j'*ai eu cassé* votre machine.

(Mme Cottin, *Claire d'Albe* ; Damourette et Pichon 1911-1936 : V, 293.)

25. dès qu'elles *ont eu quitté* ma chambre...

(Louvet, *Faublas* ; Brunot 1966 : VI, 1483.)

26. Quand les deux frères *ont été partis*...

(*Ibid.* ; Brunot 1966 : VI, 1483.)

27. L'espérance n'est qu'un charlatan qui nous trompe sans cesse.
Et, pour moi, le bonheur n'a commencé que lorsque je l'*ai eu perdue*.

(Chamfort, cité dans *Marche romane* ; Grevisse 1986 : 1230.)

28. Il a tout lu [...] ; mais [...] il n'a rien *eu* à changer au fond de son système depuis qu'il *a eu lu*.

(Rétif de la Bretonne, *Philosophie de M. Nicolas* ; Grevisse 1986 : 1230.)

29. Je quittais le service, où j'*avais eu* bientôt *consumé* le chétif patrimoine d'un Cadet de Province.

(Beaumarchais, *Les deux amis ou le négociant de Lyon* ; Cornu 1953 : 82. Cf. Brunot 1966 : VI, 1483.)

30. Elle me raconta en marchant, qu'à peine *avois-je été parti* pour l'Abbaye, que le Grand-Duc avoit envoié chez moi un de ses Gentilhommes pour la prier d'aller se desennuier dans son Palais.

(L'Abbé Prévost, *Mémoires et aventures d'un homme de qualité* ; Cornu 1953 : 82.)

31. De tout temps immémorial tous bourgeois de Valangin *ont eu pêché* au Val-de-Ruz, dans le Seyon, des écrevisses pour leur usage ; sans aucune opposition de qui que ce soit.

(Guinard, *Fragmens neuchâtelois* ; Cornu 1953 : 81.)

32. Il arriva encore hier un M. de Rénold qui est de la connaissance de mon cher père et qui *a eu connu* feu mon grand-père de Lahire...

(*Lettres sur l'affaire Gaudot et l'occupation de Neuchâtel par les troupes des cantons*, avril-août 1768 ; Cornu 1953 : 81.)

33. Un grand nombre de gens de lettres, et d'autres particuliers pourraient aussi certifier les bienfaits qu'ils *ont eu reçus* de lui.

(Wagnière, secrétaire vaudois de Voltaire ; Cornu 1953 : 81. Cf. Foulet 1925 : 248.)

Références aux grammaires par ordre de dates

(Là où il y a deux dates, la première est celle de la première édition de la grammaire et la seconde est celle de l'édition que nous avons consultée.)

PALSGRAVE J., 1530. *L'Esclaircissement de la langue françoise par Jean Palsgrave*, édité par F. Génin, Paris, 1852.

DUBOIS J., 1531. *In linguam gallicam Isagoge*, Paris.

MEIGRET L., 1550. *Le Tretté de la grammere françoeze*, réimprimé Menston, 1969.

RAMUS P., 1562. *Grammere*, réimprimé Menston, 1969.

ESTIENNE R., 1569. *Traicté de la Grāmaire françoise*, Paris.

CAUCHIE A., 1570, 1586. *Grammaticae gallicae libri tres*, Paris.

MASSET J., 1606. *Exact et tres-facile acheminement à la langue françoise*, Paris.

MAUPAS C., 1607. *Grammaire françoise*, Blois.

ARNAULD A. et LANCELOT C., 1660, 1846. *Grammaire générale et rai-
sonnée de Port-Royal suivie 1° de la partie de la logique de P.-R.
qui traite des propositions, 2° des remarques de Duclos, de l'Acadé-
mie française, 3° du supplément à la grammaire générale de P.-R.,
par l'abbé Fromant, et publiée sur la meilleure édition originale, avec
une introduction historique*, éditée par A. Bailly, Paris.

DUEZ N., 1669. *Le Vray et Parfait Guidon de la langue françoise*, Amsterdam.

LA TOUCHE P. de 1696, *L'Art de bien parler françois*, Amsterdam.

BUFFIER C., 1709. *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris.

GRIMAREST J.-L., LE GALLOIS DE, 1712. *Éclaircissement sur les prin-
cipes de la langue française*, réimprimé Genève, 1973.

VALLART J., 1744. *Grammaire française*, Paris.

DANGEAU L. DE COURCILLON DE, 1754. *Essais de Grammaire*, dans *Opus-
cules sur la langue française. Par divers Académiciens*, Paris.

- RESTAUT P., 1730, 1757. *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise*, Paris.
- BEAUZÉE N., 1765. Article « Tems » dans *L'Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, édité par D. Diderot et J. le Rond d'Alembert, vol. 16, Neuchâtel.
- BEAUZÉE N., 1767. *Grammaire générale*, Paris.
- LHOMOND C.-F., 1780, 1804. *Elemens de la grammaire françoise*, Londres.
- DOMERGUE U., 1791. *Grammaire françoise simplifiée élémentaire*, Paris.

Bibliographie

- AYRES-BENNETT W. et CARRUTHERS J., 1992. « “Une regrettable et fort disgracieuse faute de français ?” : The Description and analysis of the French *surcomposés* from 1530 to the present day », *Transactions of the Philological Society*, 90, 219-57.
- BRUNOT F., 1966. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, 13 vols, Paris : A. Colin.
- CORNU M., 1953. *Les Formes surcomposées en français*, Bern : A. Francke.
- DAMOURETTE J. et PICHON E., 1911-1936. *Des Mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française 1911-1936*, vol. 5, Paris : Bibliothèque du français moderne.
- ERNST G., 1985. *Gesprochenes Französisch zu Beginn des 17. Jahrhunderts. Direkte Rede in Jean Héroards « Histoire particulière de Louis XIII » (1605-1610)*, Tübingen : Niemeyer.
- FOULET L., 1925. « Le Développement des formes sucomposées », *Romania*, 51, 203-52.
- GOUGENHEIM G., 1974. *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, nouvelle édition, Paris : A. et J. Picard.
- GREVISSE M., 1986. *Le Bon Usage*, 12^e édition refondue par A. Goosse, Paris-Gembloux : Duculot.
- HAASE A., 1898. *Syntaxe française du XVII^e siècle*, traduite par M. Obert, Paris : A. Picard.
- LE GUERN M., 1986. « Notes sur le verbe français », dans *Sur le Verbe*, édité par S. Rémi-Giraud et M. Le Guern, Lyon : Presses universitaires, pp. 9-60.
- PICOCHE J. et MARCHELLO-NIZIA C., 1989. *Histoire de la langue française*, Paris : Nathan.
- SEGUIN J.-P., 1972. *La Langue française au XVIII^e siècle*, Paris : Bordas.
- SPILLEBOUT G., 1985. *Grammaire de la langue française du XVII^e siècle*, Paris : Picard.

QUARANTE ANS DE LEXICOGRAPHIE QUATRE CONSTRUCTIONS VERBALES CHEZ FÉRAUD

Les travaux lexicographiques de l'Abbé Féraud sur la langue française s'échelonnent de 1761 aux environs de 1800, si l'on va du premier *Dictionnaire Grammatical* au *Suplément du Dictionnaire Critique*. Avec le souci de repérer des variations chez un même grammairien, à la fin du XVIII^e siècle, nous nous sommes proposé de confronter certains articles concernant des verbes et leurs constructions, en liaison éventuelle avec des problèmes de polysémie. En quarante ans, une évolution de la langue serait-elle perceptible, ou à défaut une évolution chez le grammairien lui-même, né en 1725, mort en 1807, et dont la curiosité linguistique ne s'est pas démentie, ce qui élimine la sclérose possible depuis les années d'apprentissage ?

Nous nous sommes appuyée sur quatre textes :

- le *Dictionnaire Grammatical de la Langue Française*, Où l'on trouve rangées par ordre alphabétique toutes les Règles de l'Orthographe, de la Prononciation, de la Prosodie, du Régime & de la Construction, &c. Et les mêmes Règles appliquées à chacun des mots. De plus les remarques et observations des plus habiles Grammairiens, Avignon, Chez la Veuve Girard, 1761, XV-676 p., en abrégé *DG 1*,

- le même *Dictionnaire Grammatical*, dans sa seconde édition de 1768, rééditée, sans modifications autres que typographiques, en deux volumes, à Paris, chez Delalain, en 1788, XII-464 p. et 540 p., en abrégé *DG 2*,

- le *Dictionnaire Critique*, Marseille, Mossy, 1787-1788, 3 vol., en abrégé *DC*,

- le *Suplément du Dictionnaire Critique*, resté inédit jusqu'en 1987, retrouvé par P. Larthomas et publié dans la Collection de l'ENSJF¹, en abrégé *S*.

1. Presses de l'École Normale Supérieure, 48, boulevard Jourdan, 75014 Paris.

Il n'était pas question de passer en revue toutes les constructions, ni même tous les verbes à constructions multiples. Nous nous sommes limitée à quatre verbes, choisis parmi ceux dont les constructions sont étudiées dans les quatre textes de Féraud et font, aujourd'hui encore, l'objet de commentaires grammaticaux dans des ouvrages comme *Le bon usage*, de Grevisse (éd. de 1980) ou le *nouveau dictionnaire des difficultés du français*, de Joseph Hanse (éd. de 1983), en abrégé *Hanse*. Ce modeste échantillon nous semble suffisant pour quelques observations majeures, à confronter avec les études déjà réalisées à l'appel du GEHLF sur d'autres points, notamment à dominante lexicale². Nous examinerons l'un après l'autre les verbes **aider**, **attendre**, **changer**, **quitter**, traités successivement dans les quatre ouvrages de Féraud. Pour le *Dictionnaire Grammatical* nous présenterons deux colonnes, celle de gauche pour la première édition, celle de droite pour la seconde, afin de mieux signaler les adjonctions sans répéter les parties communes. Nous passons directement de l'infinitif qui sert d'entrée aux constructions et aux exemples, sans utiliser de points de suspension. Nous respectons autant que possible les diverses orthographies de Féraud, et la typographie³, sauf les caractères gras de *Hanse*, pour que ceux que nous ajoutons puissent uniformément attirer l'attention sur les points commentés ultérieurement.

2. Il s'agit de deux ouvrages de la Collection de l'ENSJF : *Autour de Féraud, la lexicographie en France de 1762 à 1835* (1986) et *Études critiques sur Féraud lexicographe* (1987).

3. L'orthographe de Féraud a changé entre *DG* et *DC*, notamment pour les consonnes doubles et les accents, comme l'expliquent Liselotte Pasques et Carmen Dobrovie-Sorin dans *Autour de Féraud, la lexicographie en France de 1762 à 1835*. De plus, à l'intérieur d'un même article de *DC* ou *S*, on peut observer plusieurs types de variantes : Féraud fait voisiner avec la sienne l'orthographe des auteurs de citations ; il n'assure pas l'homogénéité de la sienne.

Par ailleurs la typographie joue un rôle important. Dès les *DG*, l'italique met en évidence le verbe et ses constructions. Quant aux citations, rares dans les *DG*, elles sont signalées de deux manières, soit par un métalangage, avec le nom de l'auteur et quelquefois le titre de l'œuvre, soit par des guillemets ; mais le rôle de l'italique varie, il concerne soit l'auteur, soit le titre ; les guillemets, dans la forme qu'ils ont d'ordinaire à la fin d'une citation, servent au contraire à l'annoncer, et rien n'en indique la fin : nous respectons au mieux cette signalisation par *>*. Dans les *DG*, certaines remarques sont signalées par une main avec l'index pointé, que nous remplaçons par le signe du paragraphe *§*.

1. AIDER

1.1. DG1

Il régit l'accusatif de la personne, l'ablatif de la chose & pour les verbes l'infinitif avec à

§ Dans plusieurs **façons de parler proverbiales**, *aider* est neutre et régit le datif de la personne ; *s'aider* gouverne l'ablatif.

DG2

Il faut *aider les pauvres de son superflu* ; *aidez-moi à finir cette affaire*.

Aider à la lettre ; Dieu *aide aux fous & aux enfans*. Il *s'aide de tout* pour réussir.

1.2. DC

Rem. L'Auteur des *Réflexions sur l'usage de la langue*, cité par **la Touche**⁴, fait une distinction juridic peace entre l'actif *aider* une personne, et le neutre *aider à une personne*. Celui-ci signifie proprement *partager la peine avec*, comme > il le pria de *lui aider à porter* sa charge. > *Aidez un peu à ce pauvre homme*. Mais si l'aide qu'on donne ne consiste pas à prendre sur soi-même une partie de la peine de celui qu'on secourt, on se sert de l'actif. Ainsi on dira d'une personne qui aura donné à quelqu'un une somme d'argent pour finir un édifice : > *Il l'a aidé à bâtir sa maison* ; et non pas *il lui a aidé* — Sur ce pied là, il faudra donc dire que : > on doit *s'aider les uns les autres*, et non pas *les uns aux autres*, comme dit **Bos-suet**. Dieu *aide aux fous et aux enfans*, est une **phrase consacrée**, qui ne doit pas tirer à conséquence pour d'autres. — Avec les choses, *aider à*, fait fort bien : > *Aider à la fortune de ...aider à la lettre* : > *Il n'a pas peu aidé à cette affaire*.

Lui pouvez-vous *aider à* me perdre d'honneur ? *Corn.* Et pouvez-vous *l'aider*, aurait été mieux.

AIDER actif a pour 2d. régime la pré. *de* : > Il faut *aider les pauvres de son superflu* ; il ne peut *s'aider de* sa main droite ; il *s'aide de* la plume, comme *de* l'épée.

4. Dans *L'art de bien parler français*, Amsterdam, 1710.

1.3.S

Aider à... Corneille l'a employé :

Pour *aider à* mon frère *à vous persécuter*, *Nicomède*

Aider à quelqu'un, dit Voltaire, est une **expression populaire** : *aidez lui à marcher*. C'est en trop dire, ce me semble : il suffisait d'observer qu'elle n'est que du **stile simple et familier**, et **peu digne de la tragédie**. Il faut : pour *aider mon* frère *à vous persécuter*.

1.4 Qu'en pensent des grammairiens d'aujourd'hui ?

Selon Hanse, « *Aider à qqn* est **vieilli** ».

Grevisse donne plus de détails dans *Le bon usage* (n° 1 350) : « Des grammairiens ont voulu établir une distinction entre *aider qqn* et *aider à qqn* (L'Académie, par exemple, dit qu'*aider à qqn* marque une aide momentanée et le plus souvent des efforts physiques) ; ni cette distinction, ni certaines autres semblables, suivant lesquelles *aider qqn* désignerait une aide morale, et *aider à qqn*, une aide matérielle, n'ont de **fondement véritable dans l'usage**. Ce qu'il faut observer, c'est que le tour *aider à qqn*, surtout avec *à* et un infinitif, était très fréquent à l'époque classique : Pour aider à *mon frère à vous persécuter* (Corn., Nicom., I, 1). — *Sa femme* lui *aida fort en cela* (Saint-simon, Mém., t. III, p. 203). — *Aucun n'aide aux chevaux à se tirer d'affaire* (La F., F., VII, 9). — *Ils* lui *aidaient à tromper le roi* (Fénelon, Tél., t. I, p. 135). — Selon l'Académie, on dit encore : Aidez-lui à soulever ce fardeau. **Le tour est vieilli** (...) ».

1.5. Observations

Dans *DG1*, la description, en des termes hérités de la grammaire latine, est minimale et correspond à des schémas abstraits. Un index pointé, représenté ici par le signe du paragraphe, attire l'attention sur des emplois moins courants, notamment les constructions figées des « façons de parler proverbiales ». *DG2* apporte des exemples, sous la forme d'énoncés fabriqués. *DC*, dans une terminologie modernisée, manifeste la dimension « critique » du dictionnaire, en discutant sur les exemples. Des citations, de Bossuet et de Corneille, représentent un état de la langue considéré comme révolu. L'essai de différenciation sémantique entre « *aider qqn* » et « *aider à qqn* » est considéré comme « judicieux ». Plus tard, au moment du *S*, Féraud revient à Corneille, par le détour de Voltaire, avec qui il

n'est pas d'accord ; la connotation de langue vieillie ou figée est remplacée par les niveaux de langue : l'expression ancienne de Corneille est, pour Voltaire, « populaire », alors que, pour Féraud, « elle n'est que du stile simple et familier, et peu digne de la tragédie ». Près de deux siècles plus tard, la distinction sémantique est réfutée ; ce qui fait la différence, c'est l'emploi bien attesté en langue classique de « aider à », devenu « vieilli » pour Hanse et Grevisse, même si l'Académie l'accepte encore en 1935...

2. ATTENDRE

2.1. *DG1*

DG2

Attendre régit le subjonctif, précédé de *que*, & non pas l'infinitif ; *j'attends qu'il vienne* ; & non pas *je l'attends venir*. L'Auteur de la *Comédie des Femmes* a fait cette **faute** ; *j'attendrais* sans impatience *renaître* l'astre du matin. *S'attendre* gouverne le datif, & pour les verbes, l'infinitif avec *à*. Il faut *s'attendre à tout* ; on doit *s'attendre à exciter* l'envie, quand on a du succès. **P. Corneille** a donné ce dernier régime à *attendre* : *attend l'ordre d'un père à choisir un époux* ; il faut *pour choisir* ; & **Racine** dans *Bérénice*, lui fait régir un *que* suivi du futur ; *attend que deviendra* le destin de la Reine. Sans la contrainte de la mesure, le **Poète aurait dit** : *attend ce que deviendra, &c.*

§ *ATTENDRE*, outre l'accusatif, régit quelquefois l'ablatif.

J'attendais de vous plus d'empressement. Quelques-uns disent : *attendre après* ; & **Racine** a dit : *attendez-vous encore après l'aveu d'un frère ?*

2.2. *DC*

1° Être dans l'attente, l'espérance ou la crainte de quelque chose qu'on croit devoir arriver. *Acad.* Demeurer dans un lieu ou dans une situation jusqu'à ce que quelque chose ou quelqu'un arrive. *Trév.* Cette dernière **définition** n'est pas juste, car on attend, et souvent long-temps, en changeant de lieu et de situation. *Atendre la paix, la fièvre, l'heure de faire telle chose. Atendre l'occasion, attendre l'ennemi, attendre la mort sans la craindre.*

ATENDRE, espérer. Le 1^{er} dit plus que le 2d : on *attend* avec assurance, on *espère* avec incertitude. *Atendre* se dit du bien et du mal ; *espérer* ne se dit que du bien : il *espère* sa grâce ; il *attend* tous les jours le moment de son supplice ou de sa délivrance. — Enfin *attendre* régit et les choses et les personnes ; *espérer* ne régit que les choses. Voy. **ESPERER.**

2° **ATENDRE**, se promettre, a pour 2d régime la prép. *de* : > Il ne faut *attendre sa récompense que de Dieu*. > Chacun n'*attend* son salut que *de sa légèreté et de sa vitesse*. Mde *Dacier*, *Iliade*, *J'attendais de vous plus d'empressement*.

3° **ATENDRE**, neutre, régit *après* devant les personnes et les choses, dans le sens de *désirer* : on *attend après* vous, on *n'attend* plus qu'*après* cela. **Cette expression n'est bone que pour le discours familier** : *L'Acad.* n'en distingue point l'usage. *Racine* dit :

Attendez-vous encore après l'aveu d'un frère ? Berénice

L'expression n'est pas fort noble. — Il régit *que* et le subjonctif, et non pas l'infinitif sans prép. > *J'atends qu'il vienne*, et non pas *je l'atens venir*. L'auteur de la *Cantate des femmes* a fait cette **faute**. > *J'attendrois sans impatience renaître l'astre du matin*. — **Plusieurs écrivains** ont employé la prép. *à* devant l'infinitif. > *Qu'attendions-nous donc à nous soumettre ? Boss*. > Dieu *attendait* seulement *à perdre* Juda, *qu'il eût retiré* du monde le pieux Josias. *Id* > Quelle obligation vous aura-t-on, si vous *attendez à nous défendre* que le feu, qui aura consumé notre flotte, menace vos vaisseaux. Mde *Dacier*, *Iliade*. > Il *attendoit* toujours *du succès* des affaires *à se déclarer*. *Vertot*. — Dans cette dernière phrase les deux régimes, et du nom et du verbe, **me paraissent mauvais** ; et **il me semble qu'il falait dire** : > Il *atendait le succès*, etc. *pour se déclarer* — Dans les autres exemples, *pour me paraît aussi meilleur* qu'à excepté le premier où *je préférerais de* : *Qu'attendez-vous*

de vous soumettre ? — P. Corneille emploie *atendre* actif, avec ce même régime de la prép. à.

Attend l'ordre d'un Père à choisir un époux.

Il faut *pour choisir* — *Racine* dit *que pour ce que* :

Attend que deviendra le destin de la Reine ?

2.3. S

L'Ab. Du Bos dit aussi *atendre après*. > Le gain d'une bataille est ordinairement attribué à ceux, *après qui l'on avait attendu* pour la donner. *Ligue de Cambrai*.

2.4. Hanse

Attendre après qqun ou qqch doit marquer le besoin ou l'impatience : *J'attends après le médecin, après des nouvelles* (Littré). *Il y a longtemps qu'on attend après vous* (Ac.). *Je n'attends pas après lui pour me tirer d'affaire*. Avec l'adverbe : *Cette somme est une bagatelle et je n'attends pas après* (Ac.).

Sans cette nuance, attendre après est considéré comme populaire ; on dit : *attendre qqn ou qqch. Je vous attendrai jusqu'à trois heures. J'attends l'autobus*. Mais on dira : *Soyez exact. Ne faites pas attendre après vous*, pour traduire l'impatience de celui qui attendra.

2.5. Observations

DG1 mentionne brièvement « s'attendre » et signale seulement de l'index pointé un « ablatif » « quelquefois » : il s'agit d'« attendre après », comme le montre *DG2*, avec une citation probante de Racine. Les premières constructions accompagnées de citations sont des critiques : une « faute », dans « je l'attends venir », une norme que Corneille n'a pas respectée et une licence poétique chez Racine. Le *DC* commence par des données sémantiques, avec des sens triés et numérotés, avec aussi un rappel de dictionnaire de synonymes pour « *atendre, espérer* ». Mais l'opinion de Féraud a changé entre 1768 et 1787 : le vers de Racine « *Attendez-vous encore après l'aveu d'un frère* » est cette fois désavoué. « *Cette expression n'est bone que pour le discours familier* », ou encore « *n'est pas fort noble* ».

Féraud condamne aussi deux phrases de Bossuet, une de Mme Dacier et de Vertot, puis des vers de Corneille et de Racine pour « attendre à », mais avec des précautions oratoires : il atténue son jugement avec « il me semble » et deux fois « me paraît » ou « paraissent ». Féraud montre par là qu'il cherche à présenter la langue comme il en a le sentiment, sans se fier au passé littéraire. Dans *S*, il revient cependant sur « attendre après » en citant l'Abbé Dubos. A notre époque, la sémantique joue un rôle différenciateur pour admettre « attendre après » en cas d'impatience ; on considère autrement cette construction comme populaire, ce qui rejoint le « discours familier », chez Féraud dès 1787.

3. CHANGER

3.1. *DG1*

§ *CHANGER*, actif, régit l'accusatif ; neutre, il régit l'ablatif avec l'article indéfini *de*

DG2

Changer les coutumes ; changer d'habit, de dessein, de Religion. Mr d'Abancourt lui fait régir l'accusatif & le datif. Je ne voudrais pas *changer mon* destin *au* leur, pour *contre* le leur. *Racine* dit aussi (*Bérénice*, act. 1, sc. 3). Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice, *change le nom de Reine au nom d'Impératrice. Ces exemples n'autorisent pas assez ce régime.* On met ordinairement pour 2d régime les prépositions *en* ou *contre* ; *change le nom de Reine en* celui d'impératrice. Le Dictionnaire de l'Académie, au mot *Changer*, cite un exemple qui paroit autoriser ces deux Auteurs. Dans le Sacrement de l'Eucharistie, le pain est changé *au* corps de notre Seigneur. Mais c'est une phrase consacrée, & qui ne fait pas loi pour le langage commun. D'OLIV.

3.2. *DC*

Se défaire d'une chose pour en prendre une à la place. *Changer ses tableaux contre des meubles ; changer sa vieille vaisselle pour de la neuve.*

Rem. 1° *Changer* et *échanger*, ne signifient pas tout-à-fait la même chose. (...)

Rem. 2° Plusieurs Auteurs ont donné, à *changer*, pour 2d régime la prép. à (le datif). > Je ne voudrais pas *changer mon* destin *au* leur. *D'Abancourt*.

Quel Dieu peut renoncer au droit de tous les Dieux ?

Et qui peut, à la terre, *avoir changé les* Cieux ?

Peut-être, avant la nuit, l'heureuse Bérénice,

Change le nom de Reine au nom d'Impératrice. Racine.

On aurait dû dire en prôse : *Change le nom de Reine en* celui d'Impératrice ; mais cela n'acomodait pas les Poètes, ni même le Prosateur cité. — *L'Acad.* met un exemple qui paraît les autoriser. > Dans le Sacrement de l'Eucharistie, le pain *est changé au* Corps de Notre-Seigneur : mais c'est une **phrase consacrée**, et qui ne fait pas loi pour le langage commun. *D'Oliv.* — Avec *rien* on met aussi la prép. à, mais c'est dans un **aître sens**, et sans conséquence pour d'aîtres mots. > La vûe de la flote Portugaise *ne changea rien à* l'ardeur que la ville de Brava marquoit pour se défendre.

Rem. 3°. * *Corneille* a dit, *changer* des personnes, pour *faire changer*.

Oui, l'honneur qu'il me rend ne fait que m'outrager ;

Je vous le dis encore : rien *ne peut me changer*. Pertharite.

CHANGER est aussi neutre. Il se dit, et dans le *propre*, et dans le *figuré*, ou avec la prép. *de* : *Changer d'habit, de chemise, de logis, de place ; changer de résolution, d'avis, de sentiment, d'opinion ; changer de vie, de langage, de couleur, de visage, etc.* ; ou absolument et sans régime : > Le vent *change*, le temps *a changé* ; tout *change* dans ce monde.

Rem. 1°. *Changer* ne s'emploie plus au réciproque. **On ne dit plus, se changer** ; on dit, *changer*, neutre. > Toutes les fois que je me représente le visage de l'une ou de l'autre, il m'est avis que celui de ma fortune *se change*. **Voit.** **On dirait aujourd'hui**, que celui de ma fortune *change*. Ainsi, l'**on dit** de quelqu'un qui montre sur son visage le trouble occasioné par quelque discours, par quelque événement, qu'il *change de visage*, et non pas que son visage *se change*. — * *Se changer*, dit le *Rich. Port.*, changer d'air et de manières, prendre un autre air. Au *figuré*, se convertir. Cela n'est pas de l'usage actuel : **on dit**, être *changé*, ou, *changer*.

Rem. 2°.* **En certaines Provinces, on dit, se changer**, pour, *changer de chemise, de linge*. C'est un **barbarisme**. > Je demandai une chemise pour *me changer*. Anon. Je ne sais de quelle **Province** est cet Auteur. — > Il se démène, se met en nage, en répétant « cette maudite casaque » : on est obligé de le recoiffer d'heure

en heure, et même de *le changer de chemise*. Th. d'Educ. C'est comme **il faut dire**, et non pas, *le changer*, tout seul.

3.3. S

Changer,

En des champs de carnage on change nos guérêts

Et Mars forge ses dards des armes de Cérès

De Lille, Géorg.

Dans *Iphigénie*, Agamemnon dit à Ulysse :

Mais que si vous voyiez, ceint d'un bandeau mortel

Votre fils Télémaque aprocher de l'autel ;

Nous vous verrions, troublé de cette afreûse image

Changer bientôt *en* pleurs *ce* superbe langage.

v.n.... Et qui *change* une fois peut *changer* tous les jours...

Quoiqu'il *change d'état*, il ne *change* point *d'âme*. *Corn.*

3.4. Hanse

Changer 1. (...)

2. On change de *cravate, de chemise, de place, de trottoir, de fournisseur*.

A côté de *changer de vêtements*, on peut dire simplement *changer* ou *se changer*. — *Changer qqn* se dit pour un malade ou un enfant dont on change le linge. (...)

4. Changer contre. On *change* ou on *échange* un objet *contre* un autre, des billets contre de la monnaie. *Changer pour* (Littré) est **vieilli**. (...)

5. Changer en (sans article ou avec *un*) signifie « transformer en » : *Changer un doute en certitude, l'eau en vin. La femme de Loth fut changée en une statue de sel* (Ac.) L'emploi de à devant un article défini est **devenu très rare** : *Dans le sacrement de l'Eucharistie, le pain est changé au corps de Notre-Seigneur* (Ac.). *L'heureuse Bérénice change son nom de reine au nom d'impératrice* (Racine).

3.5. Observations

DG2 ajoute, à partir de « Mr d'Ablancourt » un long emprunt à l'Abbé d'Olivet ; cet apport « critique » préfigure le DC, où il sera repris intégralement. Plusieurs points litigieux sont abordés, de

trois manières différentes. Même si le mot n'est pas prononcé, l'archaïsme est perçu par l'Abbé d'Olivet au milieu du XVIII^e siècle chez Perrot d'Ablancourt (1606-1664), chez Racine au temps de *Bérénice* (1670) et dans la construction figée de la « phrase consacrée » : dès 1768 Féraud se rallie à ce point de vue, alors que l'Académie, encore en 1762, c'est-à-dire environ cent ans après ces emplois, malgré d'autres exemples avec la préposition « en », se repose sans commentaire sur l'expression figée. Féraud cherche à expliquer la préposition « à » par les besoins des poètes, mais il est géné par la prose d'Ablancourt considérée à l'époque comme un modèle. Il confirme cette évolution par les citations ajoutées dans le *S*, l'une de Delille, l'autre de Racine dans *Iphigénie* (1674). Deux siècles après Féraud, J. Hanse éprouve le besoin de signaler comme « devenu très rare » l'emploi illustré par deux exemples chers à l'Abbé d'Olivet... La variation en diachronie est longue à s'affirmer et Féraud serait à classer parmi les audacieux. Il l'est aussi à propos de l'emploi de « contre » au lieu du « pour » vieilli que recueille encore Littré, ce qui entraîne un commentaire de J. Hanse. Il est encore préoccupé de « l'usage actuel » lorsqu'il critique le *Richelet Portatif* pourtant proche dans le temps du *DC*. Enfin Féraud considère comme un barbarisme provincial l'emploi de « se changer » pour « changer de vêtements » : Hanse au contraire signale cet usage comme possible. Féraud est soucieux d'éliminer les provincialismes. Dans l'ensemble, trois types de variations se profilent à propos de « changer », celle qui serait liée aux genres littéraires, opposant prose et poésie, et qui est ici peu opérante, celle qui touche aux provinces, mal choisie ici, semble-t-il, et les effets de la diachronie, bien saisis par notre grammairien.

4. QUITTER

4.1. DG1

§ *QUITTER* signifiant *décharger*, régit l'accusatif de la personne, l'ablatif de la chose : Je *vous quitte* de cette dette.

DG2

Rem. Racine donne à *quitter* le sens de céder, & lui donne les mêmes régimes. (*Frères ennemis*).
J'aurais même regret qu'il *me quitte* l'Empire.
Racine se ressentait encore alors du séjour qu'il avoit fait en Languedoc.

4.2. DC

1° Se séparer de quelqu'un, ou se retirer de quelque lieu :
 > Je viens de *le quiter* (...).

2° Se dépouiller, se défaire de ... > *Quiter ses habits, ses gants* (...). *Figurément*, Renoncer à : > *Quiter la robe*, l'épée, la soutane, le froc. (...)
 3° Lâcher, laisser aller. « Il l'avoit pris aux cheveux, et ne *le vouloit point quiter* (...) 4° Se désister ... > *Quiter une entreprise, un ouvrage* (...) 5° Exempter, décharger, faire grâce de ... > Je *vous quite de ce que vous me devez*. (...) 6° Céder, abandonner à ... > *Quiter ses droits, ses prétentions à quelqu'un*.
 > Il *lui a quité tous les éfets de cette succession*. En ce sens, il ne se dit que dans des phrâses pareilles. Autrefois on lui donait un emploi plus étendu.

Je me ferai *quiter* le prix. *Malherbe*.

J'aurois même regret qu'il *me quittât* l'Empire. *Rac.*

Si votre âme avec elle était assez d'accord,

Pour se vouloir saisir de *ce qu'elle vous quite*. *Corn.*

> Les Carthaginois *lui quittent l'Espagne*. *Boss.* — M. l'Abé *Garnier a dit tout récemment* : > Claude de Nassau... *quitta son nom aux branches cadettes*. *Histoire de France*. — *Quiter la place à, se dit encore*. > Je veux bien *lui quiter la place* (...) 7°.* *Quiter*, pour *laisser*, est un *gasconisme*. > J'ai *quité* ma clef sur la cheminée. *Desgr.* — On dit, *laissons ces discours, ces querelles, ces reproches*. *Quitons ne serait point français* dans ces occasions, au moins en proûse. *Voltaire l'a dit en vers*.

Quitez, Reine, quitez ce langage terrible. *Oreste*.

3° Un Auteur moderne fait, *quiter*, neutre sans régime. > Les glaces ne *quitent* que vers le mois de Juin. *Lettr. Edif.* Je ne me souviens pas d'avoir vu ce verbe ainsi employé dans d'autres Auteurs ; mais il ne me déplaît point dans cette phrâse.

4.3. S

(dans la marge) Au monde qui *la quite*, elle veut renoncer. *Mol.*

A la fin j'ai *quité la robe pour l'épée*. *Corn.*

(dans le texte) Et je *lui dois quiter*, pour le mettre en mon rang.

Le bien de mes aïeux, ou le prix de mon sang. *Corn.* Nicomède.

On ne dit point *quiter à* : on dit, *céder, laisser, abandonner*. *Volt...*

Quiter la place se dit encore... *Voltaire* lui-même l'a dit :

Ne l'éfarouchez point, et *quitez lui la place*.

Mais cette expression n'est point du style noble...

Quitez, lui dit son chèf, une fureur si vaine *Henriade*

Quitez, Seigneur, quitez ce funeste langage *Rac.* Androm.

4.4. *Hanse*

Quitter (...) est *vieilli dans le sens de céder, laisser* : *Et je ferai bien mieux de lui quitter la place* (Molière) et *dans celui d'exempter* qqn de : *Je le quitte de ses dettes*. **On dit fort bien** : *quitter ses vêtements, sa robe, son chapeau* (Ac.), *quitter un ami*.

4.5. *Observations*

Dès 1768, Féraud pense identifier un provincialisme dans un vers de Racine, repris dans le *DC*. Dans ce dernier dictionnaire, la sémantique s'affirme avec huit acceptations numérotées, qui donnent lieu à trois types de remarques sur les variations. Les deux premières acceptations, confirmées par deux citations du *S*, courantes dans des domaines concrets, le sont demeurées pour Hanse. L'aspect « critique » commence avec le 6^e emploi : la citation de Racine, marqué par le Languedoc selon *DG2*, est remplacée dans une série avec Malherbe, Corneille, Bossuet, tous du XVII^e siècle, mais aussi avec l'Abbé Garnier « tout récemment » ; plusieurs données sont cumulées : les premiers exemples appartiennent au domaine juridique et semblent des formules figées, survivances d'« autrefois », mais ce langage spécifique, qui existait dans la littérature, semble moins bien accepté au XVIII^e siècle, sauf dans l'expression limitée « quitter la place à qqn », et encore le *S*, l'exclut-il du « style noble », même chez Voltaire ; ce sont ces emplois que Hanse déclare vieillis. Il en est de même chez Hanse pour le sens d'exempter, le 5^e du *DC*. Féraud reste donc attentif à la diachronie, mais en tenant compte aussi des contextes de spécialités, des provinces et des styles et sans se laisser trop influencer par Voltaire. La variation selon les provinces est encore évoquée par le gasconisme emprunté à Desgrouais, avec un substantif concret : « j'ai quitté ma clef » ; avec les substantifs exprimant une action humaine, discours, querelles, reproches, l'emploi ne serait pas non plus « français », mais Voltaire se le permet en 1750 dans un vers d'*Oreste* « Quittez, Reine, quittez ce langage terrible », bien proche de celui de Racine qu'ajoute le *S* : « Quittez, Seigneur, quittez ce funeste langage ». Féraud prend ses distances par rapport à Voltaire, et marque son indépendance par des opinions personnelles avouées : une constatation prudente sans jugement de valeur ou référence à une norme, « Je ne me souviens pas d'avoir vu ce verbe ainsi employé dans d'autres Auteurs » entraîne l'aveu d'un goût personnel : « mais il ne me déplait point dans cette phrase ». Féraud montre discrètement sa liberté.

Après ces observations de détail, où situer la variation ?

Féraud lui-même a changé au cours de ses quarante années de réflexion sur la langue, ses méthodes ont évolué. Parti en 1761 du premier *Dictionnaire Grammatical*, qui est presque sans sémantique et sans exemples, il introduit progressivement des énoncés, le second *Dictionnaire Grammatical* étant de type distributionnel, puis des citations — qui feront l'essentiel du *Suplément* —, le souci de la sémantique, avec la polysémie, et même la synonymie, et une dimension critique, avec des jugements personnels, soit l'ensemble des données qui font du *Dictionnaire Critique* un dictionnaire en avance sur son temps, et dont l'équivalent n'apparaîtra que deux siècles plus tard avec le *Robert de la Langue Française* et le *TLF*.

Quant à la théorie linguistique, Féraud passe des « règles », comme l'annonce le titre du *Dictionnaire Grammatical* à la supématie de l'usage. La norme résulte de ce qu'« on dit », une formule comme « un exemple autorise » montre bien le passage du descriptif au prescritif : il faut dire parce que d'autres ont dit et surtout disent. Mais ces « autres » sont surtout des « Auteurs ». Est-il légitime de passer de la langue des écrivains à la langue commune ? La partie critique joue un rôle déterminant annoncé dès la seconde édition du *Dictionnaire Grammatical*, dans la Préface, dont il n'est pas inutile de citer les dernières phrases :

Je me suis sur-tout attaché aux Poëtes, pour deux raisons : la première, c'est qu'on retient mieux les vers que la prose, & que les incorrections de style, inévitables dans la Poësie, peuvent, à cause de cela, induire plus facilement en erreur ; la seconde, c'est que la contrainte de la mesure & de la rime, & le droit des inversions jettent comme nécessairement les Poëtes dans des fautes grammaticales qui passent trop aisément pour des licences autorisées, parce qu'elles sont rachetées par de vraies beautés, & que l'harmonie des vers les dérobe facilement à des yeux ou à des oreilles peu instruites ou peu attentives. J'ai donc cru que les Poëtes me fourniroient un plus grand nombre de Remarques ; & je ne me suis pas trompé. Ce n'est pas que je condamne tout ce que je relève ; mais du moins il m'a paru utile d'avertir de ce qui n'est pas selon l'exactitude grammaticale, pour qu'on ne l'imitera pas dans la prose. Ce que l'on fait remarquer être contre l'usage, le fait bien mieux connoître ; & la meilleure manière d'inculquer les règles dans l'esprit, c'est de citer des phrases où elles sont violées.

La portée pédagogique des citations ne manque pas d'originalité, mais il est bien clair que les façons de s'exprimer sont multiples.

Car par-delà l'homme Féraud qui évolue, c'est la langue elle-même qui est porteuse de variations, dont les principales correspondent aux « connotations » d'aujourd'hui, signalées chez les lexicographes par les « marques d'usage ».

La Préface de 1768 invite à considérer d'abord les variations selon les genres littéraires, avec l'opposition entre la prose et la poésie, et une hiérarchie des genres, qui place très haut la tragédie.

On peut leur associer les usages dits « familiers » ou « populaires », qui contrastent avec ceux des genres nobles et concernent les niveaux de langue, étudiés par P. Larthomas pour le *Suplément*⁵. Féraud, en effet, à propos de « aider à », précise que cette « expression » « n'est que du style simple et familier et peu digne de la tragédie » et conteste d'ailleurs l'appellation de « populaire » de la part de Voltaire (v. 1.3) ; ailleurs il met sur le même plan, pour « attendre après » deux formulations différentes : « Cette expression n'est bone que pour le discours familier » et « L'expression n'est pas fort noble » (v. 2.2). Des relations entre connotations peuvent s'établir, il en est ainsi pour une « expression » comme « quitter la place à » quelqu'un, qui « se dit encore », mais « n'est point du style noble » (v. 4.3.), le style familier pouvant conserver des formes vieillissantes.

Certaines variations sont évidemment liées au temps, en cette période charnière de fin de siècle et de l'après Révolution. La question de l'archaïsme préoccupe Féraud, même si le mot n'apparaît que dans le *Suplément*. N. Fournier, G. et J.-P. Seguin ont examiné de près l'archaïsme pour le *Suplément*⁶ et, pour quatre verbes, il ne saurait être question de rivaliser avec leur travail. Mais quelques observations sont possibles au travers de la variété du métalangage. Des « façons de parler proverbiales », ou une « phrase consacrée » peuvent notamment perpétuer un usage ancien (v. 1.1 et 1.2., 3.1. et 3.2.). Les autres formes de métalangage apparaissent avec le *DC*. La langue de ceux qui sont encore aujourd'hui les « classiques » du XVII^e siècle est ressentie comme différente, avec des précautions dans le jugement : dans la citation de Vertot en 2.2.-3°, les deux régimes, dit Féraud, « me paraissent mauvais ; et il me semble qu'il falait dire » autrement. Aussitôt après, Corneille et Racine sont corrigés sans raison énoncée, mais c'est implicitement l'évolution de la langue dans le temps qui est en cause. Le vocabulaire est plus clair pour « changer », avec les formules « ne s'emploie plus », « on dirait aujourd'hui », « cela n'est pas de l'usage actuel ». Le verbe « quitter » au sens de céder permet à Féraud de manifester ses doutes (v. 4.2.-6°) : « quitter une chose à quelqu'un » lui semble une construction figée, limitée à un emploi moins étendu qu'« autrefois », du type « *Quitter la place à* », qui « se dit encore », avec l'étonnement de trouver chez l'Abbé Garnier « *quitta son nom aux branches cadettes* » « tout récemment ». Féraud constate donc la persistance de certaines constructions qu'il éviterait lui-même.

5. *Études critiques sur Féraud lexicographe*, 1987, p. 201-217.

6. *Id.*, p. 99-126.

La variation dans le temps dépend aussi du corpus de réflexion. Une étude des citations a été faite par J.-P. Sermain⁷. Sont cités dans les *DG* par ordre chronologique de naissance Corneille (1606-1684), Perrot d'Ablancourt (1606-1664), Racine (1639-1699), et l'Abbé d'Olivet (1682-1768). Pour nos exemples limités, le *DC* ajoute Malherbe (1555-1627), Voiture (1598-1648), Bossuet (1627-1704), Mme Dacier (1654-1720), René Aubert de Vertot (1655-1735), l'Abbé Dubos (1670-1742), Voltaire (1694-1778), Desgrouais (1703-1766), l'Abbé Garnier (1729-1805), plus un ouvrage publié en 1710 par La Touche, et le *S* cite en plus Molière (1622-1673) et Delille (1738-1813). Il est facile de constater dans ce contexte limité que les écrivains cités sont nés avant Féraud, et morts avant la publication du *Dictionnaire critique*, sauf Delille et l'Abbé Garnier, pris comme témoin de la modernité. Parmi ces auteurs, certains servent de modèle, d'autres sont critiqués, Voltaire est à la fois critique de Corneille et critiqué. Il serait trop simple de croire que tous ces auteurs du passé sont considérés comme archaïsants. Il n'empêche que, comme la plupart des lexicographes, y compris Littré et aujourd'hui encore, Féraud s'appuie peu sur ses contemporains. Pour lui, comme le plus souvent, les variations dans le temps ne sont perceptibles que pour certains faits syntaxiques, tant se mêlent permanence et renouvellement, tant la synchronie reflète la diachronie.

Féraud, le provençaliste, n'oublie pas non plus les différences liées à l'espace, à « certaines Provinces » non précisées, au Languedoc pour Racine, aux gasconismes chers à Desgrouais. La condamnation peut être violente avec l'appellation de « barbarisme » (v. 3.2.).

On est tenté de garder pour la fin la variation la moins lexicalisable, celle qui permet aux libertés non pas poétiques, mais individuelles de s'exercer. Féraud ne néglige pas cette dimension du langage, qui lui donne sa créativité, qui transcende et les normes, et l'usage, celle qui conduit Féraud à passer de la langue au style, des règles fixées ou figées à celles du goût.

Danielle BOUVEROT
(GEHLF et Nancy II)

7. *Id.*, p. 45-57.

**JUGEMENTS PORTÉS
PAR QUELQUES DICTIONNAIRES
DU XIX^e ET DU XX^e SIÈCLE
SUR DES CONSTRUCTIONS VERBALES...
CONDAMNÉES AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE**

1.1. Cette communication au titre un peu ésotérique s'inscrit dans le cadre des variations linguistiques qui concernent les constructions verbales. Nous retenons ici comme « variation linguistique » l'existence d'au moins deux constructions concurrentes d'un même verbe, fussent-elles attestées à des moments différents de l'histoire. Nous ne cherchons nullement à poser des jalons pour une évolution historique. Nous nous interrogeons sur la place, dans LA langue, d'un certain nombre de structures discutées par les doctes. Aussi nous semble-t-il possible de ne prendre en compte que les attestations des Dictionnaires. S'ils ne donnent qu'une idée bien déformée de l'usage réel, ils représentent — fût-ce imparfaitement — la conscience métalinguistique de ceux qui veulent avoir une influence sur le « bon usage ».

D'autre part les constructions présentées dans les exemples et les éventuelles Remarques peuvent, à bon droit, être comparées d'un dictionnaire à l'autre. Entrant dans le même type de discours didactique, elles ne sont plus guère dépendantes des conditions d'énonciation dont la prise en compte rend souvent difficile l'étude des divergences syntaxiques d'un texte littéraire à un autre. Elles prennent inévitablement la valeur commune de modèle. Ce modèle est-il unique ? Il ne le semble pas, si l'on examine les dictionnaires antérieurs au XIX^e siècle. Des expressions différentes sont présentées pour exprimer la même « idée » (*compter partir/compter de partir*) selon le dictionnaire consulté. Au début du XIX^e siècle, les grammaires et les dictionnaires de difficultés qui fleurissent à l'époque, ne veulent qu'une des variantes ; la variation est réduite, soit par l'interdiction d'une des variantes, soit par une répartition des

deux en une sorte de distribution complémentaire rigoureuse : *aider quelqu'un* aura un sens très différent de *aider à quelqu'un* et il sera interdit d'employer l'un pour l'autre, alors que l'opposition n'apparaît guère dans plusieurs des dictionnaires antérieurs.

1.2. Nous avons examiné une quarantaine de ces « variations linguistiques » que deux au moins des Dictionnaires de difficultés et/ou grammaires¹ que nous avons consultés ont essayé de réduire au début du XIX^e siècle. Nous allons les comparer avec les articles correspondants de 16 dictionnaires du XIX^e et 4 du XX^e.

-
1. Laveaux J.C. (1822), *Dictionnaire raisonné des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, Paris (LavDi).
 Martin Ch. (1830), *Le voleur grammatical ou Dictionnaire des difficultés de la langue française et des locutions vicieuses les plus répandues*, Paris (Mar.).
 Biscarrat F. (1835), *Nouveau manuel de la pureté de la langue ou Dictionnaire des difficultés de la langue française*, Paris (Bisc.).
 Platt, (1835), *Dictionnaire critique et raisonné du langage vicieux ou réputé vicieux. Ouvrage pouvant servir de complément au Dictionnaire des difficultés de la langue française par Laveaux*, Paris (Plat).
 Boinvilliers L.E. (1818), *Grammaire raisonnée ou cours théorique et analytique de langue française*, Paris (Boinv.).
 Girault Duvivier (1833), *Grammaire des grammaires ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française*, sixième édition, Bruxelles (Gi-Du).
 Landais N. (1835), *Grammaire (...). Résumé général de toutes les Grammaires françaises*, Paris (GrLand).
 Larousse Pierre (1868), *La lexicologie des Écoles. Cours complet*, Paris (GrLar).
 2. Liste des Dictionnaires du XIX^e siècle utilisés :
 - Laveaux J.C. (1820), *Nouveau Dictionnaire de la Langue française*, 2 vol., Paris (Lav).
 - Noël et Chapsal (1826), *Nouveau Dictionnaire de la Langue française*, Toul.
 - Landais N. (1834), *Dictionnaire général et grammatical des Dictionnaires français*, 2 vol., Paris (NLA).
 - Boiste P.C.V. (1834), *Dictionnaire universel de la langue française avec le latin et les étymologies (...). Manuel encyclopédique de grammaire, d'orthographe, de vieux langage, de néologie (...)*, 8^e éd. revue, corrigée par Ch. Nodier, Paris (BO8N).
 - Raymond F. (1835), *Dictionnaire général de la langue française et vocabulaire universel des sciences, des arts et des métiers*, 2^e éd., Paris (Ry).
 - *Dictionnaire de l'Académie française* (1835), 6^e éd., Paris (Ac6).
 - Bescherelle Aîné (1850), *Dictionnaire national ou dictionnaire universel de la langue française*, 2^e éd., 2 vol., Paris (Besch.).
 - Lachâtre M. (1855), *Le Dictionnaire français illustré. Panthéon scientifique, littéraire, biographique (...)*, Paris (LCHI).
 - Noël et Chapsal (1855), *Nouveau Dictionnaire de la langue française enrichi d'exemples tirés des meilleurs auteurs*, 15^e éd., Paris (NCH5).
 - Poitevin P. (1856-60), *Nouveau Dictionnaire universel de la langue fran-*

Nous classerons nos relevés en fonction du refus ou de l'acceptation de la réduction par la majorité des dictionnaires de chaque siècle pris séparément. Cette réduction, c'est-à-dire l'interdiction d'une variante ou l'exigence d'une distribution complémentaire, peut être soit acceptée par les dictionnaires des deux siècles, soit reçue par ceux du XIX^e et rejetée par ceux du XX^e, fût-ce à certaines conditions que nous examinerons, soit enfin rejetée ou discutée dans les deux périodes.

2. PREMIÈRE CATÉGORIE : RÉDUCTION ACCEPTÉE PAR L'ENSEMBLE DES DICTIONNAIRES DES DEUX SIÈCLES¹

2.1. *Un premier sous-ensemble réunit deux cas d'interdiction*

— A propos de *croire* + *infinitif*, *Gi-Du*, 289, *Gr.Lan*, 138 réduisent la construction au seul infinitif sans préposition. Si *Lit* est le seul à expliciter l'interdiction, aucun de nos 16 dictionnaires du XIX^e ne donne un seul exemple de *croire de* + *infinitif*, attesté avant 1789. La même unanimité se retrouve au XX^e. Hanse ajoute seulement que *croire de* est *vieilli* ou *régional*.

— Après *défendre que/de*, *Bisc* (sv *défendre*), *Gi-Du*, 400, etc. interdisent l'utilisation de *ne*. Ils sont explicitement suivis par *Nch1*,

Suite de la note 2

- çaise rédigé d'après les travaux et les mémoires des cinq classes de l'Institut, 2 vol., Paris (*PO56*).
 — Lettre E. (1863-1872), *Dictionnaire de la Langue française*, 4 vol. + Sup. Paris (*Lit*).
 — Larousse P. (1864-1876), *Grand Dictionnaire universel du XIX^e siècle*, 15 vol., Paris (*GDU*).
 — *Dictionnaire de l'Académie française* (1878), 7^e éd., Paris (*Ac7*).
 — *Le Nouveau Larousse illustré*, sous la direction de Claude Augé (1897-1904), 7 volumes, Paris (*NLIL*).
 — Hatzfeld, Darmesteter, Thomas (1892-1900), *Dictionnaire général de la Langue française*, 2^e vol., Paris (*DG*).
 — *Le Dictionnaire Lachâtre* (sd), 4 vol., Paris (*LCHU2*).

Les quatre Dictionnaires du XX^e siècle :

- *Le Grand Larousse de la Langue française* (1971-1978), 7 vol., Paris (*GLLF*).
 — *Le Grand Robert de la Langue française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue française*, 2^e éd. entièrement revue et enrichie par A. Rey (1985), 9 vol., Paris.
 — *Le Trésor de la Langue française* 1971 — ... en cours de parution.
 — Hanse J. (1987), *Nouveau Dictionnaire des Difficultés du Français moderne*, 2^e éd. mise à jour, Paris et Gembloux.

Besch., *Nch5*, *Po56*, *Lit*, *GDU*, *Nlil*. Si les autres ne font pas de remarques, ils ne fournissent aucun exemple avec *ne*. Même chose au XX^e avec cependant une *Remarque* pour signaler un emploi aberrant de Mallarmé³.

2.2. Avec la construction de *entendre que* on aborde le second sous-groupe celui des répartitions en distribution complémentaire. Au sens d'« exiger » *entendre* doit être suivi du subjonctif⁴. *Besch* précise :

Le verbe peut être suivi du subjonctif ou de l'indicatif selon l'idée qu'on a dans l'esprit. *Non, s'il vous plaît, je n'entends pas que vous fassiez de dépense (...)* *Quand je vous ai dit cela, j'ai entendu que vous n'iriez pas le répéter à tout le monde.*

Ac⁶ et *Ac⁷* explicitent mieux l'opposition en distinguant le sens de « présumer » de celui de « vouloir ». Les autres dictionnaires du XIX^e, comme ceux du XX^e, confirment la nécessité du subjonctif quand le sens est « vouloir ». Mais celui de « présumer » est passé sous silence par les dictionnaires du XX^e.

— A propos *d'égalier/égaliser*, les grammairiens veulent réservé à *égaliser*⁵ les compléments désignant des inanimés, *égalier* ayant plutôt vocation à se construire avec des animés⁶. Cf. *Gi-Du*⁷. Nos dictionnaires du XIX^e reprennent la restriction concernant *égaliser* (*Lav.*, *Besc.*, *Ac⁶*, *Ac⁷*, *Po56*, *Lit*, *Lchu2*) ou, au moins, ne fournissent que des exemples conformes à la règle. Trois de nos dictionnaires du XX^e reproduisent l'exigence qui sépare *égalier* d'*égaliser* et le quatrième, le *GLLF*, la fait entrer dans sa définition : « rendre égaux des objets ou des choses qui ne l'étaient pas ».

-
3. Dans la correspondance du poète. Le *TLF* précise que les dictionnaires généraux consacrent l'interdiction de *ne*.
 4. *LavDi* : « Dans le sens de *vouloir*, *ordonner*, il veut être suivi du subjonctif : *j'entends que vous obéissiez* (sv *entendre*). (Cf. *Gi-Du*, 319).
 5. Nous laissons de côté la condamnation portée par Voltaire contre la forme même de *égaliser* (cf. Brunot, *Hist. de la Langue Fr.*, VI, 1065, 1258, 1325). Plusieurs de nos grammairiens défendent cette forme à la suite du synonyme Roubaud (*LabDi*, sv *égalier/égaliser*, *Plat*, sv *égalier*, etc.). L'objet de la variation linguistique ne concerne pas un mot mais la dualité d'une construction.
 6. *Mar* : « Ne dites pas *égaliser les hommes* mais *égalier les hommes* (sv *égalier*). Ne dites pas *il fait égalier le chemin*, dites *égaliser* (sv *égaliser*).
 7. *Gi-Du*, 513 « *Egalier* se dit des personnes et des choses. *Egaliser* ne se dit que des choses. » Suit un long développement pour opposer *égaliser* (= rendre égal) à *égalier* (= « être égal ou rendre égal »).

— Le troisième couple est l'opposition *prêt à/près de* souvent confondus dans les dictionnaires d'avant la Révolution et soigneusement distingués par *Gi-Du*, 375, *Lav-Di* (sv *près*), *Boinv.*, I, 153, etc. La majorité de nos dictionnaires du XIX^e siècle exigent explicitement une différenciation totale. Cependant il faut reconnaître que *Ac⁶* et *Ac⁷* ne formulent aucune consigne, ce qui d'ailleurs n'est pas rare, et que *Lit*, *GDU* et *Nlil* tolèrent, dans certains cas, les deux variantes. Pour *Lit*, la variation ne concerne que la préposition⁸. *GDU* va plus loin, utilisant un raisonnement caractéristique des reconstructions prétendument logiques, fréquentes à l'époque :

Prêt à, « Qui est sur le point de » (*ex. de Chateaubriand*). Dans ce dernier sens, on peut aussi se servir de *près de* qui signifie en effet directement *Sur le point de*, sens que *prêt à* peut avoir aussi, mais d'une manière détournée et par voie de conclusion. Celui qui est prêt ayant l'intention et s'étant procuré les moyens d'agir, il est *près d'agir*. C'est donc à tort que les grammairiens condamnent *prêt à* employé au sens de *près de*.

Aucun autre dictionnaire du XIX^e ne prend cette position, pas même le successeur *Nlil*⁹. Pour la quasi totalité, la variation doit être réduite comme le voulaient nos grammairiens.

C'est aussi ce qu'affirment nos dictionnaires du XX^e siècle. Pour *GR2*, *prêt de* ne peut être qu'archaïque. Si le *TLF* cite des exemples littéraires (dont Proust : *nous ne sommes pas prêts d'arriver*), il ajoute dans une *Remarque* : « Cet emploi est aujourd'hui condamné ; Il ne faut pas confondre (...). »

— *S'occuper de/à*, notre quatrième cas, présente peut-être une situation un peu différente : le *GLLF* considère qu'une des variantes est *vieillie* (*s'occuper à*). Mais nous retenons le critère de majorité et les trois autres dictionnaires consultés reprennent les distinctions du XIX^e siècle lexicographique : *s'occuper à* = « consacrer son temps » vs *s'occuper de* = « penser à »¹⁰.

Nous n'avons pas d'autres exemples de concordance XIX^e/XX^e : six cas sur une quarantaine. Dans tous les autres, la majorité des lexicographes du XX^e siècle vont refuser la réduction de la varia-

-
8. « Aujourd'hui les grammairiens ont décidé qu'il fallait dire (...) *prêt à* : cette décision est arbitraire, car l'usage admettait comme on voit, la préposition *de* ; et il n'y a rien dans *prêt* qui exclue cette préposition. » sv. *prêt*, 6°.
 9. *Nlil* reprend plusieurs éléments de l'article de *GDU*, mais il supprime la dernière phrase.
 10. *Besch.* distingue *il s'occupe à lire* et *il s'occupe de détruire les abus*. Littré que critiquera Hanse donnera à l'opposition un contenu un peu différent, mais la distinction restera de même nature : *s'occuper de* marque une action intellectuelle, *s'occuper à* désigne un acte extérieur.

tion linguistique réclamée par les grammairiens du XIX^e siècle. Nous allons voir comment.

3. DEUXIÈME CATÉGORIE : RÉDUCTION REFUSÉE PAR LES DICTIONNAIRES DU XX^e SIÈCLE

3.1. Premier sous-groupe : la réduction est totalement repoussée sans atténuation, alors qu'elle était acceptée par la majorité des dictionnaires du XIX^e.

— Pour *croire que*, suivi d'un indicatif ou d'un subjonctif, *Gi-Du*, 318-319 propose une distribution complémentaire fondée sur la syntaxe (affirmation vs négation ou interrogation) ; *LavDi* et *Mar* se placent sur un plan plus sémantique¹¹. La plupart de nos dictionnaires du XIX^e qui consacrent une remarque à la question insistent sur le critère syntaxique et y raccrochent, comme ils peuvent, l'aspect sémantique. La notion d'interrogation oratoire est souvent utilisée¹². Même si certains raisonnements (cf. note 12) paraissent un peu confus, la distribution complémentaire est maintenue. Il n'y a plus de variation acceptée. Seul *Lit* juge arbitraire les distinctions entre *Croyez-vous qu'il paiera ses dettes ?* et *Avez-vous cru qu'il payât (...)*.

Sauf le *GLLF*, qui reprend la notion de « réalité » du fait, nos dictionnaires du XX^e refusent la distribution complémentaire et réintroduisent la variation linguistique attestée au XVII^e et au XVIII^e siècle : l'indicatif et le subjonctif sont possibles sans qu'il soit permis de légiférer¹³.

-
11. *Gi-Du*, 319 : « On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif si la proposition principale est négative ou interrogative, parce que cette sorte de proposition exprime le doute, l'incertitude, etc. » A la p. 507, *Gi-Du* (sv *croire*) oppose *Croyez-vous qu'elle soit belle ?* (= *Je doute si elle est belle*) et *Croyez-vous que cette femme a de l'esprit ?* parce qu'il n'y a rien qui annonce le doute ou l'incertitude.
 12. *GDU* : *Croire que* veut le subjonctif lorsqu'il est accompagné d'une négation ou d'une expression équivalente ou d'une interrogation vraie, c'est-à-dire exprimant un véritable doute : *Je ne crois pas qu'il vienne (...)* *Croire que* veut l'indicatif lorsqu'il n'est accompagné ni d'une négation ni d'une vraie interrogation, c'est-à-dire si l'interrogation n'est qu'oratoire et qu'elle incline en réalité vers la négation, qu'elle la présume (...) *Pouvais-je croire qu'il viendrait ?* On retrouve dans *PO56* la mention d'*interrogation oratoire*. Le subjonctif est demandé dans le cas d'une interrogation, d'une négation ou d'une « expression qui rend moins positif le sens » (sv *croire*).
 13. Dans le cas d'un emploi négatif ou interrogatif ou avec un *si* conditionnel, « le bon usage (...) admet aujourd'hui l'indicatif (ou le conditionnel) ou le subjonctif, sans qu'on puisse dire que ce choix exprime nécessairement une nuance quant à la réalité du fait exprimé dans la subordonnée » (...), *Hanse*, sv *croire*.

— La construction de la subordonnée complément de *espérer* fournit un exemple de même nature. *Bisc* (sv *espérer*), *LavDi* (id.), *Gi-Du*, 516 réclament le futur de l'indicatif après *espérer* employé affirmativement. *LavDi* envisage l'utilisation du subjonctif si *espérer* est négatif ou interrogatif. La grande majorité de nos dictionnaires du XIX^e gardent cette répartition. Seul *Lit* prend parti contre l'interdiction du futur ou du passé de l'indicatif. Tous nos dictionnaires du XX^e siècle acceptent les deux types de construction, retrouvant ainsi la variation libre attestée dans plusieurs dictionnaires antérieurs au XIX^e siècle.

— Il en est à peu près de même pour *tout + adjetif + indicatif* vs *Subj*. Les grammairiens ne connaissent que l'indicatif comme la quasi-totalité des dictionnaires du XIX^e siècle. *Lit* lui-même rappelle que le subjonctif n'est plus d'usage. Les dictionnaires du XX^e acceptent l'antique variation : *GLLF* : « avec l'indicatif ou par analogie avec le subjonctif ». *Han* parle d'un choix entre les deux modes (p. 955). *GR2* donne deux explications : ou par analogie avec *quelque... que* ou pour exprimer une affirmation moins assurée.

— Plusieurs emplois interdits par nos grammairiens comme complètement sortis de l'usage de leur temps vont être également l'objet de l'ostracisme de la part de la grande majorité de nos 16 dictionnaires du XIX^e siècle, avant d'être acceptés par nos 4 lexicographes du XX^e, qui rétablissent ainsi la variété des constructions. C'est le cas de *cependant que* et de *davantage que* (*Gi-Du*, 389, *LavDi*, *Gr. Land*, 132). Seul *Lit* rappelle que l'interdiction de *davantage que* est « en contradiction avec l'usage des meilleurs écrivains ». Condamné par la quasi totalité des lexicographes du XIX^e, qui répartissent les emplois de *plus* et de *davantage* selon une distribution complémentaire, *davantage que* redevient *vivant et régulier* (*sic*, *Han*, 307). Le *GR2* affirme qu'il est *courant* et le *GLLF* nous indique que *davantage que* a été employé « par les meilleurs écrivains du XIX^e et encore par nos contemporains » (sv *davantage*). Ce qui était dans la langue y revient en dépit des interdictions.

Nous avons bien d'autres exemples du même fait. Voici trois tentatives de réduction par distribution complémentaire.

— *Envier/porter envie* devaient être distingués d'après *Bisc.*, *Delvart*, etc. : *on envie quelque chose/on porte envie à quelqu'un*. La plupart des dictionnaires du XIX^e reprennent l'opposition¹⁴, même

14 *Lav* : « On se sert plus à propos d'*envier* pour les avantages personnels et généraux. » — *BO8N* : « Envier se dit des choses » (*Dic. des Difficultés*, qui suit le dictionnaire général, *BO8N*). — *Nla* « nous envions aux autres ce qu'ils possèdent ».

si, pour *Ac⁶* et pour *Ac⁷*, elle est limitée à l'emploi de *envier* à l'actif. *P056* déclare :

On dit aujourd'hui *envier les choses* et *porter envie aux personnes* ; cette distinction tend à s'établir d'une manière définitive, quoique les écrivains du dernier siècle ne l'aient pas toujours observée et que quelques écrivains de ce temps-ci n'en tiennent pas régulièrement compte.

Cette remarque est d'autant plus révélatrice que, dans un dictionnaire antérieur de cinq ans, le même auteur affirmait qu'il était *impossible* de faire la distinction de manière absolue. Pourtant les dictionnaires garderont la « règle » ; même le *Nlil* (vers 1990) ne donne à *envier* que des compléments désignant des inanimés. Seul, *Lit* s'élève contre la décision des « grammairiens » (sv *envier Rem.*). Le *DG* sera le premier à accepter *envier quelqu'un*, préparant — tardivement — la voie aux lexicographes du XX^e siècle qui, unanimement, rétabliront la variation linguistique *envier qq/ envier qq ch.* Avec *être* vs *avoir échappé à/de*, nous rencontrons une opposition reprise par la majorité des dictionnaires du XIX^e : la seconde construction est réservée à l'expression de l'oubli (*ce mot m'a échappé* = « je ne m'en souviens plus ») ; la première à celle de l'action faite par inadvertance (*ce mot injurieux m'est échappé*)¹⁵. *Lav-Di* prétendait justifier cette répartition en invoquant la valeur fondamentale de l'auxiliaire *avoir* qui exprime l'action en face de *être* qui marque l'état. *Lit* fera au contraire remarquer que :

... en cet emploi (*être fait (...) par mégarde*) il n'y a aucune raison pour qu'on ne puisse signifier aussi l'état ou l'action avec les auxiliaires *être* ou *avoir* (sv *échapper*, *Rem.* 5).

Besch. et *P056*¹⁶ partaient de la même opposition (*état/action*) mais sans trop de logique aboutissaient à la dichotomie traditionnelle. Le *GDU* n'agit guère autrement¹⁷. Les trois derniers diction-

-
15. Nous laissons de côté l'opposition *échapper à* vs *Échapper de* qui n'est pas l'objet d'un consensus comparable.
16. *P056* : « *Echapper* prend *avoir* ou *être*, en parlant des personnes et des choses, selon qu'il exprime l'action ou l'état. *L'un des coupables a échappé à la gendarmerie. Ce voleur est échappé de prison.* On dit *Cet homme a échappé au danger* pour faire entendre qu'il n'y a pas succombé. Si l'on dit *Ce mot m'a échappé*, on exprime qu'on ne l'a pas entendu, remarqué ou retenu ; en disant *Ce mot m'est échappé*, on exprime qu'on l'a prononcé par étourderie. » C'est le texte à peu près littéral de la *Grammaire de Poitevin*, n° 326 (1855).
17. « Comme verbe neutre, *échapper* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* ou l'auxiliaire *être* selon que l'on a plus en vue l'action que l'état. En parlant des choses que l'inattention, la négligence a laissé faire ou dire, c'est toujours l'auxiliaire *être* qu'il faut mettre. (...) C'est au contraire *avoir* qu'on emploie quand on parle de choses que l'on n'a pas su voir » (*GDU* sv *échapper*).

naires du XIX^e (*NLIL*, *LCHU2*, *DG*) sont muets sur la question et très avares d'exemples comprenant des formes composées. Le *GLLF* est le seul dictionnaire du XX^e siècle à reprendre l'opposition *état/action* et à se faire l'écho de la répartition *ce mot m'a/m'est échappé*¹⁸ ; mais le lexicographe se dit alors le porte-parole de l'Académie. Car la dichotomie vole en éclats. Pour Hanse, dans le sens de *être fait* (...) *par mégarde*, « échappé » a le plus souvent *être*, (...) ; cependant *avoir* n'est pas rare » (sv *échapper*). Pour le *GR2*, *être* et *avoir* peuvent fort bien se rencontrer quand il n'y a pas d'ambiguïté. La variation linguistique est donc rétablie ici aussi.

Le cas de *en agir bien/mal avec quelqu'un* est un peu différent ; on pourrait peut-être le classer dans la catégorie suivante ; les dictionnaires du XX^e acceptent moins nettement cette variation que les autres. Hanse, tout en reconnaissant que « cette expression a pour elle un long usage attesté par de très bons écrivains », conseille cependant de dire *Il a mal agi avec moi*. Le *GLLF* constate l'existence du même « usage » et se garde de toute condamnation. Le *GR2* cite sans commentaire la critique faite par Racine. Tous les dictionnaires du XIX^e¹⁹, sauf le *NLIL*, qui ne souffle pas un mot de la construction, condamnent *en agir mal avec qq.* Même *Lit* écrit *Ne dites pas... dites*. Il semble cependant que la variation linguistique soit ici encore réintroduite dans la conscience métalinguistique de notre siècle.

3.2. Dans les cas que nous allons examiner maintenant, la reprise au XX^e siècle de la variation condamnée au début du XIX^e n'est pas aussi complète. Elle s'accompagne d'une marque d'usage donnée à l'une des variantes considérées, par ex. *familier* ou *littéraire*, par rapport à l'autre qui n'est pas marquée. C'est donc le recours à la notion de niveau de langue ou de type de texte qui permet la réintroduction de l'ancienne variation.

-
18. Il faut préciser que ici le *GLLF* présente cette opposition comme le point de vue de l'Académie. D'autre part le rappel de l'opposition *état/action* est lié à la présentation des exemples par un *cependant* révélateur de la prise de conscience par le rédacteur de la contradiction entre la théorie *état* vs *action* et les exemples fournis.
19. *Ry* : *barbarisme* — *NLA* : *id.* — *BO8N* : *id.* — *Besch.* : « *réprouvée par tous les grammairiens et par les gens de goût* » — *LCH1* : « *incorrect* » — *PO6* : « *vieux* » — *NCH5* : « *ne dites pas...* », *GDU* : *id.* etc.

3.2.1. Comme chacun sait que les marques d'usage sont loin d'être codifiées de façon rigoureuse, c'est l'existence d'une marque plus que sa spécificité qui nous intéresse.

Ainsi *être* + un complément de lieu = *aller* est jugé *clas.* et *litt.* par *GLLF*, qui refuse explicitement (*Remarque n° 3*), la qualification de *familier* que lui donnent *Ac⁸* et *TLF*. *Han* et *GR2* ne marquent pas le terme mais diffèrent dans l'interprétation : *Han* ne voit pas de différences entre l'emploi de *être* et de *aller* du point de vue du sens, alors que *GR2* se fait l'écho à peine atténué de la distinction courante au XVII^e et au XIX^e : *Il a été à Rome* suggère l'idée d'un retour au point de départ à la différence de *est allé*²⁰.

La quasi totalité de nos dictionnaires du XIX^e présentent cette distribution complémentaire avec plus ou moins d'explications²¹. Il n'est pas sans intérêt de voir comment certains lexicographes du XIX^e siècle essaient de la fonder sur le sens « premier » de chacun des deux verbes : *être* voulant dire « exister », *avoir été* signifiera « n'être plus », d'où *être revenu au point de départ*²². A la fin du siècle, *NLIL* reprend encore à peu près la même distinction²³.

C'est encore la marque *familier* qui, dans trois de nos dictionnaires du XX^e²⁴, va permettre de réintroduire la variation.

Sortir de + infinitif ne pourrait être employé à la place de *venir de* pour exprimer une action toute récente. Les dictionnaires du XIX^e et même *Lit*²⁵ se font les échos de la condamnation des grammairiens (*Mar*, sv *sortir*, *Gr. Lar*, 199).

Dans d'autres cas c'est la marque *littéraire* qui permet de revenir à la variation linguistique condamnée. Ainsi les dictionnaires du XX^e siècle gardent les deux constructions *s'efforcer de* et *s'effor-*

-
20. *GR2* fait remarquer que cette nuance ne peut être sentie qu'à la 3^e personne.
 21. Par ex. *LavDi* veut rattacher l'utilisation de *être* au sens premier du verbe : « *J'avais été dans un lieu* ne signifie autre chose qu'avoir existé en ce lieu, s'être trouvé et n'y être plus » (sv *aller*). En revanche, *Nla* (sv *aller*) fait remarquer que la substitution de *être* à *aller* « est entièrement contraire à la signification propre des deux verbes » ; mais il présente cependant la distinction classique au XIX^e siècle.
 22. Ainsi *Besch.* insiste sur l'idée de « repos, de situation » que le verbe *être* évoque « nécessairement » : d'où le sens « *familier* » (déjà !) de *j'ai été* = je suis de retour.
 23. (Emploi de *être*) « Il faut pour cela que l'action d'aller soit considérée non dans la manière dont elle est faite mais dans son résultat accompli et n'implique pas l'idée d'être encore dans le lieu où l'on allait » (*NLIL*, sv *aller*). A l'article *être*, *NLIL* est encore plus catégorique.
 24. Le *TLF* ne peut entrer en ligne de compte : le T. 15 n'est pas encore paru.
 25. Littré, s'il accepte Je sors de *dîner* affirme que cette construction *ne doit pas* être étendue (sv *sortir*).

cer à en jugeant cette dernière *plus recherchée* (*Han*) ou *plus littéraire* (*GLLF*) ou *vieillie, littéraire* (*GR2*). Le *TLF* la trouve *plus rare et marquée*. Tous soulignent qu'il n'existe aucune différence sémantique entre les deux constructions. Il en était autrement dans les dictionnaires du XIX^e. A la suite de *Mar* (sv *s'efforcer*), de *GiDu*, 307, la grande majorité des dictionnaires du XIX^e²⁶ opposent *s'efforcer à* = « employer toute sa force à faire quelque chose » et *s'efforcer de* = « employer son industrie pour parvenir à une fin ». Quelques autres dictionnaires maintiennent une distinction aussi rigoureuse, mais au nom d'une autre opposition sémantique. Ainsi Laveaux fonde son explication sur la valeur spécifique des prépositions, c'est-à-dire sur une règle générale qui transcende le cas de la construction verbale en question : « (...) à suppose toujours un point fixe et déterminé », d'où la notion d'action « déterminée dont le sujet du verbe est l'agent immédiat »²⁷. *Besc.*, *LCHI*, *LCHU2* se font l'écho de cette façon de voir souvent sans en préciser le fondement. L'important pour nous est de souligner que, même par des raisonnements différents ou superficiels, on tient à fonder une distinction rigoureuse²⁸.

Où relatif doit seulement être employé « quand il s'agit du temps ou du lieu », même si l'on accepte des utilisations figurées à partir de ces deux valeurs exclusives²⁹. Nos dictionnaires jusqu'à Littré ne fournissent que des exemples conformes à la « règle »³⁰. Seuls, les deux derniers ouvrages du XIX^e, *DG* et *NLIL*, donnent, comme *vieillies*, des phrases dans lesquelles le sens local ou temporel ne peut être suggéré. Sauf *Han*, les dictionnaires du XX^e récu-

-
26. *NCHI*, *BO8N*, *NLA*, *PO56*, *Ac⁶*, *Ac⁷*, et même le *GDU* et le *NLIL*. Le *GDU* (sv *s'efforcer*) fait intervenir l'intention du locuteur. « On dit *s'efforcer de* quand le verbe suivant exprime une action que l'on regarde comme offrant certaines difficultés qu'il n'est pas impossible de vaincre. Si, au contraire, l'action est présentée comme exigeante des efforts au-dessus des forces de celui qui veut le faire (...), on dit *s'efforcer à*. »
27. *LavDi* (sv *s'efforcer*) « Lorsque les efforts tendent à faire une action déterminée dont le sujet du verbe est l'agent immédiat, il faut employer la préposition *à*, parce que le sujet, par ses efforts, tend vers un but qu'il veut atteindre et que la préposition *à* marque cette tendance (...). »
28. Seuls *Lit*, dans une *Remarque* explicite et *DG*, par son silence, refusent la distribution complémentaire.
29. Cf. *Besch.* (sv *où*) qui restreint l'emploi du relatif aux cas où « il y a localité physique ou en quelque sorte morale ». *NLA*, de son côté, affirme que « dans cet emploi le substantif auquel *où* se trouve joint doit offrir (...) quelque idée d'étendue, de dimension physique ou morale ».
30. Un exemple de *BO8N* pourrait faire croire le contraire ; mais le *Dictionnaire des Difficultés*, incorporé au même volume, exige que les verbes « marquent une sorte de mouvement ou de repos au moins par métaphore ».

pèrent la variation en marquant comme *littéraire* l'emploi en question³¹.

C'est l'emploi de la marque *langue soignée* qui, au XX^e siècle, relativisera l'opposition dichotomique *je n'empêche pas que les autres fassent le bien/j'empêche que les autres ne fassent le mal*³². Suivant ses prédecesseurs, le *GDU* déclare encore que *ne* est *obligatoire* dans la subordonnée si *empêcher* est employé affirmativement. L'embarras de Littré, historien confronté aux exigences du « bon usage », est très caractéristique :

(J'empêche qu'il ne vienne)... cette règle peut être négligée dans les vers (...) Mais en prose, elle ne doit pas l'être, ou, du moins, elle ne l'est pas d'ordinaire ; cependant on trouve des phrases (...) qui, à les bien prendre, n'ont rien de fautif en soi, le *ne* étant purement explétif (*de citer une phrase de Saint-Simon sans ne*).

3.2.2. Avec la marque *vieilli*, on pourrait croire qu'on arrive à une catégorie très différente : il s'agirait d'emplois sortis de la langue. Nous ne le croyons pas. *Vieilli* au XX^e ne signifie pas « disparu » ; il suggère un type d'emploi stylistique. Comme toutes les marques, il est destiné à l'encodage. D'ailleurs nous verrons que souvent *vieilli* est joint à *régional* ou à *littéraire*, ce qui montre que l'acceptation ou la construction appartient toujours à la langue.

Nous avons une dizaine de cas de ce genre.

— *Aider à/aider* s'opposent, pour la tradition, de la façon suivante : *aider à* = « partager personnellement la peine de quelqu'un » (cf. *LavDi*), *aider qq.* c'est seulement « lui prêter secours »³³. Les définitions données par nos dictionnaires du XIX^e pour ces deux constructions reproduisent explicitement cette distinction. *NLIL* sépare encore les deux structures³⁴. Seul Littré proteste contre la distinction entre les deux tournures : il ne voit aucune différence de sens. Pour les dictionnaires du XX^e, la construction indirecte est *vieillie ou régionale* (*GR2*), *clas.* et *littéraire* (*GLLF*), *vieillie* (*Han*) ; le *TLF* affirme que l'usage ne confirme pas la distinction des grammairiens.

31. Le *TLF* dit *ach.* OU *lit.* Seul le *GLLF* relie *clas.* ET *Litt.*

32. *LavDi* raffine à partir d'une remarque de Marmontel : *Je n'empêche pas qu'il sorte* serait mieux si l'intéressé sort en effet.

33. Cf. *LavDi*, *Boinv.* 1, 261, *Mar* (sv *aider*), *Plat* (id.), *Gi-Du*, 489, etc.

34. *Aider* (v. tr.) « porter secours, prêter appui » (ex. avec des constructions directes). *Aider à qq.*, « Partager avec lui le travail, la fatigue, l'assister de sa personne » (*NLIL*). Le *DG* lui-même ne semble pas renoncer à la distinction, quoique elle apparaisse moins nette : V. tr. *Nous l'aidons de tous nos conseils (...)* *Nous nous aidons l'un l'autre à porter nos malheurs* (Racine) — (...). — V. intr. *Aidez leur à porter la croix* (Bossuet), *Voilà comme le Ciel aide aux gens sont inspirés de lui* (Furetière) (...).

— *Imposer/en imposer*. Pour *Bisc.*, *Plat*, etc., suivis par la quasi-totalité des lexicographes du XIX^e siècle, *imposer à qq.* = « inspirer du respect » — vs *en imposer à qq.* = « faire accroire, tromper ». Même *NLIL* se plie à ce qu'il présente comme une décision de l'Académie. Une fois de plus, seul, Littré part en guerre contre les fausses subtilités des grammairiens. Pour nos dictionnaires du XX^e, aucune différence de sens entre les deux formes.

— *Emprunter de* devrait être réservé aux compléments désignant des inanimés vs *emprunter à* à ceux qui renvoient à des humains. Même situation qu'avec *en imposer à*, avec cette différence que, ici, *Lit* suit la tradition³⁵. Tous les lexicographes du XX^e refusent la distinction de sens et voient dans *emprunter de* une tournure *vieillie* (*TLF*, *GR2*) ou *clas.* (*GLLF*). La variation est quand même rétablie.

— *Espérer + infinitif*, *Compter + infinitif* doivent être, d'après nos grammairiens et la plupart des lexicographes du XIX^e construits sans préposition, sauf si *espérer* est lui-même à l'infinitif. Cependant une petite minorité (*BO8N* et *Lit*) acceptait la préposition en dehors de l'exception admise. Tous les lexicographes du XX^e considèrent la construction avec *de* comme *vieillie ou lit.* (*TLF*), *lit ou archaïsante* (*GLLF*), *vieillie ou lit.* (*GR2*). A propos de *compter de* + infinitif, la marque *vx* est exclusive de toute autre marque, sauf dans *GLLF* (*clas. et lit.*).

— *Auparavant/avant*, *dedans/dans*, *devant/avant* constituent trois couples d'outils de réction verbale à cheval sur l'adverbe, la préposition et la conjonction. Les grammairiens, suivis par la quasi-totalité de nos lexicographes, anathématisent l'usage qualifié d'*ancien* (*auparavant que*, *dedans* préposition, *devant* avec valeur temporelle, etc.). Tous nos dictionnaires du XX^e réintroduisent la variation condamnée³⁶. *Auparavant* (préposition ou élément de conjonction) : *usage vieilli, dial. ou argotique* (*TLF*), *clas.* (*GLLF*) *vx* pour les deux autres ; *dedans*, prép. *vx* ou *clas.*, quoique le *TLF* fournissent quelques exemples modernes ; *devant* (= *avant*) : *vieilli* ou

-
35. Le *GDU* fonde la dichotomie sur le critère de l'intention illocutoire et non sur la catégorie sémantique (*animé* vs *inanimé*) : « Lorsque on veut présenter l'emprunt comme un acte où le choix du prêteur était libre et a été déterminé par la volonté même de l'emprunteur, on met la préposition *à* (...) ; dans le cas contraire, on met *de*. *Emprunter une pensée A un auteur* suppose qu'on s'est proposé formellement d'imiter cet auteur. *Emprunter une pensée D'un auteur* laisse entendre qu'on l'y a rencontré par hasard. Si l'on dit *La lune emprunte sa lumière du Soleil*, c'est qu'il n'y a pas de liberté de choix. »
36. Par ex. Vaugelas, déjà affirmait : « Le vrai usage d'*auparavant* c'est de le faire adverbe et non pas préposition (...) *Auparavant que* (...) n'est pas aussi du bel usage » éd. Chassang, II, 207).

vx, vx ou régional (TLF) ; devant que, archaïque ou style affecté (GLLF), mais le *TLF* reproduit sans une remarque un exemple de Leconte de Lisle. Certes ces trois formes sont présentées comme à la limite de l'utilisation ; c'est un conseil pour l'encodage. Mais la présence de l'emploi à la nomenclature, l'illustration par des exemples modernes montrent, nous semble-t-il, que la variante est considérée par la conscience métalinguistique moderne faisant partie de *la langue*.

4. AVANT DE CONCLURE

Il nous faut faire rapidement un sort à une nouvelle catégorie de cas très peu nombreux, ceux où plusieurs dictionnaires du XIX^e s'éloignaient des décisions des grammairiens.

— *Ordonner* devrait toujours être suivi du subjonctif. Plusieurs lexicographes sont plus nuancés³⁷, imités par leurs successeurs du XX^e³⁸ qui acceptent le subjonctif aussi bien que le conditionnel ou le futur.

— Les couples *Assurer qq/ à qq/ que* et *essayer à/de* étaient l'occasion de distributions complémentaires discutées par certains lexicographes du XIX^e. *Gi-Du*, 498, *Plat*, sv *assurer*, etc. exigeaient *assurer à qq que* par opposition à *assurer qq que*³⁹. Mais *Besch*. donne sans commentaire des exemples avec *lui* et *le*, *NLIL* également. Évidemment, *Lit* refuse aussi la distinction⁴⁰. Au XX^e, c'est la position de *GLLF* ; mais le *TLF* se fait l'écho de la distinction faite notamment par *Ac⁶* entre le sens de « engager à croire » et

-
37. On rencontre même une contradiction très révélatrice chez Laveaux. *LavDi* (sv *ordonner*) exige le subjonctif. Mais *Lav* (dictionnaire général) donne, parmi d'autres, l'exemple suivant : *La destinée a ordonné que vous me succéderiez*. *Ac⁶* et *Ac⁷* fournissent le même exemple au conditionnel. *PO56* fera de même.
38. En général, le subjonctif est présenté comme plus indiqué. Mais quand il s'agit « d'un ordre qui doit être exécuté même par contrainte » (...), on peut utiliser l'indicatif futur ou futur du passé (*Hans*, s.v. *ordonner*).
39. *Ac⁶* et *Ac⁷* prétendent distinguer le sens de *affirmer* où le verbe doit se construire avec *à qq* et celui d'« *engager (...) qq. à regarder une chose comme certaine* », cas où la construction est directe. C'est la position de *NCH1* et de *NCH5*. *PO56* précise que le nom de la personne « figure quelquefois comme complément indirect ».
40. *Rem. 2.* Des grammairiens ont prétendu que, au sens de certifier, *assurer* voulait la préposition *à* devant la personne à qui l'on parle et qu'il fallait dire *Assurez lui que je ne l'oublierai* (...). C'est une fausse décision (...). Assurer une chose à qq. ou assurer qq. d'une chose sont aussi bon français l'un que l'autre » (*Lit.* sv *assurer*).

celui d'« affirmer ». Pour *GR2*, la construction directe est *vieillie* ou appartient au *style soutenu*.

Essayer à/essayer de se répartissent suivant les grammairiens (*Gi-Du*, 309, *LavDi*) ainsi :

... *de* quand le sens indique plus particulièrement les efforts mêmes que le but auquel ils tendent et à quand le sens a plus de rapport au but qu'aux efforts (*LavDi*, sv *Essayer*).

GDU présente la distinction d'une façon un peu différente⁴¹. Mais *BO8N*, *PO56* considèrent déjà *essayer à marcher* comme moins usité. Les dictionnaires du XX^e jugent cette construction comme *vieillie* (*TLF*), *clas.* (*GLLF*), *vieille ou lit* (*GR2*), *lit* (*Han*).

Au terme de cette rapide revue, plusieurs points semblent pouvoir être dégagés. On constate d'abord que le début du XIX^e siècle, reprenant assez souvent des jugements de la seconde moitié du XVIII^e, tend à réduire bien des variations linguistiques, considérées sans doute comme des défis à la clarté et surtout à l'idéal inconscient d'une bi-univocité signe/chose. Dans la plupart des cas, la grande majorité des lexicographes du XIX^e ont emboîté le pas ; on ne peut mettre à part que Littré et, peut-être le *DG*. Ils essaient de répartir les variantes selon une distribution complémentaire aussi stricte que possible. Un petit nombre de ces réductions — 6 ou 7 — seront reprises par les dictionnaires de la seconde moitié du XX^e siècle. Dans tous les autres cas, soit directement, soit par l'intermédiaire de marques d'usage, les deux variantes sont réintroduites ; la variation linguistique est rétablie ; les constructions attestées dans des dictionnaires antérieurs à 1750, anathématisées par les lexicographes du XIX^e, reparaissent d'une façon ou d'une autre dans la conscience métalinguistique des auteurs du XX^e. Résurrection ? J'en doute. Ces formes semblent n'avoir jamais disparu de l'usage réel, puisqu'elles provoquaient les mises en garde des grammairiens. Elles pourraient faire partie intégrante des virtualités de LA langue. Ici comme ailleurs, la norme limite les potentialités du système.

Michel GLATIGNY
(Université de Lille 3)

41. « *Gramm* (...) la préposition *à* quand l'essai a pour but d'acquérir peu à peu l'habitude nécessaire pour bien faire l'acte dont il s'agit : *essayer à marcher* et dans ce cas on emploie la forme réfléchie (...) Quand, au contraire, l'essai suppose seulement l'incertitude où l'on est de pouvoir faire quelque chose on emploie *de*. » *NLIL* sera plus clair en opposant le sens de « tâcher » (*essayer de*) et celui de « faire des essais » (de préférence *essayer à*).

VARIATION SYNCHRONIQUE ET VARIATION DIACHRONIQUE DANS L'INTERPRÉTATION DES VERBES DE FORME EN-N-ER

1. DÉRIVATION ET HISTOIRE

La dérivation est à la fois un ensemble de faits historiques (chaque dérivation individuelle étant une création lexicale datée) et un processus synchronique global constamment à l'œuvre dans la langue. La question se pose de la correspondance entre les deux ordres de phénomènes, ou de leur indépendance, et donc de la pertinence des données diachroniques quant à la description synchronique et à l'élaboration des modèles théoriques. On prendra le cas des verbes de type **en-N-er** (213 entrées dans *GLLF* et *GR**). Cette forme est présente depuis l'ancien français (ex. **enterrer**, **engraisser**, **empêner** XVI^e siècle, **empiler**, **empoisonner**, **emprisonner** XII^e siècle, **encaver**, **enfourner**, **empoisonner** XIII^e siècle, etc.), et a produit continûment jusqu'à nos jours dans tous les registres : ex. **encercueiller** Champfleury 1857, *Chien-Caillou*, Éditions des Cendres 1988, p. 63, non répertorié dans les nomenclatures consultées, **entartrer** 1907, **empoiler** Gide 1914, **encoder** 1960, etc. Les éléments diachroniques servent alors à élargir la collecte des données dans une perspective panchronique, en comblant les « lacunes accidentnelles » (D. Corbin 1976), soit de forme (ex. **encorser** « mettre sur le corps », **enfoser**, **entomber**, **entraper** ; **encortiner** « garnir de courtines », **enerber** « empoisonner », tous attestés en ancien français), soit de sens (ex. **enjôler** « mettre en prison », **enrober** « envelopper d'une robe », **engorger** « avaler », **empiéter** « prendre dans ses serres », **emménager** établir (qqun) dans un nouveau logement »). Cette restitu-

* Voir le commentaire de ces abréviations à la fin de la bibliographie p. 220.

tion d'acceptions ou d'emplois sortis de l'usage peut permettre de voir si l'« histoire dérivationnelle » synchronique d'une unité, c'est-à-dire la suite des opérations régulières et éventuellement des spécifications particulières qui interviennent dans sa construction du point de vue du système de la langue (D. Corbin 1987), se projette et trouve son corrélat dans son histoire dérivationnelle diachronique (ordre historique des formes et des sens), dont elle serait le résultat, ou si celle-ci est aléatoire et indépendante. On retrouve ici la question habituellement posée en lexicographie sur le sens lexical, de l'« ordre logique » et de l'ordre historique des acceptions, mais cette fois sur une structure morphologique. Il faut pour cela établir les étapes de cette « histoire dérivationnelle » synchronique, qui permettent d'obtenir, à partir d'une forme, d'une construction et d'un sens premier, la diversité observée des formes (participes passés adjectivaux type *enneigé*, *ensoleillé*, pronominaux type *s'enrhumer*, *s'ensabler*, *s'enraciner*), des constructions (intransitifs type **emménager** à côté des transitifs, absence ou présence d'un complément second dans le cas des transitifs (*on a emprisonné l'enfant (dans le cagibi)*, *la chaleur emperlait son front (de gouttes de sueur)*)), des paraphrases (**emprisonner**/mettre en prison, **enrager**/être en rage, **encourager**/donner du courage), des sens (rôle sémantique du nom base, figures). Cette confrontation entre ordre « logique » et ordre chronologique presuppose une séparation entre le niveau atemporel des « règles dérivationnelles » et celui des unités construites par les règles, où interviendraient les mutations. On peut se demander cependant si la morphologie lexicale est vraiment si constante (alors que la morphologie flexionnelle a changé), ou si des évolutions d'une certaine profondeur n'ont pas lieu, touchant au système.

2. L'INTERPRÉTATION DE LA FORME EN-N-ER

2.1. *Le sens régulier*

Le N base désigne un lieu qui est la destination du N COD de l'emploi transitif, et on interprète « mettre N COD dans/sur/à/en N base » : *envaser une barque* « mettre une barque dans la vase », *encarter des boutons* « mettre des boutons sur une carte », *enfourner le rôti* « mettre le rôti au four », *emprisonner qqun* « mettre qqun en prison » ; ou bien, inversement, le N base désigne l'objet qu'on déplace et le N COD est le lieu : *empoisonner un plat* « mettre du poison dans un plat », *empoisonner la rivière* « mettre des

poissons dans la rivière », *empenner une flèche* « mettre des pen-nes sur/à une flèche », *embâter un âne* « mettre le bât à un âne ». Il y a une analogie avec ce que Guillet et Leclère 1992 observent à propos des verbes transitifs locatifs : beaucoup cumulent deux constructions, « standard » (le lieu est prépositionnel) et « croisée » (le lieu est objet direct ou sujet) : *Max charge des caisses sur le camion/Max charge le camion de caisses ; les abeilles grouillent dans le jardin/le jardin grouille d'abeilles*. La seconde interprétation de **en-N-er** donne d'ailleurs lieu à construction « croisée » avec extension, voir ci-dessous 2.2. (*empenner une flèche de plumes d'autruche*), par le biais de cette position objet du lieu. On retrouve donc au niveau de l'interprétation d'une structure morphologique ce qui s'observe au niveau d'une classe lexicale, ce qu'a noté J.-P. Boons 1991. On remarque d'ailleurs dans les dictionnaires la concurrence entre les deux constructions dans les paraphrases définitionnelles : ainsi **embâter** est défini dans *GLLF* avec une construction « standard », « mettre le bât à une bête de somme », et dans *GR* avec une construction « croisée », « charger (un âne, un mulet) d'un bât ». Des opposés en **dé-** se rencontrent pour les deux interprétations (*déterrer le trésor, désabler les champignons*).

En résumé, cette structure produit fondamentalement des verbes transitifs, qui ont une interprétation locative et causative (« faire que qqch/qqun est qq part »). La première instruction, face à un néologisme ou un mot rare non mémorisé, est sans doute d'interpréter « mettre N COD dans N base ». Le caractère intuitivement majoritaire de ce sens (mais voir ci-après pour les problèmes soulevés par le comptage), est lié à une résistance à séparer le clitique **en**, qu'on sent le même comme préverbe et comme préposition, du nom qu'il construit : *en-prison(-er)* est un syntagme (avec cette restriction que la paraphrase n'est pas toujours en **en**), et non *em-poisson(-er)*. On se rabat sur la deuxième interprétation à défaut, s'il y a impossibilité référentielle (il est impossible que ce soit la rivière qu'on mette dans le poisson, ou le plat dans le poisson) : il y aurait donc affectation pragmatique des rôles « lieu » et « objet ». Ces rôles sont évidemment liés aux classes sémantiques des noms, mais de manière compliquée, parce que c'est un couple qui est un jeu, et un scénario. La question est : lequel des deux N est susceptible d'être un lieu de destination pour l'autre, et non pas : quels sont les noms de « lieu » (aucun nom commun n'est en soi un lieu) et quels sont les noms d'« objet » déplaçable (ce qui rend difficile aussi la prévision des formes virtuelles). Si un nom de « contenant », par exemple, a vocation à tenir le rôle de lieu et donc à être à la base de verbes en **en-** dans l'interprétation 1, le même nom comme base peut donner lieu à l'interprétation 2 avec

un autre COD : ainsi **embastiller** est attesté dans *embastiller des troupes (assiégeantes)* (1429, *GLLF*) ou *embastiller qqun*, « enfermer à la Bastille » (Voltaire 1717), mais aussi dans *embastiller une ville* « entourer une ville de bastilles », soit « mettre des bastilles autour d'une ville » (1838). De même, si le N base est un nom de matière, l'interprétation 2 paraît plus probable, mais c'est le rapport avec le COD qui est déterminant : *empailler un animal* vs *empailler des bouteilles, de la porcelaine* (« les mettre dans de la paille ») ; *la crue a envasé les rives* vs *envaser une barque*, etc. La polysémie de ces unités est due à la polysémie de la structure elle-même, et non à une homonymie structurelle (D. Corbin 1987 et 1990), comme c'est le cas par exemple pour **déboutonner** ou **décoiffer**, qui peuvent s'analyser **dé-V**, type **décommander** (sens attesté pour les deux), ou **dé-N-er** « enlever N », type **désherber** (sens attesté pour **décoiffer**, possible non attesté pour **déboutonner**), ou encore **démoraliser**, qui au XIX^e siècle s'interprète avec base adj ectivale, « rendre non moral », type **déniaiser** (*les romans démoralisent les femmes*), et aujourd'hui avec base nominale, « enlever le moral ». L'existence d'unités polysémiques, dans le cas de la structure **en-N-er**, est l'une des raisons qui rendent difficile le décompte des deux interprétations à partir du lexique attesté. L'autre raison est l'existence d'un nombre non négligeable de séries bien représentées dans lesquelles il est difficile de décider qui est l'objet et qui est le lieu, ou de s'exprimer en ces termes. Ainsi pour *embrocher un poulet* (*enfiler des perles*, etc.), les deux scénarios sont envisageables, le résultat pragmatique étant le même. Il en va de même avec les noms de vêtement, comme **emmanteler**, **emmitoufler**, **encapuchonner** ; quand *une dame* est *envisionnée* (lu récemment dans *Le Monde*), la dame est plutôt dans le vison que le vison sur la dame, cependant : il y aurait là une prédominance de l'interprétation 1, la structure tendant à faire du nom base une sorte de lieu, d'où la différence entre **enfariner** et **fariner**, par exemple. Avec la série **encaadrer**, **emmurer**, **enchaîner**, on a *être dans les chaînes, dans les murs*. (Selon J.P. Boons, article cité, le N base est dans ce cas un « troisième actant », « ce qui maintient ensemble lieu et corrélat » ; mais cela ne vaut que s'il y a un complément second, ex. *on a enchaîné le chien au radiateur*). Avec les noms de sentiment (**encolérer**, **endeuiller**, **endolorir**, **enorgueillir**, **enrager**), on a aussi *être/mettre dans le deuil, être dans la douleur, être/mettre en rage, être en larmes* ; mais l'image est aussi que la douleur, la joie, envahit la personne, ce que les dictionnaires reflètent parfois par une double paraphrase : ainsi *PR* donne pour **endeuiller** « plonger dans le deuil, remplir de tristesse ». A propos de cette série, on peut remarquer qu'on

y trouve les deux seules formes en **-ir** (**endolorir**, **enorgueillir**, qui s'utilisent sous les formes *s'enorgueillir* et *endolori*), ce qui est la terminaison des verbes en **en-** à base adjetivale, type **enlaidir**, et que la paraphrase est plutôt « rendre douloureux, rendre orgueilleux », que « mettre N dans » ou « mettre dans N » : il y a plutôt une qualification qu'une localisation, de même d'ailleurs qu'avec *s'embourgeoiser*, *enjuivé*, dont les bases sont des prédictats (*être (un) bourgeois*, *être (un) juif*). Enfin, on a également des paraphrases « mettre/être en N » sans que N soit à proprement parler un « lieu », avec des collectifs pouvant former des déterminants quantificateurs (**entasser**, **enjaveler**, **engerber**, **embriagader**, **endivisionner**, **enrégimenter**), et avec **enflammer**, **encoder**, **engager** (« mettre en gage »).

2.2. *Spécifications*

Les écarts éventuels entre sens attesté et sens régulier peuvent être vus comme le résultat de spécifications sémantiques et pragmatiques (cf. *Lexique 10, la formation des mots, Structures et interprétations*) et de transformations syntaxiques.

2.2.1. Figures

Des figures commandent des changements de sens du nom base, métaphores (ex. **enjôler**, **enfiévrer**, **enrober**), ou métonymies (**embauamer**, **empester**). Là comme ailleurs, ces figures sont plus ou moins perçues, et peuvent entraîner des démotivations ; ainsi, à partir de **emballer** 1 *qqch* « mettre dans une balle (ballot) », une métaphore produit **emballer** 2 *qqun* « séduire, provoquer l'adhésion enthousiaste de » (on la retrouve, avec en plus l'idée de tromperie, dans une série **embobiner**, **enjôler**, **entortiller**...) ; une figure moins facilement classable produit **emballer** 3 *un moteur*, *un cheval*, « entraîner trop rapidement », avec le pronominal *s'emballer*. Le caractère peu sensible de ces figures dissocie les emplois et donne un sentiment d'homonymie.

2.2.2. Extensions

Des « extensions » (selon la terminologie lexicographique), avec ou sans figure, ajoutent un complément second : *emprisonner dans un placard*, *dans la salle de bains...*, *enterrer dans du sable*, *sous une avalanche...* (dans le cas I) ; *emblaver de seigle*, *enfariner de poudre*, *enrober de sucre*, *emperler de gouttes de pluie* (dans le cas 2). Le nom base est repris par un hyponyme ou un comparé dans

le complément second, typiquement en **dans** pour la première interprétation et en **de** pour la seconde, avec le croisement déjà évoqué : *enfariner le visage de poudre* = *mettre de la poudre (qui est comme de la farine) sur le visage*.

2.2.3. Inversions d'actants

Un objet syntaxique (sémantiquement objet, lieu, moyen) devient sujet : a) le complément en **de** qui vient d'être évoqué devient sujet : *la chaleur emperlait son front de gouttes de sueur/des gouttes de sueur emperlaient son front*. La construction usuelle, *front emperlé de gouttes de sueur*, peut apparaître comme un passif ; b) l'objet devient sujet, avec des résultats variés qui seraient à examiner cas par cas : *embouteiller des navires (dans un port à goulet étroit)/les navires embouteillent le port* ; *le lilas embaume la chambre/la chambre embaume (le lilas)* ; *le tuyau engorge (« avale ») des détritus/les détritus engorgent le tuyau*. Cela produit essentiellement des intran-sitifs par « neutralité » (Boons, Guillet et Leclère 1976, cf. *qqun/le vent casse la branche/la branche casse*) : *embarquer qqun/qqun embarque*, *emménager qqun/qqun emménage*, *qqch enrage qqun/qqun enrage*. Ces intran-sitifs peuvent être des pronominaux (cf. *la branche se casse*) : **s'enrhumer**, **s'ensabler**, **s'empâter**. Mais dans ce cas, les constructions transitives correspondantes sont parfois étranges (*le froid enrume qqun ?*).

3. ÉLÉMENTS DIACHRONIQUES

Dans quelle mesure ces processus se retrouvent-ils dans l'ordre de la successivité temporelle ?

3.1. *Les deux interprétations*

Elles sont représentées dès l'ancien français, comme on a pu le voir avec les quelques exemples donnés en 1, sans qu'on puisse dire que l'une précède l'autre. De même, en ce qui concerne les unités polysémiques, il n'y a pas d'ordre constant entre les deux. Ainsi **empailler** et **ensabler**, créations de la première moitié du XVI^e siècle (les datations étant certes toujours révisables, comme le montrent les *DDL*, mais globalement fiables dans la longue durée), et dont les bases sont sémantiquement voisines, s'opposent en ce que

empailler présente d'abord l'interprétation « mettre de la paille dans », avec la forme du participe passé (*fange, mortier empailé*, « mêlé de paille », *GLLF*) puis au XVII^e siècle l'interprétation « mettre dans la paille » (*des bouteilles, de la porcelaine*, 1680 *GLLF*), alors que **ensabler** suit un ordre inverse : on a d'abord le pronominal *s'ensabler* « échouer sur le sable » (1531), en rapport avec l'interprétation « mettre dans le sable », puis « recouvrir de sable », avec « lieu » COD (*les inondations ont ensablé la campagne*) ; on aurait ensuite le pronominal à sujet « lieu », *le port s'ensable* (1604), et le transitif de la première interprétation, *ensabler sa barque* (1636). L'écart temporel entre les deux premiers emplois est certes quasi nul au regard de la longue durée, et de plus la différence pragmatique moins apparente, bien que identique ; mais il suffit de constater le caractère imprévisible et non évolutif de l'émergence des deux configurations. C'est bien souvent le domaine qui est déterminant, puisque sont en jeu les propriétés des référents pour l'affectation des rôles « lieu » et « objet » ; ainsi le vocabulaire de la presse utilise **encarter** dans le sens « mettre une carte dans », avec extension (*encarter un prospectus (dans un journal)*), et celui de la confection textile dans le sens « mettre sur une carte » (*encarter des boutons, des épingle*s). L'histoire éventuellement concernée est ici celle des référents et non celle de la langue.

3.2. *Ordre « logique » et ordre chronologique*

3.2.1. Les formes

Les premières attestations ont lieu sous trois formes possibles : verbe simple, verbe pronominal, participe passé (*ensabler, s'ensabler, ensablé*). Il arrive souvent que le verbe non pronominal transitif soit assez nettement postérieur aux deux autres formes. C'est le cas pour *s'ensabler* évoqué ci-dessus, ou encore pour *s'enorgueillir* (1160) avant *enorgueillir* (1538), *s'enrhumer* (fin XV^e) avant *enrhumer* (1636), par exemple, en ce qui concerne les pronominaux intransitifs dont on a déjà noté que la construction transitive correspondante est étrange (2.2.3). C'est plus net encore pour les participes passés dans un certain nombre de cas : *enrhumé* est attesté (formes *anrimé, enreumé*) dès le XII^e siècle, *enneigé* est de 1160 et *enneiger* de 1895. Ces faits d'usage diachroniques correspondent aux faits d'usage synchroniques : ce sont les formes *enneigé, enneigement* qui sont usitées, et non le verbe, ce que les dictionnaires reflètent inégalement à leur nomenclature, certains choisissant un traitement « logique » en donnant quand même le verbe en entrée, d'autres

faisant aussi ou seulement du participe passé une entrée. *PR*, par exemple, donne **enrhumé** et **enrhumer**, **ensoleillé** et **ensoleiller**, mais seulement **endolori**, **enfariné**, **enkysté**, **ensommeillé**. Les indications dérivationnelles données sur l'entrée, dans les dictionnaires, suivent également l'ordre de l'usage, en général : *GLLF* et *GR* font venir **enneigé** de **neige** et **enneiger** de **enneigé**. On peut se demander cependant s'il ne s'agit là que de faits de performance non pertinents au regard du système, ou si le plan historique des phénomènes n'est pas parfois l'indice, sinon la preuve, d'un caractère « premier » linguistiquement aussi de certains de ces pronominaux et de ces participes passés : s'**enrhumer** serait, plutôt qu'obtenu par « neutralité », un intransitif autonome, dont la base est bien **enrhumé** (« devenir enrhumé »). On ne voit pas bien non plus comment obtenir par passif les formes adjetivales en -é où le N base est objet, et le N auquel elles se rapportent lieu (*vitre embuée*, *pentes enneigées*, *chambre ensoleillée*) : quel pourrait être le sujet de *ensoleiller la chambre* (sinon le soleil, cf. Apollinaire cité par *GLLF*, « *Et le soleil revint ensoleiller les places D'une ville marine* ») ? La seule phrase correspondante avec le N base serait : *il y a du soleil dans la chambre*. Pour **enneiger** par exemple, *GR* forge un exemple « propre » *L'hiver enneige les routes* (faute d'attestation de ce type), et un exemple figuré *La lune enneigeait la plaine*, à partir d'un exemple attesté de Ramuz, « *Une des pentes de leur toit était tout enneigée de lune* ». On peut forger sur ce modèle *L'été ensoleillait la chambre*, qui paraît littéraire. L'emploi figuré est plus naturel. Mais l'antériorité historique de **enneigé**, **ensoleillé**, etc., montrerait que ce sont des formes de base.

3.2.2. Les sens

1) *Sens propre et sens figuré* : le cas général est que le sens figuré est second, comme pour **enfiévrer** (selon *GLLF*, 1588 pour le sens propre et 1775 pour le sens figuré), **enjôler** (XIII-XVI^e), **enrober** (1180-1858), par exemple, mais le cas inverse se rencontre : **envasser** est d'abord attesté sous la forme du participe passé *envasé* avec le sens « qui est dans une mauvaise situation » (fin XVI^e siècle) ; *envaser* « remplir de vase » (*Une crue qui envase les berges*) et « enfoncer dans la vase » (*envaser une barque*) seraient de 1838 pour l'attestation lexicographique (*Académie*) ; **empester** se trouve aussi bien dans *empester d'hérésie* (Ronsard, *TLF*), que dans *un empesté « un homme atteint de la peste »* (Montaigne, *GLLF*).

2) *Extension* : elle n'est pas systématiquement datée par les dictionnaires, et leurs indications devraient évidemment être complé-

tées par de vastes dépouillements, mais il ne paraît pas exceptionnel qu'elle soit immédiate, et non secondaire, et donc typique, le nom base étant doublé par un hyponyme ou un comparé qui est soit un complément de lieu, dans le cas de la première interprétation (c'est le cas pour **emprisonner** dès les premières attestations, *emprisonner dans qqch*), soit un complément de « moyen » en **de** pour la seconde interprétation (c'est le cas pour **emperler**, *emperlé de gouttes de sang* étant contemporain de *emperler un diadème*, comme pour **empester** dans *empester d'hérésie* ou *empester de fièvres* (TLF)) ; ce phénomène s'observe aussi dans des créations d'écrivain comme celle-ci, de Flaubert : *L'air prêtre emmiasme d'ennui la ville des Césars* (lettre du 9 avril 1851, citée par GR). Le lien entre figure et extension est que le nom base n'est pas référentiel. Mais il peut toujours évidemment le redevenir, et la forme reste disponible pour son sens régulier, sans extension ni figure. Camus dans *La Peste* parle de *la ville empestée* ou de *la cité empestée*, Pléiade 1329, 1342, 1353, 1429. Mais il faut tenir compte, dans ce cas, des deux sens du mot base, générique (« toute maladie infectieuse mortelle épidémique »), ou spécifique (« une maladie infectieuse particulière »).

3) *Inversion d'actants* : le cas dominant est que l'ordre chronologique correspond à l'ordre linguistique. On a d'abord la construction transitive attendue, puis l'intransitif par « neutralité », l'objet devenant sujet : ainsi *embarquer qqun* 1511, *qqun embarque* 1863 Littré ; *emmenager qqun* début XV^e siècle, *qqun emménage* 1694 Académie ; *engraisser qqun* v. 1050, *qqun engraisse* v. 1360 ; *embaumer un lieu* « imprégner d'une odeur agréable » fin XIII^e siècle, *un lieu, qqch, qqun embaume* 1841 ; *empester un lieu* « imprégner d'une odeur désagréable », début XVII^e siècle : *un lieu, qqch, qqun empête* 1787 Féraud avec objet interne, 1841 Académie absolument. Une exception notable est **enrager**, dont l'emploi est d'abord intransitif et correspond à *être en rage* (« devenir fou, perdre la raison » 1130, ou « éprouver une violente irritation » 1265), bien qu'on ait aussi le participe passé *enragé* « atteint de la maladie de la rage ». La construction attendue *qqch enrage qqun* (*ce qui m'enrage, c'est que etc.*) n'est enregistrée que par Larousse en 1870, et reste inusuelle. On dira plutôt *mettre en rage*.

4. PERMANENCE ET CHANGEMENT

Cette seule exception suffirait à montrer le caractère aléatoire de la réalisation dans le temps de chacune de ces spécifications

« toujours déjà » possibles, malgré la tendance statistique à la coïncidence entre les deux ordres, diachronique et synchronique, et militerait donc en faveur d'une immutabilité du système dérivationnel. D'un autre côté, elle attire l'attention sur la concurrence entre l'unité construite et sa paraphrase en **mettre en** et variantes, qui donne peut-être l'exemple d'une évolution profonde et continue, quel que soit le niveau où on la situe, système ou réalisation : Jacques Chaurand (communication orale au *Centre d'Études du Lexique* de l'Université Paris 13) a noté à propos d'une autre série, celle des noms d'instruments de musique et des verbes ou expressions verbales associés, que de l'ancien français au français moderne, la dérivation (**vielle/vieller**, **buisine/buisiner**) était supplantée par l'expression en **jouer de** (*jouer du violon*, *jouer du piano*) ; de même dans **guerroyer/faire la guerre**. On peut se demander si le même phénomène n'a pas lieu ici : on dira moins, sans complément second, **emprisonner**, que *mettre en prison* ; non **ensacher**, **encaver**, mais *mettre en sac/dans des sacs*, *mettre en cave* ; non **encolérer** mais *mettre en colère*. Le mot construit est tantôt évacué (**encolérer**), tantôt cantonné à l'emploi avec extension (**emprisonner**). Un mouvement de ce type affecte les structures et non des unités. C'est également une évolution de la série qu'observe J.-P. Boons 1991 en considérant les doublets **en-N-er/N-er** dont l'une des formes au moins est usitée en français moderne, type **toiler** remplacé par **entoiler** ou invertement **encuirasser** remplacé par **cuirasser**, à partir des nomenclatures de Godefroy, Tobler-Lommatsch et Huguet : l'évolution va dans le sens de la perte du préfixe (78 cas sur 98) et non de la conservation (18) ni de l'adjonction (2), conformément au sentiment que l'on peut avoir d'une redondance du préfixe dans ces couples, surtout pour l'interprétation 2 : **moquetter**, **beurrer**, **sucrer**..., et non **emmoquetter**, **embeurrer**, **ensucrer**. On peut aussi comparer **cloîtrer** (1623) à **emprisonner** (XII^e siècle), — cet exemple montre que l'interprétation 1 peut être concernée —, **chapeauter** (1892) à **encapuchonner** (1582) — bien que la différence ici puisse être justifiée par le fait que la tête est *dans* le capuchon. Il est vrai que **aleviner** et **empoissonner**, en revanche, sont également anciens (XIII^e siècle) : cette concurrence serait donc constante, et on peut là encore renvoyer les datations aux hasards de la productivité. Mais le gain de **N-er** sur **en-N-er**, pour le sens « mettre N dans, sur » (qui serait à vérifier sur le lexique contemporain, et dans l'histoire par des attestations discursives en grand nombre) pourrait être mis en rapport avec la prédominance de l'interprétation « mettre dans N » : on préférera **N-er** pour « mettre N dans ». Enfin, on rencontre une interprétation « pétrifier » de **empierrer** et de **enrocher** attestée en ancien français (même si, comme le précise *GR* pour **empierrer**, il peut

s'agir d'une attestation isolée). Elle est impossible aujourd'hui : tous les locuteurs sans exception associeront la forme **empierrer** à un emploi du type *empierrer un chemin*, avec le sens « mettre des pierres dans », interprétation 2 ; **enrocher**, qui n'est pas dans le vocabulaire commun, s'emploie dans *enrocher les piles d'un pont* (« mettre dans et sur des roches », interprétation 1). Ce changement de sens n'est pas une spécification à partir du sens régulier : il affecte le sens régulier lui-même, et donc la règle, si l'on admet qu'il y a une règle. L'ancien français permettrait qu'à la structure **en-N-er** (N étant nom de matière ?) soit associé le sens « transformer en N, faire devenir N, rendre N ». Cette interprétation évoque la série à base adjetivale (**enlaidir**), dont on a déjà rapproché les mots **s'embourgeoiser**, **enjuivé**, ou **s'enorgueillir**, **endolori**. On peut alors penser à une unité de toutes les formations en **en-**, dans le sens d'une permanence du système à son niveau le plus abstrait : **empierrer** signifierait « rendre pierre, ou pierreux » comme **embourgeoiser** « rendre bourgeois » ou **enorgueillir** « rendre orgueilleux », **endolorir** « rendre douloureux ». De même, **enrhumer** est « rendre enrhumé » (cf. 3.2.1., sur le caractère premier de la forme adjetivale en **-é**), ou **s'enrhumer** « devenir enrhumé », **s'enflammer** « devenir enflammé ». On retrouve ici le sens dit « inchoatif » de **en** pré-verbe dans **endormir**. En généralisant cette notion d'entrée dans un état, on pourra considérer que **emprisonner** signifie en fait « rendre en-prison, rendre prisonnier ». Ce serait le propre de **en**, par opposition à **dans**, selon Franckel et Lebaud 1991, de « traiter le terme qui le suit sur un mode purement qualitatif, et non comme une occurrence autonome » ; ils parlent de « fonction intrinsèque » avec *être en prison* pour un *prisonnier*, *être en mer* pour un *marin*, *être en classe* pour un *écolier*. Il faut cependant différencier **emprisonner** de *mettre en prison*, puisque **prison** a nécessairement un référent dans le second cas, même s'il n'est pas situé. Cette interprétation qualitative du mot construit peut expliquer la préférence pour l'expression quand il s'agit du sens purement locatif et la restriction fréquente du mot construit à des emplois particuliers avec figures et extensions ; de là aussi la prédominance de **N-er** pour le sens locatif 2, « mettre N dans/sur/... ». Mais nombre d'unités résistent à ce traitement : **enfourner** signifie purement « mettre au four » et est aussi usuel que *mettre au four* ; et Michel Glatigny me signale cette remarque du *Dictionnaire national* de Bescherelle (1845) sous **embêter** : « Pourrait et devrait s'employer dans le sens de entourer quelqu'un de bêtes, le mettre au milieu des bêtes »... Or **embêter** a d'abord été construit et interprété avec une base adjetivale, avec le sens « embobiner, tromper » (1790 *DDL* 32), soit « rendre bête ». On voit que la perception d'une base adjetivale ou d'une base

nominale entraînent deux interprétations distinctes, selon un principe homonymique.

On mesure la complexité des fonctionnements, et la nécessité d'une étude systématique unité par unité, qui au plan diachronique demande de multiplier considérablement les attestations. Qu'ils concernent une unité, la série ou des sous-séries, les changements ne peuvent qu'être rendus possibles par le système, « en germe » (on n'évite pas la métaphore organiciste), à la fois déterminés et aléatoires, hasard et nécessité. En morphologie dérivationnelle, ils sont d'autant plus instructifs que les faits sont plus complexes et que l'écart est plus grand entre le possible et l'attesté. L'élargissement diachronique peut apporter non seulement des données mais aussi des arguments et des questions.

Françoise MARTIN-BERTHET
(Université Paris XIII)

BIBLIOGRAPHIE

- BOONS J.-P. (1991), « Morphosyntaxe comparée des verbes dénominaux préfixés par *en-* dans le français d'avant 1600 et d'après 1900 », *Actes du 18^e Congrès international de linguistique et philologie romanes*, Max Niemeyer.
- BOONS J.-P., GUILLET A., LECLÈRE Ch. (1976), *La structure des phrases simples en français I, Constructions intransitives*, Droz.
- CORBIN D. (1976), « Le statut des exceptions dans le lexique », *Langue française* 30, Larousse.
- (1987), *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, Max Niemeyer Verlag.
- (1981), « Homonymie structurelle et définition des mots construits : vers un “dictionnaire dérivationnel” », *La Définition*, Centre d'Étude du Lexique, Larousse.
- FRANCKEL J.-J., LEBAUD D. (1991), « Diversité des valeurs et invariance du fonctionnement de *en-* préposition et préverbe », *Langue française* 91, Larousse.
- GUILLET A., LECLÈRE Ch. (1992), *La structure des phrases simples en français II, Constructions transitives locatives*, Droz.
- DDL : Datations et documents lexicographiques*, CNRS-INaLF
- GLLF : Grand Larousse de la Langue française*, 1971-1978.
- GR : Le Grand Robert de la Langue française*, 1985
- PR : Le Petit Robert*, 1977.
- TLF : Trésor de la Langue française*, CNRS-INaLF.

LA MICROÉVOLUTION DANS LA CONSTRUCTION DU VERBE *DEVOIR* L'ÉVOLUTION DANS LA STABILITÉ

Je me propose :

— de reprendre rapidement, en l'améliorant un peu, la présentation ordonnée que j'ai déjà faite ailleurs des emplois du verbe *devoir* en français moderne. L'ordre des acceptations, qui sert de plan à cette communication est l'ordre de subduction de saisies successives sur un cinétisme unique. Je dispose pour cela, outre les exemples fournis par les dictionnaires, d'un corpus qui m'a été fourni par Jean-Luc Descamps et qui est extrait du *Dictionnaire contextuel de français pour la géologie* (Paris, Didier 1977) et du *Dictionnaire contextuel de français politique* (INALF 1992) — je ne le citerai pas beaucoup pour des raisons de place et de temps parce qu'il est plus long de commenter des exemples réels que des exemples forgés, mais il m'a donné beaucoup à réfléchir.

— d'insister sur les relations entre le sens, la syntaxe et les sélections contextuelles, en essayant de déterminer les marques externes et les critères cachés qui induisent telle ou telle interprétation. Mais mon plan est de nature sémantique. Il s'agit d'une vérification de l'intuition par des critères linguistiques et non d'une induction à partir de critères de sélections, de distributions et de transformations.

Cette vérification m'a amenée sur certains points à modifier mon classement sémantique intuitif, mais il serait trop long d'exposer ici les tâtonnements de la recherche.

— de faire le même travail sur des exemples du XIV^e siècle. Je dispose pour cela d'un corpus fourni par l'INALF : il comporte d'une part 1 270 attestations des *Chroniques* de Froissart (édition de la Société d'Histoire de France, références en chiffres romains et édition du livre I par G. Diller, Droz 1972, références précédées de la lettre D), qui me fourniront l'essentiel de mes relevés. Il comporte aussi 1 403 attestations d'autres auteurs de l'époque que j'utiliserais comme compléments. Là, n'ayant pas de compétence pour

forger des exemples, je serai bien obligée de citer des exemples réels.

— De préciser les zones de stabilité et les zones d'évolution et de montrer dans quel sens ont été les innovations qui ont conduit à l'état actuel et de mettre en parallèle les constructions du verbe *devoir* en français moderne et en moyen français.

Toutefois, pour la clarté de la présentation, je ferai la comparaison à chaque saisie principale opérée sur le cinétisme qui nous semble pouvoir rendre compte de la polysémie de *devoir*.

J'aurais bien aimé préciser la date d'apparition des emplois nouveaux. Je ne dispose pour cela que du *Trésor de la Langue Française*, particulièrement discret sur ce sujet et du *Grand Larousse de la Langue Française* un peu plus clair mais incomplet lui aussi. Je ne pourrai donc pas aller bien loin en ce domaine.

1. LA DETTE D'ARGENT ET LES AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La structure sémantique de cette acception est passablement complexe, mettant en cause quatre actants et trois moments différents du temps : à un moment T1, D (un Débiteur, que j'appellerai Daniel) reçoit B (un Bien), de C (un Crédancier que j'appellerai Claude) et promet de lui donner en échange A (de l'Argent ou un autre bien) à un moment T3. Pendant tous les moments T2 séparant T1 et T3, D doit A à C en échange de B.

Cette opération implique trois traits sémantiques d'importance majeure :

— une relation de cause à effet entre ce qui a lieu en T1, ce qui a lieu en T2 et ce qui aura lieu en T3,

— l'engagement de l'avenir des deux partenaires, une orientation vers le futur,

— l'aliénation de leur liberté. Dans cette saisie, le fait que les deux partenaires s'engagent l'un envers l'autre volontairement et consciemment est essentiel. À l'obligation de l'un correspond un droit de l'autre et réciproquement. Mais il est clair qu'« obligation » n'est pas « déterminisme mécanique » ou « fatalité ». Il subsiste assez de liberté pour qu'un manquement à ces engagements soit toujours possible. Il entraînera un jugement péjoratif à l'égard du partenaire défaillant et, éventuellement, une sanction prévue par un code, par voie judiciaire ou disciplinaire.

Référentiellement, vente à crédit, location, prêt d'argent, con-

trat de travail, tout cela est contractuel et les obligations sont réciproques (D doit A à C et C doit B à D). Mais la réciprocité n'est jamais exprimée par le seul verbe *devoir* qui ne s'applique qu'à une seule à la fois des deux relations ci-dessus, celle où « D doit A à C », sans dire, ce qui est pourtant la réalité, que cela implique que « C a droit à A de la part de D », « C a des droits sur D », « C a le droit d'exiger A de D ».

Deux cas peuvent se présenter, qui ont de nombreux caractères communs, mais aussi des caractères particuliers qui permettent de les considérer comme deux saisies successives :

— celui où D doit de l'argent. *Daniel doit (payer) 50 000 F à Claude*,

— celui où D doit autre chose que de l'argent : *Daniel doit (fournir) 39 heures de travail par semaine à son patron*.

Les caractères communs sont les suivants :

— D et C sont obligatoirement humains.

— Les deux constructions de surface sont les mêmes dans les deux cas :

D doit + infinitif (payer, rembourser, fournir, etc.) + A à C.

D doit A à C.

— Dans aucun de ces deux cas, la substitution de *devrait* à *doit*, induisant l'idée que l'obligation ne sera probablement pas remplie n'est possible.

— L'effacement de l'infinitif est très fréquent, ce qui aboutit à donner deux compléments nominaux nucléaires à *devoir*.

— De ces deux compléments nominaux nucléaires, A, construit directement est obligatoirement exprimé ; mais C, le destinataire introduit par la préposition *à* peut être omis.

— La pronominalisation des compléments n'est pas contrainte : *ces 50 000 francs, il les lui doit*.

— D'une façon générale, le second terme de l'échange, le bien B n'est pas exprimé, ou l'est sous forme de complément périphérique *Daniel doit 50 000 F à Claude (en échange de sa voiture)* — *Daniel doit 20 heures de travail par semaine à son patron (pour un salaire de 7 000 F par mois)*.

— La transformation passive est possible : *50 000 F sont/restent dus à Claude (par Daniel)*, ce qui prouve le caractère agentif du sujet D dont l'expression est facultative.

— Le complément A est normalement quantifié, au moins de façon vague : *Daniel doit beaucoup d'argent/doit de longues heures de présence à C*.

— Étant donné la précision des compléments A et C, le sujet D ne peut guère être le pronom indéfini *on* ; du moins celui-ci n'aura pas une valeur de généralité, mais signifiera seulement que

le locuteur ne connaît pas l'identité du débiteur : *On doit à Claude 50 000 F.*

Voici maintenant les caractères spécifiques des deux saisies ci-dessus.

1.1. *Le cas où le D doit de l'argent*, c'est-à-dire où le complément A possède dans son sémème le trait « monnaie ».

— À la forme interrogative, on pourra avoir *combien* seul, en concurrence avec *que*, *qu'est-ce que* : *Combien Daniel doit-il à Claude, qu'est-ce qu'il lui doit ?*

— La nominalisation de *devoir* est assurée par les deux noms *dette* et *dû* : *Daniel a une dette envers Claude — Claude réclame à Daniel son dû.*

— Les noms *débiteur* et *créancier* sont les termes propres applicables à D et à C.

1.2. *Le cas où D doit autre chose que de l'argent*, c'est-à-dire où le contenu sémique du complément A n'est pas contraint.

— À la forme interrogative, *combien* reste possible, en concurrence avec *que/qu'est-ce que*, mais doit être précisé par un complément introduit par de *Combien d'heures de travail Daniel doit-il à son patron/qu'est-ce que Daniel doit à son patron/que lui doit-il ?*

— La nominalisation de *devoir* peut être assurée par le mot *obligation* : *Daniel a des obligations envers Claude, son patron, Claude rappelle à Daniel ses obligations.*

— Les noms *débiteur* et *créancier* ne s'appliquent plus.

Je relève chez Froissart plusieurs exemples de la **dette d'argent**, ainsi que les mots *dette* et *obliger* :

et encoires l'en *devoit* le connestable de France à paier à troix ans soixante M frans (Froissart XIV 73) — « Comptez, car vesla tout ce que nous vous *devons* » (Froissart XIV 204)

Et pillierent et prissent li Aleman sus les Ronmains tant et oultre ce que on lor *devoit* (Froissart D 245)

« Tant qu'à la mise de l'argent, je responderay : — je l'ai payet et delivré à ceux envers qui j'estoie *oubligés* par cause de *debte* » (Froissart XIV 17).

Par contre je n'ai relevé nulle par d'emploi substantivé du participe passé : *mon, ton, son dû* que le TLF a relevé dans le *Livre Roisin des Coutumes de Lille* dans la traduction d'une charte latine de 1350 mais qui devait être très rare à l'époque et que le GLLF date de 1668, chez La Fontaine. J'ai tout juste trouvé, chez Guil-

laume de Machaut, un emploi passif qui en est évidemment l'origine. Il s'agit du tribut que chaque homme doit, un jour ou l'autre rendre à la nature :

Le roy son pere couvint rendre à Nature le treü/et paier qui li est *deü* (G. de Machaut).

De même, je relève chez Froissart de nombreux exemples d'obligation contractuelle, notamment celles qui résultent du système féodal fondé sur le contrat personnel entre vassal et suzerain, mais pas exclusivement, toutes sortes d'autres contrats, ou *convents* étant possibles :

Biau signeur, je vous pri chièrement ; par la foy que vous me *devés*, que vous me menés... avant en la bataille (Froissart D 730)
 li signeur d'Alemaigne... li *devoient* obeissance [à l'empereur], et service
 li avoient fait devant Cambrai (Froissart D 362)
 Sire, je feray de cuer liez/les services que je vous *doiz* (Miracle de l'evesque que l'arcidiacre murtrit) — Nous feîmes un *convent* entre moi et luy,
 que je *devoie* avoir toute sa marchandise... par telle maniere que je le
devoie mener (Berinus) — Ceulx furent chargiet quel chose ilz *devoient*
 faire et dire (Froissart XIV 3).

Ces deux premières saisies sont donc des zones de stabilité où le seul cas d'évolution (substantivation de *dû*) est tout à fait marginal.

Note terminologique : dans les saisies suivantes, les mêmes symboles continueront à être utilisés quoiqu'il ne soit plus question de créancier, d'argent et de débiteurs avec la valeur suivante : T1 l'origine du processus exprimé par devoir, T2, tout moment du processus en cours, T3 le terme du processus, D celui, ou ce qui doit, A ce qu'il doit, C celui à qui il doit A, B le terme de l'échange dont A est l'autre terme.

2. LES OBLIGATIONS NON CONTRACTUELLES EN GÉNÉRAL

La situation référentielle, qui peut prendre des formes innombrables — mais catégorisables — peut se caractériser ainsi : D, humain, n'a pas pris d'engagement explicite envers C, mais il se trouve obligé à tout un ensemble de comportements, pour une durée indéterminée, par le simple fait qu'il est un animal social doué d'une faculté de jugement appelée raison ou conscience. On peut dire qu'il s'agit d'obligations fondées sur la nature humaine de D lui-même

et des personnes avec lesquelles il vit, et sur l'organisation de leur société.

Un manquement aux règles qui s'imposent à lui peut entraîner une sanction, soit prévue par la loi, comme dans le cas d'obligation contractuelle, soit diffuse, du genre réprobation sociale, ou simplement malaise intérieur appelé « remords ».

C peut, comme dans les cas ci-dessus, être une personne précise, mais dans la plupart des cas, il est flou et difficilement exprimable : Dieu ? la société ? la conscience de D ? Quant à B, il est plus flou encore : les avantages de la vie en société ? une bonne insertion sociale ? la considération générale ? la satisfaction du devoir accompli ?

Les critères linguistiques sont les suivants :

— La construction normale est *D doit + infinitif*. Cet infinitif est le seul complément nucléaire de *devoir*.

— C, s'il est exprimé, apparaît comme le complément de l'infinitif et non comme un complément essentiel de devoir, mais il est très fréquent qu'il ne le soit pas.

— B n'est normalement pas exprimé.

— Un complément nominal est possible, mais n'est qu'une nominalisation de l'infinitif. Ce n'est pas une réalité autonome comme les 50 000 F ou les 39 heures de travail ci-dessus : *Daniel doit respecter Claude, obéir à Claude, reconnaître le bien que lui a fait Claude* deviennent *Daniel doit obéissance à Claude, lui doit le respect, de la reconnaissance*. La transformation passive est possible : *Claude exige de Daniel l'obéissance qui lui est due*.

— Lorsque le complément de devoir est un infinitif la substitution de *devrait à doit* est possible, induisant l'idée que le processus verbal exprimé par l'infinitif a des chances de ne pas se réaliser. Il en sera de même dans toutes les saisies suivantes.

— « *D doit + infinitif* » se pronominalise en « *D le doit, D doit le faire* » « *Que doit faire D ?* »

— D est obligatoirement humain ; il est facilement indéfini, du genre *on* ou *tout homme, tout citoyen*, cette saisie étant par excellence le domaine des vérités générales. Alors que, dans la saisie 1, D est essentiellement individuel et l'indéfini un substitut rare et accidentel, dans cette saisie 3, D est essentiellement indéfini, sa spécification individuelle étant une application particulière d'une règle générale : *Daniel doit faire sa déclaration de revenus* est une application particulière de *tout citoyen doit faire sa déclaration de revenus* alors que *Daniel doit 50 000 F à Claude* n'est pas une application particulière de **Tout citoyen doit 50 000 F à Claude*. *Daniel doit de la reconnaissance à Claude* est l'application particulière d'une sorte de loi non écrite : *tout obligé doit de la reconnaissance à son bienfaiteur*.

Ceci dit, certains critères permettent d'opposer des cas particuliers :

- 1) L'obligation légale appelle le commentaire *c'est obligatoire* (ex. : *déclarer ses revenus*).
- 2) Une obligation relevant de la coutume, le commentaire *comme il se doit* ou *ça se fait* (ex. : *envoyer ses vœux au jour de l'an*).
- 3) L'obligation relevant de la loi morale, le commentaire *c'est bien*, *c'est mal* ou les multiples substituts possibles de *bien* et *mal* (ex. : *reconnaitre les bienfaits dont on a été l'objet*).

Mais, plus spécifique que les deux précédentes, elle est susceptible, au moins dans certains cas d'une paraphrase pronominale :

— La réciprocité peut être exprimée par la forme pronominale, précisée de préférence par un adverbe ou un adjectif comme *mutuel* ou *mutuellement* ainsi dans le cas du mariage : ex. : *Les époux se doivent mutuellement fidélité et assistance ou fidélité et assistance mutuelles*.

— *Daniel, médecin, se doit à ses malades* dit plus que le contrat de travail qui serait *Daniel doit soigner ses malades, doit ses soins à ses malades* : une sorte d'obligation morale de dévouement engageant toute sa personne.

— *Daniel se doit de persévéérer dans sa résolution de ne plus fumer* : il s'est créé une obligation envers lui-même et se mépriserait de ne pas la tenir — *Daniel se doit d'honorer son contrat* : outre la pure obligation contractuelle envers le partenaire, il y a chez lui une obligation envers lui-même, sanctionnée par le malaise intérieur, mépris, regret, remords.

Enfin, dans ce cas, la nominalisation du verbe *devoir* se fait au moyen de son propre infinitif substantivé : *le (mon, ton, son) devoir*. *Faire son devoir* est, spécifiquement, faire ce que la loi morale vous oblige à faire. Si D y attache beaucoup d'importance, éventuellement au mépris de son intérêt, on pourra dire que c'est *un homme de devoir*, qu'il a *le sentiment du devoir, la satisfaction du devoir accompli*.

Il est bien évident que même dans la saisie n° 1 on peut parler *du devoir de D*. Il n'y a, référentiellement, rien d'incompatible entre une obligation légale ou contractuelle et une obligation morale. Il est même normal qu'elles soient compatibles et anormal qu'elles ne le soient pas. Un contrat entre malfaiteurs est sans valeur juridique et une loi immorale est exposée à la contestation, au nom de la morale. La *dette*, c'est la somme d'argent que D a l'obligation

de payer. Cette obligation peut être appelée *devoir* si le locuteur regarde sous l'angle moral d'une obligation sanctionnée par la loi ou par la coutume. Par les tournures : *Daniel a le devoir de rembourser Claude*, *Daniel se doit de rembourser Claude*, à côté de *Daniel doit rembourser Claude*, *Daniel a une dette/est endetté envers Claude*, la langue offre donc la possibilité de distinguer, dans une même situation d'obligation, l'aspect juridique de l'aspect moral.

Les textes du XIV^e siècle présentent d'innombrables exemples de ces divers types d'obligation non contractuelle ainsi que d'emplois de la locution *faire son devoir* :

— *obligation résultant de la loi* :

ung roy par droit, avant qu'il doye venir à terrene possession ne gouverner royaule, *doibt* avoir vingt et ung ans, et *doibt* estre jusques en cel age au gouvernement de ses oncles se il les a (Froissart XIV 79-80) — Li hiretages de la couronne de France ne *devoit* ne poot en riens descendre ne venir à ces filles ne as enfans de la reine d'Engleterre (Froissart D. 61) —

— *obligation résultant de la coutume* :

[les clercs ne doivent pas faire la guerre. Ils] *doivent* prier pour les ames/Et *doivent* compter et escrire/Et chanter leurs messes ou lire/Et consillier les jugemens/Aus consaus et aus parlemens (Guillaume de Machaut) —

on *doibt* de deux voies ou troys prendre la plus pourffitable en adamant ses ennemis (Froissart XIV 37).

— *obligation résultant de la loi morale* :

— Tu *dois* amer/Ton Dieu et souvent reclamer/De cuer devost, humble et parfait/Non par feintise mais par faict (Guillaume de Machaut) ceste science... met en regle et loy de ce que l'en *doit* faire et de ce de quoy l'en se *doit* abstenir (Oresme — Éthique d'Aristote) — l'en *doit* eviter mal et fuir pour faire bien (*id.*, *ibid.*)
 — grace et loenge sont *deûes* a vertu (*id.*, *ibid.*)
 — L'en ne *doit* pas ouvrir pour soy reposer, mais l'en se *doit* reposer pour ouvrir (*id.*, *ibid.*)
 — on *doibt* avoir compassion l'un de l'autre (Froissart XIV 113).

Un cas particulier d'obligation morale traduit dans l'ancienne langue par *devoir* est ce lui de *la reconnaissance du mérite*.

— Messire Bertran fut si vaillant homme que on le *doit* augmenter ce que on peult (Froissart XIV 9).

Dans ce cas, le sujet de *devoir* peut être C, D n'étant pas exprimé, et l'infinitif complément peut aussi être le verbe *être*, soit auxiliaire du passif :

Humble vierge à qui ne ressemble/Personne née... et sur tous anges couronnée.../Par droit *devez* estre honnouree (Miracle de Pierre le changeur)

soit copule :

C'estoit messire Thomas de Montagut, l'archevêque de Cantorbie, et bien le *devoir* estre, car il estoit vaillant homme et sage durement (Froissart XIV 44)

Et messire Guy li Baveus/Qui *doit* estre au nombre des preus (Guillaume de Machaut).

Dans tous ces cas, la langue moderne préférerait dire « C est digne d'être... » et dans le dernier l'interprétation la plus naturelle serait « qui est probablement au nombre des preux » plutôt que « on a l'obligation de le compter parmi les preux, on lui doit bien ça ».

On aurait pu attendre la tournure « D se doit de + infinitif », dans le cas où l'obligation résulte de l'intérêt de D :

vous estes jones et a venir, si ne vous *devés* pas refroidier de demander vostre droit et de calengier (Froissart D 229).

Mais non, les tournures pronominales *D se doit à C*, *D se doit de + infinitif*, *comme il se doit* n'apparaissent dans aucun de mes exemples du XIV^e siècle. Il n'est pas certain toutefois qu'on ne puisse en trouver de rares exemples. Le TLF ne date pas les emplois pronominaux de *devoir*. Mais le GLLF fait remonter *se devoir de + inf.* à Jean Bodel, tandis que la première attestation de *se devoir à + nom* se trouverait chez Corneille. Quoi qu'il en soit, on peut considérer que dans cette zone très stable, nous avons là deux cas de microévolution.

Devoir employé comme nom : De nombreux exemples de « A1 humain fait son *devoir* (envers A2 humain) » tournure que le TLF et le GLLF s'accordent à faire remonter au XIII^e siècle, sont attestés dans mon corpus de moyen français, à propos d'obligations contractuelles :

Monsieur, puisque vous me volés cargier de si grant cose, ja soit que point ne le vaille, j'en ferai mon *devoir* et mon *pooir* (Froissart D 165)

[À propos de l'hommage pour ses possessions en France, le roi Philippe VI prie le jeune Édouard III] que il venist faire son *devoir* et relever dou dit roi tout ce dont tenus il estoit (Froissart D 187)
chils dus avera fait son *devoir* deviers son naturel et souverain signeur, le roi de France (Froissart D 468).

On peut toutefois relever, dans l'emploi de *devoir* substantif, quelques faits d'évolution :

— J'ai plusieurs exemples de « A non humain est mis à son *devoir* », ce qui suppose un « D humain met un A non humain à son *devoir* » c'est-à-dire « comme A doit être mis », « comme on doit mettre A » :

Qant toutes coses furent misses à lor *devoir*, le contes de Gerles fu trans-mués en duc (Froissart D 295)

Qant ces batailles furent ordonnées et misses à lor *devoir*, on amena le roi (Froissart D 719).

Aujourd'hui il est impossible de parler du *devoir* d'un actant non humain, même s'il résulte d'une transformation où se cache un actant humain.

— Je n'ai pas relevé au XIV^e siècle de *sentiment du devoir*, ni d'*homme de devoir*, ni de *satisfaction du devoir accompli*, ce qui semble prouver, non que les gens du XIV^e siècle étaient plus immoraux que nous, mais que la substantivation de l'infinitif est moins complète qu'aujourd'hui. Sur ces deux points l'évolution est peut-être plus significative que dans le cas précédent.

3. LA DETTE DE RECONNAISSANCE

Il est bien évident que la dette de reconnaissance fait partie, des obligations non contractuelles et qu'elle peut entrer dans les mêmes cadres syntaxiques que les autres. Toutefois, la langue moderne a développé une construction spécifique, qui a eu des conséquences importantes. De façon assez exceptionnelle, dans le cas de la dette d'argent, on peut trouver B en position d'objet direct : dans une énumération des diverses dettes de Daniel, au lieu de préciser *Daniel doit 50 000 F à Claude* on pourrait dire : *Et puis, enfin, Daniel doit sa voiture à Claude* (« il doit lui payer sa voiture », « il lui doit le prix de sa voiture »). Mais l'interprétation la plus naturelle de cette phrase, hors contexte, serait plutôt « Daniel a obtenu ce bien B, la voiture, grâce à la générosité, à la complaisance de Claude ; il l'a eue gratis ». Si ce n'est pas A, le prix de B, qui est exprimé, c'est que ce prix est inexprimable.

Sur le même modèle on peut dire *Daniel doit son succès à Claude* — *Daniel doit à Claude d'avoir réussi à son examen* — *Daniel doit la vie à Claude qui l'a tiré de l'eau*, ou à Claude, son père, ou à Claude, la mère qui l'a mis au monde. *Daniel doit à Claude d'être encore vivant aujourd'hui*. Notons donc que B peut

être exprimé soit par un substantif soit par un infinitif. Dans de tels cas, les critères de sélection sont les suivants :

— Ce n'est pas A, mais B qui figure en position de complément direct de devoir.

— Il est impossible d'introduire devant B un infinitif du genre *payer*, *fournir*, *rembourser*, comme dans le cas de l'obligation stricte : ainsi se trouve signalé le fait que « le prix de B » n'est pas précisable.

— La nominalisation de devoir en *dette* est possible, *Daniel a une dette envers Claude*, il lui est *redevable* de B — il est son *obligé*, mais on pourra préciser explicitement que c'est une « dette de reconnaissance » tout à fait floue, n'impliquant aucun contrat. D, s'il en a l'occasion et s'il n'est pas un ingrat, devrait s'en acquitter envers C d'une façon ou d'une autre, en un temps T3 non précisé, mais C ne pourra jamais l'attaquer devant un tribunal pour lui réclamer *son dû* (sauf cas reconnu par la loi d'assistance alimentaire due par les enfants à leurs parents nécessiteux).

En ce qui concerne la datation de la tournure D doit B (substantif) à C, il y a discordance entre le TLF qui donne *Partenopeus de Blois* éd. J. Gildea v. 6891 et le GLLF qui donne « avant 1449, Marguerite de Navarre ». Pour la tournure D doit B (infinitif) à C, le TLF et le GLLF sont d'accord pour en noter la première attestation chez Beaumarchais, en 1792 « je vous dois d'être major ».

3.1. *Le passage à la causalité*

Maintenant, si j'introduis un complément indirect abstrait : *Daniel doit son succès aux excellents conseils, aux leçons de Claude*, la notion de « dette de reconnaissance » commence à s'effacer au profit de la simple notion de causalité, toujours sous-jacente, mais que l'érosion du sens commence à faire apparaître.

Dans les exemples ci-dessus, les trois actants B, C et D, sont exprimés de façon précise. Mais il est facile d'en forger d'autres où la place de D est tenue par le pronom indéfini *on*, ce qui rend particulièrement facile la passivation sans expression de l'agent :

On doit à Marie Curie la découverte du radium — on doit les plus beaux tableaux de ce musée à Renoir/au pinceau de Renoir.

« Aux grands hommes la patrie reconnaissante » comme le proclame le fronton du Panthéon. La société se doit de « reconnaître » sa dette par une attribution de nom de rue, une statue dans un jardin public... Mais le passif tend, lui aussi, à faire prédominer le trait « causalité » sur le trait « dette de reconnaissance » : *La*

découverte du radium est due à Marie Curie — les plus beaux tableaux de ce musée sont dus au pinceau de Renoir.

À plus forte raison quand B et C comportent le trait sémantique « mauvais », et quand C n'est pas un être humain : jusqu'à ce point, il était possible de dire qu'à un *devoir* de D correspondait un *droit* de C. Ce n'est plus le cas désormais : *On doit la Seconde Guerre mondiale à Hitler mais aussi aux absurdités du traité de Versailles — Daniel doit au hasard d'avoir rencontré Claude. — L'épidémie de choléra est due (était due, sera due, si elle se produit) à une mauvaise hygiène.*

L'idée même de « dette de reconnaissance » étant rendue absurde par le contexte et le passif marquant la réalisation de la virtualité contenue dans *devoir*, considéré en quelque sorte rétrospectivement par un locuteur qui se place en T3, il ne peut subsister que la notion de causalité.

Cet ensemble d'emplois de *devoir*, est un bel exemple d'échelonnement de saisies voisines de plus en plus subduites et abstraites introduites au cours des âges sur le cinétisme du verbe. L'emploi « causatif » *B est dû à C* est extrêmement courant en français moderne, notamment dans le corpus scientifique fourni par J.-L Des-camps, mais ni le TLF ni le GLLF ne le datent et le GLLF ne le mentionne même pas. La construction spécifique à la dette de reconnaissance (et à plus forte raison l'emploi causatif) semble complètement ignorée au XIV^e siècle. L'exemple de *Partenopeus de Blois*, à supposer qu'il ait été bien interprété, semble donc très isolé et peu significatif. Non que les gens de cette époque aient été plus ingrats que nous, mais les obligations engendrées par la reconnaissance n'avaient pas reçu de spécificité linguistique, et se trouvaient confondues alors avec les autres obligations non contractuelles. La manière dont ils l'exprimaient, du genre *Daniel doit aider sa mère* est d'ailleurs encore parfaitement disponible pour nous ainsi qu'une troisième qui, elle non plus n'était pas encore apparue : *Daniel se doit à sa mère* : pour l'expression d'une même réalité référentielle, la langue donne ordinairement à ses usagers le choix entre diverses possibilités d'expression plus ou moins spécifiques.

La création d'une construction syntaxique spéciale pour la dette de reconnaissance est un fait d'évolution tout à fait notable et sa propre évolution vers l'expression de la pure et simple causalité est d'autant plus compréhensible que la causalité est, logiquement, une autre face de la nécessité, que le verbe devoir exprimait depuis les origines : causalité impliquant un regard de T3 vers T1 alors que nécessité implique un regard de T1 vers T3.

4. LA NÉCESSITÉ

Daniel doit acheter de la peinture pour repeindre sa chambre : repeindre sa chambre n'est ni une obligation ni un devoir, c'est un choix, un projet qui n'est pas sanctionné par la société et ne relève pas essentiellement des catégories du bien et du mal ; mais étant donné ce projet, conçu en T1, l'achat de peinture en T2 est absolument nécessaire ; s'il n'est pas fait, la sanction est immanente : en T3, la chambre ne sera pas repeinte. Pas de peinture, pas de repeinture — *Daniel doit se soigner* implique « *s'il veut guérir* ». Pas de décision d'aller chez le médecin en T1, pas de soins en T2, pas de guérison en T3. C'est une *nécessité* qui ne résulte pas, comme l'obligation de la saisie 3, de la nature humaine, psychosociale de D, mais de la nature des choses qui s'impose à lui de l'extérieur. Cette nécessité a plusieurs visages : *nécessité biologique* (D doit se soigner), *nécessité de la vie pratique* (D doit acheter de la peinture) *nécessité grammaticale* (D, on doit dire « je m'en souviens » mais « je me le rappelle ») *nécessité logique* : (de telles prémisses, D doit inférer telle conclusion). Elle est toutefois conditionnelle, subordonnée au résultat à atteindre. Ce n'est pas une fatalité. En renonçant à son projet (repeindre sa chambre, guérir, parler correctement, résoudre un problème), D y échappe, ne *doit* plus rien, et retrouve sa liberté. La « nécessité conditionnelle » implique un projet (exprimé ou non), donc le sujet de *devoir*, encore une fois, est obligatoirement humain.

Linguistiquement, la pronominalisation du complément fonctionne de la même façon, la substitution de *devrait* à *doit* est également possible ; cette saisie se caractérise négativement par rapport à la précédente par l'impossibilité ou l'improbabilité d'une paraphrase à la voix pronominale, et de la nominalisation en devoir. Un commentaire approprié serait : « il n'y a pas d'autre solution, c'est ça ou rien ».

Froissart apostrophe souvent son lecteur au moyen de la formule *vous devez savoir que...* (sous-entendu « si vous voulez comprendre ce que je vous raconte »).

vous devés sçavoir que chil qui furent mandé du roi se dissimuloient (Froissart D 82).

Les exemples du XIV^e siècle sont nombreux.

quant on vuelt approuchier une besoingne, on ne la *doit* point eslongier (Froissart XIV 149).

On en trouve dans des recettes de cuisine :

Lus se *doit* cuire en eau freminant et ung petit vin (Le Mesnagier de Paris) — en toutes saulses et potages lyans, l'en *doit* premièrement broyer les espices et oster du mortier (*ibid.*). On en trouve dans des traités de médecine : En esté l'en *doit* purgier par en haut, en yvier par embas (Martin de Saint Gilles, les aphorismes Ypocras 166) — Quant la sueur superflue, se le corps est fort, on le *doit* purgier par vomite, et foible, on le *doit* purgier par bas (*id.*, 168).

Voici deux exemples de nécessité déductive :

se nous voions que une estoille est de figure sphérique, nous *devons* cuider que si sont les autres (Oresme). On *doibt...* supposer que le d'us Loys de Bourbon estoit tout informé des besongnes dessus dictes (Froissart XIV 115).

Et même un exemple de nécessité étymologique :

Messire Bertran du Glayquin, que nous *deussion* dire du Glay-Aquin (Froissart XIV 11).

Tout cela est absolument conforme à la syntaxe et à la sémantique modernes, aucune trace d'évolution.

5. LE FUTUR VIRTUEL

Tous les emplois ci-dessus impliquent une orientation du locuteur et du sujet de devoir vers le futur. Mais aucun n'est paraphrasable par un simple futur. *Daniel doit obéir à Claude* n'est pas synonyme de *Daniel obéira à Claude*. Tandis que des exemples comme ceux-ci : *Tout être vivant doit mourir un jour* et *Daniel doit aller au cinéma ce soir* sont paraphrasables par *Tout être vivant mourra un jour* et *Daniel ira au cinéma ce soir*. Deux questions se posent à ce sujet :

1) Quelle différence de sens y a-t-il, dans ces deux derniers exemples entre devoir + infinitif et le futur ? Ce n'est pas un plus ou moins grand degré de certitude : la mort de tout être né est parfaitement certaine, alors que la sortie de Daniel au cinéma est plutôt contingente. Il faut chercher la différence plutôt dans la visée du locuteur par rapport à T1 et T3.

Quand il dit *Tout être vivant mourra un jour* et *Daniel ira au cinéma ce soir*, il se place par l'imagination en T3 qu'il considère comme déjà atteint au moins en pensée. Quand il dit *Tout être vivant doit mourir un jour* et *Daniel doit aller au cinéma ce soir* il se place en T1 et envisage T3 de façon prospective comme con-

tenu en germe dans T1. C'est pourquoi j'ai appelé, dans ces cas-là, la périphrase *devoir* + infinitif « futur virtuel ». Il est bien évident que ce type de futur se prête à l'expression de l'intention d'un sujet humain et qu'il peut créer un effet de sens de simple probabilité et même d'improbabilité dans le cas de substitution de *devrait* à *doit* ; mais on constate qu'il se prête aussi bien à l'expression d'une réalité aussi inéluctable et peu intentionnelle que la mort, d'où l'effet de sens « fatalité », « nécessité absolue et inconditionnelle ».

2) Quels critères induisent l'interprétation « futur virtuel » ?

— La pronominalisation du complément est impossible ou du moins très difficile **mourir un jour : tout être vivant le doit *aller au cinéma ce soir. Daniel le doit* — **Que doit/Que doit faire tout être vivant ? Mourir un jour* — **Que doit/Que doit faire Daniel ce soir ? Aller au cinéma...*

— Le sujet de devoir peut être non humain : *Le typhon Arthur doit atteindre la Guadeloupe dans les heures qui viennent.*

— Mais surtout le contenu sémantique du complément exclut les idées d'obligation et de nécessité conditionnelle. Bien évidemment, des ambiguïtés sont possibles hors contexte. Spontanément, nous avons interprété la phrase *Daniel doit aller au cinéma ce soir* comme un futur virtuel, faisant l'hypothèse la plus probable selon laquelle Daniel est simple spectateur cherchant son divertissement. Mais si quelque contexte nous apprend qu'il est projectionniste, nous sommes obligés de réviser notre interprétation à la hausse et de remonter jusqu'à la saisie 1.

Cette saisie 5 existait déjà en moyen français :

ce qui *doit* avenir, nuls ne puet brissier ne oster (Froissart D. 256) — lequel hiretaige luy *devoit* retourner après le deces des dames qui ja estoient toutes anciennes, la duchesse et sa seur (Froissart XIV 230) —

— ilz estoient devers Montpellier... et venoient là en marchandise car la foire i *devoit* estre (Froissart XIV 207) —

Il leur tourne à grant merveille pourquoy le voyage de mer qui se *devoit* faire en Angleterre vous avez rompu (Froissart XIV 13-14) —

— Biaux seigneurs, vous savez/Bien la très grant iniquité/Le meschief et la cruaute/Que nous *doit* faire l'empereur (Miracle de l'empereur Julien) —

— Il savoient pour verité/Qu'en Alixandre la cité/Les *devoit* li bons rois livrer/Et frans et quittes delivrer (Machaut — Prise d'Alexandrie).

Une certaine évolution s'est produite, mais elle consiste en une restriction d'emplois, le futur virtuel produisant au XIV^e siècle des effets de sens impossibles aujourd'hui :

Effet de sens : « il y a toutes les bonnes raisons pour que »
« avoir tout lieu de » « il est bien prévisible que » :

Si entra la ditte roine Phelippe de Hainnau en Engleterre a si bonne heure que tous li roiaulmes en *deubt* estre resjois et fu (Froissart D 159) — Ja avoient les Englois pris et levés tant de... bons meubles que bien lor *devoient* sousfire (Froissart D 695) —

nous ferons une belle et forte guerre, et tant que il nous *devera* bien sousfire et à vous, a qui on a fait contraire et damage (Froissart D 364) — ilz n'i pensoient plus et cuidoient bien que tout fust oubliet et que jamais ne se *deust* le maltalement renouveler mais si fist, à leur grant dommaige (Froissart XIV 130) —

Il est droit que je vous die verité, quoy qu'il en *doie* avenir (Berinus) Quant mesires Robiers d'Artois [se vit en butte à la haine du roi, sa femme et ses enfants en prison] il li *deubt* tourner à grant desplaisance (Froissart D 198).

Effet de sens : « être sur le point de »

un povre homme... y demouroit..., qui avoit vieilliet jusques à celle heure et s'en *devoit* aler couchier (Froissart XIV 213) —

Il se traist deviers son frere qui *devoit* aler a table (Froissart D 63) — sur le poinct que signeurs et dames *devoient* danser et esbatre, uns grans hustins commença (Froissart D 116).

6. L'HYPOTHÈSE RELATIVE AU PRÉSENT ET AU PASSÉ

Dans cette dernière saisie, la plus subduite de toutes, ce « futur virtuel » lui-même semble disparaître puisque *Daniel doit être au cinéma à l'heure qu'il est/Daniel a dû aller au cinéma hier* réfèrent au présent ou au passé. En fait il y a une différence de visée entre ces deux phrases et leurs paraphrases possibles : *Daniel est probablement au cinéma à l'heure qu'il est/Daniel est probablement allé au cinéma hier*. Les deux dernières sont simplement affirmatives, avec la restriction apportée par l'adverbe probablement. Les deux premières semblent non pas pleinement affirmatives, mais suspendues à l'attente d'une vérification future. « Quand il rentrera, il dira si j'avais raison ou si je m'étais trompé. » Les critères d'interprétation de cette dernière saisie sont très nets :

— Le sujet peut être non humain, ou impersonnel : *l'inondation doit avoir endommagé ma maison — il doit neiger en Finlande en ce moment.*

— La première personne du sujet n'est possible que dans le cas de manque de mémoire ou d'incertitude : *je dois me tromper, je dois être allé à Vienne en 1973...* Mais il est exclu que Daniel lui-même, étant au cinéma, et dans son état normal, se dise **je dois être au cinéma.*

Trois exemples de Froissart suffiront à montrer que sur ce point, tout existait déjà au XIV^e siècle et qu'il n'y a pas eu évolution :

Les oncles du roy savoient bien... que il y avoit ou *devoit* avoir très grant finance ens ou tresor du roy (Froissart XIV 23-24) messire Nicolas Brambre... a esté maire de Londres ung grant temps et... congoist et *doit* congoistre par raison assez les cuers des Londriens (XIV 59) — Biau cousin, vous *devez* bien avoir besongniet, car vous avez moult longuement demouré (Froissart XIV 237) —

Pensez-vous, disoient les aultres, que se le roy Charles, le pere du roy, vivoit, qui tant amoit le connestable, qu'il ne luy *deust* bien anoier ? Par Dieu, si feroit ! (Froissart XIV 2).

CONCLUSION : LA RÉCAPITULATION DES CRITÈRES

De saisie en saisie, nous avons vu les divers emplois de *devoir* perdre les divers ingrédients sémiques qui composaient sa saisie plénière : en saisie 2, la liberté de conclure un contrat disparaît, et l'actant A, le prix à payer se dissout dans le vague ; en saisie 3, c'est l'actant B qui s'efface, l'actant C qui tend à s'effacer, en saisie 4, il n'est plus question d'actant B ni d'actant C et la sanction se confond avec le résultat. En saisie 5 il ne reste plus que le schéma temporel : l'orientation vers le futur de T1 à T3. Les critères qui permettent au « décodeur » de savoir sur quelle saisie il se trouve sont divers et dans l'ensemble fort peu mécaniques. En effet une seule construction syntaxique *D doit faire A* est partout possible donc absolument non discriminante. Les tournures syntaxiques plus spécifiques ne couvrent donc jamais la totalité des exemples d'une saisie. La tournure *D doit A* discrimine les saisies 1, 2, 3 par opposition aux autres, ainsi que la présence d'un complément à C ; la tournure *D se doit à C* discrimine l'obligation morale ; la tournure *D doit à C de + inf.* discrimine la dette de reconnaissance. Mais il ne s'agit là que de discriminations tout à fait partielles.

Une fois épuisé le critere syntaxique, on peut recourir aux traits de sélection : l'opposition humain/non humain est la seule qui fonctionne bien : un sujet non humain discrimine les saisies 5 et 6. Mais cette discrimination est partielle, le sujet humain étant également possible.

Au-delà de ces critères éventuellement repérables de façon mécanique, on ne peut plus avoir recours qu'à la transformation et à la paraphrase. C'est dire que ce verbe exige beaucoup de l'intelligence humaine et doit opposer une certaine résistance à la machine à traduire.

LES ORNEMENTS ET LE COMPAS : VARIATION & STYLE AU XIX^e SIÈCLE

« La variété du style consiste à fondre ensemble les différentes espèces de style, à les tempérer l'une par l'autre, pour éviter la monotonie [...] »

A chaque tirade, à chaque phrase même, les bons écrivains savent varier leurs couleurs. Tantôt lents et tantôt rapides, tantôt simples et tantôt élevés, ils emploient tour à tour les phrases coupées ou périodiques, le langage propre ou le langage figuré ; et toujours l'expression, le tour, le ton sont appropriés à la circonstance. [...] »

Ém. LEFRANC, *Traité théorique et pratique de Littérature et de Style*, 1832, p. 39.

Après avoir examiné — comme il a été fait ici — les formes et les effets multiples de la variation dans les divers domaines de la syntaxe, je voudrais m'arrêter sur la fonction métathéorique du concept et du terme de « **variation** » dans deux formations discursives que l'évolution du XIX^e siècle — en prêtant une attention de plus en plus forte aux rapports de la correction et de l'esthétique de la langue — n'a cessé de faire converger : le discours sur la grammaire et le discours sur le style. En limitant présentement mon enquête au premier tiers du XIX^e siècle traditionnel, j'essaierai de montrer comment la *variation*, comme principe et comme fait, constitue une sorte de lieu de rencontre d'intérêts opposés et de redistribution de leurs effets.

Le *Manuel du style, en quarante leçons*, de Raynaud, publié en 1828¹, donne du style une définition qui, par l'intermédiaire de la syntaxe, le corrèle définitivement à l'idée de variété, de variabilité et de variation dans l'ornementation de l'expression :

1. Littéralement : à l'usage des Maisons d'éducation et des gens du monde, par Raynaud, professeur d'écriture et de style, Paris 1828, chez l'auteur, BN X 31029 et 31030.

Une cinquième partie élémentaire du style², également nécessaire pour lier les pensées et leur assigner un caractère propre, une physionomie qui leur convienne, c'est le **tour de la phrase, le choix de la construction**, moyen le plus heureux que nous ayons pour faire attendre le lecteur et lui annoncer en quelque sorte les pensées les unes après les autres, en exprimant leurs rapports mutuels avec un laconisme admirable et sans le secours d'aucun mot qui ralentisse la marche du discours, tandis que ce même moyen est aussi le plus propre à exprimer les passions, et à rendre plus sensibles les mouvements de l'âme ; et en même temps à répandre partout, à l'aide de leur **variété** et de leur **accord**, les charmes de l'harmonie et de la clarté du style [p. 30].

Il n'est évidemment pas le premier : on se rappelle les remarques du chevalier de Jaucourt et de Buffon, portées jusqu'au XIX^e siècle par un Laveaux : « Le style trop uniforme nous assouplit et nous endort. — La variété, nécessaire en tout, l'est dans le discours plus qu'ailleurs. Il faut se défier de la monotonie du style, et savoir passer du grave au doux, du plaisant au sévère³ ». Mais l'ouvrage de Raynaud expose parfaitement la récurrence de cette corrélation par tout son développement ; il suffit de noter, pour la mettre en évidence, la fréquence avec laquelle sont utilisés les diverses formes du verbe « **varier** », l'adjectif « **variable** », et le substantif « **variation** » lui-même. L'idée de variabilité s'applique au discours en prose, dégrevé des contraintes répétitives du mètre et de la rime :

Long-temps on avait soutenu que la prose poétique était un monstre né de l'impuissance d'écrire en vers : on sait les discussions de Lamothe et de Voltaire. [...] A force de concessions, la place ennemie s'est trouvée remplie d'affidés ; le nouveau système a triomphé sans orgueil, sans violence ; le siècle fatigué de l'uniformité de l'hexamètre, a préféré l'indépendance de la prose et son allure **variée** et brillante. Il faut convenir que l'école qui a produit des passages comme celui qui suit, ne pouvait que triompher tôt ou tard [suit un fragment de Chateaubriand : *Le génie du christianisme*] [p. 19].

Mais cette même idée exprime aussi le sens des transformations du lexique moderne, en relation avec les transformations du contexte socio-politique et culturel de la France du XIX^e siècle :

Notre vocabulaire a pris une extension immense dès le commencement de ce siècle, ou plutôt dès les commencements de notre révolution. Le français s'est enrichi d'une multitude d'expressions qui font de la langue des Chateaubriand, des Casimir Delavigne, des Guizot, des Barante, une langue plus **variée** et bien plus abondante que la langue des Racine et des Boileau. Deux causes ont concouru à ce subit enrichissement : 1^o l'éta-

2. Les précédentes sont : *les pensées, l'ordre, les liaisons, les expressions*.
 3. *Dictionnaire des difficultés grammaticales et littéraires de la langue française*, 1818, p. 667.

blissement du régime parlementaire, si propre à nationaliser les termes autrefois relégués dans la tribune anglaise, et à populariser ceux de notre barreau ; 2^o le triomphe de la prose poétique entre les mains de Bernardin de Saint-Pierre et de M. de Chateaubriand. Combien de mots autrefois ignorés ou délaissés dans les catégories de Linné, dans les glossaires des linguistes, dans les lexiques des savans, ont pris place dans la littérature, et même se sont introduits avec des lettres de naturalisation dans la conversation des gens du monde ? [p. 58-59].

Lorsque la réflexion de Raynaud quitte les généralités concernant les rapports de la langue et de la société pour toucher aux éléments matériels du style, elle met de même en évidence la nécessité de diversifier et nuancer les formes de l'expression, à seule fin de conférer aux textes une unité équilibrée, soit que cet accord provienne des ressources de la rhétorique :

L'emplacement des mots dans la phrase et l'espèce de construction qui les lie entr'eux, caractérisent ce qu'on appelle tours en fait de diction. Le talent de l'écrivain consiste à **varier** ses tours, soit en prose, soit en vers ; un style haché est rebutant, à moins que la passion ne nécessite ces coupures rapprochées, comme un écrivain qui ne procède que par d'interminables périodes, ôte la respiration au lecteur. Il faut donc savoir mélan- ger les phrase simples et composées, incomplexes et complexes, principales et incidentes, en **varier** les tours, se servir avec adresse de toutes les ressources que présentent à l'esprit la *syllepse*, l'*hypallage*, l'*inversion*, l'*hyperbole*, la *parenthèse*, l'*ellipse*, la *périphrase*, etc. ; c'est d'un sage emploi de tout cela que résulte l'*harmonie* [p. 65].

soit que cet accord procède directement des règles bien entendues de la syntaxe, dès lors que celle-ci prend en charge l'expressivité :

Nous ne nous étendrons pas sur les tours qui naissent d'une construction singulière, et qui, par leur **variété**, donnent de l'*harmonie* à l'élocution [p. 67].

Lors-même que ces procédures de diversification peuvent contrevenir aux modes ordinaires et habituels de construction des phrases, elles n'en sont pas moins admissibles lorsqu'elles se trouvent directement appliquées à l'expression d'un contenu moral dont la valeur est rehaussée par la variation de l'ordre normal d'occurrence des constituants de l'énoncé :

Ce sont les inversions qui, plus que tous les autres secrets de l'art, donnent la vie, de l'âme et du nerf au discours ; elles plaisent à l'esprit par la **variété** dont elles sont une source inépuisable, impriment un caractère de force aux idées, en fixant d'abord l'attention sur l'objet le plus intéressant, et rendent le style piquant par la singularité inattendue de la marche ; mais, plus ces avantages sont grands, plus on doit avoir soin de ne se permettre aucune inversion qui ne soit utile et convenable [p. 68].

Mais la démesure, ou l'excès, moderne — lisible jusque dans

les gestes qui soulignent l'expression — est vivement affectée d'une condamnation, qui renvoie aux temps anciens une gestique appropriée et efficace de la parole ; les orateurs contemporains laissent souvent percevoir un désordre, une dysharmonie des gestes, qui contrrevient autant à l'expression d'une maîtrise de soi qu'à l'organisation logique des pensées développées et à leur puissance de conviction⁴ :

La gesticulation est aujourd'hui nulle et même souvent ignoble. Les uns frappent des mains dans le feu de leur débit, les autres posent leur dextre ou leur gauche sur le bord de la tribune et les lancent en avant, le tout sans **variété**, sans harmonier leurs manières à leurs discours [p. 495].

De manière générale, le style, défini par Raynaud comme manière d'être et de faire, est donc soumissible à une double possibilité de variation. Une **variation externe**, qui résulte de la plus ou moins forte congruence qui lie le style aux formes textuelles dans lesquelles il s'incarne ; et une **variation interne**, qui s'inscrit dans la diversification des formes grâce auxquelles il peut se réaliser dans la matière verbale. Dans tous les cas, l'impératif de convenance se révèle prédominant et essentiel :

Nous ne donnerons pas la liste exacte de tous les agréments dont le style est susceptible en général ; ils **varient** selon le genre auquel on s'attache et selon le ton que l'on prend. Il n'est pas de matière, quelque sérieuse même qu'elle soit, qui s'y refuse. La politique soucieuse se déride souvent par quelque manière agréable d'envisager les choses ou les hommes [p. 102].

On retrouve, alors, une réflexion bien connue sur les différents genres littéraires, qui amène l'auteur à insister sur ceux dont la stabilité morphologique et la permanence institutionnelle au sein de l'édifice littéraire constituent une offense à toute idée de changement :

Le genre didactique ne **varie** guères que par le sujet qui tient à la religion, à la philosophie, aux sciences, à la morale ou aux arts. Les élégies ont aussi ce caractère particulier, qu'elles ne **varient** guères que par le sujet l'on traite ; si ce n'est que souvent elles prennent la forme des épîtres, comme les *Héroïdes* et les *Tristes* d'Ovide, les *Méditations* de Lamartine [p. 106].

4. À la même époque, liaison infrangible de toute rhétorique avec le politique, la thèse inverse est soutenue par Timon, alias Louis de Cormenin, dans son célèbre *Livre des Orateurs* [1832] : « Le peuple aime les gestes expressifs qui s'aperçoivent de loin et par-dessus les têtes. Il aime les voix chaudes et vibrantes » ; mais il prend bien soin d'ajouter que cette démonstration ne doit point procéder d'une théâtralisation outrée : « Soyez naturel avec lui et ne faites pas le comédien » [p. 8].

Certes, Raynaud est bien contraint de constater que la langue est intrinsèquement porteuse de changements phonétiques, morphosyntaxiques, lexicaux et sémantiques ; qu'elle est soumise de même à plusieurs ordres de variations politiques, culturelles, technologiques. Les premières recherches historiques sur l'évolution du français, parmi lesquelles on citera l'*Essai sur l'origine et les progrès de la langue française* que Petitot donne en préface, dès 1803, à une réédition de la *Grammaire de Port-Royal*⁵, ne cessent de mettre en lumière ces transformations, auxquelles les travaux ultérieurs de Raynouard, avant ceux de Génin et de Fallot, commencent à concéder une timide systématичité. Mais notre professeur d'écriture et de style hésite, cependant, à reconnaître la variabilité comme un trait constitutif de la langue ; il n'en peut et n'en sait faire qu'une marque superficielle d'altération à vocation strictement esthétique :

Si l'on veut envisager le français parlé et apprécié dans les hautes classes, nous dirons que si cette langue a l'attrait du plaisir à peindre, elle réunit à la naïveté ou à la finesse et à la douceur et à la vivacité, la gaîté, l'élegance et la variété [p. 125].

C'est pourquoi, après avoir constaté la diversité des discours et la diversité des natures humaines amenées à les tenir dans un genre ou dans un autre, Raynaud renoue consciencieusement le lien traditionnel de l'éthique et de l'esthétique en insistant sur les conséquences de cette alliance variable selon les individus. Après avoir présenté deux exemples contraires d'organisations psychologiques et littéraires, il conclut :

De la diversité des dispositions résulte la variété des genres, et du plus ou du moins d'aptitude, le degré de succès et de perfection [p. 142].

La variabilité de l'expression, liée à la variation formelle qui la sous-tend, est ainsi portée à une puissance de caractérisation des qualités positives du style qui fait d'elle la condition paradoxale de son unité, et qui justifie qu'on puisse constamment référer un style à un nom d'auteur :

En effet, que serait-ce qu'un auteur qui n'aurait qu'un ton, qu'une manière ? Je ne parle pas de ceux qui veulent traiter des sujets opposés où ils se proposent des buts différents, et qui, de cette manière, s'attachent à plusieurs genres ; mais souvent dans un même ouvrage il se pré-

5. Paris, Perlet éd. Le texte de Port-Royal est suivi du commentaire de Duclos ; mais le *Journal de la librairie française*, 1803, ajoute : « Ce qui augmente considérablement le mérite de cette édition, c'est l'*Essai* de M. Petitot, qui forme la moitié de ce volume » [p. 289].

sente des **variations** essentielles ; les circonstances changent elles-mêmes ; et corrélativement à toutes ces différences, il faut que le style se diversifie : de même que, quoique tous les pas que l'on fait doivent provenir du même principe d'action et annoncer une même allure, il faut cependant qu'ils **varient** entr'eux, suivant la diversité des causes accidentielles [p. 309-310].

Il serait certainement excessif de trouver ici la prémonition de l'adaptation française des conceptions germaniques de l'organicisme du style. Raynaud, contrairement à Herder [1744-1803], ne défend pas la thèse d'une unité profonde de la pensée et de la matière perceptible derrière la variation ; il n'envisage pas la réciprocité des moyens et des fins ; à l'inverse il cautionne plutôt le fait empirique selon lequel il est possible de rapporter à un même principe les variations de surface auxquelles donne lieu tout phénomène d'extériorisation. On comprend aisément la différence de profondeur des deux esprits, si l'on compare d'ailleurs la remarque de Raynaud avec un texte du philosophe d'outre-Rhin qui assigne non à l'auteur mais à l'homme tout simplement la capacité de représenter la perfection de l'organicité, dans une relation qui apparie par la *paronomase* l'écriture à la créature :

De la pierre au cristal, du cristal aux métaux, des métaux au règne végétal, des plantes à l'animal, nous avons vu s'élever la forme de l'organisation et en même temps se diversifier dans l'écriture les forces et les penchants de la créature, qui s'unissent tous finalement dans la forme humaine autant que celle-ci peut les contenir. A l'homme, la série s'arrête ; nous ne connaissons pas au-dessus de lui de créatures qui soient organisées avec plus de **variétés** et d'art ; il paraît être le terme suprême des formes que pouvait atteindre l'organisation sur la terre⁶.

Le professeur d'écriture et de style, contrairement au philosophe, est encore victime de l'illusion des noms, et le nom d'auteur — *l'auctoritas* — est le plus puissant de ces facteurs d'erreur :

Voltaire chez les modernes a été un véritable Prothée littéraire : il n'est personne qui ne sache quelle prodigieuse **variété** de genres embrasse la collection de ses œuvres [p. 310].

La production d'un auteur, aussi diversifiée soit-elle dans sa nature intrinsèque et dans ses formes extérieures, comme Voltaire semble le représenter au mieux, peut toujours se réduire à un trait dominant, qui devient comme le sceau stéréotypé de son écriture :

L'harmonie d'Homère, le sublime de Pindare, la véhémence de Démosthènes, la tendre mélodie d'Euripide, la mûre énergie de Sophocle, l'élé-

6. Herder, *Ideen zur Philosophie der Geschichte der Menschheit*, 1. V, chap. 1, *Sämtliche Werke*, éd. Suphan, volume 13, p. 167.

gance de l'âme de Scipion, le naturel noble et touchant de Virgile, la force et la précision d'Horace, la dignité de Tite-Live, l'abondance heureuse et variée de Cicéron, les grâces de Tibulle, voilà leurs titres ; ils n'en ont pas d'autres [p. 343].

Quoique cette impression réductrice paraisse contredire l'idée de variabilité relative aux effets de la lecture appliquée à chaque auteur, et qu'elle fige ce dernier dans une posture stylistique éminemment arbitraire, l'importance de la variation se marque dans l'application de ce critère aux conditions d'évaluation positive du style d'un écrivain ; elle en est même la condition déterminante, à en juger par ces commentaires comparatifs :

[les ouvrages de Cuvier « ne se trouvent guères qu'entre les mains d'un petit nombre de savans : c'est un docte [...] tandis que les ouvrages de Buffon sont dans toutes les bibliothèques »]. C'est que le style de Cuvier est sec, dur quelque fois obscur et toujours dénué d'agrémens ; au lieu que le style de Buffon est tout à la fois noble et naturel, clair et précis, harmonieux et simple, convenable et varié, majestueux et élégant [p. 349].

La variété, comme résultat de l'application du principe de variation, est ainsi érigée par Raynaud en critère décisif permettant de juger également la morale et l'esthétique de l'écriture :

[...] l'art de toucher par le sentiment, d'enchanter par les images, de nourrir, et de satisfaire l'activité de l'âme par une juste variété d'objets convenables, d'éclairer et d'étendre la raison par des connaissances nouvelles, [...] a toujours été un art précieux. [...] C'est que le plus grand des besoins moraux de l'homme est d'être occupé d'objets qui l'intéressent, qui lui présentent des images nettes et vives ; qui aient le mérite de la variété, et qui soient propre à l'instruire [p. 403].

Plus généralement et profondément encore, la variété devient ainsi synonyme de plaisir au style, d'*euphorie* réciproque de l'auteur et de son lecteur, dans une *heuristique* qui réduit l'*éristique* — la controverse — à sa dimension morale la plus élémentaire :

[...] ayez soin que vos ouvrages me présentent réunis, comme en un tableau, l'ordre et la convenance dans les choses, le choix et la force dans les pensées, la chaleur et la précision dans les termes, la netteté et la variété dans la tournure de vos phrases ; que surtout votre ton soit honnête, noble et décent ; que vos sentiments soient francs et délicats ; que le tout soit naturel : vous ferez germer en moi le goût de ces mêmes qualités sans que vous m'en parliez ; vous les infuserez dans mon âme ; vous en ferez chez moi des vertus pratiques ; et cela par un effet immanquable du plaisir que vous m'aurez fait trouver [p. 497].

Cette conception générale de la variation stylistique réduit le phénomène à ses manifestations ornementales et superficielles. On peut penser que les grammairiens d'obédience métaphysique et les Idéo-

logues, avec une conceptualisation plus rigoureuse du terme à l'intérieur de leur édifice épistémique, lui assignent une autre profondeur.

Au début de la même décennie qui voyait la publication du *Manuel de Raynaud*, P.-A. Lemare [1766-1835], membre de la Société d'émulation du Jura, de l'Athénée des arts et de la Société grammaticale de Paris, ancien principal et professeur de rhétorique, directeur de l'Athénée des langues, avait publié des *Exercices de langue française*⁷, pour faire suite à la seconde édition [1817-1819] de son célèbre *Cours de langue française*, initialement paru, sous forme de *Cours pratique et théorique de la langue française*, en 1804.

Son ouvrage est fermement articulé en six parties, traitant successivement et sans surprise de l'**Idéologie**, de la **Lexigraphie**, de la **Prononciation**, de la **Syntaxe**, de la **Construction** et de la **Punctuation**, sous la dépendance d'une conception générale qui — ainsi qu'on peut s'y attendre — oppose fortement les éléments idéologiques et les éléments matériels de la langue. La part de la *variation* dans ces diverses subdivisions est assez inégale : la prononciation, la construction et la ponctuation, dans leur ensemble, ne font pas appel à ce concept pour afficher leurs modes spécifiques de transformation. Mais l'**Idéologie**, la **Lexigraphie** et la **Syntaxe**, les trois parties essentielles de la Grammaire, ont abondamment recours à elle. L'ornementation laisse la place à la mesure de la *variation*, et le compas rationaliste de l'idée métaphysique oriente désormais le cheminement du grammairien.

L'**Idéologie** « apprend à connaître quelles sortes d'idées sont représentées par les différents signes employés dans le discours » [p. 3]. Elle donne donc les matériaux du discours. La **Lexigraphie** : « [...] décrit comment s'écrit *faire*, donne toutes les formes de cette action, comme *je ferai*, *je ferais*, *je fis*, *je fesais*, etc., c'est lexigraphier le mot *faire* » *fid.J.* Elle en travaille ainsi les matériaux. Tandis que la **Syntaxe** est « l'Art d'arranger les mots, d'en coordonner les formes, conformément aux rapports qu'on a dessein d'exprimer » *fid.J.* Elle emploie donc les matériaux pour en construire le discours.

L'**idéologie** met traditionnellement en avant deux classes génératrices d'idées : l'idée de substance, et l'idée de manière d'être ou de modification. Ces deux classes permettent d'organiser simplement l'ensemble des parties du discours, sur la base d'une opposition fondée dans les prémisses du système théorique : si « les mots sont les

7. Paris, Brunot-Labbe, Bachelier, Henry Grand, 1819.

signes des idées ; il ne doit donc exister que deux classes de mots » [p. 8]. Et « il n'y a donc que deux parties du discours : le substantif et l'adjectif » [p. 9].

Mais la dichotomie simplificatrice ne s'arrête pas là. Le grammairien est amené à envisager les mots soit sous le rapport de leur idée principale ou fondamentale, soit sous le rapport de leurs idées accessoires. Et c'est sur cette base que s'élabore l'application de la théorie de la *variation*. Dans un premier sens, cette théorie désigne les procédures de transformation morphologique d'un item lexical ramène à sa base étymologique :

L'adjectif complexe ou verbe, ayant beaucoup plus d'idées accessoires à exprimer que n'en a l'adjectif simple, il doit être plus *verbeux*, c'est-à-dire plus abondant en mots, comme aussi chacun de ses mots doit être plus riche en idées. Ainsi, sous ce double rapport, et des idées contenues dans chaque mot, et des **variations** lexiques qu'il subit, l'adjectif complexe justifie très-bien sa dénomination, et on peut lui conserver le nom de *verbe*, sous lequel il est généralement connu ; on entendra par là, *mot verbeux*, ou mot qui renferme le plus d'idées accessoires, et qui est sujet à plus de **variations** [p. 15].

C'est ainsi que se nouent dès l'abord les relations complexes — et peu explicitées en-dehors des fondements mêmes de la théorie — unissant les idées accessoires aux idées fondamentales ; la base sur laquelle se développe l'opposition de la variabilité et de l'invariabilité est pour cela d'ordre essentiellement idéologique :

Tous les mots sont donc toujours fondamentalement des substantifs ou des adjectifs, mais ils expriment ou n'expriment pas des idées accessoires : ainsi, prenant l'effet qui est si visible pour la cause, nous reconnaîtrons que tous les mots sont :

- soit **variables** : la cause de leur variabilité, c'est qu'indépendamment de l'idée fondamentale, ils expriment des idées accessoires ;
- soit **invariables** : la cause de cette invariabilité, c'est qu'ils sont bornés à l'expression de l'idée fondamentale [p. 24].

On peut ainsi commencer à percevoir une des distinctions profondes de la *variation* dans le *Manuel* de Raynaud et dans les *Exercices* et le *Cours* de Lemare ; tandis que le premier n'en fait qu'une manifestation épidermique du discours, soumise à des contraintes d'ordre esthétique et normatif, le second en fait une des clefs du comportement discursif des éléments de la langue que le travail métaphysique de l'idée a pu dégager. L'application du principe à la catégorie des substantifs permet de dégager « [...] trois sortes de **modifications ou variations** de l'idée fondamentale substantive, savoir pour cause de sexe, de nombre, et de cas » [p. 25]. La transformation superficielle n'est donc plus rapportée à de triviales nécessités morpho-contextuelles ; elle s'articule avec des contraintes

métaphysiques qui font des termes variés de véritables manières d'être distinctes du mot, au sens des modistes médiévaux. Les *variations* de cas, par exemple, donnent l'occasion de réhabiliter une conception casuelle en français : **vocatif** [ou interjectif], **nominatif** [ou complexif], **accusatif** [ou passif], **génitif** [ou possessif], **datif** [ou terminatif], et **ablatif** [ou déterminatif] » [p. 33], d'autant plus intéressante que la **variation** n'y affecte nullement la forme mais seulement la fonction discursive en relation avec une modification de l'idée accessoire. Le **vocatif** « joint à l'idée fondamentale l'idée accessoire d'une seconde personne appelée » ; le **nominatif**, celle de « faire ou de souffrir l'action qui va être exprimée par un mode personnel » ; l'**accusatif**, celle d'« un état passif » ; le **génitif**, celle d'une « possession active » ; le **datif**, celle « d'un terme auquel on tend » ; tandis que l'**ablatif** joint à l'idée fondamentale « l'idée accessoire d'un terme délaissé ou laissé en arrière » [p. 33].

L'adjectif lui-même, sous ses deux formes dérivées, l'**adjectif simple** et l'**adjectif complexe ou verbe**, est soumis au même processus de variation. Les *variations* ou *modifications* — le terme est explicitement précisé ici — de l'adjectif simple sont le nombre, le genre, et le degré [p. 37]. L'idée fondamentale de chaque adjectif simple est ainsi affectée d'une idée accessoire : genre et nombre « fictifs, identiques avec le genre et le nombre » de leur substantif [p. 38] ; tandis que les trois degrés de l'adjectif simple : positif, comparatif, et superlatif, dans leur application d'une idée accessoire à l'idée fondamentale, paraissent renvoyer à une conception universelle de la gradation : « Nous ne connaissons aucune langue qui, pour grader ses adjectifs, admette d'autres sortes de **variations** » [p. 39].

Les *variations* de l'adjectif complexe ou Verbe concret, par opposition au Verbe substantif ou abstrait qu'est la forme *être*, sont assurément plus délicates. Indépendamment de la question de l'aspect et de celle des voix énonciatives, l'élément auquel s'applique la théorie des relations des idées accessoires à l'idée fondamentale doit désormais intégrer toute une série de *variables* de personnes, de temps et de modes, qui démultiplient les formes apparentes de l'objet. Condillac avait déjà nettement marqué la communauté de ce caractère des verbes dès la première version connue du *Cours d'étude pour l'instruction du Prince de Parme* [1769-1772⁸], en notant que le principe de la **modification** s'appliquait essentielle-

8. Sur le problème de ces éditions, et des transformations de leur contenu idéologique, voir Ulrich Ricken : « Les premières éditions de la *Grammaire de Condillac et ses différents textes* », *Actes du XVIII^e Congrès de linguistique et de philologie romanes*, Trèves, 1986, pp. Dieter Kremer, t. VII, Niemeyer, Tübingen, 1989, pp. 92-100.

ment et par nécessité à la signification de cette partie du discours : « le verbe *être* [...] exprime l'existence du sujet sous une relation à une modification quelconque qui n'est point comprise dans sa signification ; [...] les verbes adj ectifs [...] expriment l'existence du sujet sous une relation à une modification déterminée qui est comprise dans sa signification ». Le *Dictionnaire de la conjugaison* de Litais de Gaux, en 1839, dans le cas des verbes adj ectifs évaluait approximativement ces modifications à plus de trois cent-trente... P.-A. Lemare se contente de donner le schéma général : « On distingue dans le verbe cinq sortes de **modifications**, qu'on a coutume d'appeler, **variations de voix, de mode, de temps, de personne, et de nombre** » [p. 43], et ne reconnaît guère que quarante-cinq formes différentes du verbe [p. 186]. Il s'arrête toutefois sur la confusion que risque de créer la terminologie adoptée, car l'idée de **modification** est intrinsèquement liée à la nature même du verbe : « La seconde dénomination est un peu vague : car les cinq **variations** que subit le verbe, sont autant de sortes de **modifications** ou modes » *id. J.* Une telle conception, à l'instar de ce que nous avons constaté pour le substantif, conduit à penser l'opposition des **modes personnels et impersonnels**, grâce à laquelle se met en place le dispositif de la relation de l'accessoire au fondamental. Dans le cas du **mode impersonnel**, la nomination du verbe à l'infinitif profite de cette conception relationnelle :

Quelque peu que soit défini, déterminé, le prétendu infinitif, il l'est cependant plus que son radical ; car la finale *er* ajoute, à l'idée fondamentale *frapp-*, une idée accessoire quelconque, qui en restreint la signification trop vaste, et fait de *frapp-* un mot qui non seulement diffère des substantifs une *frappe*, un *frappeur*, etc., mais qui suffit pour l'élèver à la condition de verbe [p. 46].

Car le fait de désigner et de nommer le verbe, de faire correspondre à la multiplicité de ses formes une désignation infinitive unique subsumant toutes les **variations** discursives qui peuvent être les siennes, constitue déjà en soi l'amorce d'une analyse des valeurs prises par ces différentes formes en relation avec les contextes et les situations dans lesquelles elles apparaissent. La partie **syntaxe** du *Cours* et des *Exercices* de Lemare donne de nombreux exemples de cette plus ou moins bonne adaptation des formes à l'intention de signification du locuteur, dont le traitement s'achève généralement sur le décourageant constat d'une vertu ou d'un défaut stylistique, laissé à l'appréciation du lecteur ; ainsi à propos de l'alternance indicatif-subjonctif : « [...] c'est moins par les raisonnements que par les faits qu'il est possible de saisir les nuances qui décident les bons écrivains à préférer l'un à l'autre » [p. 322].

L'envers d'une telle extension de la *variation* est qu'il existe aussi des mots *non variables*, c'est-à-dire des mots supposément dépouillés d'idées accessoires [p. 60] : les prépositions, les adverbes et les conjonctions, pour lesquels le grammairien est forcé d'inventer un traitement particulier. Sur la base de l'observation du contenu sémantique indéniable d'un certain nombre de prépositions : *attendu*, *durant*, *pendant*, *joignant*, *autour*, Lemare postule donc l'existence latente du principe — sinon des effets extérieurs — de la variation⁹ :

Les mots dits *prépositions* ne diffèrent des adjectifs, des substantifs, des verbes ordinaires, que parce qu'ils sont plus ou moins tronqués, et qu'ils sont employés sans inflexion ; c'est-à-dire d'une manière **invariable**, comme s'ils étaient sans rapport avec d'autres mots : invariabilité qui leur vient de ce qu'ils sont dépouillés des idées accessoires, de nombre, de genre, etc. [p. 65].

L'invariabilité, rapportée au *credo* de l'opposition des idées fondamentales et des idées accessoires, est devenue une preuve de l'efficacité du concept de *variation*. Il revient à la **Lexigraphie de la grammaire**, seconde partie du dispositif théorique de Lemare, de lever cet apparent paradoxe.

Dans cette section, la lexigraphie est présentée une nouvelle fois sous le jour d'une opposition binaire. La **lexigraphie absolue** donne la forme des mots, pris isolément, c'est-à-dire les formes fondamentales qui distinguent les mots les uns des autres [p. 84] ; tandis que la **lexigraphie relative** montre les formes des mots, en tant que, sans cesser d'être eux-mêmes, ils **variant** pour exprimer les différents rapports accessoires de nombre, de personne, de temps, etc. [p. 84].

Les problèmes auxquels est confrontée la lexigraphie absolue relèvent essentiellement du dictionnaire comme trésor des formes orthographiques d'une langue. Ceux résolus par la lexigraphie relative relèvent plutôt de ce qu'on nommerait aujourd'hui la morphologie dérivationnelle : étant donnée une forme d'un mot **variable**, comment en trouver toutes les autres, ou comment **varier** un mot pour exprimer toutes les idées accessoires qu'il a coutume de joindre à son idée fondamentale [p. 145]. La lexigraphie relative ne montrant ainsi que les formes *variables* des mots, Lemare en déduit logiquement l'idée que « les **invariables**, connus vulgairement sous les noms de prépositions, d'adverbes et de conjonctions, ne sont point de son ressort, mais de celui de la lexigraphie absolue [p. 146]. Là où il

9. J'ai eu l'occasion de traiter partiellement ce problème des prépositions dans l'histoire de la grammaire de la première moitié du XIX^e Congrès de linguistique et de philologie romanes de Santiago de Compostella, en septembre 1989.

n'y a pas de transformations visibles de l'extérieur du signe, la *variation* doit se contenter d'être un principe explicatif *a contrario*. On conçoit, dans cette perspective que les substantifs absous, plus que les relatifs, aient retenu l'attention du grammairien, sous la dominance du principe de base selon lequel « l'idéologie commande à la lexigraphie ; c'est l'idée qui décide la forme » [p. 153]. Les *variations* des premiers en nombre et en genre manifestent pleinement l'arbitraire du principe de base : « *Loutre*, animal, est féminin ; *loutre*, chapeau, est masculin. *Délice*, au singulier, est masculin, c'est un *délice* ; au pluriel, il est féminin, ce sont mes plus chères délices » [p. 166]. Point de commentaire supplémentaire !

Les *variations* de l'adjectif complexe ou verbe, quoique brièvement traitées, sont à cet égard plus intéressantes et significatives. Lemare lie étroitement les idées de *modification* et de *conjugaison* :

Varier un verbe pour le revêtir de toutes ses idées accessoires de temps, de mode, de nombre et de personne, c'est ce qu'on appelle *conjuguer*, c'est-à-dire mettre sous le même joug, assembler toutes ses formes [p. 186].

De cette position découle la logique du système des verbes : « On part d'une forme connue ou donnée, et l'on en déduit toutes les autres » *fid.J.* La *variation* n'est donc perceptible et isolable que sur le fond d'une permanence rigoureuse du système. Chaque verbe se ramenant à une série de quatre *mots primordiaux* qui désignent les bases morphologiques des différentes formes qu'il revêt en fonction de la temporalité qu'il exprime¹⁰, le grammairien peut affirmer : « **Varier** ces quatre bases par les quarante-cinq finales, voilà tout le mécanisme de la conjugaison » [p. 187]. D'où une sérieuse réduction de la prolifération des formes verbales, ramenées pour le français à 4 500 items. Parmi ces éléments 4 000 environ suivent une analogie constante, et 400 autres en suivent une autre, formant un ensemble soumissible à deux modèles de conjugaison, tandis que la dernière centaine échappe presque totalement à la régularité et à l'idée même de *variation*. Une semblable position de principe marque bien — me semble-t-il — la difficulté d'ajuster l'idéologie à l'observation rigoureuse des faits d'expression. Ce que la quatrième partie du *Cours* de Lemare, la **Syntaxe**, expose sans ciller.

La division de la **Syntaxe** doit être empruntée à l'Idéologie. Nous avons éprouvé que la plus favorable aux classements des faits est celle qui considère les mots ou comme revêtus d'idées accessoires, source unique de leur **variabilité** ou comme dépourvus de ces mêmes idées, ce qui les rend **invariables** [p. 247].

10. Lemare prend l'exemple de *dormir*, dont les quatre bases sont respectivement : *dormir-(ai, as...)*, *dormi-(s, t...)*, *dorm-(ais, ait...)*, et *dor-(s, t,...)*.

Le principe est ici exposé dans toute la nudité de son évidence, dans tout l'aveuglant rigorisme de sa constitution épistémologique ; et l'on pourrait ajouter : dans la plus superbe indifférence aux mécanismes réels de la langue. Lemare affirme que « les mots considérés comme **variables** sont tous substantifs ou modificatifs » [p. 247], mais il applique — sans peut-être s'en rendre clairement compte — un traitement particulier à ces derniers lorsqu'il admet que « les modificatifs sont toujours ou des verbes transitifs, ou des adjectifs actifs, dits participes présents. Aucune autre sorte de mots **variables** n'a dans notre langue la propriété de régir des substantifs » [p. 267]. Car une telle syntaxe des modificatifs met clairement sous sa dépendance celle des substantifs, dont Lemare reconnaît par ailleurs que ce sont eux qui leur confèrent leurs marques [p. 33]. Il y aurait donc ici un renversement de la logique du système explicatif, qui devrait conduire à ombrer de suspicion la théorie toute entière. Mais le grammairien peut se libérer de ce reproche en retournant à la vieille pratique, illustrée depuis les gothiques *Gloses de Reichenau*, qui consiste à confronter des énoncés fautifs et des énoncés acceptables. Après avoir exposé les raisons qui militent alternativement pour le singulier et le pluriel dans le cas des phrases pouvant prêter à l'une ou l'autre forme, notamment d'après des exemples de Fénelon et de Molière, Lemare conclut sur ce conseil :

Si vous éprouvez des difficultés sur le choix du nombre, interrogez-vous vous-même et sachez ce que vous voulez dire. Au besoin, donnez à votre phrase une forme où le nombre se marque par des signes certains ; car les signes, nous ne pouvons trop le répéter, sont non-seulement des moyens pour nous faire entendre, mais encore, ce qui est bien plus important, des moyens pour nous entendre nous-mêmes et pour penser [p. 258-259].

On voit ainsi se dessiner le mouvement qui, par delà les rai-deurs et les incertitudes, conduit à l'observation des qualités du style, comme dans n'importe quelle autre grammaire de l'époque. Sous cet aspect, la cinquième partie de l'ouvrage de Lemare, consacrée à la **Construction** prend une valeur exemplaire. On retrouve dans cette section la partition binaire, qui a prédominé jusque là dans l'ensemble du volume, appliquée désormais à l'opposition de la quantité et de l'ordre des mots. On se rappelle la différence qui sépare la syntaxe — « *connaissance des signes établis dans une langue pour exciter un sens dans l'esprit* » — de la construction, mode d'arrangement des mots dans le discours. La distinction adoptée par Lemare est particulièrement propice à la mise en évidence des phénomènes de transformation stylistique de l'énoncé, quoique les termes mêmes de « *variation* », « *variabilité* », « *varier* » n'y figurent plus, même sous forme résiduelle. Je ne prendrai qu'un exemple, celui du pléo-

nasme. Conformément à une tradition rhétorique classique, Lemare définit le pléonasme comme une construction surabondante [p. 510] ; il en déduit trois effets qui lui permettent de définir trois valeurs : un pléonasme nécessaire, contraint par langue, un pléonasme utile et un pléonasme vicieux, la périssologie. La *variabilité* de l'acceptabilité se fait ici étroitement dépendante des conditions d'interprétation de l'énoncé. Le pléonasme n'est nécessaire qu'à proportion de l'impossibilité de modifier la tournure de langue ; le pléonasme utile, pour sa part, concourt à l'expressivité de l'énoncé, et l'on comprend que le grammairien et le rhéteur rangent finalement cette forme sous la catégorie de la construction par exubérance ; le pléonasme vicieux, quant à lui, consiste dans la répétition d'idées ou de termes sans incidence sur la qualité expressive de l'énoncé : ainsi, à condition d'admettre déjà que les termes de « **trône** », « **sceptre** », et « **couronne** » réfèrent métonymiquement à l'expression de la royauté, on peut juger comme vicieux et pléonastique l'alexandrin de Corneille :

« *Remettez en ses mains, trône, sceptre, couronne* ».

La référentialisation réifiante de ces mêmes éléments, à l'inverse, écarte le blâme grammatical, et propose une variation admissible sur le motif des objets traditionnellement affectés au faste de la royauté. Dans tous les cas, le jugement de l'énoncé est soumis à des conditions que Lemare ne pouvait totalement authentifier, et qui relèvent non exactement de l'Idéologie mais bien plutôt d'une pragmatique de la langue. Le même type d'analyse s'applique aux constructions elliptiques [p. 512].

Les choses sont sensiblement différentes dans l'examen de l'ordre des mots, qui fait apparaître la prédominance des contraintes de prosodie et d'harmonie dans le traitement de l'organisation des constituants d'un énoncé. Car le jugement ressortit bien plus directement ici de catégories esthétiques. La mise en évidence de ces catégories est infiniment plus délicate à produire que celle des catégories linguistiques proprement dites, et Lemare doit souvent recourir au seul témoignage de l'exemple, à lire et à relire pour que le lecteur s'imprègne de sa leçon, un peu comme l'incroyant pascalien doit initialement faire les gestes de la prière pour commencer à croire :

« [à propos de la place du pronom personnel complément] Le verbe est-il ou n'est-il pas à l'impératif, la phrase est-elle affirmative ou négative ? Voilà quatre circonstances qui influent sur la construction de cet accusatif. Si cette construction ne vous est pas familière, lisez et relisez les phrases-modèles, et accoutumez votre oreille aux **variations** » [p. 516].

La sommation du grammairien est parlante, et je m'arrêterai donc sur son témoignage pour conclure de même qu'on a pu dire récemment que le recours de la citation était irréductible, qu'il suffisait de mettre le texte devant les yeux, et qu'il n'était possible d'ajouter que ceci : « Vous voyez bien ce qui est écrit là », l'exemple de la *variation*, dans le terrain incertain de l'idéologie grammaticale déclinante, s'érige dès lors en principe explicatif des modèles à reproduire.

Dans le premier tiers du XIX^e siècle, le grammairien et le professeur d'écriture, de belles-lettres, de littérature ou de style, à partir d'options théoriques différentes, parfois divergentes, s'efforcent de stabiliser dans leurs domaines respectifs la notion de *variation*, qui s'impose progressivement comme étant celle autour de laquelle vont se mettre en place les défenses concentriques de la norme et de l'individualité. Le parcours décrit par Raynaud va bien d'une définition générale du style aux diversifications ultimes que produisent les multiples genres littéraires dans lesquels le style peut trouver à s'investir. Le stylisticien, fasciné par les innombrables possibilités de diversifier les formes de l'expression, de concourir à son ornementation, et soucieux de veiller ainsi à la *variété* du style, propose toute une série de principes et de moyens qui soulignent la valeur positive de la *variation* et en régularisent l'occurrence distinctive :

Le moyen de répandre toujours de la *variété* dans le style et d'en bannir l'uniformité, c'est la *convenance*. On appelle *convenance* cette qualité par laquelle on assortit le style à la série des idées, des sentiments ou des images que comporte le sujet [...]¹¹.

Le grammairien, quant à lui, désireux de veiller à la cohérence de la langue, facteur de cohésion du corps social, mais alerté par les limites de la langue que désignent rapidement les usages trop singuliers, doit simultanément affirmer le principe de la *variation* — enfoui comme mode de production au cœur des langues — et en contraindre les effets aux seuls cas qui sont justiciables d'une interprétation prioritairement morphologique. Car ceux-ci ne portent pas directement atteinte à la construction de l'énoncé comme mise en forme de jugements logiques. Au lieu de l'ornement, il privilégie le compas qui limite et mesure les écarts de la déclinaison, et qui indique la voie que doit suivre la langue. Le grammairien fait ainsi vibrer la voix de la raison qu'entend résonner au fond de lui-même tout être pensant et parlant. L'intérêt presque maniaque de Lemare pour les distinctions de la lexigraphie et la syntaxe,

11. Ém. Lefranc : *Traité théorique et pratique de littérature*, Paris, 1831, Librairie Classique de Périsse.

qui retiennent la meilleure part de son attention, témoigne de cet investissement de l'analyse grammaticale du premier tiers du XIX^e siècle dans l'approfondissement du contenu idéologique des éléments verbaux, bien avant que n'en soient sondées et évaluées les capacités formelles à constituer des énoncés dégrevés du joug de la logique, et susceptibles d'être évalués à l'aune d'une pragmatique du langage. C'est dans cette discordance des intérêts du stylisticien et du grammairien que la notion de *variation* prend toute sa valeur et devient le lieu idéal de redistribution de conceptions antagonistes de la langue : les structures ouvertes décrites par le stylisticien s'achèvent en éléments de corpus fermés, tandis que les structures fermées énumérées par le grammairien débouchent *in fine* sur le mystère de la virtualité indéfinie des *variations* de l'énoncé au regard des repères de l'énonciation. Mais pour parvenir à une appréhension plus fine et plus riche d'enseignements de ces similitudes et de ces différences, il faudra encore une évolution des idées linguistiques de plus d'un siècle, et c'est là une autre histoire.

Jacques-Philippe SAINT-GÉRARD
(Université de Clermont-Ferrand II)
H.T.L. URA CNRS 381
C.R.R.R.

TABLE DES MATIÈRES

Robert MARTIN, Sur le destin de <i>jâ</i>	7
Monique LEMIEUX, Variation des opérateurs discursifs du XIV ^e au XVI ^e siècles	55
Michel LE GUERN, Traitement automatique et variation linguistique : la syntaxe des titres	75
Nathalie FOURNIER, Variation et interprétation des construction adjectivales opératrices en français classique	83
Sonia BRANCA-ROSOFF, Les noms d'action... dans le <i>Dictionnaire de l'Académie</i> (1762) et dans le <i>Dictionnaire critique</i> de Féraud (1787-1788)	101
Isabelle LANDY, De quelques nominalisations	123
Bernard COMBETTES, Évolutions dans le domaine de la transitivité	135
Wendy AYRES-BENNETT, Quelques considérations sur l'usage des formes surcomposées en français du XVI ^e au XVIII ^e siècle	149
Danielle BOUVEROT, Quarante ans de lexicographie. Quatre constructions verbales chez Féraud	177
Michel GLATIGNY, Jugements portés par quelques dictionnaires du XIX ^e et du XX ^e siècle sur des <i>constructions verbales</i> ... condamnées au début du XIX ^e siècle	193
Françoise MARTIN-BERTHET, Variation synchronique et variation diachronique dans l'interprétation des verbes de forme EN-N-ER	209
Jacqueline PICOCHE, La microévolution dans la construction du verbe <i>Devoir</i> . L'évolution dans la stabilité	221
Jacques-Philippe SAINT-GÉRAND, Les ornements et le compass : variation & style au XIX ^e siècle	239